

MISE À JOUR  
2024



# PLAN d'action



# CLIMAT



# STRASBOURG

NOTRE RÉPONSE À L'URGENCE CLIMATIQUE

# édito

Témoignage des bouleversements climatiques grandissants et de leurs impacts réels, mesurables et inévitables sur notre environnement, la Ville de Strasbourg fait de la lutte contre le changement climatique sa priorité. Le 4 juillet 2020, par délibération du Conseil municipal, la ville déclare l'état d'urgence climatique. Par ailleurs signataire de la Déclaration de Paris, celle-ci s'engage dès lors à agir localement et immédiatement en faveur d'un « Territoire 100 % énergies renouvelables, neutre en carbone et résilient à horizon 2050 ». Pour ce faire, la Ville de Strasbourg adopte, en juin 2021 et de manière volontariste, son Plan Climat. Depuis, l'action climatique et solidaire a été engagée sur tous les fronts : santé, social, culture, sports, espaces publics et de nature, agriculture urbaine, mobilités actives, éducation, jeunesse, commerces, tourisme, patrimoine, participation citoyenne, etc.

À l'aube de 2024, un point d'étape est réalisé et le bilan illustre la concrétisation d'actions ambitieuses à fort impact et le déploiement effectif de bien d'autres encore.

Aussi, si l'exercice est une étape essentielle à l'évaluation de la politique déployée, ce dernier permet également à la collectivité de réviser son plan d'actions au rythme des aléas grandissants du changement climatique qu'il lui incombe d'anticiper. À ce titre, la Ville de Strasbourg entend être au rendez-vous des différents objectifs du Plan Climat eurométropolitain, en lien avec les derniers travaux menés sur la révision du Schéma Directeur des Énergies ou encore le nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère.

Par ailleurs, afin de nous assurer que les politiques que nous menons s'inscrivent pleinement dans la trajectoire définie et dans la durée, la Ville de Strasbourg s'est engagée aux côtés de l'Eurométropole de Strasbourg dans la démarche de labellisation Territoire Engagé en Transition Écologique de l'ADEME (TETE, anciennement Cit'ergie). En novembre 2021, nous obtenons le niveau 4 étoiles sur 5 avec 68 % du potentiel atteint. Depuis, nous avons travaillé à réajuster les curseurs, à renforcer la gouvernance ainsi que la dynamique de suivi de notre Plan Climat; et si les ambitions climatiques de la Ville sont aujourd'hui plus que jamais confortées, le renouvellement de notre engagement dans la démarche au printemps 2024 nous permettra d'objectiver notre progression.

La décennie à venir est décisive pour renverser la tendance de nos activités carbonées et atténuer leurs effets. En responsabilité, la Ville de Strasbourg entend poursuivre le renforcement de son action et la mobilisation territoriale, pour une mise en œuvre accélérée au plus proche des citoyens.



**Jeanne BARSEGHIAN**

Maire de Strasbourg



**Marc HOFFSESS**

Adjoint à la transformation écologique

# sommaire

## axe 1

### **Strasbourg, ville engagée, inclusive et solidaire** 8

#### Objectif 1

#### **Strasbourg s'engage dans une gouvernance et des moyens à la hauteur des enjeux climatiques** 9

##### Action 1.1

#### **Une stratégie affirmée, structurée et évaluée** 9

##### 1.1.1 **S'intégrer dans des démarches de labellisation garantes de crédibilité** .....9

##### 1.1.2 **Mettre en place un dispositif de suivi, d'évaluation du plan climat** .....11

##### 1.1.3 **Établir une trajectoire carbone pour le territoire et la Ville de Strasbourg.** .....12

##### Action 1.2

#### **Une gouvernance adaptée aux enjeux climatiques** 13

##### 1.2.1 **Mettre en place une gouvernance de la politique Climat Air Énergie affirmée au sein de la collectivité.** .....13

##### 1.2.2 **Impliquer Strasbourg au sein des processus de mobilisation et d'action des forces vives locales** .....15

##### 1.2.3 **Mobiliser les directions de territoire pour un déploiement du plan climat au niveau des quartiers** .....17

##### Action 1.3

#### **Strasbourg une ville modèle et engagée au national, en Europe et à l'International** 18

##### 1.3.1 **Déployer une stratégie partenariale à l'échelle locale et nationale** .....18

##### 1.3.2 **Déployer une stratégie partenariale à l'échelle transfrontalière** .....19

##### 1.3.3 **Faire de Strasbourg une capitale européenne de la transformation écologique** .....20

##### 1.3.4 **Agir en faveur de la solidarité et des partenariats internationaux** .....21

##### Action 1.4

#### **Un budget et des modalités de financement au cœur de la stratégie** 23

##### 1.4.1 **Mettre en place un budget et des arbitrages climato-compatibles.** .....23

##### 1.4.2 **Élargir les modes de financement pour une mise en œuvre de la transition** .....24

##### Action 1.5

#### **Une communication pour une ville mobilisatrice et résiliente** 27

##### 1.5.1 **Déployer une stratégie de communication et une identité de la collectivité portant les politiques du plan climat** .....27

##### 1.5.2 **Améliorer la culture du risque pour augmenter la résilience du territoire** .....29

#### Objectif 2

### **Strasbourg engagée pour la mobilisation citoyenne en faveur de l'environnement** 31

##### Action 2.1

#### **Des projets partagés et fabriqués avec les forces vives du territoire et les habitant-es** 31

##### 2.1.1 **S'appuyer sur les dispositifs de gouvernance et les instances de participation citoyenne** .....31

##### 2.1.2 **Déployer des outils de la politique de participation citoyenne.** .....33

##### 2.1.3 **Mobiliser les Strasbourgeois-es dans la fabrique de la ville via le Parc Naturel Urbain** .....36

##### Action 2.2

#### **Le renforcement de la nature citoyenne** 38

##### 2.2.1 **Faire des Strasbourgeois-es, des jardiniers actifs** .....38

##### 2.2.2 **Encourager l'ancrage territorial pour contribuer à la gestion des réserves naturelles** .....39

Action 2.3	
<b>Un cap sur les éco-citoyens de demain</b>	<b>40</b>
2.3.1 Renforcer l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté	40
2.3.2 Développer les jardins pédagogiques dans les écoles	41
2.3.3 Mettre en place de projets d'éducation scientifique au sein des écoles	42
2.3.4 Sensibiliser à la nutrition saine et sensibiliser à l'environnement lors des classes éco-sportives	44

### Objectif 3

## Strasbourg s'associe aux acteurs du territoire pour accélérer une transformation écologique et solidaire 45

Action 3.1	
<b>Un travail partenarial avec les entreprises publiques locales et associations</b>	<b>45</b>
3.1.1 S'engager dans un travail partenarial avec les entreprises publiques locales	45
3.1.2 S'engager dans un travail partenarial avec les associations	46
Action 3.2	
<b>Une mobilisation renforcée auprès des acteurs pour accélérer la transformation</b>	<b>47</b>
3.2.1 Mobiliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire	47
3.2.2 S'engager dans un travail partenarial avec les acteurs économiques	48
Action 3.3	
<b>Des manifestations et des politiques culturelles et sportives mobilisées au service de la transition écologique</b>	<b>49</b>
3.3.1 Mettre la culture au service d'un futur désirable	49
3.3.2 Strasbourg Capitale de Noël	50
3.3.3 Agir pour des manifestations et des événements éco-responsables	51
3.2.4 Agir pour des manifestations sportives tournées vers l'éco-responsabilité	52

### Objectif 4

## Strasbourg engagée pour le déploiement d'une politique ambitieuse de l'énergie, de l'habitat et de la consommation responsable 54

Action 4.1	
<b>Une politique de l'énergie ambitieuse tournée vers les Enr&amp;R pour limiter la dépendance aux énergies fossiles</b>	<b>54</b>
4.1.1 Décliner le schéma directeur de l'énergie sur Strasbourg	54
4.1.2 Accroître la capacité de production solaire photovoltaïque	56
4.1.3 Encourager la valorisation de toutes les énergies renouvelables locales	57
Action 4.2	
<b>Des habitats rénovés pour plus de justice sociale et repensés au services des habitant·es</b>	<b>58</b>
4.2.1 Décliner opérationnellement le Programme de Renouvellement urbain sur les QPV strasbourgeois	58
4.2.2 Transformer les espaces extérieurs existants en espaces écologiques ESPEX	60
4.2.3 Accompagner les ménages dans la lutte contre la précarité énergétique	61
4.2.4 Habiter autrement: l'Habitat participatif (HP)	63
Action 4.3	
<b>Strasbourg affirme sa volonté de ville nourricière et soutien le développement des circuits courts de proximité</b>	<b>65</b>
4.3.1 Développer une stratégie alimentaire territoriale - PACTE de Milan	65
4.3.2 Développer l'agriculture urbaine dans les quartiers populaires: le projet Cités fertiles	66
4.3.3 Développer une agriculture diversifiée respectueuse de l'environnement et renforçant le stockage carbone	69

Action 4.4	
<b>Une politique de prévention et de gestion des déchets tournée vers l'économie circulaire</b>	<b>71</b>
4.4.1 <b>Augmenter le taux de valorisation matière, organique et énergétique - Permettre le tri à la source des déchets alimentaires</b>	71
4.4.2 <b>Soutenir le compostage de proximité</b>	72
4.4.3 <b>Réaliser une expérimentation pour la tarification incitative</b>	73
4.4.4 <b>Favoriser le réemploi et la réutilisation auprès des habitants</b>	74

## axe 2

### **Strasbourg, ville résiliente, qui place la nature au cœur de sa politique d'adaptation au changement climatique** **75**

#### Objectif 5

#### **Préparer et engager la ville résiliente** **76**

##### Action 5.1

##### **Accompagner, analyser pour apporter les réponses à la surchauffe urbaine** **76**

##### 5.1.1 **Renforcer le suivi des personnes âgées et handicapées en période de crise: le plan canicule** **76**

##### 5.1.2 **Mieux identifier les espaces de fraîcheur et les rendre attractifs: le plan fraîcheur** **78**

##### 5.1.3 **Analyse, cartographie des îlots de chaleur urbain: modéliser et fournir des prescriptions** **79**

##### Action 5.2

##### **Les leviers d'un urbanisme résilient** **81**

##### 5.2.1 **Faire des documents d'urbanisme, des leviers pour une mise en œuvre des objectifs Climat-Air-Énergie et lutter contre l'artificialisation des sols** **81**

##### 5.2.2 **S'engager dans la transformation du territoire par les grands projets urbains sur Strasbourg** **83**

##### 5.2.3 **Mettre en place une démarche d'avant-projet** **84**

##### 5.2.4 **Mettre en place des clauses dans les transactions** **85**

##### Action 5.3

##### **Un accès renforcé et équitable aux espaces verts** **86**

##### 5.3.1 **Permettre à tous les citoyen·nes d'accéder à un espace vert ou de fraîcheur à moins de 300 mètres de leur domicile** **86**

##### 5.3.2 **Aménager et transformer la ceinture verte en bouclier végétal** **87**

##### 5.3.3 **Créer un parc en lien avec les habitants: le Parc des Romains à Koenigshoffen** **89**

#### Objectif 6

#### **Promotion de la santé et transformation écologique du territoire** **90**

##### Action 6.1

##### **Santé environnementale et impact du changement climatique sur la santé** **90**

##### 6.1.1 **S'engager pour la santé environnementale à travers le contrat local de santé** **90**

##### 6.1.2 **Prendre en compte les impacts du changement climatique sur la santé** **91**

##### Action 6.2

##### **Une prise en compte des enjeux santé-climat-mobilité** **92**

##### 6.2.1 **Réduire l'exposition à la pollution de l'air intérieur, extérieur et au bruit au sein des écoles et des lieux d'accueil petite enfance** **92**

##### 6.2.2 **Mettre en place le plan de prévention du bruit dans l'environnement** **94**

##### 6.2.3 **Apaiser l'avenue du Rhin, des mesures à venir** **95**

##### 6.2.4 **Déployer la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m)** **96**

##### 6.2.5 **Déployer la zone à circulation restreinte (ZCR)** **97**

##### 6.2.6 **Transformer la M35** **98**

##### 6.2.7 **Faire évoluer la politique de stationnement** **100**

Action 6.3	
<b>Des dispositions pour encourager les mobilités alternatives et favorables à la santé</b>	<b>101</b>
6.3.1 <b>Déployer le plan piétons</b> .....	101
6.3.2 <b>Sécuriser et améliorer l'accessibilité des écoles au travers des rues scolaires</b> .....	102
6.3.3 <b>Soutenir "A l'école en mobilité active"</b> .....	103
6.3.4 <b>Organiser des manifestations pour favoriser les mobilités actives: journée sans voiture</b> .....	104
Action 6.4	
<b>Des dispositifs pour prévenir, anticiper, innover afin de protéger les Strasbourgeois-es</b>	<b>105</b>
6.4.1 <b>Lutter contre les perturbateurs endocriniens</b> .....	105
6.4.2 <b>Agir pour une meilleure alimentation et plus d'activités physiques</b> .....	106
6.4.3 <b>S'engager au service de la pratique sportive</b> .....	108
<b>Objectif 7</b>	
<b>La nature, la biodiversité, capital à protéger et à enrichir</b>	<b>109</b>
Action 7.1	
<b>Une faune et une flore protégées</b>	<b>109</b>
7.1.1 <b>Inventaire / suivi des espèces exotiques et de la flore locale</b> .....	109
7.1.2 <b>Protéger et gérer le patrimoine naturel remarquable</b> .....	110
7.1.3 <b>Restaurer les fonctionnalités naturelles</b> .....	111
7.1.4 <b>Favoriser la libre évolution et permettre l'expression spontanée de la nature</b> .....	112
Action 7.2	
<b>Une ville qui agit pour le bien-être animal</b>	<b>113</b>
7.2.1 <b>Définir une stratégie globale de gestion de l'animal en ville</b> .....	113
Action 7.3	
<b>Une gestion écologique des espaces de nature</b>	<b>114</b>
7.3.1 <b>Garantir une gestion écologique des espaces végétalisés</b> .....	114
7.3.2 <b>Développer l'écopâturage</b> .....	115
7.3.3 <b>Protéger le ciel et l'environnement nocturne</b> .....	116
7.3.4 <b>Adapter la gestion des forêts à vocation productive</b> .....	117
Action 7.4	
<b>Étendre la gestion écologique à tous les acteurs</b>	<b>118</b>
7.4.1 <b>Convaincre les partenaires</b> .....	118
7.4.2 <b>Sensibiliser et accompagner les jardiniers amateurs</b> .....	119
<b>Objectif 8</b>	
<b>Le plan canopée pour une ville plus verte, plus fraîche et plus respirable</b>	<b>120</b>
Action 8.1	
<b>Un patrimoine arboré urbain historique urbain à surveiller et protéger</b>	<b>120</b>
8.1.1 <b>Protéger et préserver le patrimoine arboré existant, en lien avec le plan Canopée</b> .....	120
Action 8.2	
<b>Le développement de la canopée pour répondre aux enjeux climatiques</b>	<b>121</b>
8.2.1 <b>Étendre le patrimoine arboré et sa canopée sur le territoire de la Ville de Strasbourg (domaine public), conformément aux objectifs du plan Canopée</b> .....	121
8.2.2 <b>Étendre le patrimoine arboré et sa canopée sur le domaine institutionnel et privé de la ville</b> .....	122
Action 8.3	
<b>Un patrimoine arboré urbain source d'expérimentations, générateur et bénéficiaire de résultats scientifiques</b>	<b>123</b>
8.3.1 <b>Renforcer la recherche et le développement autour de l'arbre urbain et de l'adaptation au changement climatique, en lien avec le plan Canopée</b> .....	123

Action 8.4	
<b>L'arbre au cœur de l'attention des citoyen·nes</b>	<b>124</b>
8.4.1 <b>Développer les démarches participatives autour et en faveur de l'arbre</b>	<b>124</b>
<b>Objectif 9</b>	
<b>Des aménagements en faveur de plus de nature et de bien-être</b>	<b>125</b>
Action 9.1	
<b>Une déminéralisation et une végétalisation des espaces</b>	<b>125</b>
9.1.1 <b>Créer des oasis de fraîcheur dans les cours des écoles et établissement de la petite enfance – déminéralisation, végétalisation et nouveaux usages</b>	<b>125</b>
9.1.2 <b>Déminéraliser et végétaliser l'espace public, privé et du bâti de la collectivité</b>	<b>127</b>
Action 9.2	
<b>Le renforcement de la place et des usages de l'eau</b>	<b>128</b>
9.2.1 <b>Réactualiser le partenariat "Vie fluviale" entre la Ville, l'Eurométropole et VNF</b>	<b>128</b>
9.2.2 <b>Développer les baignades écologiques en milieu urbain</b>	<b>130</b>
9.2.3 <b>Renforcer les accès à l'eau pour se désaltérer et se rafraîchir dans le cadre d'une stratégie de déploiement des fontaines</b>	<b>131</b>

## axe 3

### **Strasbourg, ville sur la voie de l'exemplarité** **132**

#### **Objectif 10**

### **Strasbourg évalue ses impacts et se mobilise pour les réduire** **133**

#### Action 10.1

#### **Une collectivité qui planifie la réduction de son impact carbone** **133**

##### 10.1.1 **Réaliser le BEGES de la collectivité en s'orientant vers une estimation de l'empreinte carbone** **133**

#### Action 10.2

#### **Une mobilisation et un changement de comportement encouragés pour une prise en compte transversale des enjeux climatiques** **135**

##### 10.2.1 **Mettre en œuvre des actions de formation et de sensibilisation climat-air-énergie et transition écologique** **135**

##### 10.2.2 **Former les agents à la communication responsable** **137**

##### 10.2.3 **Mobiliser la direction de la culture** **138**

##### 10.2.4 **Engager le service du Protocole dans la démarche de certification ISO 14001** **140**

##### 10.2.5 **Mobiliser la direction de sports au service du développement durable** **141**

#### **Objectif 11**

### **Strasbourg engagée dans la réduction de l'impact environnemental de son parc bâti** **142**

#### Action 11.1

#### **Réduction de l'impact énergétique et environnemental du parc bâti de la collectivité** **142**

##### 11.1.1 **Améliorer les connaissances, le suivi et le contrôle à distance des consommations concernant les bâtiments de la collectivité** **142**

##### 11.1.2 **Favoriser un usage mutualisé des surfaces existantes et limiter la construction de surfaces de plancher supplémentaires** **144**

##### 11.1.3 **Rénover d'un point de vue énergétique le parc bâti dans sa globalité en adoptant une approche bas carbone** **145**

##### 11.1.4 **Construire des bâtiments exemplaires au niveau énergétique et environnemental** **148**

##### 11.1.5 **Réduire les consommations d'énergie fossile et augmenter la production d'énergies renouvelables pour aller vers la neutralité carbone** **150**

Action 11.2	
<b>Une stratégie de sobriété déclinée par typologie de bâti</b>	<b>151</b>
11.2.1 <b>Établir un plan de sobriété et d'efficacité énergétique</b>	152
11.2.2 <b>Décliner une démarche de sobriété et d'optimisation des usages sur le patrimoine culturel</b>	154
11.2.3 <b>Décliner une démarche de sobriété et d'optimisation des usages sur le patrimoine éducation-petite enfance</b>	156
11.2.4 <b>Décliner une démarche de sobriété et d'optimisation des usages sur le patrimoine sportif</b>	159
11.2.5 <b>Décliner une démarche de sobriété et d'optimisation des usages sur le patrimoine de la DSSJ</b>	159
11.2.6 <b>Décliner une démarche de sobriété et d'optimisation des usages sur le patrimoine administratif</b>	160

## Objectif 12

### Strasbourg déterminée à réduire l'impact environnemental de ses déplacements et de son éclairage public 161

Action 12.1	
<b>Réduction de l'impact environnemental des déplacements au sein de la collectivité</b>	<b>161</b>
12.1.1 <b>Développer l'autopartage</b>	161
12.1.2 <b>Verdir la flotte des véhicules afin d'améliorer la qualité de l'air</b>	162
12.1.3 <b>Utiliser des biocarburants pour réduire l'impact sur le climat</b>	163
12.1.4 <b>Améliorer le process d'entretien des véhicules</b>	164
12.1.5 <b>Mettre en œuvre le plan de mobilité interne de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg</b>	165
Action 12.2	
<b>Une réduction de l'impact environnemental de l'éclairage public</b>	<b>166</b>
12.2.1 <b>Déclinaison de la stratégie plan lumière (économie énergie)</b>	166

## Objectif 13

### Strasbourg encourage une consommation responsable à travers ses achats et activités 167

Action 13.1	
<b>L'exemplarité dans la commande publique</b>	<b>167</b>
13.1.1 <b>Mettre en place une gouvernance et des outils pour une commande publique plus responsable</b>	167
13.1.2 <b>Accompagner les achats en réemploi dans les secteurs pertinents: 1<sup>es</sup> expérimentations pour l'achat de mobilier et d'électroménager en réemploi</b>	168
13.1.3 <b>Encourager une politique d'approvisionnement en énergie "verte"</b>	169
13.1.4 <b>Mettre en place des exigences au sein des marchés publics de l'alimentation scolaire et de la petite enfance toujours renforcées</b>	170
13.1.5 <b>Collecter les bio-déchets dans la restauration scolaire</b>	172
13.1.6 <b>Promouvoir une restauration administrative responsable</b>	173
Action 13.2	
<b>Une politique et des outils d'information et de communication responsables</b>	<b>175</b>
13.2.1 <b>S'engager dans une démarche « Numérique responsable et inclusif »</b>	175
13.2.2 <b>Réduire l'impact environnemental des campagnes de communication</b>	177
13.2.3 <b>Revisiter les sites web de la collectivité</b>	178
13.2.4 <b>Poursuivre les actions pour des prestations d'impressions offset et numériques performantes et toujours plus respectueuses de l'environnement</b>	179



# PLAN d'action CLIMat STRASBOURG

## axe 1 Strasbourg, ville engagée, inclusive et solidaire

PAGE | 10

**objectif 1**  
Strasbourg  
s'engage  
dans une  
gouvernance  
et des moyens  
à la hauteur  
des enjeux  
climatiques

PAGE | 32

**objectif 2**  
Une mobilisation  
citoyenne  
en faveur de  
l'environnement

PAGE | 46

**objectif 3**  
Strasbourg  
s'associe aux  
acteurs du  
territoire pour  
accélérer une  
transformation  
écologique et  
solidaire

PAGE | 55

**objectif 4**  
Strasbourg  
déploie  
une politique  
ambitieuse  
de l'énergie,  
de l'habitat et de  
la consommation  
responsable

## objectif 1

# Strasbourg s'engage dans une gouvernance et des moyens à la hauteur des enjeux climatiques

## action 1.1 Une stratégie affirmée, structurée et évaluée

### fiche 1.1.1 Une intégration des démarches garantes de crédibilité - Label TETE & Convention des maires

#### Contexte et objectif général

La Ville de Strasbourg s'est dotée en février 2020 d'une stratégie propre sur les thèmes air-énergie-climat, complémentaire du Plan Climat Air Énergie Territorial réglementaire de l'Eurométropole de Strasbourg. Pour en structurer la déclinaison opérationnelle en un plan d'action recouvrant l'ensemble de ses leviers d'action, elle s'est appuyée notamment sur la démarche Cit'ergie – label territoire engagé en transition écologique (volet CAE) et s'inscrit dans le cadre d'Objectif de la Convention des Maires.

La Ville s'engage ainsi à suivre des indicateurs qui dépendent de ses compétences et de sa sphère d'influence en s'appuyant sur le référentiel du label et de suivre la trajectoire climatique du territoire en s'appuyant sur les données de l'Observatoire régional air-énergie-climat et sur le format de rapportage de la convention des Maires.

#### Le label TETE- CAE (ex Cit'ergie)

Plus de 1 600 collectivités européennes suivent la démarche « European Energy Award », dont Cit'ergie était l'appellation française déployée sous l'impulsion de l'ADEME, qui a évolué vers le label TETE. Afin d'accélérer l'engagement des collectivités dans la transition écologique, l'ADEME a souhaité faire converger la démarche Climat-Air-Énergie et la démarche économie circulaire vers un unique programme, intitulé 'Territoire Engagé Transition Écologique'. En termes de labellisation, ce programme reste composé de deux labels distincts: le label climat - air - énergie (anciennement Cit'ergie – déclinaison française de la labellisation European Energy Award) et le label plus récemment créé autour de l'économie circulaire.

Les niveaux de labellisation sont attribués en fonction du niveau de réalisation de la collectivité (respectivement 35 %, 50 % ou 75 % de son potentiel d'action).

Le référentiel d'évaluation et de suivi couvre les six domaines suivants pour le label TETE-CAE: 1. Planification du développement territorial; 2. Patrimoine de la collectivité; 3. Approvisionnement en énergie, eau et assainissement, déchets; 4. Mobilité; 5. Organisation interne et 6. Coopérations, communication. Il comporte 61 actions et une soixantaine d'indicateurs dont l'évolution est suivie annuellement.

#### Une démarche d'amélioration continue

La démarche de labellisation permet, sur les cibles communes au Plan Climat, de garantir le niveau d'ambition de la collectivité et d'assurer la mise en œuvre du plan d'action par un dispositif ambitieux de suivi et d'animation. Les exigences en matière d'organisation interne (transversalité des instances de gouvernance) et l'utilisation du référentiel d'actions imposé par la méthode sont très structurantes pour la collectivité. La démarche label TETE permet de mettre en place une culture de l'amélioration continue et de l'évaluation, avec l'adoption d'une méthodologie éprouvée permettant le suivi et la montée en qualité des actions entreprises sur tous les leviers dont dispose la collectivité sur la thématique climat-énergie, comportant:

- une évaluation objectivée, résultat d'un audit externe;
- des prescriptions d'améliorations issues de retours d'expériences des meilleures pratiques nationales;
- un réexamen annuel du niveau d'avancement des actions et un suivi d'indicateurs chiffrés;
- le renouvellement du label tous les quatre ans.

La Commission nationale du label, réunie le 16 novembre 2021, a accordé le label Climat-Air-Énergie 4 étoiles (68 % du potentiel d'actions réalisé) à la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour la qualité de leur politique générale en matière d'énergie et de climat, et ce pour une durée de quatre ans.

En juin 2022, la Ville a renouvelé son engagement pour 4 ans dans la démarche TETE, sur les deux volets, CAE et ECI conjointement avec l'Eurométropole, avec pour objectif d'atteindre le niveau 5\* pour le volet CAE avant la fin du mandat, et le plus haut niveau possible pour le volet ECI.

## Enjeux

S'inscrire dans une démarche de labellisation synonyme d'amélioration continue pour le suivi d'une politique ambitieuse de transformation écologique de la Ville de Strasbourg

## Objectifs

Définir et suivre une stratégie globale air-énergie-climat pour le territoire de la Ville de Strasbourg

- > **Air**: tendre vers les valeurs guides OMS en 2030
- > **Énergie**: -30 % conso énergie en 2030 et -55 % en 2050 (réf. 2012)
- > **EnR**: 40 % en 2030 et 100 % en 2050
- > **GES**: -55 % en 2030 (réf. 1990) et neutralité carbone en 2050

Obtenir la labellisation TETE et notation Convention des Maires (CDM)

- > **niveau 4\*** atteint en 2021, la 5<sup>e</sup> étoile visée en 2024
- > **niveau A/A-** pour le score de la CDM (8 niveaux A à D-)

## Indicateurs de suivi

Suivi annuel des 63 indicateurs proposés par le label TETE, dont les indicateurs territoriaux suivants:

- > Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh et MWh/hab.an)
- > Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (téq CO<sub>2</sub> et téqCO<sub>2</sub>/hab.an) – émissions directes et indirectes liées à l'énergie
- > Production d'énergie renouvelable globale du territoire (GWh et % de la consommation)
- > Émissions annuelles de NO<sub>x</sub>, PM10, PM2,5, COV, SO<sub>2</sub>, NH<sub>3</sub>

## Coût/Budget

Cotisation / Adhésion à Cit'ergie / label TETE et à la convention des Maires

Marché d'accompagnement dans la démarche TETE de 42400 €HT pour 4 ans pour la Ville, subventionnée à hauteur de maximum 70 % par l'ADEME

Données de l'Observatoire: mise à disposition gratuite

## Étapes – livrables

- > Délégation 24 juin 2022 V-2022-835: Poursuite de l'engagement dans le programme TETE de l'ADEME et déploiement d'un outil d'évaluation pour renforcer le suivi de la mise en œuvre du plan climat
- > Suivi annuel des indicateurs & mise à jour annuelle du tableau de suivi pour la Convention des Maires et pour le label TETE
- > À partir de 2023, reporting annuel en interne sur la plateforme TETE et à l'occasion des Copils annuels Plans Climat-TETE

Alimentation des indicateurs par les services concernés & l'Observatoire Climat-Air-Energie Grand Est & autres observatoires (ADEUS...)

## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Collectivité:

- > Direction Transitions Énergie Climat (pilotage) en lien avec les différentes directions et services – référents plan climat-TETE (groupe projet dédié)
- > Instances de suivi: COPIL annuel plan Climat – TETE + gouvernance Plan Climat

### Partenaires extérieurs

Conseillère TETE (AMO): appui opérationnel, évaluation, accompagnement dans l'élaboration du programme d'actions, suivi annuel

ADEME: coordinatrice de la démarche TETE au niveau national  
Délégués SEM – SPL du territoire (amélioration des compte-rendus d'activité, prise en compte d'indicateurs, influence de la commande publique...)

ATMO Grand Est via son Observatoire CAE du Grand Est

### Démarches et outils:

- > Référentiel et plateforme Territoire Engagé en Transition Écologique <https://app.territoiresentransitions.fr/>
- > Plateforme de reporting Convention des Maires <https://data.cdp.net/>

## fiche 1.1.2 Mettre en place un dispositif de suivi, d'évaluation du plan climat

### Contexte et objectif général

Suite à l'adoption d'une stratégie et l'élaboration d'un plan d'action opérationnel, l'enjeu est de suivre régulièrement l'avancée des projets et l'évolution des indicateurs au regard des cibles identifiées. Celui-ci passe par la mise en place un dispositif de suivi et d'évaluation du plan climat et d'une communication sur la trajectoire climat.

Disposer d'un outil plus intégré que le tableur Excel mis en place lors de l'adoption du plan climat est nécessaire pour un suivi efficace et collaboratif. Dans le cadre de l'évolution de la plateforme TETE, l'ADEME a répondu à ce besoin partagé par les différents territoires en proposant un outil informatique commun rassemblant le volet suivi de la labellisation et le volet suivi du plan d'action. La Ville et l'Eurométropole, engagées dans le label TETE qui permet de contribuer au suivi de la politique climatique du territoire, ont retenu l'option de s'appuyer sur ce nouvel outil avec l'ensemble de ses fonctionnalités et ont ainsi contribué au co-développement de cette plateforme.

L'objectif est de permettre de disposer d'une vision croisée des enjeux et des cibles à atteindre au sein de la collectivité, et de permettre un partage des bonnes pratiques au sein de la communauté des collectivités engagées dans la démarche de labellisation. Le suivi via la plateforme est en cours d'implémentation et sera effectif début 2024.

Parallèlement, une étude est en cours pour évaluer l'impact du Plan Climat en terme d'émissions de gaz à effet de serre et visualiser la trajectoire d'émissions de GES du territoire induite par la mise en œuvre des actions du plan climat (cf. fiche 1.1.3).

En complément, la mise en place d'un baromètre de la transformation écologique sur le site web de la collectivité permettra de partager plus largement les avancées du territoire et les défis restant à relever.

La démarche évaluative qui sera menée au niveau du bilan du plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg (2025) permettra d'apporter un éclairage complémentaire aux points d'étape réalisés pour le plan climat de la Ville de Strasbourg.

L'ensemble de cette démarche de suivi s'appuie sur une gouvernance tant administrative (groupe projet dédié) que politique et territoriale menée conjointement avec l'Eurométropole de Strasbourg (cf. action1.2).

### Enjeux

Suivre, évaluer et partager le déploiement du plan climat pour contribuer à une mise en œuvre accélérée de la TE

### Objectifs

- > Mise en place d'un suivi annuel des fiches actions et de leurs indicateurs associés à partir de 2023
- > Élaboration d'un baromètre de la transformation écologique
- > Diagnostic annuel articulé avec le rapport de développement durable
- > Établissement des bilans intermédiaire et final du plan climat et révision après 6 ans

### Indicateur de suivi

- > Alimentation de la plateforme territoire en transition de l'ADEME avec intégration du plan d'action et des indicateurs associés
- > % d'avancement & de réalisation des Fiches action

### Coût/Budget

Animation, suivi et baromètre réalisés en interne  
Révision après 6 ans: AMO à prévoir (~ 50 k€)

### Étapes - livrables

- > Bilan à mi-parcours
- > Publication du baromètre de la TE
- > Publication des résultats à l'externe (site internet, rapport DD, Rapport activités...)
- > Intégration des acteurs du territoire au suivi et à l'évaluation via notamment la conférence territoriale pour le climat

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Direction Transitions Énergie Climat (pilotage) + Direction Accompagnement des projets, des innovations et des Équipes (évaluation) en lien avec les différentes directions et services & référents plan climat-TETE (groupe projet dédié)
- > Instances de suivi: COPIL annuel plan Climat - TETE + gouvernance Plan Climat

#### Partenaires extérieurs:

- > L'ensemble des forces vives du territoire - conférence territoriale annuelle pour le climat
- > SEM - SPL et autres structures impliquées dans le réseau des partenaires
- > ATMO Grand Est via son Observatoire CAE du Grand Est et autres observatoires (ADEUS...)
- > L'ADEME

#### Modalité de participation citoyenne:

En complément du partage des avancées, la phase d'évaluation et de révision du plan climat fera l'objet d'une participation (consultation et concertation)

#### Démarches et outils:

- > Plateforme territoire en transition de l'ADEME
- > Baromètre de la TE

## fiche 1.1.3 Établir une trajectoire carbone pour le territoire et la Ville de Strasbourg

### Contexte et objectif général

Le Plan Climat de la Ville de Strasbourg, adopté en 2021 était adossé à un plan d'action pour lesquelles l'impact carbone potentiel n'était pas renseigné.

L'objectif de cette nouvelle action est de quantifier l'impact carbone du plan d'action et ainsi pouvoir disposer d'une vision de la trajectoire d'émissions de GES du territoire (émissions directes et indirectes liées à l'énergie). Celle-ci doit être comparée avec la trajectoire théorique permettant d'atteindre les objectifs fixés par la collectivité :

- -55 % d'émissions territoriales en 2030 par rapport à 1990
- Neutralité carbone en 2050 avec une baisse de 90 % d'émissions territoriales en 2050 par rapport à 1990

Cette étude vise notamment à quantifier l'impact des actions s'inscrivant dans le périmètre réglementaire du BEGES de la Ville de Strasbourg (objectif fixé d'une réduction d'un facteur deux d'ici à 2030).

Cette action doit permettre d'outiller la collectivité pour évaluer les actions prévues et suivre les évolutions de leurs mises en œuvre pour adapter le plan d'action. Ainsi, il sera possible d'établir, de manière régulière, si les actions du Plan Climat sont suffisantes pour atteindre les objectifs, d'ajuster les objectifs opérationnels (nombre de bâtiments rénovés, etc.) et d'étudier l'impact de ces modifications sur la trajectoire carbone. Une analyse conjointe du PPI permettra de mettre en perspective la cohérence des investissements prévus avec les ambitions poursuivies en matière d'émissions de GES.

Cette action doit permettre de rendre dynamique le suivi des émissions de GES de la collectivité. Une gouvernance cohérente est créée en parallèle via l'instauration d'un comité de pilotage de la trajectoire carbone biannuel. Ce COPIL permettra de suivre les évolutions de la trajectoire et d'ajuster les actions à mettre en place si nécessaire.

### Enjeux

Suivi et pilotage de la trajectoire carbone - Meilleure adéquation de l'action de la collectivité avec ses objectifs carbone

### Objectifs

> Quantification et suivi de l'impact carbone du plan d'action volet territoire et volet patrimoine et compétences

### Indicateurs de suivi

> % d'écart entre les émissions annuelles de GES observées et les trajectoires estimées à partir du plan d'action et théorique (liés aux objectifs)

### Coût /Budget :

> AMO pour la quantification des actions du Plan Climat et le tracé de la trajectoire carbone de 2 ans (début en mars 2023) d'environ 85 000 € TTC (étude menée conjointement Eurométropole et Ville de Strasbourg)

### Étapes – livrables

> **2023** : lancement de l'étude  
> **Janvier 2024** : 1ers résultats Copil  
> **Fin 2024** : finalisation de l'étude et mise à disposition outil

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité :

> Direction Transitions Énergie Climat (pilotage) + direction et services porteurs des actions.  
> COPIL + Cotech bi-annuel sur la trajectoire carbone regroupant de manière large les élu-es et les équipes techniques concernées par la thématique

#### Démarches et outils :

> Développement d'un outil dans le cadre de l'étude pour une actualisation de la trajectoire en interne

## action 1.2 Une gouvernance adaptée aux enjeux climatiques

### fiche 1.2.1 Une gouvernance de la politique Climat Air Énergie affirmée au sein de la collectivité

#### Contexte et objectif général

##### Des ambitions et un mode de faire revisités

Le mandat du nouvel exécutif élu en 2020 est marqué par une transformation de l'organisation, de la manière d'appréhender, et de construire les projets de la collectivité. La feuille de route est articulée autour de trois piliers structurants: pilier social, écologique et démocratique.

Les projets déployés visent à être élaborés via un travail basé tant sur des valeurs de transparence, de collégialité qu'ancré dans la transversalité, l'opérationnalité et la co-construction et à intégrer et à activer le maximum des leviers sociaux, écologiques et démocratiques au sein de chacun d'entre eux.

La gouvernance politique a été adaptée avec notamment des bureaux exécutifs Ville et EMS, les réunions de l'exécutif qui ont pour vocation de permettre à leurs membres de débattre des sujets d'actualité et de fond pour la Ville de Strasbourg. Au niveau métropolitain, des instances dédiées favorisent l'articulation des différentes politiques et le travail partenarial avec les communes.

En complément à ces instances, des instances de gouvernance spécifiques sont définies selon les besoins des projets/thématiques. Dans ce cadre, des COPIL dédiés au portage des plans climat sont créés afin d'assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie au sein des collectivités Ville et Eurométropole.

#### Une nouvelle organisation de l'administration pour une mise en œuvre du projet de mandat

En 1<sup>re</sup> étape de la réorganisation, une nouvelle Direction générale a été constituée avec la création d'un Secrétariat général et de nouveaux périmètres de Directions générales adjointes (DGA), correspondant notamment aux trois piliers de la feuille de route politique:

- DGA Transformation démocratique, Europe, territoires et prévention,
- DGA Transformation écologique et économique du territoire,
- DGA Transformation sociale et sociétale,
- DGA Accompagnement humain, transformation et innovation,
- DGA Finances, partenariats, patrimoine et logistique durables.

**La DGA « Transformation écologique et économique du territoire »** (TEET) a pour mission de penser et de mettre en synergie l'ensemble des politiques publiques concourant à une vision renouvelée de l'aménagement et de la gestion du territoire de l'agglomération strasbourgeoise, au service de la transition écologique et de la résilience.

Un comité de direction (CODIR) et des CODIR par DGA (ex CODIR TEET – fréquence hebdomadaire) permettent un suivi transversal des thématiques.

En 2023 une Direction Transitions Énergie Climat a été créée au sein de la DGA TEET pour structurer le pilotage des grandes stratégies de transformation écologique, renforcer et mettre en cohérence ces politiques, par l'animation transversale et par l'accompagnement des directions. La direction est organisée en 3 services:

- Pilotage Climat Air
- Énergie et Territoire
- Coopérations et animation des Transitions

Le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie sont assurés via l'ensemble de l'organisation mise en place afin de déployer la feuille de route politique du pilier écologique, avec en complément des instances dédiées qui viennent les renforcer permettant notamment de partager, prioriser, enrichir, suivre et évaluer la mise en œuvre des plans climat Ville et Eurométropole adossés au programme de management et de labellisation Territoire Engagé en Transition Écologique (ex-Cit'ergie).

#### Enjeux

Mise en place d'une gouvernance dédiée au sein de la collectivité qui permette d'assurer un pilotage de la politique CAE transversal et partagé, en lien avec les instances de gouvernance en place, tout en s'inscrivant dans une démarche territoriale.

#### Objectifs

Des instances de gouvernances opérationnelles et efficaces garantant d'une vision partagée et d'une mise en œuvre accélérée de la TE.

**Une nouvelle gouvernance politique** opérationnelle favorisant un travail et une articulation renforcée entre la Ville et l'Eurométropole depuis 2022-2023

- > Un comité de pilotage transversal Plans Climat – TETE Territoire Engagé en Transition Écologique EMS-Ville: 2 rencontres en 2023 puis annuel, lors de la visite annuelle TETE.
- > Des Points d'étapes Plans Climat par axes des Plans Climat EMS/Ville: trimestriels, avec alternance EMS et Ville
- > Un comité de pilotage trajectoire neutralité carbone annuel ou bi-annuel
- > Un comité de pilotage adaptation au changement climatique annuel ou bi-annuel

**Gouvernance administrative** mise en place, conforme aux objectifs initialement fixés:

- > Groupe projet Ville et EMS - plan climat & label TETE, qui rassemble des référents plan climat TETE des services, se réunit tous les mois (dynamique TE, reporting et préparation des COPIL et suivis)
- > Réseau des ambassadeurs de la transformation écologique, qui réunit des agent-es volontaires et motivé-es par les enjeux de transformation écologique et sociétale. Il a pour vocation de porter, aux côtés des équipes de directions de l'ensemble de l'administration, des actions de transformation de l'organisation dans le champ des TE. Il s'agit de faire de l'EMS une collectivité apprenante au service de la transformation écologique.

#### **Gouvernance territoriale mise en place en 2023**

- > Conférence territoriale pour le climat : temps fort annuel autour des réseaux d'acteurs de la TE (PACTE pour une économie locale durable, PACTE Penser Aménager et Construire en Transition Écologique, Agence du Climat, Maison Habitat), grandes institutions (Région, CEA, Université de Strasbourg...), citoyen·nes, associations, scientifiques...
- > Conseil scientifique porté par l'agence du climat (création 2023-2024)

#### **Indicateurs de suivi**

- > Nombre de réunions des comités de pilotage, comité de pilotage restreint, cotech /an
- > Taux de participation des membres prévus aux différentes instances

#### **Étapes - livrables**

- > **Mai-juin 2021**: instauration de la nouvelle gouvernance et organisation du 1<sup>er</sup> Copil
- > **Mai-septembre 2021**: Planification et mise en œuvre des différentes instances identifiées via notamment l'identification des ambassadeurs 'plan climat- démarche CAE' au sein des directions et formalisation via une lettre de mission
- > Mise en place d'un tableau de suivi identifiant les thématiques CAE abordées dans les différentes instances et d'une planification associée en veillant à une représentation régulière des enjeux CAE
- > **À partir de 2022** : Mise en place des instances de la nouvelle gouvernance
- > **Janvier 2023**: Lancement du réseau des ambassadeurs de la transformation écologique (23 ambassadeurs issus de toutes les directions)

#### **Acteurs et modalités de mise en œuvre**

##### **Collectivité:**

élu·es, cabinet, DGS-DGA et SG, directions et services.

##### **Partenaires extérieurs:**

Institutionnels, associations, citoyen·nes, monde économique...

##### **Démarches et outils:**

- > Méthodologie « mode projet » avec outil collaboratif sharecan dédié transition écologique du territoire
- > Identité visuelle

## fiche 1.2.2 Une implication de Strasbourg au sein des processus de mobilisation et d'action des forces vives locales

### Contexte et objectif général

La Ville de Strasbourg, en juillet 2020, et l'Eurométropole de Strasbourg, trois mois plus tard, ont tour à tour déclaré leurs territoires en situation d'état d'urgence climatique, reconnaissant du même coup la nécessité de mettre en œuvre de manière volontariste et rapide des réponses politiques à la hauteur des défis écologiques et environnementaux en jeu.

La mobilisation de toutes les forces vives, à toutes les échelles territoriales et organisationnelles, a été jugée, pour ce faire, indispensable, que ce soit au sein même de la collectivité comme parmi l'ensemble des acteurs extérieurs : habitant-es, associations, entreprises, communes, cercles scientifiques.

Afin de générer une grande dynamique territoriale et sensibiliser tous les publics possibles à un engagement individuel et collectif à la question écologique, a été lancée dès septembre 2020 une « Alliance pour le Climat », appelée à devenir la bannière commune des engagements des acteurs du territoire. L'adhésion à l'Alliance est proposée sur le site « démocratie participative » de la collectivité (<https://participer.strasbourg.eu/alliance-climat>). Au printemps 2021, un premier dialogue s'est engagé avec ces derniers, par le biais d'une newsletter bimestrielle qui les renseigne sur l'évolution de la transition écologique à Strasbourg comme dans d'autres communes, mais qui valorise aussi telle démarche exemplaire territoriale. Les ambitions de cette newsletter sont déclinées aujourd'hui dans le fil info du climat, publié par l'agence du climat et l'Eurométropole.

En parallèle, différents réseaux réunissant professionnels, associations, de structures publiques et privées permettant aux nombreux partenaires de la Ville et de l'Eurométropole de monter en compétences et structurer leurs actions en faveur de la transition écologique ont été activés ou relancés : Le Réseau des partenaires, Le Pacte : Penser, aménager et construire en transition écologique, Le Projet Alimentaire territorial, Le Groupe intercommunal des maires pour le Climat (cf. fiches dédiées)... Au-delà de cette liste de réseaux non exhaustive initiés par les deux collectivités, de nombreux réseaux entretiennent des dynamiques associatives, citoyennes et militantes qui contribuent à la transformation des pratiques.

Au regard de la multiplicité des chantiers engagés et de la mobilisation des acteurs au sein des différents réseaux existants, la priorité a été de s'appuyer sur ces réseaux et démarches pour y faire rayonner les questions climatiques. Une réflexion est actuellement en cours pour déterminer comment regrouper davantage ces réseaux autour des questions climatiques, les transformer en véritables partenaires, ambassadeurs du Plan Climat, et les encourager à devenir des moteurs d'actions concrètes en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Après la phase de consolidation de la gouvernance interne à la collectivité, le rôle de coordinateur de la Ville et de l'Eurométropole passe également par l'installation d'une gouvernance élargie du plan climat aux acteurs du territoire ; celle-ci s'est déjà traduite concrètement par la 1<sup>re</sup> conférence territoriale organisée en novembre 2023. La Ville de Strasbourg, au côté de l'Eurométropole, compte parmi les principaux fers de lance de la création de l'agence du climat. Co-construite avec 20 membres fondateurs investis dans les transitions écologiques, dont l'ADEME, celle-ci a pour vocation de conseiller, informer, accompagner les entreprises, communes,

habitant-es sur les solutions possibles à mettre en œuvre s'agissant de mobilités décarbonées, de rénovation thermique, de déminéralisation/végétalisation des sols, de réduction drastique des déchets ou de consommation responsable. Le processus de mobilisation ne manquera pas de s'adresser aussi aux chercheurs et scientifiques, dont les connaissances seront sollicitées pour évaluer les impacts climatiques des orientations politiques et de leurs traductions concrètes. La création d'un GIEC local, un temps envisagé, s'est orientée vers la mise en place du conseil scientifique de l'agence du climat.

### Enjeux

Mobilisation des forces vives locales sur les enjeux climatiques ; Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat 2030, en symbiose avec les actions opérationnelles de l'agence locale du climat.

### Objectifs

Accompagner, accélérer, généraliser la mise en œuvre de la transition écologique du territoire

#### Instances de gouvernance élargies et de concertation

- > Une Conférence territoriale, sous la forme d'un forum annuel réunissant l'ensemble des acteurs engagés du territoire et les partenaires est une 1<sup>re</sup> étape. Elle permet de faire un bilan des actions, de partager les expériences et de définir des objectifs communs. Sa composition comprend le trio exécutif, les VP et adjoint-es de la Ville et de l'Eurométropole Climat-Énergie, ainsi que les représentant-es des partenaires et acteurs. Elle s'est tenue pour la 1<sup>re</sup> fois en 2023 en articulation avec le forum du Développement Durable, évènement régional où se rencontrent les acteurs économiques organisé début novembre chaque année.
- > Un comité de pilotage élargi en associant également les têtes de pont des réseaux existants pour représenter les acteurs économiques, les citoyen-nes, les associations.

#### Déploiement d'une stratégie partenariale

- > Définir pour chacun des réseaux de partenaires existants, les types d'intervention et de mobilisation envisagées pour faire exister les enjeux du plan climat
- > Travailler en lien étroit avec le Conseil scientifique de l'agence du climat
- > Travailler en lien étroit avec les associations du territoire engagées dans la transformation écologique et sociétale : suivi du Pacte des Transitions, Rencontres régulières, Dynamique collective lancée avec la CRESS (Transition en commun)

### Indicateurs

- > Participation aux instances de gouvernance

### Coût / Budget

Budget Eurométropole

Budget Ville cotisation agence du climat



## Étapes – livrables

**Sept. 2020 – Fév. 2021** : Lancement de la démarche assortie d'une communication (flyer, actu web, vidéo) et d'un appel à adhésion

**Mars - sept. 2021** : structuration des réseaux et de la gouvernance; définition d'une stratégie de communication globale et début de sa mise en œuvre (création d'une identité visuelle globale, d'une newsletter bimestrielle à destination des acteurs-cibles, d'une page web dédiée)

**Avril 2021**: AG constitutive de l'agence du climat

**Été 2021** : Adhésion de la Ville comme membre de l'agence du climat

**2022** : Bilan des 2 ans du mandat

**2023** : Suivi du Pacte des transitions

**Novembre 2023**: 1<sup>re</sup> Conférence territoriale pour le climat en clôture du Forum Développement Durable.

**Novembre 2023**: Conseil de l'ESS dédié aux transitions et réunissant les élus et toutes les forces vives associatives engagées dans les transitions



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité**: Ville et Eurométropole de Strasbourg

**Partenaires extérieurs**: 33 communes, acteurs économiques, habitant.es, scientifiques, institutions, associations/collectifs

**Modalités de mise en œuvre:**

Actions de sensibilisation, d'animation, d'information et de communication, création d'événements

Participation citoyenne

Accueil de 2 étudiantes préparant un Master en anthropocène, six mois (juin-décembre 2021) sur les modalités de travail et la composition du futur GIEC.

## fiche 1.2.3 Une mobilisation des directions de territoire

### Contexte et objectif général

Favoriser le déploiement du plan climat dans les différents quartiers et sur l'ensemble des territoires de la Ville de Strasbourg.

Il s'agira ainsi de:

- Former régulièrement les équipes en territoire sur des outils et des dispositifs plan climat
- Rendre visible les initiatives, innovations et bonnes pratiques de quartier qui répondent aux Objectif du plan climat.
- Mobiliser l'expertise d'usage des territoires pour mieux concevoir les actions plan climat et leur ancrage dans les quartiers

### Enjeux

L'enjeu principal est de faire en sorte que certaines actions du plan climat se déploient dans tous les quartiers au plus près des habitants. Mais également de favoriser l'émergence et la visibilité de projets locaux qui contribuent au plan climat.

### Objectifs

- > Rendre visibles les initiatives locales portées par les habitants et forces vives des quartiers qui répondent aux Objectif du plan climat
- > Ajuster les différentes actions du plan climat pour un meilleur ancrage dans les quartiers
- > Former les équipes en Direction Territoires voire les partenaires

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de formations proposées aux agents sur des sujets en lien avec le plan climat
- > Identifier des projets et d'initiatives emblématiques dans les quartiers
- > Identifier les sujets sur lesquels des ajustements via l'expertise d'usage sont proposés.

### Cartographie et BDD

- > Vidéo mensuelle des actualités dans les territoires (identification de sujets)
- > Agenda des temps de participation citoyenne (identification de sujets plan climat)

### Coût/Budget

- > Mobilisation des ressources en territoire à formaliser dans les plans de charge des équipes.
- > Support de communication
- > Formation spécifique
- > Mobilisation de budgets dans le cadre des ATP ou de l'Appel à projet du Contrat de Ville

### Étapes - livrables

- > Organiser des formations et sensibilisation des équipes en Direction Territoires sur les grands enjeux du plan climat (déjà réalisées: outil d'éducation à l'environnement, place de l'arbre et la nature dans la ville, déploiement de la collecte des biodéchets...). Enjeu fresque du climat.
- > Définir des modalités permettant de prioriser les thématiques du plan climat sur lesquels les territoires pourraient ou devraient se mobiliser (1 ou 2 sujets par an)
- > Organisation d'un temps annuel d'échange avec l'équipe plan climat

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

les 7 directions de territoire et leurs équipes (environ 60 agent-e-s)

#### Partenaires extérieurs:

Les nombreux partenaires, mobilisés dans le cadre des réseaux d'acteurs (dont Atelier Territoriaux de Partenaires)

# action 1.3 Strasbourg une ville modèle et engagée au national, en Europe et à l'International

## fiche 1.3.1 Une stratégie partenariale déployée à l'échelle locale et nationale

### Contexte et objectif général

Les partenariats en matière climatique et énergétique forment une composante primordiale dans l'atteinte des objectifs du plan climat dont celui de 100 % Enr&R en 2050. La participation et la contribution de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dans les différentes instances et associations s'inscrit dans un partenariat à consolider.

Ces liens existent depuis de nombreuses années entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg et l'ADEME et AMORCE, et ont été formalisés plus récemment avec la FNCCR et le « Club des Métropoles en transition énergétique dans Grand Est ». Ils doivent être approfondis et développés pour embrasser une approche plus large et intégrante des enjeux climatiques dans les politiques de la collectivité ayant une incidence nationale et passant par la mise en place de projets et la définition d'approches communes avec celles des partenaires allemands.

À noter que la Ville et l'Eurométropole seront à partir de 2024 territoire co-organisateur des Assises européennes de la Transition énergétique pour une 1<sup>re</sup> édition en juin 2025. Elles porteront une vision résolument transfrontalière de l'évènement avec l'association de nombreux partenaires outre-Rhin.

### Enjeux

- > Se positionner comme une ville exemplaire à l'échelle locale et nationale en matière de transition écologique et créer des partenariats locaux et nationaux

### Objectifs

- > Renouveler l'accord-cadre avec l'ADEME
- > Renforcer la présence de Strasbourg dans les réseaux locaux et nationaux traitant des thématiques Climat-Air-Énergie
- > Promouvoir les réalisations et projets de Strasbourg sur ces thématiques au sein des réseaux
- > Développer des actions de plaidoyer et d'influence auprès des décideurs locaux et nationaux pour renforcer la place des autorités locales dans les discussions nationales liées au changement climatique et à la transformation écologique

### Indicateurs de suivi

- > Nombre d'interventions d'agent.es de la Ville dans les évènements/groupes de travail/rencontres locaux et nationaux sur le sujet
- > Nombre d'heures de travail des agent.es de la Ville dans les travaux « réseaux » / Les projets nationaux
- > Nombre d'évènements partenariaux nationaux organisés à Strasbourg sur les enjeux environnementaux
- > Nombre de publications citant les projets de Strasbourg sur les enjeux climatiques
- > Nombre de prises de positions politiques sur les actualités nationales autour des enjeux climat

### Coût /Budget

Partie à développer au regard de l'ambition affichée et des moyens qui pourront être attribués à la contribution à ces réseaux.

### Étapes – livrables

- > Signature de la convention partenariale avec l'ADEME
- > **D'ici 2024**: élaboration d'une stratégie d'investissement des réseaux locaux et nationaux
- > **À partir de 2024**: Territoire co-organisateur des Assises européennes de la transition écologique
- > **Octobre 2024** : accueil de l'European Mobility Expo [www.eumo-expo.com/](http://www.eumo-expo.com/)
- > **2025**: Accueil des 26<sup>e</sup> Assises européennes de la transition écologique
- > Publications
- > Présentations

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité**: élu-es et services techniques

**Partenaires extérieurs**:

Réseaux dont Strasbourg est membre

Autres partenaires (Université, associations, Région, etc.)

## fiche 1.3.2 Une stratégie partenariale déployée à l'échelle transfrontalière

### Contexte et objectif général

Les objectifs en matière climatique forment une composante de l'action transfrontalière de la collectivité qu'elle déploie notamment dans le cadre d'échanges réguliers et de pratiques croisées avec la Ville de Kehl (groupe de travail Environnement), l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, le réseau TRION et la démarche Tandem avec Stuttgart, et le réseau Energie Cities. Ces liens doivent être approfondis et développés pour embrasser une approche plus large et intégrante des enjeux climatiques dans les politiques de la collectivité ayant une incidence transfrontalière en passant par la mise en place de projets et la définition d'approches communes avec celles des partenaires allemands.

Pouvant aussi se référer aux objectifs de Développement Durable, de telles coopérations touchent à la fois les acteurs et les services intervenant dans les questions climatiques. Elles renferment une plus-value importante pour la déclinaison des objectifs du Plan climat par la valorisation des pratiques de la collectivité, l'échange d'expériences avec les partenaires allemands déjà très engagés en faisant prévaloir une logique de bassin de vie transfrontalier sur le territoire Strasbourg/Kehl/Eurodistrict dans la conception et la mise en œuvre de pratiques innovantes.

### Enjeux

Systématiser l'approche transfrontalière des politiques de protection du climat en les coordonnant avec les dispositifs existants côté allemand.

### Objectifs

- > Renforcer la présence de Strasbourg dans les instances transfrontalières abordant les questions climatiques
- > Développer les compétences transfrontalières des services et des élu-es sur la gestion de projet et les relations avec les collectivités allemandes
- > Reconstitution du projet d'échange TANDEM avec Stuttgart et Energy Cities
- > Sensibiliser le grand public aux enjeux transfrontaliers en matière climatique et aux efforts en ce sens
- > Adoption de référentiels communs de contrôle des niveaux de pollution (éco-vignettes/ZFE), seuils d'alerte et coordination des mesures en cas de dépassement

### Indicateurs de suivi

- > Nombre d'heures de formation en compétences interculturelles et de montage de dossier de coopération transfrontalière
- > Nombre de projets et initiatives transfrontalières mises en place sur le territoire (Strasbourg/Kehl/Eurodistrict/Rhin supérieur)
- > Nombre d'ateliers et d'échanges collectifs entre les services de la collectivité et ses partenaires allemands
- > Nombre d'agents participant à des échanges thématiques avec des partenaires allemands

### Cartographie

Territoire à décliner selon les thématiques et partenaires concernés allant de l'aire urbaine Strasbourg-Kehl / Eurodistrict au Rhin Supérieur voire Stuttgart

### Coût/Budget

Estimations

- > pour les séminaires / ateliers d'échanges: 10000 €/an
- > pour les actions de formation: 20000 €/an
- > pour les actions de communication: 10000 €/an

Budget consacré à la coopération avec Stuttgart (3500 €)

### Étapes-livrables

**2021:** Développer les échanges d'expériences avec les villes/agglos riveraines (Karlsruhe, Freiburg, Stuttgart).

**2023:** réinvestir les instances transfrontalières abordant les enjeux climatiques et disposer d'outils de prospection et d'analyse cartographique sur les variables climatiques du territoire transfrontalier, développer une communication franco-allemande sur les enjeux et bons gestes climatiques.

**2025:** proposer des dispositifs communs d'incitation et d'accompagnement au changement climatique sur le territoire transfrontalier, identifier celui-ci comme une référence de la transition énergétique et de la protection du climat.

- > Plans climat transfrontaliers ou volets communs des PC côtés FR et DE (adoption du plan climat Eurodistrict)
- > Supports de communication communs franco-allemands

### Acteurs et modalité de réalisation

#### Collectivité:

Direction Relations Européennes, Internationales et Transfrontalières + services techniques

#### Partenaires extérieurs:

- > Collectivités allemandes
- > Réseaux de collectivités
- > Associations et agences locales
- > Organismes de coopération rhénane
- > Bailleurs de fonds nationaux et européens

#### Démarche et outils:

- > Référentiels et dispositifs communs
- > Accompagnement formation

## fiche 1.3.3 Une stratégie partenariale déployée à l'échelle transfrontalière

### Contexte et objectif général

Capitale européenne, la Ville de Strasbourg souhaite se positionner comme un territoire exemplaire et pilote de la transition écologique dans l'une des régions européennes les plus dynamiques d'Europe. L'ambition du Plan Climat doit s'inscrire dans le contexte mondial (Agenda 2030) et de l'Union européenne, faisant écho à son pacte vert, le « Green Deal », pour devenir le premier continent neutre sur le plan climatique.

Pour cela, La Ville de Strasbourg s'engage dans les réseaux de villes européens et internationaux en faveur de la transition écologique, sociale et démocratique ainsi que dans des programmes européens en faveur de ces transformations. La mobilisation de la collectivité a pour objectif de :

- renforcer la place des autorités locales dans les instances de gouvernance transfrontalières et européennes, pour influencer les politiques en matière de transition écologique,
- inspirer de meilleures pratiques,
- les expérimenter sur notre territoire,
- innover pour en développer de nouvelles et rayonner à notre tour par l'exemplarité.

Notre action s'appuiera sur les réseaux de villes transfrontalières, européens et internationaux et les échanges bilatéraux avec des villes étrangères. Elle se concentrera en particulier sur les Eurodistricts et les instances du Rhin Supérieur, le CCRE, France Urbaine et les réseaux tels qu'Energy Cities, ICLEI, Eurocities et Cités Unies France. La Ville de Strasbourg participera activement au réseau des lauréats et finalistes du label de Capitale verte européenne.

### Enjeux

Se positionner comme une ville exemplaire à l'échelle européenne en matière de transition écologique

### Objectifs

- > Renforcer la présence de Strasbourg dans les réseaux européens traitant des thématiques Climat-Air-Energie
- > Promouvoir les réalisations et projets de Strasbourg sur ces thématiques au sein des réseaux
- > Développer des actions de plaidoyer et d'influence auprès des décideurs européens et internationaux pour renforcer la place des autorités locales dans les discussions internationales liées au changement climatique

### Indicateurs de suivi

- > Nombre d'interventions d'agents /élu-es de la Ville dans les événements/rencontres européennes et internationaux sur le sujet (participation de M. Brassac à la Conférence du Conseil de l'Europe sur les « administrations publiques vertes » 26/04/2023 ; participation de M. Jund au Forum Mobilité d'Eurocities à Porto 31/05/2023 dans un panel "A multimodal revolution with public transport at its core", participation de Pia Imbs à la COP 26- Dubaï ODD New-York).

- > Nombre d'heures de travail des agents de la Ville dans les travaux « réseaux » / les projets internationaux
- > Nombre d'événements de réseautage européens organisés à Strasbourg sur les enjeux environnementaux (Accueil à Strasbourg des 2 événements européens : sur les ZFE organisé avec La Gazette et le réseau Eurocities à l'automne 2023 ainsi que l'European Mobility Expo en octobre 2024 <https://www.eumo-expo.com/>)
- > Nombre de publications citant les projets de Strasbourg sur les enjeux climatiques.
- > Prises de position politiques sur les actualités internationales européennes autour des enjeux climat (Signature du Manifeste des Maires du Rhin supérieur pour les mobilités européennes signé en janvier 2023 à l'occasion des 60 ans du Traité de l'Élysée (axe connexion ferroviaire franco-allemande)).

### Cartographie

Territoire à décliner selon les thématiques et partenaires concernés allant de l'aire urbaine Strasbourg-Kehl / Eurodistrict au Rhin Supérieur voire Stuttgart.

### Coût/Budget

- > 0,7 ETP au sein de la Direction Relations Européennes, Internationales et Transfrontalières
- > Frais de déplacements

### Étapes – livrables

- > Délibération cadre sur la stratégie internationale, européenne, et transfrontalière du 14/15/2020
- > D'ici 2024 : élaboration d'une stratégie d'investissement des réseaux européens
- > Publications & Présentations

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

Direction Relations Européennes, Internationales et Transfrontalières + services techniques

#### Partenaires extérieurs:

- > Réseaux dont Strasbourg est membre
- > Autres partenaires (Université, associations, etc.)

#### Démarches et outils:

- > Référentiels et dispositifs communs
- > Accompagnement formation

## fiche 1.3.4 Des actions en faveur de la solidarité internationale et les partenariats internationaux

### Contexte et objectif général

Les actions en faveur de la solidarité internationale et les partenariats internationaux de la Ville de Strasbourg s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda mondial 2030 et visent particulièrement à l'atteinte des Objectif de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 17.

Ces actions contribuent aux Objectif du Plan Climat de la Ville par des échanges de pratiques sur le développement urbain durable, intégrant des enjeux climatiques, de justice sociale et d'égalité. Cela se traduit par le partage d'expertises entre partenaires internationaux, le développement conjoint de solutions adaptées à des enjeux communs et aux contextes locaux ainsi que la démonstration du rôle déterminant des villes pour relever les défis mondiaux liés au changement climatique.

Ces objectifs sont inscrits dans la délibération cadre votée en décembre 2020 qui précise: « Les partenariats de Strasbourg avec d'autres villes et territoires à travers le monde doivent servir de plateforme de partage des valeurs et de développement urbain durable. Les relations avec les cinq villes jumelles (Stuttgart, Dresde, Leicester, Ramat Gan et Boston), les villes partenaires dans le monde entier, ainsi que l'ensemble de nos projets internationaux seront menés au regard de ces objectifs.

Priorité sera donc donnée aux projets de coopération contribuant directement à relever les défis de la transition écologique, sociale et démocratique.

Ils doivent aussi permettre à Strasbourg de rayonner par l'exemplarité, sur les plans culturel, politique, économique, universitaire, touristique et sportif. Les actions de la collectivité à l'international s'inscriront dans la dynamique de renforcement du rôle des collectivités locales pour relever les défis mondiaux, atteindre les Objectif européens et les Objectif de Développement Durable (ODD), dans leurs dimensions sociale, environnementale et démocratique ».

Strasbourg entend poursuivre son engagement en faveur de la coopération décentralisée en développant ses relations avec des villes en développement et le soutien aux porteur-euses de projets de solidarité internationale.

La Ville soutient les acteurs du territoire engagés à l'international via un dispositif d'appui aux micro-projets de solidarité internationale.

### Enjeux

Systématiser l'inscription des partenariats internationaux dans le cadre des Objectif de Développement Durable et développer des solutions en réponse au changement climatique à l'échelle internationale.

### Objectifs

- > Prioriser les thématiques liées au climat dans les partenariats internationaux de la Ville de Strasbourg
- > Priorité est donnée aux projets de coopération contribuant à relever les défis de la transition écologique, sociale et démocratique
- > Soutenir les projets internationaux des acteurs du territoire en faveur du climat

- > Renforcer la présence/visibilité de Strasbourg dans les réseaux internationaux traitant des sujets climatiques
- > Construire un indicateur de suivi et évaluation des actions internationales prenant en compte l'impact carbone: sur ce point, une nouvelle expérimentation est en cours dans le cadre du projet AUTREMENT (Tunisie, Kairouan et Mahdia) avec le réseau de villes Cités Unies France: Dans le cadre d'une coopération avec Santa Fe (Argentine), le Grand Poitiers développe un outil climat à 3 dimensions: bilan GES, adaptation et compensation. L'objectif en est d'intégrer les enjeux climat dans la coopération pour la rendre plus respectueuse et responsable. D'autres collectivités sont associées aux phases test, dont Strasbourg. Un événement type formation est prévu en fin de projet (vers décembre 2023) pour partager plus amplement l'outil et ses résultats.

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de partenariats internationaux de la Ville sur les sujets liés au climat
- > Nombre de projets soutenus sur les sujets liés au climat
- > Budget destiné aux projets internationaux en faveur du climat
- > Nombre d'interventions de représentant-es de la Ville dans les réseaux internationaux traitant des sujets climatiques

### Cartographie

La cartographie en cours d'actualisation dans le cadre de la refonte du site internet. La liste des partenariats actuels et actifs est la suivante: Douala (Cameroun), Jacmel (Haïti), Kampala (Ouganda), Kairouan et Mahdia (Tunisie), Kagoshima (Japon), Montréal (Canada), Oran (Algérie)

À ces partenariats, s'ajoutent les 5 villes jumelles: Boston, Leicester, Stuttgart, Dresde et Ramat-Gan

### Coût/Budget

5 ETP au sein du pôle Solidarité et Partenariats Internationaux de la DREI

Budget des projets de coopération décentralisée dont au moins un volet est lié au climat, (co)financés par des bailleurs externes:

- > Douala (6 millions d'euros)
- > Kairouan/Mahdia (2,9 millions d'euros)
- > Kampala (2,6 millions d'euros)
- > Montréal (240000 euros)

Valorisation de l'expertise interne:

- > Douala: 138 jours sur 3 ans (démarrage en mars 2019), soit 69000 € (base 500 € jour/personne)
- > Kairouan/Mahdia: 170 jours sur 30 mois (démarrage en juin 2020), soit 51595 € (base 303,50 € jour/personne)
- > Kampala: 150 jours sur 3 ans (démarrage prévu en juin 2021); soit 5000 € (base 500 € jour/personne)
- > San Diego: 13,5 jours sur 18 mois (période mai 2019-octobre 2020), soit 4050 € (base 300 € jour/homme) le projet est terminé

> Montréal: 42 jours sur 24 mois (période mars 2023-mars 2025), soit 14700 € (base 350 € jour/personne)

Subvention à GESCOD, réseau régional multi-acteurs, partenaire des coopérations avec Douala et Kampala: 30000 €

Fonds de soutien pour les projets de solidarité internationale: 15000 € / an



### Étapes:

**D'ici fin 2023:** disposer d'un indicateur de suivi et évaluation des actions internationales prenant en compte l'impact carbone (cf. expérience projet AUTREMENT en cours)

**D'ici 2025:** proposer des outils d'incitation et un accompagnement pour développer les sujets liés au climat au niveau international

### Livrables:

Conventions, résultats / impacts des partenariats internationaux

Conventions financières et bilans des subventions accordées

Comptes rendus d'évènements internationaux, publications, etc.



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Collectivité:

Direction Relations Européennes, Internationales et Transfrontalières + services techniques

### Partenaires extérieurs:

> Collectivités partenaires à l'étranger

> Réseaux internationaux de villes

> Associations partenaires pour la mise en œuvre de projets internationaux (GESCOD)

> Bailleurs de fonds (MEAE/DAECT, AFD, UE...)

> Corps consulaires et diplomatiques

> Autres partenaires (Université, associations, etc.)

### Modalité de participation citoyenne:

Co-construction

### Démarche et outils:

> Dispositifs communs de suivi des projets

> Accompagnement

### fiche 1.4.1 Un budget et des arbitrages climato-compatibles

#### Contexte et objectif général

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Analyser un budget sous le prisme du climat permet de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition climatique.

Dès 2019, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont pris part à la réalisation d'une méthodologie pour évaluer l'impact climat des budgets publics menée par l'Institut de l'Économie pour le Climat, (I4CE). Cette méthodologie permet d'analyser ligne par ligne le budget d'une collectivité en lui attribuant une couleur: de très favorable (vert) à défavorable (rouge) pour le climat. 6 catégories sont disponibles: très favorable, favorable sous conditions, neutre, défavorable, à approfondir et indéfini.

Cette démarche permet à la collectivité d'identifier et comprendre l'impact des dépenses sur le climat, d'évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs du Plan Climat, d'analyser les marges de manœuvre pour orienter les dépenses et de suivre l'évolution des dépenses bénéfiques au climat au fil du temps.

En 2023, il a été proposé d'automatiser l'analyse au maximum en l'intégrant directement dans le logiciel de suivi financier. Cela implique des partis pris méthodologiques mais permet de réaliser l'analyse de manière plus rapide et ainsi la proposer à différentes étapes de la préparation budgétaire. L'objectif est de pouvoir faire de ce critère un outil d'aide à la décision au moment des arbitrages budgétaires. Il s'agit aussi de permettre des analyses croisées avec les autres cadres d'analyse: Objectif de Développement Durable, budget sensible au genre, budget territorialisé.

Les équipes de la collectivité sont également engagées dans des groupes de travail intercommunaux organisés par France Urbaine pour partager leurs démarches et retours d'expérience sur le sujet.

La démarche sera enfin approfondie dans le cadre du projet européen Decarb-Pro, avec un objectif de partage de connaissances au consortium transnational, mais aussi de réfléchir à la possibilité de passer à une analyse quantitative de l'impact carbone de certaines lignes budgétaires.

En complément du volet 'carbone', I4CE a co-construit des méthodologies d'évaluation environnementale des budgets intégrant les volets adaptation et biodiversité. L'élargissement de l'évaluation sur ces deux volets s'inscrit dans les perspectives des travaux d'analyse budgétaire de la collectivité.

#### Enjeux

Flécher les dépenses favorables au climat dans le budget et limiter ou réorienter les dépenses défavorables

#### Objectifs

- > Disposer une lecture simple de la part du budget compatible avec la trajectoire climatique votée
- > Intégrer le respect du climat dans les arbitrages budgétaires

- > Construire un outil pour vérifier la compatibilité des projets avec les axes politiques (écologie / social / démocratie)
- > Disposer d'un budget dédié pour les actions air-énergie-climat

#### Indicateurs de suivi

- > Présence dans la notice de présentation des budgets d'une lecture climatique (suivi annuel et mise en perspective de l'évolution) – opérationnelle pour 2021-2022-2023
- > Outil d'arbitrage opérationnel

#### Coût/Budget

- > 10 000 € (Eurométropole) pour l'étude d'I4CE, cofinancée par les 5 collectivités test (le projet a bénéficié d'un financement européen -EIT Climate KIC- et national -ADEME)
- > Co-financement du projet européen Decarb-Pro (mars 2023-août 2026) à hauteur d'environ 23 000 €- (Eurométropole)
- > À définir pour l'élargissement de l'évaluation environnementale

#### Étapes – livrables

- > **2021** : mise en œuvre de l'analyse climat des budgets prévisionnels (méthode I4CE) et selon d'autres standard (ex: ODD)
- > Participation à la dissémination et l'amélioration de la méthode (groupes de travail)
- > Mise en valeur dans la notice budgétaire
- > **2023-2024**: automatisation de l'analyse et intégration aux débats de préparation budgétaire pour une meilleure prise en compte des enjeux air-énergie-climat

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

##### Collectivité:

Direction Finances et Programmation - Direction Transition Énergie Climat et l'ensemble des directions

##### Partenaires extérieurs:

I4CE, autres collectivités, partenaires projets européens

##### Démarches et outils:

- > Méthode I4CE
- > <https://www.i4ce.org/projet/evaluation-climat-des-budgets-des-collectivites-territoriales/>
- > Intégration des ODD
- > <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/integration-des-odd-dans-les-processus-budgetaires-nationaux>

## fiche 1.4.2 Un élargissement des modes de financement pour une mise en œuvre de la transition

### Contexte et objectif général

#### Innovier et diversifier les modes de financement pour atteindre les objectifs climat air énergie

Face à l'urgence climatique, les enjeux de l'accélération de la transition écologique et les besoins de financement associés sont considérables. L'atteinte de la neutralité carbone en 2050 nécessite d'avoir engagé les investissements massifs d'ici à 2030. Dans son rapport 'Plan d'actions pour le financement de la transition écologique', mai 2023, l'Institut de la Finance Durable évalue à un besoin en investissement de 30 à 65 Mds € annuels supplémentaires nécessaires d'ici à 2030 pour atteindre les objectifs de la SNBC-2 (le rapport Pisani-Ferry estime quant à lui à 101 M€/an pour la future SNBC-3). Le coût de ces investissements reposerait principalement sur les entreprises et les acteurs publics (pour les 2/3 des investissements totaux) et pour les ménages, ils doivent être accompagnés dans un investissement important principalement pour la rénovation des logements et le passage à la mobilité décarbonée.

Du fait de leur patrimoine et de leurs compétences, les collectivités doivent porter de nombreux investissements climat, mettre en place des stratégies et plans d'actions, et déployer les actions d'animation des acteurs de leur territoire. D'après l'étude menée par I4CE, 'les collectivités devraient plus que doubler leurs investissements climat d'ici à 2030. Au-delà des besoins d'investissements, elles vont également devoir augmenter leurs moyens humains pour l'ingénierie climat et donc leurs dépenses de fonctionnement: pour lancer et assurer la maîtrise d'ouvrage des investissements climat d'une part, et pour animer la dynamique de décarbonation des acteurs de leur territoire d'autre part'.

Pour la Ville de Strasbourg, l'enjeu est aujourd'hui d'identifier l'ingénierie financière permettant de répondre aux objectifs fixés dans son plan climat et d'identifier les leviers de financements de son plan d'action, intégrant les besoins de financement (investissement et fonctionnement) pour les actions portées par la collectivité et les acteurs du territoire.

#### Des opportunités de financement multiples pour les collectivités

##### Les leviers de financement sont multiples pour accélérer la transition, parmi eux:

- À l'échelle nationale, les fonds de dotations pour projets ou les appels à projets, qui émanent principalement de l'ADEME (Fonds Chaleur renouvelable, le Fonds Économie circulaire et le Fonds Air-mobilité...), l'État (PIA, France 2030...), des services de l'État en Région, des agences telles que celle de l'Eau Rhin Meuse ou de la rénovation urbaine constituent une part importante des financements mobilisables.
- Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé en 2005 par la loi sur l'énergie (loi POPE) fixant les orientations de la politique énergétique, constitue l'un des principaux instruments de la politique française de maîtrise de la demande énergétique.
- Le dispositif CEE vise en effet à permettre la réalisation d'économies d'énergie dans divers secteurs (bâtiment, industrie, agriculture, transports...), et pour ce faire il impose aux vendeurs d'énergie (les « obligés ») de réaliser des économies d'énergie. L'enjeu principal est ici de valoriser les opérations les plus pertinentes et vertueuses sur le plan de la réduction de la

consommation et des émissions de gaz à effet de serre. À cela s'ajoute, depuis 2016, une obligation spécifique de réaliser des opérations au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.

- Après les fiches d'opérations standardisées et les opérations spécifiques, les programmes d'accompagnement sont la troisième voie de production des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) dans le dispositif. Les programmes concernent le bâtiment (formation, innovation, la massification, la précarité), le public scolaire, l'industrie, les TPE, le numérique, les transports. L'Eurométropole est impliquée dans les programmes Récif+, TZEE, ACTEE2 ACTEE+, le SARE-France Rénov, Moby
- Les fonds européens financent des projets qui répondent aux besoins locaux tout en s'inscrivant dans les grands objectifs de l'Union européenne.
  - › Les fonds structurels sont les instruments financiers européens qui permettent la mise en œuvre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, en particulier le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE+) aux niveaux national et régional.
  - › De nombreux appels à projets de programmes sectoriels: ex Horizon Europe consacré au développement des sciences, de l'innovation et des technologies européennes. Il doit répondre aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, comme la transition numérique et la lutte contre le changement climatique. Le programme LIFE est le programme de financement de l'Union européenne qui soutient les projets liés à l'environnement et au changement climatique. Conservation des habitats, protection des sols, amélioration de la qualité de l'eau, transition vers l'énergie propre... Les programmes Interreg de coopération territoriale européenne, Urbact, EUI-IA...
  - › Le plan de relance (Next Generation EU) a été adopté pour faire face aux conséquences économiques de la crise du Covid-19 repose sur des prêts et des subventions aux États membres. Sa composante REACT-EU a apporté une enveloppe additionnelle en fonds structurels en 2021 et 2022.

Au-delà de ces appels à projet ou programme, d'autres modalités de financement sont déployées:

- Au niveau européen, la Banque Européenne d'Investissement, l'institution financière de l'Union européenne, est un pilier en matière de soutien financier en faveur de climat et d'environnement. Elle finance ainsi les politiques européennes avec de l'argent emprunté sur les marchés des capitaux.
- En novembre 2020, ambitionnant de devenir la "banque européenne du climat", la BEI publie une feuille de route pour la période 2021-2025. Un document dans lequel elle souhaite "accroître son niveau de soutien à l'action en faveur du climat et de la durabilité environnementale pour dépasser 50 % de son activité de prêt globale d'ici 2025 et au-delà".
- Le mécanisme européen ELENA permet d'apporter des financements de l'assistance technique les projets d'efficacité énergétique (ex recours à ELENA pour le déploiement du service Énergie et Patrimoine de la Ville et Eurométropole de Strasbourg)
- Les banques sont également des acteurs à mobiliser dans le cadre de la transition écologique. Les banques commerciales ainsi que la Caisse des dépôts proposent des prêts dans divers domaines.

À titre d'exemple, la Caisse des dépôts dispose notamment de 3 prêts concernant la mobilité, l'eau et l'assainissement et l'éducation.

- La collectivité peut par ailleurs faire appel au mécénat pour financer des actions du Plan Climat. Une délibération a été adoptée en mars 2023 sur le mécénat public sur 3 volets (culture & patrimoine, climat & environnement, sport & social). La fondation R-GDS qui peut être sollicitée dans le cadre de projets visant à lutter contre la précarité énergétique (relative au logement).
- Le crowdfunding est un outil que peuvent mobiliser les organismes publics depuis 2015 (cf. décret 2015-1670 portant sur le recours au financement participatif, qui permet de « confier à un organisme public ou privé l'encaissement de recettes relatives (...) aux revenus tirés d'un projet de financement participatif au profit d'un service public culturel, éducatif, social ou solidaire »). L'existence d'un label de financement participatif permet d'identifier les projets qui contribuent à la transition énergétique et écologique.

### Une organisation interne confortée pour se saisir au maximum des différentes opportunités

Au sein de la collectivité, les différentes contractualisations sont assurées dans la plupart des cas par les directions thématiques. La mission recette, créée en 2020 et rattachée à la Direction générale adjointe en charge des "Finances, partenariats, patrimoine et logistique durables" s'attache à disposer d'une vision transversale et à optimiser le recours aux différentes opportunités. Elle pilote au sein de l'EMS le PTRTE, dispositif d'ingénierie financière et de coordination partenariale (cf. § suivant).

Sur le volet des programmes européens, trois directions interagissent aux côtés de la mission recette, la DREIT (Direction des relations européennes, internationales et transfrontalières), la DDEA (Direction du développement économique et de l'attractivité), la DTEC (Direction Transitions Énergie Climat) pour l'enjeu de transition écologique. L'Eurométropole de Strasbourg a en charge la gestion de deux enveloppes de fonds européens afin de favoriser le développement économique et l'emploi sur notre territoire (enveloppes FSE+ et FEDER). Ces enveloppes, gérées par la DDEA sont mises en œuvre conjointement au sein d'un outil appelé "investissement territorial intégré" (ITI).

Elles visent, dans la limite des ressources disponibles à :

- Travailler au niveau de la programmation en cours ou à venir avec une analyse des programmes pouvant être pertinents pour les priorités de la collectivité
- Contribuer au côté des directions thématiques au partage d'information, à l'identification des projets, leur priorisation et leur suivi via une gouvernance dédiée
- Soutenir le montage des projets au côté des directions thématiques
- Assurer le pilotage et la gestion des programmes, ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets (volet ITI)

Pour le volet transition écologique, une analyse complémentaire des opportunités de financement par les programmes de l'UE via une entrée plans d'actions des plans climat Ville et Eurométropole. Celle-ci sera menée en 2024 par des consultants dans le cadre d'une mission financée par la Banque des territoires.

### Le PTRTE, une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations

Face à la multiplicité des contractualisations, l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) ont engagé en 2021 une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations : le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE). Elle

est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional. Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable.

Le PTRTE de l'Eurométropole de Strasbourg, conclu pour la durée du mandat municipal 2020-2026, a été signé le 26 avril 2022, couvrant le périmètre de l'Eurométropole et des 33 communes.

Il est structuré autour de : 3 orientations stratégiques

- Transition énergétique et écologique
- Cohésion territoriale et coopération
- Économie plurielle ancrée dans les territoires

Et 3 sujets transversaux

- Le déploiement des usages du numérique
- Les synergies inter-territoires et interrégionales
- Les dynamiques transfrontalières

Le PTRTE permet de disposer d'une lecture transversale de la stratégie de développement du territoire et des contractualisations associées tout en facilitant l'identification des sources de financements existantes.

Il s'intègre en 2024, dans le cadre de la relance économique, de la réussite de la transition écologique et de la territorialisation de la planification écologique (COP territoriale). Cadre de référence pour la mise en œuvre partenariale des politiques publiques d'intérêt partagé, le PTRTE est un dispositif d'ingénierie financière tout comme un outil de coordination unique, partagé avec tous les partenaires. L'observatoire des projets regroupe tous les projets des collectivités et leurs sources de financement Europe, État, Région, CEA et quelques partenaires privés.

Le suivi du PTRTE s'appuie sur une démarche collaborative pragmatique pour suivre au plus près les projets des communes et les assister dans leur mise en œuvre.

Les projets 2021-2026 recensés fin 2023 représentent 2,05Mds€ via plus de 50 conventions.

- 395 projets de l'Eurométropole ont été recensés, représentant 1,132 Md€ d'investissement,
- 213 projets Ville de Strasbourg représentant 505 M€ d'investissement
- 453 projets de communes représentant 411 M€ d'investissements

## Enjeux

Démultiplier l'action publique en s'appuyant sur des financements diversifiés et à fort effet de levier

## Objectifs

### Faire du PTRTE l'outil d'ingénierie financière au service de la TE sur le territoire

- > Identification et intégration des principales contractualisations
- > Création de l'observatoire des projets (liste des projets, caractérisation, programmation)
- > Identification des réseaux de financeurs (financements et personnes ressources)
- > Création d'une ressource d'informations commune entre État, RGE, CEA, et EMS
- > Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de travail conjointe pour accompagner les projets et faciliter l'instruction des demandes

- > Intégration de nouvelles thématiques et programmes (habitat, économie, réseaux de chaleur...)
- > Adapter le PTRTE aux enjeux de la démarche de COP
- > Animer le PTRTE via une gouvernance dédiée (Cotech, COPIL, rencontre avec les communes et porteurs de projets, animation de la communauté des financeurs)

#### Indicateurs:

- > Nombre de projets identifiés sur le territoire sur le volet TE et montant associé
- > Répartition par type de programmes et de financeur
- > Nombre de rencontres

#### Faciliter le recours aux financements européens pour la TE

- > Mission d'analyse des plans d'actions Ville et EMS pour identifier les projets et les programmes à flécher (janvier-avril 2024)
- > Suivi des projets déposés sur les fonds européens
- > Consolidation de l'organisation interne et de la stratégie de mobilisation dans les réseaux

#### Indicateurs:

- > Nombre de projets européens soumis, obtenus par programmes
- > Apport des projets sur la politique climatique portée par le territoire
- > Montants associés et taux de cofinancement
- > Nombre de rencontres (Cotech-Copil...)

#### Suivre et encourager le recours aux autres modes de financement

- > Dynamisation du recours au mécénat
- > Valorisation de CEE
- > Financement participatif
- > Partenariat avec les banques et les institutions financières / critères pour les emprunts
- > Veille sur les différents dispositifs innovants de financement

#### Indicateurs:

- > Projets co-financés par les différents modes de cofinancement (nombre/montant)
- > Volume de CEE valorisés



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Mission recette DDEA, DREIT, DTEC et directions thématiques

#### Partenaires extérieurs:

- > État, Ministères; Région GE, CeA, Ademe...
- > Banques des territoires, Banque Institutions financières
- > Fournisseurs d'énergie
- > Citoyen-nes

#### Démarches et outils:

- > Création d'une cellule interne dédiée au captage de financements extérieurs
- > PTRTE
- > Convention avec la CDC
- > Convention ADEME
- > Convention Agence Eau



## Résultats attendus

Accélération du déploiement des projets de TE pour atteindre les objectifs du plan climat via une diversité des financements



## Calendrier

- > **2021:** lancement de l'élaboration du PTRTE
- > **Avril 2022 :** signature du PTRTE-EMS
- > **2022-2026:** suivi du PTRTE et animation de la démarche
- > **2023:** mise en place de la gouvernance fonds européens
- > **2024:** étude sur programmes EU et plans d'actions Plan Climat

#### Étapes – livrables

- > Cartographie et priorisation des besoins de financements pour les projets Plan climat.
- > Suivi budgétaire des recettes liées à la transition écologique.
- > Coopération à envisager avec Strasbourg Place Financière, la BEI

# action 1.5 Communiquer, informer pour une ville mobilisatrice et résiliente

## fiche 1.5.1 Une stratégie de communication et une identité de la collectivité portant les politiques du Plan Climat

### Contexte et objectif général

Pour poursuivre les objectifs du Plan Climat, la direction de la communication de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et ses directions opérationnelles mettent en œuvre des stratégies et des actions de communication permettant de valoriser les politiques publiques en faveur des piliers que sont la transformation écologique, sociale et démocratique du territoire. Elles développent ainsi la notoriété et l'acceptabilité des différents projets et favorisent également l'éco-responsabilité dans les démarches de communication.

Il s'agit de lutter contre le greenwashing et les stéréotypes mais aussi de contribuer à la diffusion de récits inspirants et à l'évolution des normes sociales. Les messages sont élaborés avec un choix sémantique favorisant la sincérité et la transparence. La terminologie employée ainsi qu'un visuel éthique sont associés pour délivrer un message global éco-responsable.

Toutes les campagnes de communication sont réalisées au travers du double prisme des boucliers social et écologique et s'appuient sur la participation citoyenne.

À l'heure de la refonte des magazines de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole, le service Actualités relaie les objectifs du Plan Climat. Il veille au quotidien sur les réseaux sociaux pour promouvoir les actions mais aussi déjouer les fake news. La ligne éditoriale des magazines favorise la diffusion des actions de transformation écologique et sociale du territoire pour mobiliser à l'échelle individuelle et collective.

### Enjeux

Les actions de communication visent à mettre en lumière les travaux des services et leur finalité.

Elles doivent accompagner et encourager les changements de comportements, appuyer la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, et être en phase avec les enjeux de transition écologique portés par la collectivité.

Les magazines ont un rôle tout particulier à jouer : ils sont le premier vecteur d'information à l'échelle de la collectivité, entrant dans tous les foyers de la Ville et de l'Eurométropole. Face à l'urgence climatique, le service se réorganise afin d'investir plus massivement les canaux digitaux pour transmettre les bonnes informations aux bons publics en annonce ou en couverture.

### Objectifs

- > Informer, sensibiliser le grand public et les acteurs et les actrices du territoire aux politiques de transition écologique portées par la collectivité
- > Promouvoir les actions de la collectivité face à l'urgence climatique

- > Faire adhérer aux enjeux sociaux et écologiques et promouvoir les bonnes pratiques
- > Favoriser l'acceptabilité des projets, susciter l'adhésion
- > Inciter au passage à l'acte, accompagner et faciliter le changement de comportement
- > Inciter les habitantes à participer à la concertation.
- > Lutter au quotidien contre les fake news

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de campagnes de communications déployées ayant trait aux enjeux sociaux et écologiques
- > Nombre de marqueurs ayant trait aux enjeux sociaux et écologiques utilisés dans les campagnes
- > Analyse du lectorat des magazines
- > Statistiques des publications sur les réseaux sociaux, lettres d'information et sites internet

### Coût/Budget

Évolutif en fonction des besoins de communication identifiés. Chaque campagne dispose de son propre budget. La part liée aux enjeux écologiques est difficilement isolable. Budget de refonte des magazines.

### Étapes - livrables

- > Stratégie de communication
- > Plans de communication par année, par directions thématiques et par grands projets
- > Visuels
- > Janvier 2024 : refonte des magazines « Strasbourg magazine » et « EMS magazine »
- > Nouvelle organisation du service Actualités
- > De nouvelles approches de suivi de l'actualité et de l'information publique via le numérique : newsletters, réseaux sociaux, site

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Direction de la communication et l'ensemble de ses départements. L'ensemble des services amenés à avoir un besoin de communication.
- > COPIL (des projets).

#### Partenaires extérieurs:

- > Partenaires de la collectivité dans la mise en œuvre de ses politiques de transition écologique.

**Démarches et outils:**

- > Stratégie de communication
- > Les campagnes de communication sont mises en œuvre et s'appuient sur les relations presse (communiqué ou conférences de presse), un relais en communication numérique sur notre site et nos réseaux sociaux, un relais via nos magazines institutionnels (StrasMag et EurométropoleMag), des campagnes d'affichage sur les réseaux Decaux, etc.
- > Relais de notre communication par nos partenaires.

## fiche 1.5.2 Améliorer la culture du risque pour augmenter la résilience du territoire

### Contexte et objectif général

Même si des dispositifs visant à informer et à sensibiliser les citoyen·nes et les entreprises aux risques majeurs sont déjà mis en place, chaque événement marquant, qu'il soit d'origine naturelle ou technologique, rappelle que leur portée est en réalité limitée.

Au niveau national, une mission de modernisation de **la culture du risque** a été lancée en France en 2020, présidée par Frédéric Courant. Puis, à partir des conclusions de cette mission, le plan d'action « Tous résilients face aux risques » a été présenté lundi 18 octobre 2021 par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. À la suite de la dynamique engagée par ce plan d'action, une journée nationale de la résilience face aux risques naturels et technologiques est mise en place par le Gouvernement à partir de 2022. Elle se tiendra tous les 13 octobre, en cohérence avec la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'Organisation des Nations unies.

Pour la première édition de la journée nationale en 2022, la Ville de Strasbourg a élaboré un parcours de sensibilisation au risque inondation sur son territoire. Pour l'édition 2023, en plus de la possibilité qui a été offerte aux agents de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg de réaliser le parcours de sensibilisation au risque inondation, la Ville de Strasbourg a accueilli le 31 octobre 2023 une étape du « Résilience Tour » de l'IRMA (Institut des Risques Majeurs de Grenoble), en partenariat avec l'AFPCNT (Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques). En plus de conférences et tables-rondes qui ont été organisées ce jour-là sur les risques majeurs, un atelier de simulation de gestion de crise communale sur le thème Accident TMD (Transport de Marchandises Dangereuses) a eu lieu.

La Ville de Strasbourg souhaite développer la culture du risque afin que les bons réflexes soient adoptés par tous dans la prévention et dans le comportement de chacun face au risque lorsqu'il survient.

L'information préventive se traduit par la mise à disposition de supports tel le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). La Ville a pour objectif en 2024 de mettre à jour son DICRIM. La première version date de 2019 et doit notamment évoluer pour prendre en compte l'évolution de certains risques en fonction d'événements passés. Cette mise à jour se fera à l'appui du Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) mis à jour par la Préfecture en septembre 2023.

Car, compte tenu du changement climatique, les risques s'accroissent et questionnent plus largement sur des risques complémentaires à prendre en compte comme la sécheresse et le risque de feu de végétation, le réchauffement de la température de l'air et de l'eau, la baisse du niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques, les risques d'inondation accrus liés à des épisodes pluvieux exceptionnels mais aussi des impacts induits comme le réchauffement des matières dangereuses augmentant le risque d'incendie ou d'explosion ou la pénibilité accrue du travail des salariés.

La Ville s'emploie à réaliser des démarches de sensibilisation et d'éducation de la population.

Depuis 2021, un certain nombre d'actions ont été menées. Les consignes générales de sécurité ont par exemple été affichées dans les locaux dont le nombre d'occupants dépasse 50 personnes, les immeubles d'habitations regroupant plus de 15 logements et les

terrains aménagés de camping ou de stationnement de caravanes regroupant plus de 50 personnes sous tentes.

L'information sur les risques majeurs a également été entièrement révisée sur le site internet de la collectivité.

Pour sensibiliser les plus jeunes, un groupe de travail a été mis en place en 2023 avec pour objectif de réaliser un DICRIM Jeunes. Des livrets « inondations » ainsi qu'une maquette interactive sur le risque inondation ont aussi été mis à disposition des scolaires et enseignants de l'Eurométropole de Strasbourg (public scolaire 3<sup>e</sup> cycle CM1-CM2-6<sup>e</sup>).

Le risque inondation demeure un enjeu très fort au regard du changement climatique en cours qui accentue les phénomènes climatiques extrêmes comme les dramatiques inondations survenues à l'été 2021 chez nos voisins allemands et belges qui ont fait plus de 200 victimes et des dégâts considérables.

Des poses et des réfections de repères de crue visant à porter à la connaissance des citoyennes et citoyens les plus hautes eaux connues sur le territoire, ont eu lieu en 2022-2023. Ces outils de sensibilisation souvent accompagnés d'échelles limnimétriques permettront aux habitantes et habitants de mieux mesurer les niveaux d'eaux atteignables en cas de crue et par voie de conséquence avoir une meilleure conscience du risque.

Fin 2023, les panneaux d'information sur les risques liés aux inondations pouvant avoir lieu au niveau des quais bas de la Ville ont été remplacés (pour les plus dégradés) et ajoutés à certains endroits.

La vulnérabilité du territoire de la Ville de Strasbourg au risque inondation est fortement liée à la présence de nombreux bâtiments en zone inondable. Les études réalisées pour le TRI de l'agglomération strasbourgeoise en 2015 ont permis d'identifier le nombre d'habitant·es en zone inondable selon l'épisode de crue : 3400 habitant·es concerné·es pour les crues fréquentes, 17100 habitant·es pour les crues moyennes et 75200 habitant·es pour les crues extrêmes.

Malgré ce risque très présent, l'absence de crue majeure depuis plusieurs décennies et la mise en œuvre d'aménagements de protection contre les crues (digues, ouvrages hydrauliques de répartition) a entraîné une quasi-disparition de la culture du risque auprès de la population. Ainsi, le risque est souvent minimisé voire totalement occulté par les populations.

En complément des ouvrages de protection existants et dans la perspective d'accompagner la nouvelle doctrine de « prévention du risque d'inondation » établie au niveau européen et national, le développement de la culture du risque est primordial dans la stratégie à mettre en œuvre sur le territoire strasbourgeois pour développer la résilience du territoire aux risques d'inondations.

Ce risque, accentué par la modification des régimes pluviométriques liée au changement climatique, peut engendrer des dégâts et dysfonctionnements importants, dès lors qu'ils peuvent impacter de manière cumulée l'ensemble des infrastructures du territoire : habitations, réseaux, infrastructures économiques et infrastructures nécessaires à la gestion de crise.

Parmi ces infrastructures stratégiques, trois sites requièrent une attention majeure. Il s'agit, du Centre administratif (CA) qui accueille la cellule de gestion de crise, du Parc véhicule atelier (PVA) situé route de la Fédération ainsi que du Parc voirie, eau et assainissement situé rue de la Plaine des Bouchers.

L'objectif porte sur la nécessité de développer la culture et la connaissance du risque inondations sur le territoire et de réduire la vulnérabilité habitations et infrastructures situées en zones vulnérables en vue d'accroître la résilience des populations et acteurs concernés.

## Enjeux

Favoriser la résilience de la population et du territoire aux risques majeurs

## Objectifs

- > Réviser le DICRIM a minima tous les 5 ans
- > Réaliser un DICRIM « jeunes » en impliquant des scolaires
- > Porter à la connaissance du public les consignes de sécurité figurant dans le DICRIM par voie d'affiches
- > Mettre en œuvre des actions, évènements et des outils pédagogiques pour améliorer la culture du risque
- > Organiser des formations et de l'information auprès de publics cibles
- > Organiser annuellement au moins une action dans le cadre de journée nationale du 13 octobre "Tous résilients face aux risques"
- > Mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité

## Indicateurs de suivi

- > Nombre d'actions menées pour améliorer la culture du risque par rapport aux risques technologiques / an
- > Nombre d'actions menées pour améliorer la culture du risque par rapport aux risques naturels / an
- > Nombre de diagnostics réalisés auprès des habitations, entreprises ou réseaux vulnérables / an
- > Nombre de mesures correctives et préventives mises en œuvre / an

## Coût /Budget

Budget annuel en fonctionnement et en investissement (panneaux) défini au cas par cas selon les actions mises en œuvre (entre 30000 et 100000 euros en moyenne)

## Étapes – livrables

**Avril 2021** : Distribution et diffusion de l'affiche sur les consignes de sécurité

**Juillet 2021** : Révision des pages dédiées aux risques majeurs du site internet de la Ville

**2021-2022**: Définition des habitations et infrastructures vulnérables / Élaboration d'un programme d'actions et outils de réduction de la vulnérabilité (Mission AMO 2021)

**Janvier – mai 2022** : Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour une stratégie de sensibilisation aux risques majeurs

**2023**: Mise en place d'un groupe de travail afin de réaliser le DICRIM Jeunes

**Fin 2023**: Lancement de la révision du DICRIM de la Ville de Strasbourg

**2021 – 2024**: Rénovation et mise en place de repères de crue sur le territoire de la Ville de Strasbourg

**2023-2024**: mise à jour des panneaux d'information dans la zone du PPRT du Port aux Pétroles et le long des quais bas de l'III

**2022-2026**: Déploiement des outils et mesures correctives / préventives de réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation

## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Collectivité:

Le service Gestion et Prévention des Risques Environnementaux animera l'ensemble des étapes en partenariat avec les services concernés par chaque thématique: communication, éducation à l'environnement, sécurité civile, etc.

### Instance de gouvernance/de suivi de l'action:

- > COPIL, COTECH pour réalisation/mise à jour du DICRIM (Ville)
- > COPIL vulnérabilité (Eurométropole)

### Partenaires:

- > AMO
- > Institut français des formateurs Risques Majeurs et protection de l'environnement (IFFORME)
- > Scolaires
- > IRMA
- > État

### Démarches et outils:

- > Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Stratégie de sensibilisation aux risques majeurs »
- > Outils pédagogiques mis à disposition des établissements scolaires volontaires
- > Appel à projet artistique
- > Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Réduction de la vulnérabilité au risque inondation »
- > Diagnostics de vulnérabilité en lien avec l'aléa (modèles hydrauliques), stratégie de réduction de la vulnérabilité (AMO)

## objectif 2

# Une mobilisation citoyenne en faveur de l'environnement

## action 2.1 Des projets partagés et fabriqués avec les forces vives du territoire et les habitant·es

### fiche 2.1.1 Les dispositifs de gouvernance et instances de la Participation Citoyenne à Strasbourg

#### Contexte et objectif général

Alors que les mécanismes traditionnels de démocratie représentative sont souvent désinvestis par le citoyen·nes, la collectivité a la responsabilité de renforcer le lien et la confiance entre les habitant·es et les élu·es, de leur permettre de contribuer à l'élaboration des politiques publiques dans la ville et d'accroître leur intérêt pour la vie publique locale. Nous ne relèverons collectivement les enjeux majeurs de notre époque – changement climatique et justice sociale – qu'à condition de garantir l'épanouissement d'une véritable démocratie locale.

Sur la base du Pacte pour la Démocratie, adopté par le Conseil Municipal le 16 avril 2018, il s'agit de consolider les espaces et les outils de la démocratie locale, d'apporter des évolutions aux dispositifs quand c'est nécessaire et de permettre le développement d'espaces de discussion et de débat dans la ville. En effet, l'objectif est de permettre à chaque habitant·e de notre ville de trouver un espace pour échanger avec d'autres habitant·es, avec les élu·es, avec les agent·es de la collectivité, de débattre d'une très grande variété de sujets, de proposer et concrétiser ses projets, de vivre la réalité transfrontalière et européenne de notre ville. L'objectif est triple: renforcer le pouvoir d'agir des habitant·es, mieux les inclure dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques, et aller à leur rencontre sur tout le territoire. À ce titre, les espaces de la démocratie dans notre ville sont complémentaires de ceux développés par l'Eurométropole de Strasbourg, et de son Conseil de Développement en particulier (dimension eurométropolitaine qui est développée dans la Plan Climat 2030).

La démocratie locale est vivante, les dispositifs qui sont développés et expérimentés, sont ensuite évalués, en lien étroit avec les habitant·es et les différentes parties prenantes. Tous ces dispositifs font l'objet d'une action dédiée.

Au-delà des espaces et outils formalisés de la démocratie locale, la culture du dialogue doit se développer dans la ville, de manière informelle et permanente. Cela se concrétise notamment à travers des expérimentations citoyennes, qui doivent permettre aux habitant·es de s'approprier l'espace public.

Dans ce contexte, l'organisation interne de l'administration doit également permettre une montée en compétences collective et une diffusion de la Culture de la Participation Citoyenne à tous les projets pour lesquels cela est possible. C'est ce qui a été expérimenté pendant 2 ans avec la Revue de concertation et son évolution en 2023, la Fabrique de la Participation Citoyenne.

La Participation citoyenne est l'affaire de toutes les directions. La Direction de la Participation Citoyenne est une ressource pour accompagner les collègues à la conceptualisation de leurs démarches participatives. Lorsque cela est nécessaire, il est également possible de réunir de façon transversale les élu·es et agent·es concerné·es par le projet pour évaluer et valider ensemble une démarche en particulier (objectif, méthodologie, calendrier, répartition des tâches) : ce sont les COmités de pilotage de la PARTicipation citoyenne (COPART). Enfin, les réunions de coordinations territoriales des démarches participatives permettent de faciliter le travail en transversalité et d'assurer la cohérence des différentes démarches participatives les unes par rapport aux autres. En résumé, l'objectif est d'accompagner, valider et coordonner les démarches participatives tout en les recensant. Se doter de cet outil de gouvernance interne est une brique essentielle pour mettre en œuvre le 3<sup>e</sup> pilier de la mandature.

#### Enjeux

- > Consolider les avancées de la collectivité en matière de démocratie participative
- > Garantir le bon fonctionnement et l'amélioration du dispositif de démocratie locale co-construit avec les citoyen·nes
- > Diffuser à l'externe comme à l'interne la culture de la participation aux dispositifs et projets
- > Associer plus étroitement les citoyen·nes strabourgeois·es et eurométropolitain·es à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques
- > Redonner goût aux citoyen·nes à la vie publique et restaurer la confiance envers leurs représentant·es et les institutions
- > Élargir et diversifier la participation citoyenne, mobiliser des publics variés en développant divers outils et formats de rencontre
- > Relever collectivement les défis de l'urgence démocratique, climatique et sociale
- > Faciliter et mettre en cohérence les démarches participatives portées par les directions de projets ou thématiques



## Objectifs

- > Exercer conjointement et suivre l'évolution du dispositif global et de ses outils
- > Émettre des préconisations ou des avis destinés à améliorer le fonctionnement démocratique de la collectivité
- > Mieux partager les décisions et insuffler plus d'horizontalité dans la construction des politiques publiques
- > Responsabiliser les parties prenantes quant aux décisions
- > Identifier transversalement des stratégies de participation citoyenne relatives aux projets de la collectivité : opportunité et faisabilité, degré de participation et nature de la concertation, son périmètre, les moyens alloués, le calendrier de réalisation
- > Définir des actions de communication et des actions de valorisation de l'apport et de la parole des habitant-es
- > Suivre et ajuster les démarches de participation
- > Réaliser le bilan des démarches, la mise en œuvre de démarches d'évaluation et la capitalisation



## Indicateurs de suivi

- > Nombre de démarches participatives portées par la collectivité (référencées via la plateforme numérique de Participation Citoyenne)
- > Nombre de COmité de pilotage de la PARTicipation citoyenne organisés
- > Nombre de réunion de coordination de la Fabrique de Participation Citoyenne
- > Nombre de démarches accompagnées par la Direction de la Participation citoyenne
- > Nombre de directions et services mobilisés



## Cartographie et BDD

- > [www.participer.strasbourg.eu](http://www.participer.strasbourg.eu)



## Coût/Budget

Budget de fonctionnement de la Direction de la Participation Citoyenne:

- > Ville: 405 k€
- > EMS: 145 k€

Budget d'investissement de la Direction de la Participation Citoyenne:

- > 1 million d'euros par an inscrit au PPI (budget participatif)
- > 100 k€ inscrit à la PPSI (refonte de la plateforme numérique de participation citoyenne)



## Étapes – livrables

- > **1<sup>er</sup> trimestre 2021** : création d'une nouvelle direction de la participation citoyenne à l'échelle de la Ville et de l'Eurométropole
- > **2021** : consolidation des ressources internes en adéquation avec les ambitions en matière de développement de la participation citoyenne
- > **Avril 2021** : Renouveau du Conseil de Développement
- > **Juin 2021** : Lancement des Ateliers de Quartier (évolution CQ-CC) et mise en place des premières Assemblées de quartier

- > **2022** : Lancement du Conseil de Vie Interculturelle et Citoyenne en lieu et place du Conseil des Résidents Étrangers
- > **2022** : Relance du comité des usagers du numérique
- > **2022** : Consolidation des pétitions citoyennes
- > **À partir de 2023** : Organisation annuelle du Festival des Possibles
- > **Automne 2023** : Lancement de l'Observatoire Indépendant de la Participation Citoyenne
- > **2024** : Réalisations des projets issus du budget participatif, et évolution du dispositif et le lancement d'une nouvelle saison
- > Consolidation des outils numériques participatifs mis en œuvre par la collectivité et notamment de la plateforme numérique de participation citoyenne
- > Accompagnement des démarches participatives emblématiques portés par les autres directions ou services de la collectivité



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Collectivité:

- > Les agent-es de la direction de la participation citoyenne, des territoires, de la politique de la ville, Ville et Eurométropole, tout ou partie dédié-es à l'animation et à l'accompagnement de ces différents dispositifs ainsi qu'à l'organisation et au développement de la Participation Citoyenne en interne à l'administration
- > Les différents services des deux collectivités engagés dans des démarches participatives ou sollicités pour la réalisation de projets citoyen-nes ou leurs expertises et présentations techniques, remontées d'information et transmission d'éléments de réponse aux interpellations et projets citoyen-nes
- > Mode tripartite impliquant la présence (ou la représentation) de la Maire et/ou de différents adjoints à la Maire, d'agent-es des différents services thématiques et territoriaux concernés

### Partenaires extérieurs:

- > Les citoyen-nes
- > Les associations, tiers et partenaires de la collectivité qui démultiplient l'engagement citoyen au quotidien sur le territoire
- > Les prestataires extérieurs apportant neutralité pour l'animation, l'accompagnement, l'assistance à maîtrise d'usages, l'évaluation ou encore la formation

### Modalités de participation citoyenne:

Information, consultation, concertation, co-construction

### Démarches et outils:

- > Les dispositifs cités dans l'action 2.1.2
- > La plateforme numérique de la participation citoyenne
- > Les saisines et les pétitions citoyennes
- > Les livres blancs/cahiers de préconisations
- > Les délibérations-cadre sur la démocratie locale et délibérations propres à certains dispositifs
- > Les règlements intérieurs et les chartes des dispositifs
- > Les bilans annuels

## fiche 2.1.2 Les outils de la politique de participation citoyenne

### Contexte et objectif général

- Renforcer la place des citoyen·nes dans les décisions publiques en leur donnant concrètement un droit d'agir et de décider, en sollicitant et en tenant compte de leurs propositions dans la formalisation des politiques publiques, et en leur permettant d'interpeller les élu·es et d'intervenir dans l'agenda politique.
- Favoriser la co-construction entre les élu·es, les agent·es de la collectivité et les citoyen·nes.
- Sensibiliser, faire de la pédagogie citoyenne sur le fonctionnement de la Ville, de son budget et de l'action publique en général.
- Les principaux outils de la participation citoyenne sont: les ateliers de quartiers, le budget participatif, le city'zen truck, les conférences citoyennes, le conseil de la vie interculturelle et citoyenne, la démarche Budget local, parlons-en!, le festival des possibles, l'observatoire indépendant de la participation citoyenne, les pétitions citoyennes, la plateforme numérique de la participation citoyenne.

### Enjeux

- > Mieux associer/faire participer et mobiliser dans leur diversité les citoyen·nes à la vie publique locale.
- > Faire en sorte qu'ils-elles se sentent concerné·es, qu'ils-elles pèsent véritablement sur les décisions publiques.
- > Faire émerger des projets citoyen·nes concrets de manière équilibrée sur l'ensemble des quartiers de la ville.
- > Assurer une qualité de dialogue et restaurer la confiance entre les citoyen·nes et la collectivité.

### Objectifs

#### Ateliers de quartiers:

- > Dispositif participatif à l'échelle du quartier (nouveau format des conseils de quartier)
- > Permettre à chacun·e de s'investir selon ses centres d'intérêt et ses disponibilités
- > Proposer un projet lors d'une assemblée de quartier, ouverte à tous·tes, et organisée plusieurs fois dans l'année.

#### Budget participatif:

- > Permettre au plus grand nombre de Strasbourgeois·es de déposer et de voter pour des projets de leur rue, leur quartier
- > Réaliser les projets selon un calendrier défini et en lien avec les porteurs initiaux
- > Répondre à l'aspiration d'une démocratie plus participative, plus directe et plus concrète
- > Participer à recréer du lien social, retisser un lien de confiance entre le politique et le citoyen

#### City'Zen truck:

- > Véritable tiers-lieu ambulant pour la participation citoyenne et à la disposition des services, permettant « d'aller vers » et de rencontrer in situ les citoyen·nes sur leurs lieux de vie (campagne de communication, phases de dépôt et de vote du BP, concertations sur des sujets de proximité ou sur toute politique publique).

#### Les conférences citoyennes:

- > Concertations volontaires devant permettre à un maximum d'habitant·es, à des experts, et à différents partenaires d'échanger pour aider à la décision relativement à la mise en œuvre d'une politique publique prioritaire portant sur des thématiques-phares ou des questions spécifiques, d'importance sociétale, souvent complexes et ayant un fort impact sur la population.
- > Doivent déboucher sur la formalisation de préconisations de solutions.

#### Le conseil de la vie interculturelle et citoyenne:

- > Promouvoir une société interculturelle et une ville hospitalière, promotrices des droits humains;
- > Lutter pour l'égalité des droits et contre les discriminations, ainsi que pour la citoyenneté de résidence;
- > Créer un espace de plaidoyer pour l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des résident·es étranger·es.

#### La démarche Budget local, parlons en!:

- > Associer les citoyen·nes aux choix budgétaires de la collectivité, toujours dans un esprit de formation et de pédagogie du débat.
- > Donner aux citoyen·nes les moyens d'appréhender l'impact des choix budgétaires, de comprendre les rouages d'un budget, et d'échanger avec eux sur des notions comme celle de bien commun sous-tendant le financement et les budgets publics.

#### Le festival des possibles:

- > Événement festif et participatif strasbourgeois dédié au développement de la participation citoyenne et la mise en valeur des initiatives des habitant·es.
- > C'est l'occasion pour tous·tes les porteur·euses de projets participatifs de valoriser leurs démarches de participation citoyenne, quel qu'en soit le sujet et quel qu'en soit le quartier.

#### L'observatoire indépendant de la participation citoyenne:

- > Réaliser un bilan annuel et transparent de la démocratie locale à Strasbourg
- > Veiller au respect du cadre de la participation citoyenne à Strasbourg
- > Explorer les innovations en matière de démocratie participative

#### Pétitions citoyennes:

- > Réunir 1 400 signatures (habitant·es de Strasbourg) pour pouvoir saisir le Maire de toute question ou proposition concernant tout sujet d'intérêt public communal et/ou relevant de la compétence du conseil municipal, en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal, pour qu'il en soit débattu et le cas échéant délibéré.

#### Plateforme numérique de la participation citoyenne:

- > Faciliter et améliorer le dialogue et la communication entre les citoyen·nes et la collectivité.
- > Concourir à l'objectif d'élargissement de la participation citoyenne et de diversification des publics
- > Abriter tous les dispositifs de la démocratie locale (BP, actualités/événements pour les instances des quartiers, cartographie et recensement des initiatives citoyennes et création d'un réseau numérique d'entraide entre citoyen·nes, création d'un registre numérique de collecte des avis des habitant·es pour les consultations, concertations, conférences citoyennes et enquêtes publiques, circuit numérique de pétitions citoyennes)



## Indicateurs de suivi

### Ateliers de quartiers (ATQ):

- > Consultation des deux pages A(T)Q sur la plateforme
- > Nombre d'ATQ créés
- > Nombre d'Assemblées de Quartier (AQ)
- > Nombre moyen de citoyen·nes en AQ
- > Nombre de rencontres d'ATQ réalisées

### Budget participatif:

- > Budget alloué au dispositif
- > Nombre de projets réalisés par an pour chaque saison
- > Nombre de directions engagées
- > Nombre d'agents mobilisés
- > Nombre de votes
- > Répartition des projets lauréats par quartier (en %)
- > Répartition des projets lauréats par genre

### CityZen truck:

- > Nombre de sorties
- > Quartiers/territoires dans lesquels il est allé
- > Typologie des publics touchés par ce nouveau format participatif

### Les conférences citoyennes:

- > Nombre de conférences citoyennes
- > Nombre de réunions, tables rondes, ateliers mis en œuvre
- > Nombre de citoyen·nes mobilisé·es/y participant (présentiel, visio ou les 2 selon le format retenu)
- > Nombre de préconisations émises

### Le Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne:

- > Nombre de groupes projets
- > Nombre de membres actifs de l'instance (groupe projet + plénière – participation à au moins un groupe de travail et à au moins la moitié des plénières)
- > Prise en compte des préconisations
- > Fonctionnement en autonomie des membres

### La démarche Budget, parlons-en!:

- > Nombre de citoyen·nes mobilisés.es/y participant (présentiel, visio ou les 2 selon le format retenu)
- > Nombre de questions émises et pourcentage de réponse

### Le Festival des Possibles:

- > Nombre de démarches participatives présentées
- > Nombre d'initiatives hab ou asso représentées
- > Nombre de directions mobilisées le jour J
- > Nombre de visiteur·ses: quelle mobilisation?
- > Impact sur la mobilisation dans les autres dispositifs

### L'observatoire de la Participation Citoyenne:

- > Nombre de saisines déposées
- > Production d'un rapport d'observation
- > Production de préconisations
- > Auto-saisine
- > Nombre de réunions plénières et en autonomie

### Pétitions citoyennes:

- > Nombre de pétitions atteignant les 50 signatures, seuil à partir desquels les porteurs sont reçus par la collectivité pour un premier niveau de discussion
- > Nombre de pétitions atteignant les 1 400 signatures
- > Nombre de pétitions ayant atteint les 1 400 signatures + combien sont inscrites à l'OJ d'un conseil municipal

- > Délai d'obtention des rencontres avec les élu·es
- > Synergie avec les autres instances/dispositifs
- > Nombre de pétitions déposées

### La plateforme numérique de la participation citoyenne:

- > Nombre de destinataires de la newsletter externe
- > Nombre d'ouvriers de la newsletter externe
- > Nombre de couvertures de la page Facebook
- > Nombre d'abonné·es de la page Facebook
- > Nombre d'utilisateur·rices de la plateforme
- > Nombre d'abonné·es de la plateforme
- > Nombre de directions mobilisées



## Cartographie et BDD

- > Outils de suivi des dispositifs et plateforme de participation citoyenne qui les abrite: <https://participer.strasbourg.eu/>



## Coût/Budget

### Affaires Générales

- > Participation Citoyenne: 125 k€
- > Ateliers de Quartiers: 155 k€
- > Conférences Citoyennes: 30 k€
- > Conseil de Vie Interculturelle et Citoyenne: 15 k€
- > Festival des Possibles: 80 k€

### Budget participatif:

- > Saison 1 : 1 million d'euros d'investissement
- > Saison 2 : 2 millions d'euros d'investissement

### Plateforme numérique de la participation citoyenne:

- > 100 k€ dans le cadre du PPSI 2021

### CityZen truck:

- > Acquisition 2019 : 80 000 €



## Étapes – livrables

### Ateliers de Quartiers:

- > **Juin 2021** : Lancement du dispositif
- > Organisation de 2 assemblées de quartier par an par quartier
- > Accompagnement et réalisation des ateliers de quartier portés par les citoyen·nes

### Budget participatif, Saison 2:

- > **Novembre 2019-janvier 2020**: dépôt des projets
- > **Février à avril 2020**: analyse de recevabilité par le groupe tripartite
- > **Mai 2020 à juillet 2021** (phase rallongée pour cause crise sanitaire et manque de RH): analyse de faisabilité par les services
- > **Automne 2021**: vote citoyen
- > **Année 2022**: réalisation des projets lauréats
- > **Année 2023**: évaluation et préparation de la saison 3
- > **2024**: Lancement de la saison 3

### Pétitions citoyennes: relance du dispositif en juin 2022

La plateforme numérique de la participation citoyenne:

- > Élargissement de la plateforme à l'EMS à l'horizon fin 2021-début 2022 +1 ETP courant 2021
- > Le Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne
- > **Novembre 2022**: Relance du dispositif
- > Réponse du CVIC à une saisine de la maire par an

## L'Observatoire Indépendant de la Participation Citoyenne (ex-Comité d'Éthique)

- > Automne 2022 : Évaluation du Comité d'Éthique
- > Septembre 2023 : Lancement de l'Observatoire
- > Le Festival des Possibles (ex-CPC)

### Organisation de 2 CPC/an jusqu'en 2022

- > À partir de juin 2023 : Organisation d'un Festival des Possibles par an, dans un quartier différent

### City'Zen truck:

- > Utilisation fléchée pour les temps d'aller-vers associés aux différents dispositifs et démarches de participation citoyenne (conférences citoyennes, campagnes BP, festival des possibles, concertations territorialisées, ...)

### Les conférences citoyennes:

- > 2022-2023: Jury Citoyen Strasbourg Capitale de Noël

### La démarche Budget local, parlons-en!:

- > Janvier 2021 et 2022 : Soirées Ville et EMS
- > Années 2021 et 2022 : Ateliers Ville + EMS
- > À partir de 2023 : Réunions territorialisées

## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Ateliers de Quartiers:

#### > Collectivité:

- 1 ETP dédié à la Direction de la Participation Citoyenne (DPC) pour coordonner le dispositif
- 7 ETP dans les Directions de Territoires pour animer le dispositif dans les territoires

#### > Partenaires extérieurs:

- Les citoyen·nes engagé·es dans le dispositif
- Des partenaires divers pour assurer la réalisation des projets citoyen·nes

### Budget participatif:

#### > Collectivité:

- 2 ETP dédiés à la DPC afin d'assurer la coordination du dispositif
- 1 ETP dédié à la Direction des Espaces publics et naturels en charge de la mise en œuvre technique

#### > Partenaires extérieurs:

- Les citoyen·nes porteur·ses de projets lauréats et/ou engagés·es dans les groupes de suivi
- Des partenaires divers pour assurer la réalisation des projets citoyen·nes (associations, université, le CNRS, ATMO Grand Est...)

### Pétitions citoyennes:

#### > Collectivité:

- Env. 0,2 ETP dédié à la DPC en charge de la gestion du dispositif
- Temps de services sollicités en fonction du sujet et si plus de 50 signatures récoltées

### La plateforme numérique de la participation citoyenne:

#### > Collectivité:

- 2 ETP dédiés à la DPC

#### > Partenaires extérieurs:

- Prestataires techniques et les citoyen·nes engagés dans le Comité des Usagers du Numériques

### Le Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne

- > 0,5 ETP dédié à la DPC

## L'Observatoire Indépendant de la Participation Citoyenne:

- > 0,8 ETP dédié à la DPC

### Le Festival des Possibles:

- > 0,5 ETP dédié à la DPC

### Conférences citoyennes / Démarche Budget, parlons en!:

#### > Collectivité:

- Elus.es, agents de la Participation Citoyenne et des services thématiques mobilisés selon l'objet

#### > Partenaires extérieurs:

- Citoyen·nes
- Prestataires (organisation, animation, évaluation...)

### Démarches et outils:

#### Budget participatif:

- > Ateliers de co-construction des projets et accompagnement des porteurs de projets lauréats
- > Campagnes de communication sur le terrain pour l'accompagnement à l'écriture de projets et au vote en ligne
- > Évènements grand public
- > Équipes projets pour chaque projet lauréat composées au minimum d'un agent thématique, d'un agent de territoire et d'un agent de la DPC
- > Groupes de suivi des saisons 1 et 2
- > Réunions techniques interservices
- > Tableaux de suivi et de planification
- > Espace Sharecan dédié (en cours de finalisation)
- > Rubrique dédiée sur la plateforme numérique de participation citoyenne

#### Pétitions citoyennes:

- > Rubrique dédiée sur la plateforme numérique de participation citoyenne
- > Analyse de recevabilité par le service juridique et la DG
- > Réunions techniques interservices si nécessaire
- > Tableaux de suivi
- > Délibération

#### Conférences citoyennes:

- > Rubrique dédiée sur la plateforme numérique de participation citoyenne
- > Consultations de bureaux d'études
- > Réunions techniques interservices
- > Dispositif de communication
- > Communication de proximité avec le city'zen truck
- > Plénières publiques d'information
- > Dispositif de retransmission en direct et de visioconférences
- > Ateliers participatifs territoriaux

#### Démarche Budget local, parlons en!:

- > Rubrique dédiée sur la plateforme numérique de participation citoyenne
- > Consultations de bureaux d'études
- > Réunions techniques interservices
- > Dispositif de communication
- > Plénières publiques d'information
- > Dispositif de retransmission en direct et de visioconférences
- > Ateliers participatifs thématiques

#### La Fabrique de la Participation Citoyenne (ex-revue de concertation):

- > Note-cadre administrative sur leur fonctionnement
- > Tableau récapitulatif des démarches de concertation
- > « Je facilite ma concertation » de suivi

## fiche 2.1.3 Les strasbourgeois-es se mobilisent dans la fabrique de la ville via le PNU

### Contexte et objectif général

Avec les acteurs des quartiers (habitant-es, institutionnels, associatifs ou économiques) construire et mener un projet de développement local s'appuyant sur les atouts patrimoniaux naturels, historiques et culturels de leurs quartiers: l'ILL BRUCHE pour Koenigshoffen Montagne verte et l'Elsau, l'ILL RHIN pour la Robertsau-Wacken et Conseil des XV.

Adaptée de la démarche des PNR, la démarche du PNU de Strasbourg a transcrit ce projet dans sa 2<sup>e</sup> charte 2019-2023 multi-partenaire, un cadre de référence pour la réflexion et l'action de tous.

### Enjeux

L'émergence des potentiels humains et patrimoniaux des territoires sous la forme de projets de territoire des quartiers selon les axes suivants:

- > Un patrimoine naturel, architectural et urbain à connaître, préserver et/ou valoriser
- > Un développement basé sur l'expérimentation et le respect des territoires, favorisant les partenariats avec des associations, les initiatives éco-citoyennes et économiques « PNU compatibles », ainsi que la maîtrise de l'évolution urbaine et le partage de l'espace public
- > Un PNU vivant pour tous, au travers de dynamiques partenariales visibles et régulières (Fête du PNU, Journées du patrimoine)

### Objectifs

Les Objectifs des programmes d'actions 2019-2023 de la 2<sup>e</sup> Charte Ill Bruche et Ill Rhin sont les suivants:

- 1 / Raconter le PNU** pour tous les publics et sur notamment sur l'ill Bruche, renforcer l'écocitoyenneté
- 2/ Projets phares:** Favoriser l'agriculture périurbaine sur l'ill Rhin, faire de l'Elsau un Écoquartier en réhabilitation sur l'ill Bruche
- 3/ Valoriser les sites et paysages:** Les berges de la Montagne verte, les terrasses de Koenigshoffen pour l'ill Bruche, et pour l'ill Rhin, les sites et patrimoines exceptionnels comme le secteur de part et d'autre du Canal de la Marne au Rhin, les berges du Muhlwasser, le Canal des Français et le petit patrimoine comme l'Octroi de l'Orangerie
- 4/ Veiller au développement équilibré du territoire:** au travers du PLU, du partage des connaissances sur ces territoires, d'outils transversaux de gestion et d'évaluation, d'accompagnement social pour enrichir certains usages
- 5/ Contribuer à développer une économie « PNU compatible »** pour repérer et encourager les dynamiques territoriales porteuses

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de signataires de la Charte du PNU
- > Dépenses d'investissement sur budget PNU

- > Nombre de partenariats actifs hors collectivité (conventions, subventions, expérimentations) À tester

**Site internet:** <https://www.strasbourg.eu/parc-naturel-urbain>



### Coût/Budget

Un budget d'investissement Ville réparti au PPI sur 2023- 2026

PNU ILL BRUCHE: 1 889 095 €

PNU ILL RHIN: 1 438 000 €

Un budget d'investissement complémentaire EMS sur ses compétences:

PNU ILL BRUCHE: 1 438 000 €

PNU ILL RHIN: 989 040 €

Le projet PNU induit des coûts de fonctionnement modestes et la mise en place d'une nouvelle ingénierie partenariale:

- > Nouveaux espaces verts (rustiques, parfois cogérés par des associations avec conventions)
- > Mise en fonctionnement de lieux renforçant les liens sociaux ou l'écocitoyenneté (Maison du PNU, chantiers participatifs, œuvres d'art...)



### Étapes – livrables

**2020-2023:** Mise en œuvre par les directions de territoires avec l'appui de la Mission PNU de la gouvernance participative du Parc naturel urbain de Strasbourg et d'une partie des programmes d'actions définis sur les secteurs ILL BRUCHE et ILL RHIN, selon la 2<sup>e</sup> Charte du PNU 2019-2023,

Notamment le développement du rayonnement des sites phares:

- > Maison du PNU à la Tour du Schloessel (en développement)
- > Octroi de l'Orangerie au Conseil des XV (non abouti)

**2024:**

- > Bilan évaluatif de la 2<sup>e</sup> Charte du PNU de Strasbourg
- > Formalisation du projet de territoire de la Montagne verte
- > Co-construction de la 3<sup>e</sup> Charte pour 2024-2029



### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:**

- > Un poste dédié
- > Une équipe projet rapprochée (Communication, Paysage, Directions de territoire)
- > Une équipe projet par projet (+ Direction de l'environnement et des services publics urbains /Direction des Espaces publics et naturels/Direction Architecture et Patrimoine /DTEC...)/ COPIL PNU

**Partenaires extérieurs:**

- > 63 signataires de la Charte PNU:
- > 22 associations dont l'association PNU, Le labo des partenariats (Maison du PNU)

- > 27 habitant·es, et visiteurs
- > 8 acteurs de l'éducation
- > 6 professionnels, aménageurs
- > Autres partenaires: Enseignement supérieur: Labo Insitu Lab, Eco-conseil, ENSAS, INSA, ZAEU...
- > Financeurs pour certains projets: Région/Ademe (dépollution)
- > Mécénat à partir de 2023: SERS RGDS
- > Autres villes intéressées par le PNU: Rennes, Paris, Roubaix, Nancy, Colmar

#### **Modalités de participation citoyenne**

- > Co-construction

#### **Démarches et outils:**

- > COPIL PNU
- > Conseils des acteurs par secteurs (non poursuivis)
- > Ateliers de co-construction par projet avec les DT
- > Délibérations si nécessaires selon les projets
- > Conventionnement
- > Subventions
- > Prestations
- > Pages Facebook et page PNU sur Strasbourg.eu et participer.eu

## action 2.2 Le renforcement de la nature citoyenne

### fiche 2.2.1 Les strasbourgeois-es de jardiniers actifs

#### Contexte et objectif général

L'armature verte de Strasbourg intègre des espaces cultivés, qu'il s'agisse d'agriculture, de maraîchage ou de jardins familiaux. La Ville souhaite promouvoir l'agriculture de proximité et multiplier l'offre de jardins pour répondre aux attentes sociétales en évolution et augmenter sa capacité de résilience et d'autosuffisance.

Cela pourra passer par le développement des jardins (familiaux, partagés, PUC), la multiplication des projets Strasbourg ça pousse ou encore le soutien aux initiatives de compostage.

#### Enjeux

Adaptation au changement climatique

#### Objectifs

De 2021 à 2030 :

- > + 20 Jardins Partagés (JP)
- > 500 parcelles de jardins familiaux (JF) : division ou création nette de parcelles
- > Conversion en éco-jardins : passer de 2 à 3 % à 20 %
- > Multiplier par 5 le nombre de projets Strasbourg ça pousse
- > Développer les sciences participatives sur le territoire

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre de Jardins Partagés créés
- > Nombre de parcelles de Jardins Familiaux créées
- > Nombre de parcelles en permaculture
- > Nombre de projets Strasbourg ça pousse
- > Nombre d'habitant-es impliqués ScP
- > Nombre d'observateurs (sciences participatives)

#### Cartographie et BDD

- > Mise en place d'une BDD Strasbourg ça pousse
- > Cartographier les 40 % de jardins sous gestion associative avec le logiciel Lotus

#### Coût/Budget

**Actuel:**

- > 300 000 €/an investissement pour améliorations et créations jardins
- > 700 000 €/an entretien jardins
- > 20 000 €/an communication
- > 50 000 €/an AMO sensibilisation (budget EMS, mais action sur le territoire ville)
- > 0,5 ETP cumulé (Aménagement du territoire et projets urbains/Service des Espaces verts et de nature)

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:**

- > Direction des Espaces Publics et Naturels/Service des Espaces verts et de nature/Dpt Jardins
- > Direction Urbanisme et Territoires/Aménagement du territoire et projets urbains/Dpt Ecoter
- > Partenaires extérieurs

**Démarches et outils:**

- > Démarche Strasbourg ça pousse

## fiche 2.2.2 Ancrage territorial - mobilisation pour contribuer à la gestion des réserves naturelles

### Contexte et objectif général

Gestionnaire de trois réserves naturelles nationales situées sur son ban communal, la Ville de Strasbourg est à ce titre une exception en France et en Europe. En périphérie immédiate de la ville, la préservation de ces espaces d'exception et l'atteinte des objectifs de gestion à long terme pour préserver la biodiversité de ces sites ne peuvent pas se réussir sans l'implication d'une majorité des acteurs du territoire.

Le développement de l'ancrage territorial des milieux alluviaux du Rhin et du statut de réserve naturelle nationale passe par le développement de la connaissance, de l'intérêt puis de l'implication des acteurs socioprofessionnels, des usagers et du grand public. Cette action a vocation à développer ces trois niveaux d'association des acteurs du territoire pour faciliter l'atteinte des objectifs de gestion.

Il est attendu une prise de conscience de la fragilité de ces territoires d'exception et de leur importance dans le développement d'une résilience face aux changements climatiques. Un changement des comportements est attendu.

### Enjeux

L'ancrage territorial revêt 3 niveaux d'enjeux progressifs:

- > Connaissance du patrimoine naturel, du statut de protection et des objectifs de gestion à long terme
- > Intérêt pour les réserves naturelles, le plan de gestion et la protection de la nature
- > Implication des acteurs dans la gouvernance et la gestion des sites

### Objectifs

- > **Mettre en place un aménagement à vocation pédagogique:** créer et mettre en place des équipements permettant de découvrir et comprendre le patrimoine naturel sur site tout en veillant à maintenir les équilibres écologiques et la préservation de la biodiversité
- > **Développer les actions à vocation pédagogique:** définition d'une offre à destination des scolaires, réalisation d'animations nature vers tous les publics
- > **Communiquer de manière positive:** valoriser les réserves naturelles, le patrimoine protégé et les actions réalisées dans le cadre d'une communication intégrée à l'échelle de la collectivité
- > **Toucher de nouveaux publics:** développer des outils de communication innovants, créer des moments conviviaux autour des réserves, développer les thématiques Art&Nature, Histoire&Nature...
- > **Impliquer les usagers et riverains:** créer et animer un conseil des visiteurs, proposer des projets participatifs sur la thématique de l'accueil du public en réserve naturelle, développer l'offre de chantiers participatifs.

### Indicateurs de suivi

- > Nombres et types d'infrastructures créées
- > Offre pédagogique définie
- > Nombre d'animations nature et nombre de participants
- > Nombre d'actions de communication portées par la collectivité
- > Nombre de rencontres du conseil des visiteurs
- > Nombre de projets participatifs portés
- > Nombre de chantiers nature et nombre de participants

Indicateurs d'atteinte d'objectif à développer en lien avec la méthode de Diagnostic d'Ancrage Territorial (développement Réserves Naturelles de France)

### Cartographie et BDD

- > À développer dans l'équipe gestionnaire des Réserves Naturelles Nationales

### Coût/Budget

- > Infrastructures d'accueil: 50k €/an (subv. 50 %) révision de la signalétique: 10000 €
- > Animateurs nature (2ETP): 90 €/an (subv. 70 €/an)
- > Aménagements dans les réserves: à chiffrer, sentier pédagogique 50000 €
- > Conseils des usagers: à chiffrer, AMO 30000 €
- > Chargé de mission ancrage (1ETP financé à 0 %)

### Étapes - livrables

- > Mise en place conseil des usagers
- > Évolution du plan de circulation de la RN de la Robertsau en concertation avec les usagers
- > Intégration du public à la gouvernance des RNs
- > Aménagement zone humide école RN Neuhof-IIIkirch

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Direction des Espaces publics et naturels – Service des Espaces verts et de nature

Comités consultatifs de gestion des réserves naturelles

**Modalités de participation citoyenne:**

Concertation pour révision du plan de circulation en Réserve Naturelle Nationale de Neuhof-IIIkirch (2019)

**Démarches et outils:**

Diagnostic d'Ancrage Territorial (méthode RNF)

## action 2.3 Cap sur les éco-citoyen·nes de demain

### fiche 2.3.1 L'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté

#### Contexte et objectif général

Permettre une meilleure compréhension des cycles de la nature pour mieux la protéger en ciblant tous les publics, y compris ceux vulnérables et en fragilité sociale.

Faire connaître, accompagner et pérenniser les changements de comportement auprès des plus jeunes, des adolescents et des familles.

#### Enjeux

- > Réduire l'empreinte carbone du territoire et accélérer l'adaptation du territoire aux enjeux du dérèglement climatique
- > Accompagner une transition écologique, sociale et démocratique du territoire
- > Permettre l'inclusion de tous, même les plus fragiles dans cette dynamique

#### Objectifs

- > Accompagner les services et les acteurs associatifs dans le montage de projets.
- > Agrandir et compléter le CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) avec des antennes Éducation à l'Environnement (Zone Elan, Euroasis...)
- > Favoriser l'émergence de projets éducatifs à l'environnement auprès du public jeune, en particulier dans les quartiers prioritaires. (50 % écoles labellisées d'ici 2026)
- > Favoriser l'émergence de projets éco-citoyen·nes auprès du grand public ou public familial au travers de moments conviviaux et ludiques
- > Valoriser, outiller et soutenir les porteurs de projets (enseignants / animateurs / associations / services)
- > Sensibiliser aux éco-gestes et pérenniser les changements de comportement

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre de projets associatifs soutenus
- > Nombre de projets tenus dans les QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville)
- > Nombre d'écoles labellisées E3D ou Éco-Écoles
- > Nombre élèves accueillis au CINE et antennes
- > Nombre d'événements écocitoyen·nes
- > Nombre de participants aux événements écocitoyen·nes
- > Nombre de visites de sites ou d'interventions (école, périscolaire, structures d'accueils de la petite enfance...)
- > Nombre de prêts d'outils et ressources pédagogiques
- > Nombre de jardins pédagogiques ayant fait l'objet d'une mission d'animation
- > Nombre d'écoles, dont la cour a été végétalisée, accompagnées pour s'approprier les espaces sur le volet éducation à la nature

#### Cartographie et BDD

- > Projet de cartographie des acteurs et sites EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable)

#### Coût/Budget

Budget Eurométropole

Budget Ville: cf. fiche accompagnement cour oasis

#### Étapes – livrables

**2021:** diagnostic interne-externe de l'éducation à l'environnement

**2021/2022:** refonte des dispositifs de soutien

**2022:** renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec SINE (Strasbourg Initiation Nature Environnement) et EMS pour la période 2022-2025

**2023:** établissement d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec SINE et VDS pour la période 2023- avec un volet sur le parc naturel urbain et un volet pour l'accompagnement des cours d'école végétalisées.

**2023:** dotation dans les écoles dont la cour a été végétalisée d'équipements et matériels à hauteur d'enfants (serfouette, râteau, etc.)

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

##### Collectivité:

- > Direction Transitions Énergie Climat

##### Partenaires extérieurs:

- > Éducation Nationale, acteurs associatifs, agence du climat

##### Démarches et outils:

- > Appels à projets
- > Conventions Pluriannuelles d'objectifs
- > Projet de convention avec l'Éducation Nationale afin de généraliser les démarches de labellisation.
- > Projet de charte des valeurs de l'éducation à l'environnement pour les intervenants associatifs.

## fiche 2.3.2 Le développement des jardins pédagogiques dans les écoles

### Contexte et objectif général

L'objectif est de développer une action régulière et durable d'éducation à l'environnement au profit des enfants depuis la maternelle jusqu'à la fin de l'école élémentaire en allant jusqu'à l'école du dehors, dans la poursuite des démarches déjà initiées.

L'espace éducatif environnemental pourra être dédié à :

- la découverte du potager par la plantation, les traitements bio et l'observation,
- la création d'espaces floraux (plantation et observation),
- la mise en place d'espace de senteurs,
- la création de décors, d'embellissement du lieu,
- la fabrication et l'observation de nichoirs à oiseaux.

En 2021, arrêt de la démarche « isolée » en tant que projet suite au lancement du projet de déminéralisation et végétalisation des cours d'école qui inclut un volet « jardin pédagogique ». Pour des demandes ponctuelles, hors déminéralisation, la Ville de Strasbourg met à disposition des petits aménagements (carrés potagers). Une réflexion sur l'école du dehors pour les petits (accueil de loisirs et accueil périscolaire en maternelle) est en cours.

L'intégration de la démarche « jardin pédagogique » au projet de transformation des cours d'école permet de développer une quinzaine de jardins pédagogiques par an.

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg prennent en charge le financement de formations « jardins pédagogiques » auprès des équipes éducatives (périscolaires et enseignants) dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement (cf. fiche 2.3.1).

### Enjeux

- > Prise de conscience positive des enjeux environnementaux
- > Formation des enseignant-es aux questions environnementales et climatiques ainsi qu'aux outils pédagogiques disponibles gratuitement pour enseigner
- > Formation des équipes périscolaires

### Indicateurs de suivi

- > Le nombre de jardins labellisés
- > La mobilisation des différentes équipes éducatives
- > Les initiatives prises pour faire vivre ces espaces
- > L'entretien et l'utilisation régulière de l'espace jardin à moyen et long terme
- > La qualité des actions proposées
- > L'évolution des acteurs dans leur représentation et leur appropriation de l'outil

### Cartographie et BDD

Réalisée

### Coût/Budget

Coût moyen en investissement 6500 € par jardin.

Période 2010-2020: 320000 € dépensés pour 50 équipements

### Étapes – livrables

Étapes clés de la mise en œuvre :

- > Un projet à l'initiative d'une équipe d'enseignants volontaires
- > Un projet partagé avec l'équipe périscolaire
- > Une évaluation technique budgétaire de l'action
- > Création de l'espace éducatif environnemental
- > Signature de la Convention Ville/Éducation nationale/écoles participant à l'opération et adoption de la charte du jardin

**À noter :** La création d'un forum annuel des professionnels de l'éducation à l'environnement qui réunit les enseignants et les acteurs disposant d'outils d'éducation à l'environnement à proposer aux enseignants

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Ville de Strasbourg - Direction de l'enfance et de l'éducation : 1 chef de projet ;
- > EMS : La Direction de l'environnement et des services publics urbains

#### Partenaires extérieurs:

- > Éducation Nationale : 1 conseillère pédagogique de la Direction académique, les directions des écoles
- > Une association d'éducation à l'environnement pour le suivi des actions (Éco Conseil)

## fiche 2.3.3 Mise en œuvre de projets d'éducation scientifique au sein des écoles

### Contexte et objectif général

Les projets s'inscrivent dans un programme d'éducation à l'environnement à caractère scientifique au profit des enfants de cycle 2. Deux projets sont développés ci-dessous autour d'un abri météo et d'une ruche pédagogique.

Pour 2023-2024 les projets sont déposés sur les thèmes des « sciences en deux temps » et « sciences dans la cour » avec des actions distinctes :

- un atelier autour de la gestion de l'eau
- tous aux abris météo
- en quête de petites bêtes
- mon école adopte un nichoir à mésange

### Projet 1: Construction d'un abri météo via une démarche scientifique et technologique pour permettre des relevés de températures et une exploitation des données.

Ce projet, inspiré des Fiches de Météo France « L'école météo », permet aux élèves de vivre une démarche d'investigation, aboutissant à la construction d'un objet technique à partir d'un cahier des charges, et d'être sensibilisés à des notions scientifiques simples en lien avec la météo et le changement climatique.

Les médiateurs scientifiques du Jardin des sciences accompagnent les enseignants dans la mise en place de ce projet, tant sur le contenu scientifique que dans l'entrée en démarche d'investigation des élèves.

Ce qu'il faut retenir sur ce projet, c'est :

- Un vrai projet d'ingénieur en herbe - construction d'abri météo sur la base d'un cahier des charges élaboré par les enfants, suite à la mise en œuvre d'une démarche scientifique (choix des matériaux, de la couleur, de la position de leur abri...) par le questionnement, l'élaboration d'hypothèses puis réalisation d'un prototype testé. L'échec est considéré non pas comme une sanction mais comme une piste de progrès.
- « J'apprends des erreurs et donc je progresse »
- Les élèves ont appris à se poser des questions, émettre des hypothèses, trouver des expériences pour les tester, interpréter des résultats
- Une complémentarité entre médiateur et enseignant / apport du médiateur en terme de matériel, de démarche et de renfort d'encadrement,
- Le lien fort avec les programmes de cycle 3, et au-delà d'un projet scientifique, une approche interdisciplinaire (histoire, vocabulaire, maths, géographie, arts plastiques),
- Un vrai impact sur les enfants qui ont appris à travailler en groupe et qui ont, au fil des séances, gagné en confiance, notamment dans leurs prises de parole et leur manière de s'exprimer
- La concrétisation du projet permettant d'exploiter des données réelles au niveau de l'école
- Une première sensibilisation à la question du changement climatique.

### Enjeux

- > Prise de conscience positive des enjeux environnementaux
- > Approche pédagogique indirecte de la question du réchauffement climatique
- > Formation des enseignants aux questions environnementales et climatiques ainsi qu'aux outils pédagogiques disponibles gratuitement pour enseigner
- > Formation des équipes périscolaires

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de stations météo réalisées
- > L'investissement de l'équipe pédagogique
- > La mobilisation de Météo France en appui
- > Les retours sur la formation proposée aux enseignants
- > La qualité de restitution des résultats par les enfants
- > Les propositions pour réduire l'impact des températures
- > La durabilité de l'action dans le temps (reprise l'année suivante)

### Coût/Budget

Pour une école soit 2 classes volontaires : 2000 €/an

### Étapes - livrables

#### Étapes clés de la mise en œuvre :

- > Un projet à l'initiative d'une équipe d'enseignants volontaires
- > Un projet partagé avec l'équipe périscolaire
- > Une rencontre de préparation entre les animateurs du Jardin des sciences et les enseignants
- > L'intégration d'intervention auprès des enfants en temps scolaire
- > L'exposé des réalisations
- > La réalisation de la station météo labellisée par Météo France

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité :

Direction de l'enfance et de l'éducation : 1 chef de projet associé

#### Partenaires extérieurs :

- > Éducation Nationale : L'équipe enseignante de l'école volontaire
- > L'Université de Strasbourg : Le jardin des sciences

## Projet 2: L'APISCOPE une ruche pédagogique au cœur de l'école

L'APISCOPE vise à sensibiliser les équipes éducatives et les enfants à la biodiversité et au fonctionnement des éco systèmes.

Le projet APISCOPE agit sur 4 axes éducatifs:

- L'éducation pour développer le goût pour l'observation et la recherche
- L'enseignement des sciences à l'école
- L'écologie: le déclin des abeilles et la volonté de réaliser une éducation au développement durable au plus près des élèves
- La collaboration, via l'assemblage de la ruche par les jeunes d'un lycée technique local, filière bois

### Objectifs

- > Associer les enfants à une démarche d'observation, de recherche et d'apprentissage dans le domaine du vivant en côtoyant au quotidien une espèce très particulière de travailleuses infatigables: les abeilles
- > Installer des ruches de manière durable dans les établissements scolaires
- > Participer à la relocalisation de l'abeille en ville afin de polliniser les nombreux arbres fruitiers présents sur le territoire de la Ville de Strasbourg
- > Fournir aux écoles un outil d'animation et une formation spécifique contribuant à réduire la mauvaise perception de l'abeille, souvent associée à un danger ou encore confondue avec d'autres volants (guêpes)
- > Valoriser la participation des Lycéen·nes du Lycée technique EREA d'Illkirch qui, sur la base des plans fournis par l'inventeur fabriquent les Apiscopes dans le Bas Rhin.

### Enjeux

- > Prise de conscience positive des enjeux environnementaux
- > Formation des enseignants aux questions environnementales et climatiques avec comme support l'abeille
- > Formation des équipes périscolaires

### Indicateurs de suivi

- > Le nombre d'Apiscopes réalisés
- > La mobilisation et la formation de l'équipe enseignante
- > Les retours des enfants observateurs au quotidien

### Coût/Budget

- > Investissement pour une ruche: 2 500 € + 500 € annuels d'entretien
- > Installation réalisée par les équipes techniques de la Ville
- > 1 apiscopes par an

### Étapes – livrables

#### Étapes clés de la mise en œuvre:

- > Un projet à l'initiative d'une équipe d'enseignants volontaires
- > Un projet partagé avec l'équipe périscolaire
- > Une évaluation technique budgétaire de l'action
- > Création de l'espace éducatif environnemental
- > Signature de la Convention Ville/Éducation nationale/écoles participant à l'opération et adoption de la charte du jardin

**À noter:** La création d'un forum annuel des professionnels de l'éducation à l'environnement qui réunit les enseignants et les acteurs disposant d'outil d'éducation à l'environnement à proposer aux enseignants

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Ville de Strasbourg, Direction de l'enfance et de l'éducation: 1 chef de projet
- > EMS: Direction Transitions Énergie Climat

#### Partenaires extérieurs:

- > Éducation Nationale: 1 conseillère pédagogique de la Direction académique, les directions des écoles
- > Une association d'éducation à l'environnement pour le suivi des actions (Éco Conseil)

## fiche 2.3.4 Sensibilisation à la nutrition saine et sensibilisation à l'environnement lors des classes éco-sportives

### Contexte et objectif général

L'objectif initial était de mettre en œuvre des démarches permettant d'améliorer le rapport à l'alimentation des citoyen·nes dès le plus âge avec une sensibilisation sur la nutrition et la distribution de produits sains. Il est désormais complété par une sensibilisation à l'environnement lors des « classes éco-sportives » animées par la Direction des Sports.

**Distributeurs de nourritures et boissons en priorisant les produits les plus sains:** L'objectif était de proposer une offre d'alimentation plus saine, moins sucrée, moins grasse par une exclusion de la vente des produits au mauvais classement Nutriscore et NOVA. Le projet est moins ambitieux que prévu mais il est en place: le critère NOVA 4 (produits ultra-transformés) a été supprimé pour diversifier l'offre de produits vendus, en accord avec le prestataire. Une convention d'occupation a été mise en place avec un fournisseur. Cet objectif est considéré comme atteint.

**Ateliers de sensibilisation lors des classes éco-sportives:** lors de l'accueil des classes éco-sportives sur les sites sportifs, des sensibilisations à la nutrition saine et à l'environnement sont organisées avec les enfants.

### Enjeux

- > Permettre aux usagers des piscines de disposer de produits sains dans les distributeurs de nourriture
- > Améliorer les connaissances des enfants pour leur permettre une analyse critique de leur alimentation
- > Sensibiliser les enfants à l'environnement à l'occasion des classes éco-sportives

### Objectifs

- > **Réalisé** - Mettre en place dans les distributeurs de nourriture des piscines un pourcentage de produits sains
- > Sensibiliser un grand nombre d'élèves à la nutrition saine et à l'environnement

### Indicateurs de suivi

**Distributeurs de nourritures et boissons en priorisant les produits les plus sains**

- > Liste des piscines équipées de distributeurs dans les piscines situées sur le ban communal de Strasbourg: seules les piscines non rénovées (Hardt et Robertsau) n'ont pas été équipées. Soit 6 piscines et la patinoire dotées de distributeurs.

**Ateliers de sensibilisation à la nutrition et à l'environnement**

- > Nombre d'enfants sensibilisés à la nutrition saine par année: 1 600 (60 classes par an)

### Coût/Budget

**Distributeurs de nourritures et boissons avec % de produits sains**  
Pas de coût pour la collectivité, hormis une communication sur ce service

**Atelier de sensibilisation à la nutrition et à l'environnement-ETP mobilisés:**

- > Nombre d'heures passées dans un cycle de formation: 1,5 h par semaine dans le cadre de la découverte de la charte éco citoyenne
- > Nombre de cycles de formation sur une année: 30 semaines d'activité/an
- > Nombre d'agents engagés dans la démarche: 3

### Étapes - livrables

**Distributeurs de nourritures et boissons en priorisant les produits les plus sains**

**2020 :** mise en œuvre de la démarche sur l'ensemble des piscines

**2021-2023:** point sur les ventes, effectué tous les semestres

**fin 2023:** l'action est terminée

**Atelier de sensibilisation à la nutrition et à l'environnement**

**2020-2023:** Atelier mis en œuvre dans le cadre des classes transplantées

**Au cours de l'année scolaire 2022-23:** 60 classes / 1 600 enfants bénéficiaires

**À partir de 2024:** extension à de nouveaux sites. La dénomination « classe éco sportive » remplace l'ancienne dénomination « classe transplantée »

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Distributeurs de nourritures et boissons en priorisant les produits les plus sains**

**Collectivité:** exploitants des piscines

**Partenaires extérieurs:** fournisseurs

**Démarches:** mise en concurrence pour occupation du domaine public sur cahier des charges

**Atelier de sensibilisation à la nutrition**

**Collectivité:**

- > Direction de l'Éducation et Petite Enfance

**Partenaires extérieurs:**

- > Éducation Nationale
- > animateurs sportifs des classes transplantées,

**Démarche et outils:**

**Modalités:** l'accueil des classes transplantées sur le site du Baggersee se fait à l'année hors vacances scolaires. Ces classes sont prioritairement issues des quartiers politiques de la Ville.

Chaque semaine une trentaine d'enfants, en cycle primaire, est accueillie avec son enseignant.

Il s'agit dans le cadre de la charte éco citoyenne d'un atelier d'initiation à la nutrition saine avec les aliments sains et responsables, fruits et légumes de saison et sans emballage.

À partir de 2024, de nouveaux sites permettront d'étendre le dispositif.

**Outils:** mallette pédagogique « sport santé » Nutrition saine et responsable dans le cadre de la charte des gestes éco-sports

## objectif 3

# Strasbourg s'associe aux acteurs du territoire pour accélérer une transformation écologique et solidaire

## action 3.1 Un travail partenarial avec les entreprises publiques locales et associations

### fiche 3.1.1 Travail partenarial avec les EPL

#### Contexte et objectif général

Si les entreprises publiques locales (EPL) sont d'abord des entreprises privées, elles sont aussi des outils au service de leurs collectivités actionnaires et des leviers pour la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi par leurs actions, ces sociétés contribuent concrètement aux politiques publiques et au projet territorial global.

#### Enjeux

- > Renforcement du lien avec les partenaires
- > Communication des objectifs de la collectivité pour une implication plus importante des partenaires dans la politique du territoire

#### Objectifs

Une articulation entre politiques publiques et stratégie des partenaires qui se traduit notamment par :

- > Une concertation et des échanges transversaux renforcés entre collectivité et organismes partenaires afin de permettre aux EPL et assimilés de proposer des contributions au développement des politiques publiques initiées par la collectivité
- > La mise en place d'outils de suivi des objectifs partagés par la collectivité et les organismes partenaires,
- > L'organisation d'une collaboration transversale entre les organismes partenaires sur des projets à enjeux communs territoriaux. Les partenaires veillent, dans le cadre de leur activité, à prendre en compte les orientations développées (notamment le Plan climat)

#### Indicateurs de suivi

- > Partage des démarches RSE et bilans carbone

#### Étapes – livrables

- > Mise en place de 11 plénières du Réseau des Partenaires par an + ateliers collectifs mensuels + réunions spécifiques régulières, structure par structure
- > Rapport annuel de synthèse des entreprises publiques locales et établissements publics (information des élu-es) conforme à la loi 3DS
- > Délibération cadre sur la stratégie et gouvernance des entreprises publiques locales en 2023

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

##### Collectivité:

- > Élus (Maire Présidente élu-es référent-es finances et thématiques)
- > Cabinet / DG / Toutes directions / services opérationnels concernés

##### Partenaires extérieurs:

- > Sem, Spl, Semop, EP, Agences (Président + DG)

##### Modalités de mise en œuvre:

- > Animation du réseau des Partenaires
- > Réunions collectives ou individuelles organisées par la directrice de projet EPL à la DG

## fiche 3.1.2 Travail partenarial avec les associations

### Contexte et objectif général

De nombreuses associations participent à l'intérêt public général ou local par leurs initiatives, faisant d'elles des acteurs indispensables du développement territorial. Par leurs actions, les associations contribuent concrètement aux politiques publiques et au projet territorial global, dans le respect de la liberté associative et des valeurs de la République.

### Enjeux

Révision du lien Association/Administration (mise en œuvre, suivi, contrôle, évaluation...)

### Objectifs

Adaptation de la politique associative aux enjeux démocratiques, sociaux et environnementaux

### Indicateurs de suivi

> Dialogue de gestion: Tableaux de bord et Rapports annuels (activités, financiers)

### Coût/Budget

Licence PASSO: environ 150 K€

Maintenance PASSO: environ 10 K€/annuel

### Étapes – livrables

#### Échéance 2021:

> Création d'un service Vie Associative centralisateur

#### En octobre 2022:

- > Création d'un département Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA) rattaché à la Direction Événements et Vie Associative (DEVA)
- > Révision des process (instances, formations internes...)

#### En septembre 2022 :

- > Délibération d'une charte de la Vie associative encadrant les rapports entre le secteur associatif et la collectivité
- > Critérisation de certaines catégories d'aide

#### Échéance 2022:

> Mise en place d'un portail de gestion des subventions dématérialisée (PASSO)

Le Portail Associatif (PASSO) a migré en Portail des Aides regroupant plusieurs téléservices dont certains sont à destination des associations (demande de subvention, appel à projets...).

L'échéance de 2022 a été respectée.

Le Portail est opérationnel et continue son développement avec l'intégration de modules complémentaires.

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Élus
- > Toutes directions / services opérationnels concernés

#### Partenaires extérieurs:

- > Associations

#### Modalités de participation citoyenne:

Information, consultation, concertation, co-construction

#### Modalités de mise en œuvre:

Groupes de travail tripartite: Élus/Collectivité/Associations pour définition et mise en œuvre des modalités de partenariat pour la période 2020-2026

## action 3.2 Une mobilisation renforcée auprès des acteurs pour accélérer la transformation

### fiche 3.2.1 Strasbourg, territoire d'économie sociale et solidaire

#### Contexte et objectif général

Animer de manière partenariale les écosystèmes de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'innovation sociale du territoire, via le Conseil de l'ESS. En mobilisant ces écosystèmes, l'objectif est de doubler le nombre d'emplois dans l'ESS dans le mandat.

Multiplier le nombre d'acteurs de l'ESS sur le territoire est un atout pour le plan climat car ces structures agissent dans des champs qui favorisent un développement résilient, local et le développement durable du territoire: recyclage, réemploi, insertion de publics en difficulté, éducation à l'environnement, éducation populaire, autant de points de croisement qui en font une politique qui agit aux côtés du plan climat.

Le Conseil de l'ESS se réunit une fois par an minimum en plénière pour un dialogue direct entre les acteurs et les élu-es de la Ville et de l'Eurométropole et met en place, sur propositions des acteurs ou des services de la collectivité, des ateliers d'échanges thématiques ou des séminaires.

Plusieurs ateliers intéressants le plan climat ont pu déjà se tenir, à plus ou moins long terme: Territoire Zéro déchet, Zéro Gaspillage (TZDZG), commerce équitable, Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER)...

#### Enjeux

Favoriser la co-construction des politiques publiques (et d'actions) en vue d'atteindre des objectifs en termes d'impacts environnementaux, sociaux sur le territoire.

#### Objectifs

Le Conseil de l'ESS a pour objectifs de:

- > Favoriser le dialogue entre les acteurs de l'ESS et les collectivités
- > Co-construire la politique de l'ESS par l'enrichissement mutuel en termes de connaissances et de pratiques
- > Ses travaux irriguent ou sont le point de départ de toutes les actions en matière d'ESS, dans le champ de l'entrepreneuriat, de l'innovation sociale.

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre de participants aux Conseils de l'ESS et aux ateliers d'échanges thématiques
- > Nombre de politiques publiques ou d'actions co-construites

#### Coût/Budget

Animation du Conseil de l'ESS et des travaux sur l'ESS et l'innovation sociale via un partenariat avec la CRESS: mise en place d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs de 4 ans, à laquelle la Ville affecte 40 K€ (et l'Eurométropole 35 K€).

#### Étapes - livrables

Les sujets qui seront traités au cours du mandat, abordés au fur et à mesure:

- > Ouvrir le prochain Conseil de l'ESS aux autres chambres consulaires en vue de travailler sur de nouveaux partenariats innovants entre acteurs économiques du territoire
- > Accompagner le développement de l'emploi dans l'ESS en se dotant d'outils de mesure des progrès réalisés (plan d'action partagé)
- > Utiliser l'ESS comme levier d'inclusion sociale et de développement économique au sein des quartiers populaires de la Ville (QPV)
- > Miser sur l'économie circulaire et accompagner la transition écologique (notamment sur le champ de la rénovation énergétique des bâtiments)

La politique de l'ESS vise également le soutien à de nouvelles actions ou politiques publiques croisées, dans le champ de l'emploi, du handicap, de la transition écologique, de l'achat responsable etc.: par exemple, territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD), marché OFF de Noël, French impact (territoire apprenant), conciergerie solidaire, KaléidosCOOP...

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

##### Cible:

- > acteur-trices et réseaux de l'ESS, acteur-trices publics ayant une politique de l'ESS sur le territoire de l'Eurométropole

##### Moyens techniques et humains:

- > co-présidence du Conseil de l'ESS par la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole et la CRESS (ressources humaines à la CRESS et au service Emploi et économie solidaire)

## fiche 3.2.2 Travail partenarial avec les acteurs économiques

### Contexte et objectif général

- Animer le réseau des Président·es d'associations de commerçants/artisans sur le sujet du plan climat.
- Il existe des instances d'échanges avec les commerçants et autres acteurs économiques du centre-ville (CCI, CMA, Vitrites, livreurs, taxis, gestionnaire de parkings...). Être le relais d'informations auprès de ces acteurs économiques concernant la politique générale de l'EMS et de la Ville de Strasbourg au sujet du Plan Climat.
- Développer le réseau afin d'atteindre le plus grand nombre de commerçants, même ceux qui ne sont pas membres d'une association (On considère qu'environ 1 200 commerces du centre-ville ne sont pas membres d'une association de commerçants).
- Organiser un travail partenarial avec les centres commerciaux et grands magasins qui ont un impact fort sur l'environnement mais qui sont déjà très investis dans les améliorations sur ces sujets. (Échange de bons procédés).

### Enjeux

Favoriser la co-construction des politiques publiques (et d'actions) en vue d'atteindre des objectifs en termes d'impacts environnementaux, sociaux sur le territoire.

### Objectif

Cette co-construction a pour objectif de favoriser la transmission d'informations entre ces organes commerçants/artisans et les collectivités.

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de participants aux ateliers d'échanges thématiques.
- > Nombre de politiques publiques ou d'actions co-construites.

### Coût/Budget

Une subvention vers les associations de commerçants pourrait être imaginée afin de lancer la mécanique et ainsi les inciter à agir.

Pour mémoire il y a une vingtaine d'associations de commerçants/artisans connues au centre-ville de Strasbourg.

### Étapes - livrables

Les sujets qui seront traités au cours du mandat, abordés au fur et à mesure:

- > Réduire les **consommations électriques**. A minima faire respecter l'arrêté s'y référant (voire augmenter l'amplitude pour les boutiques hors restaurations/bars).
- > Il existe à ce jour 2 organisations de **valorisation des déchets** (notamment cartons) au centre-ville: ULS/Schroll et VDS/Origami.
- > **Loi Elan**: organiser des sessions d'informations mais aussi de constats sur le terrain concernant la rénovation énergétique auprès des commerçants et des propriétaires privés agences immobilières, avocat-es, notaires...
- > Proposer aux commerçants/artisans la mise en avant de toutes les **actions qu'ils ont déjà mises en œuvre** afin de les valoriser auprès du grand public et de leurs client-es.

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Partenaires:

- > Associations de commerçants/artisans ; agences immobilières.

## action 3.3 Des manifestations et des politiques culturelles et sportives mobilisées au service de la transition écologique

### fiche 3.3.1 La culture au service d'un futur désirable

#### Contexte et objectif général

Déployer une pensée, un discours et des actions concrètes pour nourrir les liens étroits entre culture et écologie – culture ici entendue au sens large du terme, c'est-à-dire un ensemble de disciplines artistiques, de créateurs et créatrices, de publics, d'expérimentations diverses et multiples qui innervent un territoire. Se saisir de la capacité des arts et de la culture à changer de perspective et bousculer les habitudes, afin d'imaginer collectivement un futur désirable.

#### Enjeux

Renforcer la politique culturelle de Strasbourg en prenant en compte :

- > Les bouleversements écologiques
- > Les aspirations des artistes à repenser un modèle de production et de diffusion artistique consumériste malmené par la crise
- > Les liens nouveaux dans la relation aux publics et aux usages de la ville

#### Objectif

- > Favoriser un temps long de création et de vie des œuvres
- > Soutenir la création, la médiation ainsi que les pratiques culturelles amateur pour explorer une autre dramaturgie du monde
- > Protéger et développer les métiers artistiques les plus fragiles qui œuvrent à cette dramaturgie (dramaturges, scénographes, illustrateurs, auteurs, réalisateurs, etc.)
- > Renforcer la médiation dans tous les secteurs et en direction de tous les publics pour changer et enrichir notre regard sur le monde : éducation artistique et culturelle, lecture patrimoniale, éducation à et par l'image
- > Faire sens commun en encourageant la pluridisciplinarité, l'interculturalité, les pratiques artistiques en amateur et les dispositifs participatifs
- > Placer le langage artistique à l'équivalent des autres langages (scientifique, sociologique, économique) qui nous permettent d'étudier et d'enrayer l'urgence climatique

#### Étapes – livrables

- > **Rentrée 2021** : lancement de la concertation avec les acteurs culturels
- > **Fin 2023 début 2024** : concertation des différents acteurs culturels afin de réfléchir aux moyens dont dispose la culture pour se saisir de ces grands enjeux contemporains

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

##### Collectivité :

Direction de la Culture

##### Partenaires extérieurs :

artistes, compagnies, formations artistiques et structurelles culturelles sur le territoire

##### Démarches et outils :

Concertation avec l'ensemble du secteur culturel de la Ville de Strasbourg

## fiche 3.3.2 Strasbourg Capitale de Noël

### Contexte et objectif général

À l'horizon 2025, faire en sorte que Strasbourg Capitale de Noël puisse être certifié iso 20121.

### Enjeux

Transformer les pratiques et usages des parties prenantes de l'événement et les inscrire dans des objectifs de développement durables.

### Objectifs

- > Réduction de l'impact environnemental
- > Être un employeur responsable
- > Innover de façon responsable

Au-delà des valeurs qui l'animent (authenticité, émerveillement, solidarité, modernité) et dans le respect des exigences légales et des principes de transparence, d'inclusion, de vigilance et d'intégrité, la cellule de coordination générale Strasbourg Capitale de Noël a engagé une structuration de sa démarche RSO depuis 2022 à travers la certification ISO 20121, qui s'applique à l'ensemble des activités liées à l'organisation, la réalisation et l'évolution de l'événement Strasbourg Capitale de Noël, en lien avec la politique sociale et environnementale de la Ville de Strasbourg.

L'événement Strasbourg Capitale de Noël est ainsi engagé à l'atteinte de 10 Objectifs stratégiques, articulés autour des 3 axes suivants :

#### **Axe 1: Réduire l'impact environnemental de Strasbourg Capitale de Noël**

- > Objectif stratégique 1 : développer une stratégie pour limiter le volume de déchets générés et améliorer leur traitement
- > Objectif stratégique 2 : réduire les émissions de gaz à effet de serre
- > Objectif stratégique 3 : développer une stratégie de gestion responsable des ressources (eau et électricité)

#### **Axe 2: Construire un événement inclusif avec les parties prenantes**

- > Objectif stratégique 4 : impliquer les parties prenantes dans la construction de l'événement
- > Objectif stratégique 5 : garantir les usages courants du centre-ville pendant l'événement
- > Objectif stratégique 6 : proposer des solutions favorisant l'accessibilité et l'inclusion
- > Objectif stratégique 7 : veiller à la santé et à la sécurité des équipes et du public

#### **Axe 3: Garantir un fonctionnement intègre et transparent pour un événement éthique**

- > Objectif stratégique 8 : renforcer la communication plus responsable
- > Objectif stratégique 9 : promouvoir les produits inscrits dans une démarche de développement durable
- > Objectif stratégique 10 : consolider la démarche d'achats responsables

### Indicateurs de suivi

Inscrire dans le temps les objectifs à atteindre

- > 2021 – travail de diagnostic
- > 2022 – travail de sensibilisation et de test
- > 2023 – travail sur les déchets
- > 2024 – travail sur l'impact carbone de l'événement
- > 2025 – iso certification

Élaboration du plan d'action Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en cours avec le prestataire accompagnant la démarche.

Le plan d'action RSE contiendra les objectifs de développement durable, les actions planifiées pour les atteindre, ainsi que les cibles correspondantes (= valeur de l'indicateur de performance).

L'objectif du plan d'action est de planifier : ce qui doit être fait (les actions), les responsabilités, les échéances, et la façon dont les résultats de l'action seront évalués.

Ce plan d'action sera mis à jour a minima annuellement.

### Coût/Budget

10 % du montant global de l'événement pourrait être consacré soit 100000 €

### Étapes – livrables

#### **2021**

- > Travail avec les services de la collecte des déchets et du nettoyage
- > Travail avec les acteurs générateurs de déchet
- > Travail de communication pour le grand public

#### **2022**

- > Travail sur les gobelets éco responsables
- > Mise en place d'un accompagnement à la certification ISO 20121 sur 3 ans

#### **2023**

- > Travail sur le tri des déchets / revalorisation des déchets organiques / récupération des graisses
- > Réalisation d'un Bilan Carbone

Réalisation des divers processus du modèle de Système de Management Responsable selon la norme ISO 20121 appliquée à l'activité événementielle – calendrier à réaliser

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** VDS

**Partenaires extérieurs:**

- > accompagnement par le prestataire Ipama (2022 – 2026)
- > acteurs

**Modalités de participation citoyenne**

- > Co-construction

**Démarches et outils:**

Définition du diagnostic – des objectifs – du processus

## fiche 3.3.3 Des manifestations – événements éco-responsables

### Contexte et objectif général

Développer un processus d'amélioration continue pour atteindre des opérations éco-responsables

#### Enjeux

Réaliser des événements éco-responsables

#### Objectifs

- > Responsabiliser les organisateurs de manifestations
- > Modifier les pratiques et usages

#### Indicateurs de suivi

- > % de grandes manifestations engagées en Eco-responsabilité
- > nombre d'événements engagés dans une démarche de prise en compte de l'empreinte environnementale dans leurs organisations

#### Étapes - livrables

##### 2021

- > Renforcement du critère de développement durable dans les marchés publics
- > Demande d'un mémoire environnemental à développer par le soumissionnaire
- > Travail sur les énergies et le bilan carbone

##### 2022

- > Présentation du guide pour organiser des événements et activités éco-sportives aux clubs strasbourgeois et aux organisateurs de manifestations

##### 2024

- > Diagnostic d'éco responsabilité sur les événements organisés par la collectivité
- > Identification des postes à forts impacts environnementaux
- > Planification de mesures d'amélioration
- > Analyse d'impact des mesures pour les optimiser
- > Partage et retour d'expérience sur la démarche de certification du marché de Noël
- > Autoévaluation des événements par les organisateurs
- > Accompagnement au changement avec un soutien technique de la collectivité
- > Construire collégialement avec les acteurs concernés un concept de développement durable pour les événements sur le territoire
- > Éco-conditionnaliser les subventions

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** VDS

##### Démarches et outils

- > Guide pour l'organisation des événements et des activités en éco-responsabilité
- > Grille d'analyse
- > Formation des agents aux enjeux climatiques
- > Masterplan
- > Kit pour des événements éco-responsables
- > Formations des organisateurs aux enjeux climatiques

## fiche 3.3.4 Des manifestations sportives tournées vers l'éco-responsabilité

### Contexte et objectif général

Afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement, il est proposé, dès 2021, lors de la tenue de manifestations sportives, de mettre en place des principes d'organisation adaptés et de mettre en œuvre des démarches écoresponsables envers les associations sportives de la collectivité.

- **Mise en place d'un écolabel** lors de la tenue de manifestations sportives : pour toutes les manifestations sportives organisées sur le territoire de Strasbourg, la direction des sports souhaite imposer l'application d'une démarche environnementale. Cette dernière serait contractualisée par un engagement réciproque avec une reconnaissance sous forme d'écolabel.
- **Signature d'une charte d'écoresponsabilité** avec les associations sportives : les associations sportives suivies par la Ville Strasbourg sont responsabilisées pour un comportement écologique et respectueux de l'environnement. Cet engagement a comme support une charte engageant l'écoresponsabilité des associations. Les manifestations d'intérêt intercommunal et les communes de l'Eurométropole ont d'ores et déjà été destinataires d'un guide propre à l'EMS.
- **Suppression du plastique lors des manifestations sportives** : lors de l'accord par la Ville de Strasbourg pour la tenue de manifestations sportives sur son territoire, la Direction des Sports demande un engagement des organisateurs à ne plus utiliser de couverts et gobelets en plastique.

### Enjeux

Responsabiliser les acteurs locaux du sport aux enjeux du développement durable

### Objectif

- > Responsabiliser les organisateurs de manifestations sportives
- > Responsabiliser les associations sportives
- > Réduire la consommation d'eau et d'énergie
- > Réduire les déchets plastiques
- > Trier les déchets
- > Sensibiliser les participants aux manifestations sportives et les membres des différentes associations sportives

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de manifestations éco labélisées
- > % de manifestations éco labélisées / nombre de manifestations totales – cible = 100 %
- > Nombre de guides signés avec les organisateurs de manifestations sportives Ville et EMS
- > % d'associations sportives signataires du guide / associations sportives de la Ville de Strasbourg – cible = 100 %
- > Nombre de manifestations sans plastique

Concernant le guide d'éco-responsabilité à destination des associations sportives, l'objectif en 2021 était de tester ce guide sur trois manifestations d'intérêt métropolitain avant une diffusion plus large :

- > **Les Internationaux de Strasbourg** (du 15 au 22 mai 2021) : il s'agit d'un grand événement sportif féminin organisé depuis plusieurs années et qui applique d'ores et déjà une charte éco-responsable. Cet événement est le premier tournoi de tennis éco-responsable français. Un point devait être fait avec l'organisateur pour identifier les axes d'amélioration en lien avec le guide (l'énergie, l'eau, inclusion des publics défavorisés, sensibilisation du grand public...)
- > **Championnat d'Europe de basket féminin** (du 23 au 26 juin 2021) : il s'agit d'un grand événement ponctuel qui mobilise de grandes athlètes féminines européennes. L'organisateur a d'ores et déjà signé une charte écoresponsable avec le ministère des sports. Ce guide devait permettre d'approfondir les actions prévues (tri des déchets, suppression du plastique, consommation locale, transports et déplacement, sensibilisation du grand public...)
- > **Les Courses de Strasbourg – Eurométropole** (prévues le 9 mai 2021 mais reportées à une date ultérieure). Il s'agit d'une grande manifestation populaire rassemblant plus de 10000 personnes. L'organisateur a déjà fait des efforts sur l'impact environnemental de cette manifestation. Un point devait être fait avec l'organisateur pour identifier les marges de manœuvre. Il était également proposé d'agir sur le village rassemblant les différents partenaires pour les sensibiliser sur la gestion des déchets de leur stand (remplacement de la vaisselle jetable par du réutilisable)

L'année 2021 a été mise à profit pour finaliser la présentation des deux **Guides pour organiser des événements et des activités éco-sportives** (Ville et EMS) et obtenir une validation de l'exécutif.

**En 2022**, les guides ont été présentés et distribués aux 180 clubs sportifs strasbourgeois dans le cadre d'une plénière et aux communes de l'Eurométropole lors des Internationaux de Strasbourg.

**Fin 2022**, un envoi des guides a été réalisé par courriers officiels dans une démarche pédagogique et d'accompagnement, sans contrepartie :

- > aux 11 clubs performances du territoire strasbourgeois,
- > aux 5 clubs de haut niveau,
- > aux grandes manifestations d'intérêt métropolitain (les courses de Strasbourg, les Internationaux de Strasbourg, le NL contest),
- > aux manifestations strasbourgeoises,
- > aux 33 communes de l'EMS pour transmission aux associations et aux organisateurs de manifestations dans leur commune.

**En 2023**, il a été demandé aux grandes manifestations (IS, NL contest, Courses de Strasbourg, la Strasbourgeoise et l'Ekiden) de compléter ces guides. Les 5 organisateurs ont renvoyé leurs propositions et une analyse des réponses est en cours.

Après cette première phase d'expérimentation, le support devrait être élargi à d'autres organisateurs de manifestations soutenues financièrement par la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg :

- > Ville : 75 manifestations
- > EMS : 23 manifestations par l'intermédiaire des communes
- > 45 manifestations Ville et EMS

Les modalités de diffusion n'ont pas encore été définies.

De plus, une réflexion est actuellement engagée sur les conventions d'objectifs et l'application de ce support éco-responsable pourrait être un critère supplémentaire dans la définition du soutien apporté par les collectivités aux clubs et organisateurs d'événements.

---

## Cartographie et BDD

- > Cartographie des associations signataires de la charte (site de pratiques sportives)
- > Liste des manifestations

---

## Coût/Budget

**Mise en place d'un écolabel:** à chiffrer

**Signature d'une charte d'écoresponsabilité:**

- > Création du guide Ville de Strasbourg et Eurométropole de Strasbourg en interne par le service reprographie et diffusion du guide par mail.

---

## Étapes - livrables

**Mise en place d'un écolabel**

- > 2021 : Étude pour la mise en œuvre de la démarche d'écolabel
- > 2022-2023 : Expérimentation de la démarche
- > 2023 : Généralisation de la démarche
- > 2024 : Démarche en cours d'étude dans le cadre d'attribution des subventions

**Signature d'une guide de d'écoresponsabilité**

- > 2021 : Finalisation de la rédaction du guide
- > 2022 : mise en page et forme du guide et présentation aux clubs sportifs strasbourgeois. Envoi d'un courrier officiel aux clubs de haut niveau, de performance et aux organisateurs de manifestations strasbourgeoises

- > 2023 : expérimentation du guide avec les Internationaux de Strasbourg, les Courses de Strasbourg-Eurométropole, le NL Contest, la Strasbourgeoise et l'Ekiden. Analyse en cours des réponses envoyées.
- > 2023-2024 : Généralisation de la démarche aux autres manifestations.
- > 2024 et suivantes : réflexion sur les conventions d'objectifs et l'application de ce support éco-responsable comme critère supplémentaire dans le cadre d'attribution des subventions apportées par les collectivités aux clubs et organisateurs d'événements.

**Suppression du plastique lors des manifestations sportives**

- > 2021 : Mise en œuvre de la démarche
- > 2023 : Suivi de la démarche grâce au guide

---

## Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:**

Service juridique

**Partenaires externes:**

- > Associations sportives
- > Organisateurs de manifestations

**Modalités de mise en œuvre:**

- > Étude, rencontre des associations et des organisateurs habituels, mise en œuvre

## objectif 4

# Strasbourg engagée pour le déploiement d'une politique ambitieuse de l'énergie, de l'habitat et de la consommation responsable

## action 4.1 Une politique de l'énergie ambitieuse tournée vers les EnR&R pour limiter la dépendance aux énergies fossiles

### fiche 4.1.1 Un schéma directeur des énergies « 100 % renouvelables et neutralité carbone en 2050 » décliné sur Strasbourg

#### Contexte et objectif général

Cette action vise à réviser la feuille de route stratégique et opérationnelle afin de proposer le scénario de transition énergétique du territoire visant l'objectif des 100 % renouvelables et neutralité carbone en 2050, qui seront ensuite déclinés par filières énergétiques et par secteur. Le Schéma Directeur des Énergies (SDE) est une démarche transversale et territoriale prenant en compte la maîtrise des besoins énergétiques basée sur la sobriété et l'efficacité notamment dans le domaine du bâtiment et de la mobilité, les potentiels de diminution des consommations et le développement massif des EnR&R via les réseaux de distribution.

Le SDE est un instrument de planification volontaire qui s'appuie sur les schémas directeurs des réseaux de chaleur, des mobilités décarbonées, des réseaux électriques et gaziers. Il s'inscrit également dans les orientations du Plan Climat sur l'axe de décarbonation et de transition énergétique. L'objectif est de fixer les étapes de la transition énergétique tout en mobilisant les acteurs majeurs du territoire. Il assure le lien avec d'autres démarches du territoire comme le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires au niveau régional.

Le SDE révisé prend en compte les évolutions suivantes :

- Intégration de la dimension démocratique sur l'acceptabilité du développement des ENRR par la saisine du CODEV (remise du rapport en juin 2023)
- Mise à jour et renforcement des données de diagnostic, potentiel et production énergétique : compléter notre connaissance et de renforcer les points insuffisants étoffés (ex: secteur tertiaire, industrie)
- Impact du changement climatique sur le potentiel (hydraulique, biomasse)
- Impact de l'évolution du climat dans les modélisations
- Estimation des émissions de GES + analyse stockage carbone
- Territorialisation sur 3 zones lancée en 2024 afin de disposer de zones de laboratoire nous permettant de tester, expérimenter, travailler avec les acteurs du territoire dont les citoyens à la mise en œuvre de cette nouvelle feuille de route

- Articulation avec les autres démarches de planification en cours (cf. fiches dédiées)
- Acquisition d'un outil de modélisation permettant de mettre à jour et de suivre la trajectoire en régie
- Gouvernance renforcée par la mise de place du Conseil Territorial de la Transition Énergétique (CTTE)

#### Enjeux

100 % EnR&R en 2050

#### Objectifs

- > Diviser par deux les consommations d'énergie du territoire (en 2050 par rapport à 2012)
- > Décarboner le système énergétique actuel
- > Doubler la production d'énergies renouvelables et de récupération locales en valorisant le maximum de notre potentiel et en visant un mix-énergétique équilibré
- > Développer une politique volontariste d'importation d'énergies renouvelables concernant l'électricité, le biométhane et la biomasse avec la Région Grand Est, dans une solidarité urbain – rural
- > Développer les réseaux énergétiques et faire évoluer les réseaux existants

## Objectifs de développement locaux par filière [GWh]

Filière	2030	2050
Photovoltaïque	186	1 093
Solaire thermique	57	86
Hydroélectricité	808	705
Chaleur fatale	424	498
Biomasse	384	388
PAC	154	193
Géothermie chaleur	0	178
Biogaz	85	180

## Résultats attendus sur l'Eurométropole: Un territoire « 100 % renouvelables et neutre en carbone en 2050 »

### Objectifs « Bâtiment »

- > 8 300 logements rénovés lourdement par an dont la moitié occupée par des familles modestes ou en situation de précarité, soit +50 000 rénovations à l'horizon 2030 et +200 000 à l'horizon 2050.
- > 9,5 millions de m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires rénovés à l'horizon 2050 soit 365 000 m<sup>2</sup>/an sur 26 ans (2024-2050)
- > -50 % des consommations énergétiques du résidentiel en 2050 par rapport à 2019
- > -62 % des consommations énergétiques du tertiaire en 2050 par rapport à 2019

### Objectifs « Transport »

- > -19 % des consommations énergétiques du secteur Transport en 2030 par rapport à 2019
- > -50 % des consommations énergétiques du secteur Transport en 2050 par rapport à 2019
- > En 2030, 40 % des consommations liées au transport sont décarbonées, 100 % en 2050.

### Objectifs « Industrie »

- > -10 % des consommations énergétiques du secteur industriel en 2030 et -15 % en 2050
- > En 2050, l'industrie ne consomme plus d'énergie fossile.
- > Objectifs « Énergies renouvelables et de récupération » locales,
- > En 2050, un mix énergétique renouvelable équilibré et produit à 52 % localement :
- > 33 % du total de l'énergie produite en solaire PV, 21 % d'hydroélectricité, 15 % de chaleur fatale, 12 % de bois-énergie, 6 % de PAC, 5 % de géothermie chaleur, 5 % de biogaz, et 3 % de solaire thermique.
- > 40 300 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques installés par an, intégrant des projets citoyens

### Objectifs « Réseaux de distribution énergétique »,

- > À l'horizon 2050, les filières solaire photovoltaïque, hydroélectricité, chaleur fatale et biomasse jouent un rôle majeur, puisqu'elles représentent ensemble 80 % de la production d'énergies renouvelables totale du territoire (donc énergie importée exclue).
- > 80 000 logements raccordés aux réseaux de chaleur en 2050
- > 85 % d'énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur en 2030, 100 % en 2050
- > 52 % des consommations sont couvertes par la production d'énergie renouvelable locale en 2050, le reste étant importé



## Indicateurs de suivi :

- > Consommation énergétique annuelle (kWh/an)
- > Production d'EnR&R et taux de couverture EnR&R
- > Indicateurs énergétiques du plan climat et label TETE



## Cartographie et BDD :

Cartographie à la maille IRIS



## Coût /Budget :

- > Financements Financement en fonds propres par l'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de 206 310 € TTC en tranche ferme et 33 360 € TTC en tranche optionnelle.



## Étapes - livrables

- > **août 2022** : Lancement de la révision du SDE Évaluation du SDE de 2019 (phase 0)
- > **Mars 2023** : Actualisation diagnostic et potentiel énergétique (phase 1)
- > **Juin 2023** : remise du rapport du CODEV sur l'acceptabilité
- > **Novembre 2023** : Choix du scénario retenu pour 2030 et 2050 (phase 2)
- > **Janvier 2023** : Élaboration du plan d'action du SDE (phase 3)
- > **Mars 2024** : Adoption SDE
- > **2024-2030** : Expérimentation 3 territoires (phase 4)
- > **Mi 2024 à 2050** : Mise en œuvre du SDE



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

- > **Cible** : tous les acteurs du territoire
- > **Moyens techniques et humains** : pilotage Eurométropole (DTEC) avec une assistance de maîtrise d'ouvrage
- > Création d'une instance de pilotage et de gouvernance, le Conseil territorial de la Transition Énergétique (CTTE)
- > Collaboration avec le CoDev (Conseil de développement) qui a travaillé sur la dimension démocratique de la stratégie de transition énergétique et les questions d'acceptabilité des EnR&R.
- > Invitation des services techniques lors de groupe de travail.
- > **Modalité de participation citoyenne** : co-construction du SDE

## fiche 4.1.2 Accroître la capacité de production solaire photovoltaïque

### Contexte et objectif général

Porter en 2030 à 84 MWc la puissance du parc photovoltaïque installé sur Strasbourg

La ville de Strasbourg présente un potentiel solaire considérable, largement inexploité. L'ambition est de porter la puissance du parc installé sur le territoire de Strasbourg de 15 MWc à 58 MWc en 2026 et 84 MWc en 2030, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 29000 logements en électricité spécifique.

Cela nécessitera un effort annuel de 9,86 MWc/an (59000 m<sup>2</sup>/an) aussi bien sur le patrimoine public, qu'industriel et privé, et autour de 6 axes de travail qui accompagnent l'évolution du marché de l'énergie photovoltaïque:

- **Les toitures existantes: 32 MWc (38 %)**
  - > Déployer massivement les équipements photovoltaïques sur les toitures existantes.
  - > Potentiel: plus de 32 MWc
- **Les ombrières de parkings: 9 MWc (11 %)**
  - > Accompagner l'obligation d'équiper les parkings avec des ombrières photovoltaïques.
- **Les grands projets: 30 MWc (36 %)**
  - > Pilier de cette stratégie de solarisation, les grands projets devront être installés au sol sur des friches industrielles (Port aux pétroles, zone UE3 aérodrome, etc.), sur des grandes toitures commerciales et des ombrières photovoltaïques sur les parkings aériens (P+R, PAS, dépôts CTS, etc.)
  - > Potentiel: plus de 30 MWc
- **Les nouvelles constructions et la modification du PLUi: 1,5 MWc (1 %)**
  - > Introduire une obligation d'équipement photovoltaïque lors de construction neuve et grandes rénovations
  - > Potentiel en 2030: 1,4 MWc (à 2100 logements construits/rénovés par an)
- **Les projets citoyen-nes: 0,5 MWc (0,5 %)**
  - > Accompagner l'émergence des projets citoyen-nes d'énergie renouvelable à partir de l'accompagnement des acteurs du territoire et la mise à disposition de toitures de la collectivité.
  - > Potentiel: 2 % de la puissance à installer (0,5 MWc, 3000 m<sup>2</sup>) avec une gouvernance citoyenne
  - > 3 toitures de 36 kWc en 2021 puis 2 projets de 36 kWc par an d'ici 2030.
- **La solarisation du patrimoine de la Ville: 1 MWc (1 %)**
  - > Action facilitée par la création d'une SPL EnR délibérée dans l'année 2024.
  - > Voir 3.9.1.5 (Exemplarité de Strasbourg – DCPB – Consommation et production EnR)
  - > Potentiel: 1 MWc
- **Évolution du marché de l'énergie photovoltaïque: 10 MWc (11,5 %)**
  - > Le solaire a représenté la plus grosse part des nouvelles capacités renouvelables installées dans le monde en 2018. De plus, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit une multiplication par 5 à 6 pour le solaire en 2028.
  - > Potentiel: il est estimé que l'économie de marché permettra une multiplication par 3 de la puissance installée, hors projets accompagnés par rapport à 2017 (10 MWc)

Cet objectif communal de 85 MWc contribue à 45 % de l'objectif de l'Eurométropole de Strasbourg de porter la puissance installée photovoltaïque à 186 MWc en 2030.

### Enjeux

Développer la production locale d'électricité renouvelable

### Objectifs:

- > Les grands projets: 30 MWc (36 %)
- > Les nouvelles constructions et la modification du PLUi: 1,5 MWc (1 %)
- > Les projets citoyen-nes: 0,5 MWc (0,5 %)
- > Évolution du marché de l'énergie photovoltaïque: 10 MWc (11,5 %)

### Indicateurs de suivi:

- > Puissance installée par an (kWc/an)
- > % de la puissance avec une gouvernance citoyenne

### Cartographie et BDD:

- > Cartographie des grandes installations PV répertoriées sur le territoire, élaborée par la collectivité.

### Coût /Budget:

Investissement nécessaire à l'accroissement de la capacité de production en énergie solaire photovoltaïque sur le territoire de Strasbourg (tout porteur confondu):

24 M€, dont:

- > 1,2 M€ sur le patrimoine de la collectivité
- > 0,6 M€ d'investissement citoyen.
- > 1000 € dédiés à la capitalisation de la SAS citoyenne « Brasseurs d'Énergie » par la Ville de Strasbourg

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Ville de Strasbourg,
- > Eurométropole de Strasbourg

#### Partenaires extérieurs:

- > Filière photovoltaïque locale
- > Développeurs photovoltaïques
- > SAS citoyenne « Brasseurs d'énergie »
- > PAS (foncier: Port aux pétroles, parkings aériens)
- > CTS (P+R, dépôts)
- > SAMINS (toitures MIN Strasbourg)
- > Propriétaires privés (toitures, parkings aériens)
- > Eurocorps (foncier)

#### Démarches et outils:

- > Dispositif Climaxion

## fiche 4.1.3 Encourager la valorisation de toutes les énergies renouvelables locales

### Contexte et objectif général

La stratégie de développement des énergies renouvelables est portée par l'Eurométropole de Strasbourg et affiche l'objectif de parvenir à 100 % d'EnR en 2050 avec un objectif de 40 % en 2030. La Ville de Strasbourg s'engage vers ces mêmes objectifs et entend contribuer à la massification du développement et de l'usage des énergies renouvelables et de récupération.

Les leviers de la Ville de Strasbourg pour accompagner cette stratégie métropolitaine sont variés.

**Dans le cadre de la compétence associée à l'instruction des permis de construire, ainsi que sur le patrimoine de la collectivité :**

**Raccordement aux réseaux de chaleur :** prioriser les raccordements aux réseaux de chaleur publics présents sur le territoire (évolution en cours du PLUi). En effet, les taux en énergies renouvelables et de récupération de ces infrastructures seront amenés à évoluer significativement avec la valorisation de chaleur fatale industrielle, de biomasse ou de gisements géothermiques (selon des conditions d'exploitation à redéfinir le cas échéant).

**Solaire thermique :** pour les demandes thermiques non-raccordables aux réseaux de chaleur, prioriser cette technologie pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS). En effet, l'objectif du PCAET métropolitain est d'assurer 20 % de la demande d'ECS en 2030 à l'aide d'installations solaire thermique. Cela équivaut pour la Ville à l'installation de 82000 m<sup>2</sup> supplémentaires d'ici 2026 et 87000 m<sup>2</sup> supplémentaires d'ici 2030.

**Pompes à chaleur et chaudières bois :** prioriser l'utilisation de ces technologies pour assurer les demandes de chaleur des nouveaux bâtiments et rénovations non-raccordables aux réseaux de chaleur.

**Dans le cadre de la compétence « production d'énergie » des communes :**

**Solaire photovoltaïque :** voir action 3.10.1

**Hydraulique :** étudier la faisabilité des sites sur le ban communal de Strasbourg pouvant potentiellement servir à exploiter la petite hydroélectricité au fil de l'eau sur les cours d'eau de Strasbourg. En effet, le potentiel total monte à 1,5 MW de puissance avec des installations de puissances comprises entre 2 et 200 kW. La production d'électricité supplémentaire est chiffrée à **9,4 GWh** (l'équivalent à la consommation électrique de 4000 logements hors chauffe), avec un **investissement de 5,7 M€**. La Ville pourrait sécuriser les spécificités des montages juridiques et financiers de ce type de projet à partir de sa participation dans les actionnariats des différentes sociétés de projets; ainsi que les accompagner, de la conception à l'exploitation, pour assurer leur mise en œuvre. Les structures dédiées aux projets citoyen-nes d'EnR peuvent avoir un rôle à jouer.

**Biogaz :** faciliter l'implantation d'une unité de méthanisation (PAS, ZAC, etc.) pour contribuer à l'objectif EMS (180 GWh produits à l'Eurométropole en 2050; 85 GWh en 2017-2030), en lien avec les démarches d'économie circulaire et collecte de bio-déchets. En effet, la collectivité fait appel aux certificats d'origine pour assurer la consommation de biogaz (GNV, chauffage). L'investissement sur le territoire est chiffré à 12 M€. Les collectivités et les structures dédiées aux projets citoyen-nes d'EnR peuvent avoir un rôle à jouer dans le tour de table financier.

### Enjeux

Maximiser la consommation d'énergie renouvelable et sa production à l'échelle locale.

### Objectifs :

> 42,5 % d'EnR en 2030

### Indicateurs de suivi :

- > Taux EnR sur la consommation d'énergie finale
- > Taux d'EnR produite localement sur la production d'énergie finale.
- > Surface de panneaux solaires thermiques installés sur le territoire
- > Puissance mini hydraulique installée sur le territoire
- > Nombre de projets pilotes concernant la technologie mini éolienne
- > Production de biogaz sur le ban communal de Strasbourg

### Coût /Budget :

Investissement en outils de production EnR nécessaires pour atteindre les objectifs territoriaux (à porter par les acteurs économiques sur Strasbourg) :

- > 69,9 M€, dont :
  - 5,7 M€ pour l'ensemble du potentiel mini hydraulique
  - 12 M€ unité de méthanisation.
  - 52,2 M€ pour 87000 m<sup>2</sup> de solaire thermique supplémentaires

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité :

- > Ville de Strasbourg,
- > Eurométropole de Strasbourg

#### Partenaires extérieurs :

- > Bureaux d'études
- > Développeurs mini hydraulique
- > Développeurs méthanisation
- > SAS citoyenne « Brasseurs d'énergie »
- > PAS (foncier)

#### Démarches et outils :

- > Dispositif Climaxion

# action 4.2 Des habitats rénovés pour plus de justice sociale et repensés au services des habitant-es

## fiche 4.2.1 Déclinaison opérationnelle du Programme de Renouvellement Urbain de l'EMS sur les 5 QPV strasbourgeois

### Contexte et objectif général

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) constitue le plus grand projet urbain porté par l'Eurométropole de Strasbourg. Il propose de renouveler le regard sur les quartiers prioritaires et de développer des projets urbains contribuant à la valorisation des territoires en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et à la réduction des écarts territoriaux et sociaux, objectifs qui fondent la Politique de la ville.

### Enjeux

- > La transition énergétique
- > L'utilisation du bois dans la construction et la rénovation
- > La trame verte et bleue de l'agglomération

### Objectifs

- > 40 % d'énergie renouvelable dans le mixte énergétique
- > Diminution de 40 % des émissions de gaz à effet de serre
- > Diminution de 40 % des consommations énergétiques nécessitant que les rénovations de bâtiment soient réalisées à un niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation)
- > 25 % des logements, produits par le NPNRU, pourraient être assurés en bois et/ou en matériaux bio-sourcés sur la durée du programme
- > Développer des actions propres visant la prise de conscience des habitant-es des quartiers de la valeur des espaces de nature et agricoles

### Indicateurs de suivi

- > Atteinte du niveau « BBC Rénovation »
- > Nombre de logements en construction « Bois »
- > Nombre d'espaces de promenade et de loisirs
- > Nombre de lieux de rencontre d'appropriation citoyenne et collective (Nature en ville et Ville nourricière)
- > Nombre d'espaces dont la conception utilise la végétalisation comme un outil de régulation thermique et du cycle de l'eau
- > Démarche ÉcoQuartier (Elsau)

### Cartographie et BDD

- > Outils de suivi NPNRU

### Coût/Budget

L'investissement prévisionnel du Programme de renouvellement urbain de l'Euro métropole de Strasbourg s'élève à 1,03 Mds d'€ TTC. Le Conseil municipal du 24 juin 2019 a voté un budget prévisionnel pour la période 2019-2030 de 130 M€ TTC pour la mise en œuvre de ce programme, qui s'ajoute aux crédits déjà inscrits au PPI à la Direction Architecture et Patrimoine (DAP) pour des opérations qui concourent au changement d'image de ces QPV.

Le coût total prévisionnel pour la Ville de Strasbourg s'élève ainsi à 149,09 M€ TTC.

	Nombre d'opérations	Dépenses prévisionnelles TTC en M€
Aménagement des espaces publics	25	16,12
Équipements publics	21	132,64
Conduite de projet et études pré-opérationnelles	1	0,33
	48	149,09

### Étapes – livrables

- 1. Programmation:** Convention et ses annexes du 27 mars 2020
- 2. Conception:** Dossiers PRO (Projet) des Démolitions / Requalifications / Constructions / Équipements publics et Espaces publics
- 3. Travaux:** Démarrage de Chantier (OS) / Réception des travaux (PV)

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivités:

- > EMS – Porteur de projet & MOA (Espaces Publics et Équipements Publics)
- > Ville de Strasbourg – MOA Équipements publics et EV
- > Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)

#### Partenaires extérieurs:

- > Bailleurs Sociaux (OPHEA, Habitation Moderne, Alsace Habitat, SOMCO, CDC Habitat, SEDES) – MOA Démolitions, requalifications et logements neufs (reconstitution);
- > Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Partenaire financeur) : Préfecture, DDT & autres services de l'État;
- > Action Logement et ses filiales (Prêts aux Bailleurs Sociaux et construction de logements neufs au titre de la diversification dans les QPV);
- > Banque des territoires;
- > Promoteurs: Construction de logements neufs suite à appels à projets;

**Démarches et outils:**

**Évaluation:**

Démarche ÉcoQuartier (4 étapes tout au long du projet) –  
Obtention du Label ou évaluation selon la grille des engagements  
ÉcoQuartier.

**Outils de suivi** des performances des requalifications (à titre  
d'exemple) :

- > Niveau 1: Atteinte du niveau BBC Rénovation
- > Niveau 2: Dépassement du niveau BBC Rénovation

## fiche 4.2.2 La transformation des espaces extérieurs existants en espaces écologiques : ESPEX

### Contexte et objectif général

Transformer la ville existante en ville écologique, résiliente et adaptée aux enjeux climatiques impose de réinventer l'organisation spatiale des espaces extérieurs et de reconsidérer son fonctionnement collectivement.

En effet, les nouveaux usages écologiques attendus par les habitant-es et les gestionnaires sont quasiment impossibles à mettre en œuvre si la conception globale de la cité n'est pas repensée pour répondre aux enjeux climatiques définis dans le plan climat.

La méthode du projet « ESPACE EXTÉRIEUR - ESPEX » inverse les principes de conception des aménagements et pose l'usage comme déterminant central de l'aménagement.

Ainsi l'aménagement est la traduction de l'usage défini par les acteurs et non plus l'aménagement comme prescriptif d'un usage imposé aux utilisateurs.

**ESPEX**, c'est un laboratoire d'innovation, de transformation et de transmission.

**Démarche ESPEX** = transformation des usages en aménagement, intégration des politiques publiques durables issues du diagnostic des usages

### Enjeux

Transformer 147 Hectares existants, concertation auprès des 25 000 habitant-es, 9 600 logements dans le périmètre.

### Objectifs

- > Désimperméabiliser les sols existants
- > Supprimer les îlots de chaleurs
- > Végétaliser et bio diversifier les espaces extérieurs
- > Infiltrer les eaux pluviales
- > Améliorer le tri des déchets
- > Accompagner les habitant-es et les professionnel·les aux nouveaux usages

### Indicateurs de suivi

- > Bilan surfaces (m<sup>2</sup>) espaces imperméables – perméables avant et après projet
- > Bilan nombre d'arbres avant et après projet
- > Bilan nombre containers tri et verre avant et après projet
- > Bilan infiltration: ratio surface imperméable – perméable avant et après projet, m<sup>2</sup> de toitures déconnectées

### Coût/Budget

- > 10,5 M€ subvention travaux pour les bailleurs
- > 3 M€ containers enterrés
- > 4 M€ travaux d'accompagnement EMS
- > 2 M€ travaux d'accompagnement Ville de Strasbourg
- > 10 M€ travaux Bailleurs

### Étapes – livrables

#### Résultats attendus:

Transformation des cités Singrist, Rotterdam, Tarrade, Milan, Westhoffen, Ampère et cité de l'III

- > **2023:** livraison Singrist
- > **2024:** livraison Tarrade
- > **2025:** livraison Rotterdam-Milan
- > **2026:** livraison Westhoffen
- > **2027:** livraison Ampère
- > **2028:** livraison Cité de l'III

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Cible:** habitant-es, bailleurs, services d'entretien privés et publics

**Collectivités:** EMS, Ville de Strasbourg, Ville de Schiltigheim, Ville d'Ostwald, Ville de Bischheim, pilotage Eurométropole (Direction Urbanisme et Territoires), services EMS et communaux

**Partenaires extérieurs:** OPHEA, Habitation Moderne, Foyer Moderne de Schiltigheim, bailleurs

#### Niveau de participation citoyenne

Réunion publique-information

#### Démarches et outils:

- > Diagnostic des usages habitant-es et gestionnaires privés et publics – création d'outils d'évaluation des usages
- > Plan guide des usages durables futurs
- > Guide des infiltrations des eaux de pluie
- > Guide des nouveaux usages

## fiche 4.2.3 L'accompagnement des ménages dans la lutte contre la précarité énergétique

### Contexte et objectif général

Au sein des ménages, les situations de vulnérabilité énergétique se produisent quand la part des dépenses énergétiques contraintes est trop importante dans le revenu. Côté logement, la dépense énergétique « contrainte » correspond à la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement. Côté déplacements, la dépense énergétique « contrainte » correspond à la dépense effective en carburant liée aux trajets effectués par le ménage pour se rendre sur son lieu de travail et/ou son lieu d'étude, ainsi que pour les achats, la santé ou des raisons administratives. Cette part est appelée taux d'effort énergétique. Au-dessus d'un certain seuil (ce seuil, fixé par convention au double du taux d'effort médian de l'ensemble de la population : 8 % pour le logement et 4,5 % pour les déplacements), le ménage est en situation de vulnérabilité énergétique.

Au niveau national (statistique CGDD n° 197 jan 2015), 22 % des ménages seraient en situation de « vulnérabilité énergétique » pour l'une ou l'autre de ces consommations, soit 5,9 millions de ménages (15 % pour le logement - 10 % pour les déplacements et 3 % pour les 2).

Trois facteurs concourent principalement à la mise en situation de vulnérabilité énergétique : des revenus modestes ; des coûts énergétiques importants engendrés par le logement ; des coûts énergétiques importants engendrés par les déplacements contraints (ces derniers impliquent des durées, des fréquences et des longueurs de déplacements plus importantes, appelant l'usage individuel de modes « mécanisés »).



Le terme « vulnérabilité énergétique logement » est très peu utilisé ; on lui préfère souvent le terme de « précarité énergétique », seul terme à avoir fait l'objet d'une définition juridique : « Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » (article 1-1 de la loi Grenelle 2 de 2010).

L'enjeu d'une transition juste est au cœur des priorités de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Le territoire est en effet particulièrement fragile, avec un niveau de pauvreté élevé de 20 % , et encore plus marqué sur Strasbourg à 26 % (2018) supérieur de 4 points à celui de la moyenne des grandes villes, avec des inégalités très marquées entre quartiers.

Au niveau du territoire de l'Eurométropole, la facture énergétique s'élève en moyenne à 1400 €/an et par personne (état des lieux établi en 2019, antérieurement aux augmentations des tarifs de l'énergie observés en 2022). Cette fiche action cible la réduction de la **précarité énergétique** (aspect logement) mais elle s'inscrit dans le cadre d'une approche globale intégrant une politique des mobilités solidaires menée sur le territoire, en lien notamment avec les accompagnements liés à la mise en place d'une zone à faibles émissions mobilités.

### Réduire durablement la précarité énergétique sur le territoire

Il existe une relation de causalité établie entre le niveau de performance énergétique du bâti, le niveau de ressources du ménage et la probabilité qu'il doive faire face à une situation de précarité énergétique, qui donne lieu à des situations de privation (chauffage) et/ou d'endettement (dettes d'énergie), auxquelles des problèmes de santé peuvent s'ajouter (liés à l'humidité...).

La précarité toucherait environ 20 % des ménages de l'EMS ce qui représenterait 38500 ménages sur EMS et 22600 ménages sur Strasbourg. À Strasbourg, le nombre de ménages mis en demeure pour dette d'électricité dépasse les 10000 ménages (1/4 avec une dette liée à l'énergie supérieure à 290 €)

Dans le cadre de l'appel à projets national « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » une expérimentation a été menée fin 2017-2018 sur Strasbourg sur l'accompagnement de 120 ménages en situation de précarité énergétique. Cette expérimentation a mis en lumière, dans la majorité des situations diagnostiquées, la concomitance de situations d'habitat énergivore et de difficultés au paiement de l'énergie, tant dans le parc de logements sociaux que privés. Dans les situations suivies, l'origine de la précarité énergétique est liée au 2/3 à l'état général du bâti et à 1/3 aux usages. Cette expérimentation a souligné la nécessité d'une action intégrée conjuguant **amélioration de la performance énergétique du bâti et sensibilisation des personnes aux éco-gestes, articulée avec un volet accompagnement social**.

Sur le territoire, la mise en place d'une action coordonnée en matière de lutte contre la précarité énergétique est nécessaire pour apporter une solution efficace et adaptée aux différentes situations. Au regard des compétences de la Ville notamment dans la lutte contre l'habitat indigne et de la délégation par le département à la Ville de Strasbourg de la mise en œuvre d'une grande partie des politiques sociales dont il a la responsabilité, notamment au titre de l'Action Sociale de Proximité, une fiche action est intégrée dans le cadre du plan climat Ville, articulée avec celles proposées à l'échelle de l'Eurométropole dans le cadre du Plan Climat 2030. 1- INSEE, 2019

### Enjeux

Enjeu social : amélioration de la qualité de vie (confort, conditions sanitaires, reste à vivre via réduction de la facture énergétique). Contribution à la réduction des consommations énergétiques des passoires énergétiques occupées par des ménages très modestes. Objectif rénovation du parc bâti.

### Objectifs

- > Repérer, identifier et suivre l'évolution des situations de précarité énergétique (objectif cible de réduction -15 % de réduction de la précarité énergétique).
- > Coordonner et faciliter l'accès des ménages aux dispositifs d'aide
- > Proposer un accompagnement adapté aux ménages
- > Mener une politique de prévention

- > S'inscrire dans une prise en compte des enjeux de la rénovation thermique et plus largement de la mobilisation du secteur de l'habitat
- > Collectivité exemplaire : focus sur les situations dans le parc de la collectivité (intégration dans la priorisation des rénovations d'Habitation moderne)

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de diagnostics sociaux-énergétiques réalisés
- > Nombre de dettes énergie
- > Nombre de dossiers FSL-chèques énergie
- > Nombre de logements traités thermiquement où une situation de précarité énergétique a été identifiée
- > Évolution du nombre de ménages en situation de précarité énergétique

### Cartographie et BDD

- > Atlas des situations de précarité énergétique / et des situations gérées

### Coût/Budget

#### Accompagnement d'un ménage:

- > Coût estimatif des SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie - repérage, visite, 1<sup>er</sup> conseil) hors travaux de rénovation : 1 000 €/ménage accompagné / un-e chargé-e de visite pour 100 ménages / coordinateur
- > A minima : 500 000 € si objectif de 500 ménages/an (hors travaux, FSL...)
- > Répartition de la prise en charge Ville/EMS à discuter
- > Rattachement à un programme pour co-financement par des fonds privés (CEE)
- > Fondation R-GDS : soutien financier potentiel

### Étapes – livrables

- > **2022-2023** : Relance de la dynamique de la lutte contre la précarité énergétique en s'appuyant sur des appuis extérieurs (projet inter-filière INET stage, **projet EPAH**)
- > **2023-2024** : Élaboration d'un diagnostic (localisation, secteur à fort enjeu/typologie des situations du territoire) en croisant les données disponibles (remontées acteurs de terrains – aides, soutien, habitat insalubre) et les données consommations, revenus
- > **2023-2026 : Participation à l'expérimentation TZEE (Territoires Zéro Exclusion Énergétique)**
- > **2024-2025** : Définition d'une politique de lutte contre la précarité énergétique avec priorisation des situations suivies et établissement d'un plan d'action associé (accompagnement – réflexion sur la mise en place d'un SLIME – articulation Pacte des solidarités) / information/ partenariat / prévention / exemplarité)
- > Animation d'une gouvernance partenariale pour piloter la politique de lutte contre la précarité énergétique (élu-es référent-es, suivi administration, partenaires)

## Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

Ville de Strasbourg (Direction Solidarités, santé et jeunesse, DRU-Service Hygiène Santé, CCAS, Direction Transitions Énergie Climat), EMS, communes, Collectivité Européenne d'Alsace

#### Partenaires extérieurs:

- > ARS,
- > Agence du climat – Maison habitat
- > ADIL, CAUE, Alter Alsace Énergies, CCA, Urbanis
- > Fournisseurs énergies
- > CLER (si SLIME) – AMORCE

#### Démarches et outils:

- > Dispositifs soutien/aide: FSL, chèque énergie
- > Articulation avec les dispositifs Anah POPAC/OPAH, PIG Habitez-Mieux
- > Articulation avec le SARE : service accompagnement à la rénovation énergétique
- > Logement indigne DDELIND
- > Pacte des solidarités

## fiche 4.2.4 Habiter autrement : l'Habitat participatif (HP)

### Contexte et objectif général

Construire, en s'appuyant sur les usages et les besoins des habitant-es, un habitat qui leur correspond et dans lequel, grâce à des espaces communs partagés (salle commune buanderie, terrasse commune, atelier de bricolage etc.), on cultive le lien social qui finit très souvent par rayonner sur tout un quartier.

### Enjeux

Permettre à chaque citoyen de notre territoire, quelle que soit sa catégorie socioprofessionnelle, de pouvoir accéder à un projet d'habitat participatif.

Il existe aujourd'hui différentes catégories de projets :

- > En autopromotion dont les habitant-es assurent eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage
- > En accession sociale pour les ménages qui rentrent dans les critères de l'accession sociale et qui sont alors accompagnés par un organisme social pour le montage du projet immobilier.
- > En locatif social pour les ménages dont les revenus ne leur permettent pas d'acquérir leur logement.
- > En co-conception grâce à un promoteur innovant qui a fait le choix de concevoir le projet avec les habitant-es.
- > En mixte, qui associe l'un ou l'autre des montages ci-dessus.

Ils s'inscrivent tous dans le texte de loi qui définit l'habitat participatif et répondent aux trois piliers suivant : la co-conception, les espaces communs partagés, le vivre ensemble.

### Objectifs

Les objectifs à venir pour les années 2020 à 2026 sont :

- > Ouvrir ces projets à des ménages à très faibles revenus au travers de nouveaux montages juridiques comme la SCIAPP (société civile immobilière d'accession progressive à la propriété) ou la coopérative d'habitant-es.
- > Poursuivre le développement de ce type de projets notamment en quartiers QPV et en 2<sup>e</sup> couronne de l'agglomération.
- > S'engager plus largement dans des projets d'habitat participatif en réhabilitation.
- > Expérimenter un premier projet en centre bourg avec une commune partenaire.
- > Assurer la présidence et le secrétariat du réseau national des collectivités pour l'habitat participatif.

### Indicateurs de suivi

- > Indicateur principal : Nombre de projets livrés/an
- > Indicateurs complémentaires :
  - Nombre de logements livrés dans l'année
  - Nombre de projets et de logements en cours de développement (ayant déjà fait l'objet d'une consultation et attribution à un groupe)
  - Nombre de nouveaux projets lancés dans l'année

Portail de l'HP: [www.habitatparticipatif.strasbourg.eu](http://www.habitatparticipatif.strasbourg.eu)

### Coût/Budget

**Ville :**

- > 25 000 € : convention annuelle Éco Quartier Strasbourg
- > 3 000 € pour la participation financière des assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO), et 4 500 € pour les études géotechniques type G1, par opération d'autopromotion

**EMS :**

- > 15 000 € pour la participation financière aux assistants à maîtrise d'usage (AMU), pour chaque opération d'HP sociale.
- > 7 000 € communication / colloques.

L'habitat participatif qui cultive le lien social et s'inscrit aujourd'hui dans une politique solidaire, redonne une véritable place à l'habitant dans l'acte de construire et d'habiter son logement. Elle induit par ailleurs des coûts assez modestes face aux recettes encaissées par la collectivité dans le cadre de la vente des terrains. Certains de ces terrains sont d'ailleurs quelquefois des délaissés urbains, pour lesquels le projet d'habitat participatif constitue une véritable couture urbaine.

### Étapes – livrables

**2023 :**

- > Lancement de deux consultations en autopromotion sur le quartier Citadelle en avril
- > Tenue des Rencontres de l'habitat participatif à Strasbourg les 8 et 9 juin
- > Livraison du premier projet d'habitat participatif sénior (alternative à la maison de retraite en locatif social)
- > Livraison de deux projets en PSLA (Prêt Social Location-Accession) à Mundolsheim et Reichstett
- > Lancement d'une consultation en co-conception avec un promoteur
- > Lancement d'une consultation en réhabilitation sur plusieurs immeubles appartenant à l'EMS

**2024 :**

- > Livraison d'un projet d'habitat participatif en limite du QPV au Neuhoef (quartier prioritaire de la politique de la ville)



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Collectivité:

Un comité de pilotage intègre les acteurs historiques de l'habitat participatif de Strasbourg (1<sup>er</sup> cercle)

### Partenaires extérieurs:

- > Un partenariat sous la forme d'une convention avec l'association Éco Quartier Strasbourg représentant localement Habitat Participatif France (qui regroupe toutes les associations citoyennes, qui défendent la cause de l'habitat participatif sur le territoire français)
- > Les signataires de la charte de l'habitat participatif.
- > Les membres du 2<sup>e</sup> cercle qui sont tous des acteurs convaincus et actifs pour la promotion et le développement de l'habitat participatif sur notre territoire.
- > Tous les projets d'habitat participatif livrés et habités qui acceptent de jouer le jeu d'accueillir les médias nationaux. (TF1, France 2, France 3, M6, le Monde, etc.)
- > Les autres grandes collectivités françaises engagées dans l'habitat participatif. (Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif)
- > Les réseaux européens engagés dans cette thématique (NETCO)

### Démarches et outils:

- > Le portail de l'habitat participatif
- > La charte de l'habitat participatif
- > Les trois piliers de l'habitat participatif
- > Le référentiel de l'habitat participatif
- > Les ateliers mis en place pour les autopromoteurs et les bailleurs et organismes sociaux
- > L'organisation de séminaires et journées nationales
- > Les supports de communication

## action 4.3 Strasbourg affirme sa volonté de ville nourricière et soutien le développement des circuits courts de proximité

### fiche 4.3.1 Développement d'une stratégie alimentaire territoriale - PACTE de Milan

#### Contexte et objectif général

La Ville de Strasbourg, par son adhésion au Pacte de Milan (délibération du 23 février 2021) a affirmé son intention d'initier une dynamique territoriale de co-construction d'une stratégie alimentaire avec l'ensemble des pouvoirs publics (Eurométropole, communes, département, région), des partenaires socio-économiques et des citoyen·nes. Cette démarche souhaite capitaliser les acquis du territoire et revisiter le système alimentaire qui, du producteur au consommateur, tient un rôle primordial au cœur des transformations que nous devons opérer, tant de manière individuelle que collective, tant au niveau local que global, pour la santé humaine comme pour la santé de la planète.

#### Enjeux

L'alimentation est un enjeu très transversal : agriculture mais aussi climat, santé, économie, éducation, culture, biodiversité, justice sociale, démocratie... quasiment tous les aspects de l'activité humaine y convergent.

Assurer à 280 000 personnes une alimentation de qualité, respectueuse de celles et ceux qui la produisent et la consomment, de notre santé, des écosystèmes et du climat est un enjeu central pour la Ville de Strasbourg.

La situation exceptionnelle entraînée par la crise de la Covid-19 a mis en exergue la diversité des problématiques d'urgences (précarité alimentaire, surplus agricoles, logistique d'approvisionnement, soutien aux associations, marchés alimentaires, facilitation de l'accès aux circuits courts, etc.) et accentué la nécessité d'agir en proximité, de manière coordonnée et massive, à la croisée de synergies avec de nombreux acteurs et initiatives.

#### Objectifs

Les objectifs de cette stratégie sont partagés avec ceux de l'EMS. Strasbourg y aura une action déterminante afin de développer « les collaborations verticales entre les autorités nationales et locales, en partenariat avec le secteur privé et la société civile, afin de répondre efficacement aux demandes des populations en matière d'alimentation nutritive et accessible pour tous, d'action pour le climat et d'équité sociale », conformément aux objectifs de l'Agenda 2030 et du Plan Climat.

Les 6 axes du pacte de politique alimentaire urbaine de Milan constituent les lignes directrices d'une stratégie alimentaire territoriale ambitieuse, transversale à l'ensemble des enjeux identifiés et associant tous les partenaires du territoire :

- > Assurer un environnement propice à une action efficace (gouvernance)
- > Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition
- > Assurer l'équité sociale et économique
- > Appuyer la production alimentaire
- > Approvisionnement et distribution
- > Prévenir le gaspillage alimentaire

La mise en œuvre de cette stratégie identifie de manière spécifique 4 types d'impacts à rechercher :

- > L'engagement et la responsabilité des citoyen·nes
- > La santé nutrition et sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté
- > La croissance économique et l'équité
- > La réduction de l'impact environnemental et son empreinte.

L'étude académique réalisée par 3 étudiants de l'Institut Éco-conseil permet :

- > Un diagnostic de la production, une cartographie des producteurs au niveau du département du Bas-Rhin et de la consommation locale
- > Une identification de l'ensemble des actions menées sur le territoire par les différentes directions
- > La préparation du dossier de Projet Alimentaire Territorial pour labélisation avec les projets des acteurs du territoire à financer

#### Indicateurs de suivi

Ce cadre est accompagné de 37 actions recommandées et doté de 44 indicateurs pour pouvoir mettre en place un pilotage efficace et partagé compatible avec les impératifs climatique, social et démocratique, qui constituent les priorités du mandat.

#### Coût/Budget

1 ETP : Un budget de fonctionnement (EMS) de 70 k€

#### Étapes - livrables

**Mars 2021** : rendu de l'étude Éco-conseil

**Avril 2021** : Mise en œuvre de la gouvernance avec la création d'un comité partenarial

**Septembre 2021** : Recruter un chef de projet Alimentation

**Septembre 2021** : Adoption de la stratégie alimentaire territoriale de l'EMS.

**2021-2026** : Mise en œuvre du plan d'action spécifique Ville

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité :**

- > Un poste dédié à l'animation du Comité partenarial
- > Mise en œuvre du Projet alimentaire territorial (EMS) en lien avec les directions : Direction du Développement Économique et de l'Attractivité, Direction Urbanisme et Territoires, Direction de l'environnement et des services publics urbains, Direction Solidarités, Santé et Jeunesse, Direction de l'Enfance et de l'Éducation, Direction des Espaces Publics et Naturels, ...

**Partenaires extérieurs:**

- > **Institutions:** Eurométropole, Collectivité européenne d'Alsace, Région Grand Est, État (DDT - DRAAF), ADEME, Agence de l'Eau, SDEA.
- > **Producteurs:** Représentant-e Chambre d'Agriculture
- > OPABA, SAFER, Maison de l'Emploi (Euryclée), AMAPs, Régie des Écrivains, Terres de liens, Jardins de la Montagne Verte, Les Cols verts, SOLIBIO, SCIC Nouvelle Douane, ...
- > **Distributeurs:** SAMINS, 1 représentant-e de la SCIC Manufacture, CCI, Logisticiens, SAPAM, POMONA, Transporteurs, Association de commerçants, Corporation des métiers de bouche, GMS (Leclerc, CORA, Lidl, Biocoop).
- > **Consommateurs:** CCA, VRAC, Scop Baggersee, Germes d'espoir, Banque alimentaire, Restos du Cœur, Croix rouge, Assos Les petites cantines, Assos de maraude, AFGES, Assos Les 4 pains, ...
- > **Facilitateurs:** Fermes pédagogiques, ZAEU, Labo Dynamie, Crédit Agricole, Banque des territoires, Alsace Active, CRESS, Végécantines, ...

**Modalités de participation citoyenne**

- > Co-construction

**Démarches et outils:**

- > Pacte de Milan

## fiche 4.3.2 Projet « Cités fertiles » : développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers populaires

### Contexte et objectif général

Le projet « Cités fertiles » vise à contribuer à la construction de la nouvelle politique publique économique, agricole et alimentaire soutenant la transition écologique et la solidarité. Il permettra de structurer l'accompagnement à l'émergence de projets hybrides d'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) disposant de potentiels fonciers. Il est porté par l'Eurométropole en partenariat avec les communes de Strasbourg et Schiltigheim, en lien avec les projets de renouvellement urbain (PRU), du Pacte pour une économie locale et durable et de la démarche de Parc Naturel Urbain (PNU). Sur la Ville de Strasbourg, les quartiers concernés sont les QPV de l'Elsau, de Neuhof-Meinau et de la Cité de l'III.

### Enjeux

- > La transition écologique
- > Promouvoir une alimentation plus saine et plus locale
- > La redynamisation économique et la diversification des fonctions des territoires prioritaires
- > L'amélioration de l'image des quartiers

### Objectifs

- > Développer et accompagner des projets d'agriculture urbaine en QPV
- > Sensibiliser les habitant·es au rôle de la nature en ville et à l'impact de l'alimentation sur la santé
- > Créer de l'activité économique endogène en QPV, développer l'insertion professionnelle
- > Développer la cohésion, le lien social et le lien entre l'activité et les habitant·es du quartier
- > Tendre vers l'autonomie alimentaire et l'alimentation locale (circuit court)

### Indicateurs de suivi

- > **Créer de l'emploi en QPV, accompagner la montée en compétence, diversifier la fonction des QPV :**
  - Création d'emplois, avec une large part donnée à l'insertion professionnelle
  - Nombre de m<sup>2</sup> dédiés à l'agriculture urbaine
- > **Développer les filières en circuits courts en lien avec le quartier et les marchés de proximité :**
  - Typologie et quantités annuelles des productions
  - Volume commercialisé au sein du quartier rapporté au volume total de production globale.
- > **Sensibiliser les habitant·es, développer la cohésion sociale, recréer le lien entre ville et nature :**
  - Nombre d'ateliers pédagogiques mis en place à destination des habitant·es et des scolaires : pédagogie à l'environnement et impact de l'alimentation sur la santé
  - Nombre d'évènements organisés autour des projets d'agriculture urbaine pour favoriser le lien social.

### > Maximiser les externalités positives des projets, recréer de la biodiversité :

- Nombre de mètres linéaires de haies plantées
- Nombre d'arbres plantés

### Coût/Budget

Budget EMS uniquement

Investissement prévisionnel : 724800 € TTC

Des moyens humains dédiés à hauteur de 65000 €/an  
650000 € de subventions validées par l'ANRU

### Étapes - livrables

#### 2020/2021 :

- > Dépôts de candidatures (Eurométropole, villes de Strasbourg et Schiltigheim) à l'appel à projet « Quartiers fertiles » de l'ANRU pour la phase 1 de maturation et la phase 2 de mise en œuvre ; projets déposés lauréats

#### 2021 :

- > Engagement des études de sol et définition des conditions de mobilisation des terrains
- > Recrutement d'une cheffe de projet agriculture urbaine

#### 2022 :

- > Recrutement AMO « développement économique de proximité en QPV »
- > Définition du contenu et du modèle d'AMI

#### 2023 :

- > Lancement de l'AMI en janvier ; désignation de lauréats pour 3 terrains à Strasbourg en juin
- > Engagement de l'accompagnement des porteurs de projet à partir de septembre (entre 6 mois et un an)

#### Fin 2023 / début 2024 :

- > Aménagement des terrains
- > Démarrage des premiers projets

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivités :

- > Eurométropole de Strasbourg
- > Ville de Strasbourg
- > Ville de Schiltigheim
- > Ville de Bischheim

#### Partenaires extérieurs :

- > Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Partenaire financeur), Préfecture, DDT & autres services de l'État ;
- > Banque des territoires
- > Acteurs du territoire (emploi et insertion, alimentation, agriculture, accompagnement, recherche)

#### Modalités de participation citoyenne

Co-construction

**Démarches et outils:**

Groupe projet interne: Direction Urbanisme et Territoires (DPPV, MVT, Aménagement du territoire et projets urbains), Direction du Développement Économique et de l'Attractivité

COPIIL transversal

Mise en place de groupes de travail territoriaux

Animation de l'éco système

## fiche 4.3.3 Le développement d'une agriculture diversifiée respectueuse de l'environnement et renforçant le stockage carbone

### Contexte et objectif général

L'Eurométropole et la Ville de Strasbourg, avec leurs partenaires Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA) et Bio en Grand Est (BGE, ex-OPABA), organisent d'une part la préservation des espaces agricoles à travers les documents d'urbanisme et soutiennent d'autre part le maintien des exploitations agricoles en place lorsque des projets urbains sont mis œuvre. Il s'agit en particulier d'accompagner des projets tels que la conversion à l'agriculture biologique (AB), la diversification des productions, la vente directe, l'installation de jeunes agriculteurs, ainsi que toutes les améliorations des pratiques agricoles ayant des retombées environnementales positives.

Ces actions visent ainsi à pérenniser l'activité agricole à l'échelle de la métropole, tout en protégeant la biodiversité du territoire, en préservant la qualité de la nappe phréatique d'Alsace notamment au droit des captages d'eau potable, en limitant les risques de phénomènes d'érosion et ruissellement, et enfin en réduisant l'impact de l'agriculture sur la santé (pesticides, particules fines...), dans un contexte de lutte et d'adaptation face au changement climatique.

Par ailleurs, la Ville de Strasbourg met à disposition des espaces de jardinage pour de l'autoconsommation par les habitant-es (environ 170 ha sous forme de jardins individuels, collectifs, vergers...). Elle s'engage également dans une démarche de promotion et soutien des projets d'agriculture hybride (programme Cités fertiles notamment) prenant place dans les quartiers grâce à et pour le bénéfice de leurs habitant-es. L'ensemble de ces éléments contribue à sensibiliser les habitant-es /consommateur-trices à l'importance de leurs choix alimentaires.

Les démarches décrites dans cette Fiche, relatives principalement à la préservation du foncier et aux pratiques culturales permettant de préserver les ressources naturelles et la qualité des sols, sont complémentaires de celles menées dans le but de dynamiser et diversifier les circuits de distribution alimentaires (EMS 3.1.1 - Développer une alimentation responsable). Le secteur agricole est également concerné par les actions de lutte contre les coulées de boues issues de la fiche EMS.

### Enjeux

- > Maintien des superficies agricoles à l'échelle de l'Eurométropole
- > 100 % des terrains de la collectivité sous bail rural à clauses environnementales
- > 15 % de la SAU en agriculture biologique en 2030
- > Plantation de haies en zones agricoles (500 mètres linéaires a minima chaque année sous forme de chantiers participatifs) - extension de la démarche sur terrains privés via des entreprises de travaux horticoles
- > Développement des techniques agroécologiques à l'échelle de l'Eurométropole
- > Mise en évidence des capacités de stockage carbone sur les zones agricoles



### Objectifs et Indicateurs de suivi

- > Objectif de maintien du foncier agricole sur la ville (SAU 410 ha) et l'Eurométropole (12550 ha SAU en 2017)
- > Reclassement de 850 ha destinés à l'urbanisation en zone agricole A et naturelle N dans le PLUi en 2016
- > Soutien à l'installation de jeunes agriculteurs (305 exploitations agricoles sur l'Eurométropole en 2017)
- > Systématisation de l'inclusion de clauses environnementales dans les baux ruraux sur les terrains appartenant à la ville de Strasbourg ou aux fondations dont elle a la gestion (Œuvre Notre Dame, Apfel...) et à l'Eurométropole - 2015 : 12 baux à clause environnementales (BRCE) sur 90,4 ha / 2019 : 22 BRCE sur 131 ha / 2022 : 33 BRCE sur 147 ha
- > Développement de l'agriculture biologique : soutien aux projets de conversion en AB sur l'Eurométropole - 2017 : 230 ha soit 1,8 % de la SAU (17 entreprises agricoles) / 2019 : 289 ha soit 2,3 % de la SAU (19 exploitations) / 2022 : 317 ha soit 2,5 % de la SAU (21 exploitants)
- > Soutien aux pratiques agroécologiques visant à préserver le sol et la qualité de l'eau :
  - Réalisation de chantiers participatifs de plantation de haies en zones agricoles - de 2019 à 2022 : plantation de 1 200 mètres linéaires (soit 2 400 arbres et arbustes)
  - Organisation de journées de sensibilisation visant à promouvoir les techniques agroécologiques (non-labour, couverture du sol avec des cultures intermédiaires, introduction de prairies temporaires dans les rotations, semis direct, etc.) : tours de plaines, conférences, soutien aux dispositifs expérimentaux
  - Mise en œuvre de plans d'actions agricoles sur les zones soumises à érosion et autour des captages d'eau potable
- > Sensibilisation des agriculteurs et mise en œuvre de dispositifs visant à :
  - Préserver la qualité de l'air en limitant les émissions d'ammoniac, lesquelles sont principalement dues aux épandages d'engrais azotés
  - Limiter les épisodes de coulées d'eau boueuses sur les secteurs agricoles soumis à érosion
  - Protéger les ressources en eau potable au niveau des zones de captages (Plobsheim, Lampertheim), via l'établissement de plans d'actions (cf. action 4.1 du plan climat de l'Eurométropole)
- > Déploiement d'un système de rémunération de services écosystémiques rendus par l'agriculture via un dispositif national porté par l'Agence de l'eau (PSE-paiements pour services environnementaux), sur les secteurs de trame verte et bleue (TVB), les captages d'eau potable et les zones soumises au risque d'érosion : 30 agriculteurs engagés en 2022, 3,400 ha engagés dont 2,200 ha en zones à enjeux

- › En cours d'études : développement de filières agricoles présentant un faible impact environnemental, amplification des projets de plantation de haies via des entreprises horticoles, généralisation des baux à clauses environnementales sur les terrains agricoles appartenant aux partenaires institutionnels de l'Eurométropole (communes du territoire, etc.)

---



## Coût/Budget

### Soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse:

- › Financement de plusieurs postes
- › 80 % sur certaines actions ponctuelles (appels à projets, acquisition de matériel innovant par les agriculteurs, plantations de haies, etc.)

### Soutien financier DIREN et ADEME selon les actions

**Budget Ville de Strasbourg:** financement annuel du partenariat CAA-EMS-BGE à hauteur de 40000 € (125400 € pour l'EMS)

---



## Étapes – livrables

- › 500 hectares propriété Ville et Eurométropole de Strasbourg : établissement de BRCE avec vérification annuelle, plantation de haies
- › BRCE sur le foncier agricole des fondations géré par la Ville de Strasbourg (Œuvre Notre Dame, Apfel...)
- › Actions menées en partenariat avec la chambre d'agriculture : diminution des émissions d'ammoniac, limitation des risques de coulées de boue
- › Encouragement des techniques agroécologiques : tours de plaines, conférences, soutien aux dispositifs expérimentaux
- › Établissement et mise en œuvre de plans d'actions sur les zones d'érosion et de captages d'eau potable
- › Déploiement de paiement des services environnementaux et étude d'opportunité et mise en œuvre de filières bas impact

---



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Collectivités:

Eurométropole/Ville avec l'appui des ressources CAA et BGE dans le cadre du partenariat

### Partenaires extérieurs:

- › Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA) et Bio en Grand Est (BGE, ex-OPABA)
- › agriculteurs et entreprises agricoles (entreprises de travaux agricoles, négoce, coopératives, etc.)

## action 4.4 Une politique de prévention et de gestion des déchets tournée vers l'économie circulaire

### fiche 4.4.1 Augmenter le taux de valorisation matière, organique et énergétique. Permettre le tri à la source des déchets alimentaires

#### Contexte et objectif général

Afin d'atteindre 50 % de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés en 2025 (en 2017 ce taux est de 30 %), l'Eurométropole de Strasbourg va non seulement **étendre ses consignes de tri actuelles à l'ensemble des emballages dès 2022**, mais également **déployer la collecte des déchets alimentaires sur l'ensemble de son territoire avant le 31 décembre 2025**.

Suite aux expérimentations de différents modes de collecte (porte à porte en zone urbaine, apport volontaire en zone pavillonnaire et urbaine dense), le dispositif choisi prévoit :

- De l'apport volontaire à raison d'une borne de 240 L collectée deux fois par semaine pour 300 habitant-es environ
- De l'apport volontaire « mobile » pour le secteur de la Grande île de Strasbourg peu adapté à l'implantation de bornes fixes

#### Enjeux

- > Extension de la consigne de tri à tous les emballages dès 2022 : accepter tous les emballages dans la poubelle jaune et contribuer à ce que de nouvelles filières de recyclage se pérennisent
- > Augmenter les performances sur les filières existantes : sensibilisation pour faire trier les habitant-es et la bonne compréhension des consignes de tri
- > Optimiser et adapter les périodicités et modes de collectes existants du service public de gestion des déchets en fonction des résultats obtenus

#### Objectifs

Environ 10500 tonnes de déchets alimentaires détournés des déchets résiduels et traités par valorisation organique à fin 2023 ; 75 % des emballages recyclés.

#### Indicateurs de suivi

- > Tonnages collectés, % de population desservie

#### Coût/Budget

- > Budget pris en charge par l'EMS dans le cadre de ses compétences.
- > Soutiens technique et financier de l'ADEME au travers de contrats et d'appels à projets (TZDZG, CODEC, GEBIODEC...), appels à projets des Éco-organismes (CITEO) ou Européens (LIFE), autofinancement de l'Eurométropole de Strasbourg...

#### Étapes - livrables

**2021** : 1<sup>es</sup> expérimentations

**2022** : déploiement sur l'ensemble du territoire de Cronembourg, en coordination avec la tarification incitative

**2023-2025** : déploiement sur les quartiers en points d'apport volontaire puis au centre-ville.

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

- > Permettre le tri à la source des déchets alimentaires à l'ensemble des habitant-es : organiser la collecte des déchets alimentaires des ménages et assimilés avant le 31 décembre 2025,
- > Plan de communication et de prévention renforcé

## fiche 4.4.2 Soutien au compostage de proximité

### Contexte et objectif général

Le compostage de proximité encouragé depuis 10 ans sur le territoire métropolitain s'inscrit pleinement dans les Objectifs réglementaires européens, nationaux et locaux de réduction des déchets et répond plus largement à l'engagement de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur de la transition écologique et citoyenne.

Près de 50 sites de compostage collectif situés sur l'espace public strasbourgeois suscitent un engouement croissant. Certains sites de l'hypercentre souffrent d'un engorgement auquel les structures qui reposent sur le bénévolat ont du mal à faire face.

L'objectif est de faciliter l'initiative citoyenne en faveur du compostage en complémentarité de la collecte des biodéchets et d'ancrer les sites collectifs publics comme lieux d'écocitoyenneté.

### Objectifs

- > Soutenir, via le dispositif de subvention et via un accompagnement technique à la mise en place des sites, le compostage individuel et collectif en parallèle du déploiement de la collecte des biodéchets
- > Compléter l'accompagnement existant par l'offre de formation (guide ou Maître composteur)
- > Favoriser l'émergence de nouveaux sites autonomes sur le domaine public (diagnostic territorial)
- > Créer des zones tampons d'import / export de matière pour soutenir les sites existants en difficulté
- > Outiller et soutenir les porteurs de projets (associations/écoles)
- > Animer le réseau des associations gestionnaires de sites publics de compostage
- > Développer l'écocitoyenneté à partir des sites de compostage collectif sur domaine public (appel à projets test en 2021, reconduit pour 2022 et 2023)
- > Communiquer et animer lors d'événements
- > Implanter des composteurs dans les écoles, dans les jardins partagés

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de sites publics de compostage collectif
- > Nombre de subventions pour les sites privés ou les particuliers
- > Nombre de kits distribués
- > Nombre de formations réalisées (initiation à la pratique du compostage/guide ou Maître composteur)
- > Nombre de participant·es aux formations
- > Nombre d'écoles équipées de composteurs

### Cartographie et BDD

- > Cartographie existante sur [strasbourgcapousse.eu](http://strasbourgcapousse.eu)

### Coût/Budget

Convention Pluriannuelle d'Objectif compostage avec La Maison du Compost: 120000 €/an sur 2023-2026

### Étapes – livrables

- > **2021** : lancement du 1<sup>er</sup> appel à projet écocitoyenneté à destination des associations de compostage collectif, reconduit pour 2022.
- > **2021-2022** : Diagnostic territorial, premiers sites tampons
- > **2022** : Nouveau marché d'accompagnement
- > **2023-2026** : Mise en place d'une Convention Pluriannuelle d'Objectif avec La Maison du Compost

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivités:

Ville de Strasbourg service Espaces Verts et de Nature, direction de territoire, Direction de l'Enfance et de l'Éducation et EMS Communication et Éducation à l'environnement, Collecte et Valorisation des Déchets.

#### Partenaires extérieurs:

La Maison du Compost, RESCUP, associations de compostage de proximité, Éducation Nationale, Ademe.

#### Démarches et outils:

- > Subventions aux particuliers et aux collectifs
- > Appels à projets écocitoyenneté et Objectif Z
- > CPO

## fiche 4.4.3 Expérimenter une tarification incitative

### Contexte et objectif général

Par délibération du 25 juin 2021, le conseil de l'Eurométropole a adopté les grandes orientations de la politique déchets et notamment l'objectif d'abaisser le poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (OMR) de 50 % entre 2010 et 2030.

Cet objectif ambitieux nécessite le déploiement de plusieurs outils opérationnels tant réglementaires (déploiement de la collecte des déchets alimentaires et extension des consignes de tri) que volontaristes avec un plan d'action ambitieux dans le cadre du plan « zéro déchet, zéro gaspi 2021-2026 » ou la mise en place d'une tarification incitative (TEOMI -Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

En créant plus de liens entre la production de déchets, le tri effectué par l'utilisateur et le prix payé, cette action vise à responsabiliser les usagers et à les inciter à adopter une consommation plus responsable, à réemployer, puis à trier et composter.

Actuellement, l'Eurométropole de Strasbourg finance principalement son service par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le montant varie en fonction de la valeur locative du logement, et donc sans lien avec la production de déchets de l'utilisateur.

Ce nouveau mode de financement a vocation à inciter les usagers à modifier leurs comportements pour plus réduire leurs déchets et mieux les trier.

Concernant les flux, en 2022, l'Eurométropole de Strasbourg a collecté 402,6 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant soit une baisse de plus de 10 % par rapport à 2018, l'objectif de 421 kg/an/hab. fixé par le PLPDMA pour 2026 étant déjà dépassé. La poubelle d'OMR a baissé de 10 % depuis 2018 pour atteindre 224 kg/an/hab. en 2022, l'objectif défini à la fin du Plan Climat étant de 170 kg/an/hab. à échéance 2030 soit une baisse de 50 % entre 2010 et 2030. Cette diminution du poids du bac bleu a vocation à se poursuivre les prochaines années avec l'impact à compter de 2023 de l'extension des consignes de tri et du développement de la collecte des biodéchets.

Il avait été arbitré en 2022 de démarrer le territoire pilote en 2024 pour une comptabilisation en 2026 et le report au prochain mandat du déploiement sur 5 ans de la TEOMI sur l'ensemble du territoire.

En 2023, les données disponibles et les retours d'expérience de plusieurs territoires plus avancés en France questionnent l'efficacité de la TEOMI dans les territoires urbains denses.

En conséquence, l'Eurométropole de Strasbourg entend remettre à l'étude le dispositif en lien avec sa politique globale déchets, en travaillant notamment un dispositif d'information incitative, en concentrant les moyens et dispositifs sur la sensibilisation et l'accompagnement des usagers.

### Enjeux

Créer plus de liens entre la production de déchets, le tri effectué par l'utilisateur et le prix payé par une incitation financière à un changement de comportement pour réduire les déchets résiduels

### Objectifs

- > Réduire les tonnages globaux de déchets, augmenter les tonnages triés et valorisés: suivi des tonnages
- > Sensibiliser les usagers: actions pour réduire la facture
- > Limiter les dérives: suivi des refus de tri et des dépôts sauvages
- > Expérimenter des optimisations de la collecte sélective sur 4 communes

### Indicateurs de suivi

- > Suivi des tonnages collectés
- > Suivi des actions pour réduire la facture
- > Suivi des refus de tri et des dépôts sauvages

### Coût/Budget

Territoire pilote: 1.9 millions d'euros

Financement par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de ses compétences.

Autres financements européens à obtenir

### Étapes - livrables

- > **2020-2023**: Préparation de la tarification incitative sur le territoire pilote (choix du territoire, préparation et fiabilisation de la base de données, test de solutions techniques pour mesurer les volumes des points d'apport volontaire...)
- > **2024**: Suspension de la mise en oeuvre de la TEOMI pour évaluation et étude du dispositif le plus adapté. Mise en oeuvre d'une expérimentation d'optimisations de la collecte sélective sur 4 communes

### Acteurs et modalités de mise en oeuvre

**Cible**: tous les usagers du service public de gestion des déchets (ménages et non-ménages)

**Collectivité**: pilotage Eurométropole (Direction de l'environnement et des services publics urbains /DFP) avec une assistance pour la mise en oeuvre (bureau d'études) et une transversalité avec d'autres Services (propreté urbaine, urbanisme, ...)

**Partenaires extérieurs**:

- > Partenaires: DRFIP, Recette des Finances, bailleurs sociaux et gestionnaires, CCI, CMA, ...
- > Promotion du dispositif via le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg et « objectifz.strasbourg.eu », des plateformes de concertation et d'information, un plan de communication spécifique, enquête et sensibilisation de proximité...

## fiche 4.4.4 Favoriser le réemploi et la réutilisation auprès des habitant·es

### Contexte et objectif général

Cette action en place depuis plusieurs décennies est déjà très développée sur la Ville de Strasbourg. En effet, celle-ci accueille sur son territoire des pionniers historiques du réemploi comme Emmaüs Strasbourg à la Montagne Verte, ENVIE (filiale de réemploi des Équipements Électriques et Électroniques créée en France à Strasbourg), Emmaüs Mundo, le Secours Populaire, la Banque Alimentaire, Humanis... D'autres acteurs sont plus récents: la Banque de l'Objet, Libre Objet, Zig et Zag, Les Répar'acteurs, Envie autonomie pour le matériel médical, Ecovestiaire ressourcerie du sport, La Renouveau ressourcerie des activités culturelles et artistiques, Emmaüs Connect...

Le réemploi est en cours d'amplification et d'élargissement à l'ensemble des acteurs et partenaires au travers des actions menées par l'Eurométropole de Strasbourg et notamment par la mise en place d'un Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) pour les Textiles Linge et Chaussures (TLC) puis pour les Recycleries solidaires. Il s'agit d'augmenter significativement le réemploi chez les particuliers, dans les administrations, associations, SEM et entreprises ainsi que les points de vente en seconde main et notamment sur la Ville de Strasbourg.

En parallèle, un fort encouragement est mené auprès des donateur·trices et de tous·tes les acheteur·euses afin qu'ils acquièrent des biens provenant du réemploi.

### Enjeux

Renforcement du cadre juridique des dispositifs de réemploi avec le développement de conventions SIEG pour l'aide au fonctionnement et à l'investissement.

Créer plus d'emplois grâce au réemploi: le Réemploi solidaire crée 850 emplois à temps plein pour 10000 tonnes de dons, contre uniquement 11 pour le recyclage.

### Objectif

- > Mise en œuvre de nouvelles filières et soutien aux initiatives locales
- > Sensibilisation aux bonnes pratiques à l'adresse des usagers, des administrations, SEM, associations et des acteurs économiques...
- > Limitation des émissions de GES: lors de la fabrication, du transport et lors de l'élimination en tant que déchets.

### Indicateurs de suivi

- > Tonnages collectés
- > % réemploi
- > Emplois liés au réemploi.

### Coût/Budget

Autofinancement dons/vente/matériaux..., soutien technique et financier de l'ADEME, Éco-organismes et autres financeurs, et mise en place par l'Eurométropole de Strasbourg d'une compensation que permet le SIEG.

### Étapes - livrables

- > **En 2021**, l'Eurométropole de Strasbourg a lancé un Appel à Projets pour la mise en place du SIEG Recycleries solidaires et le renouvellement du SIEG TLC et en 2023 sur les équipements numériques.
- > **Entre 2022 et 2026**, création de nouveaux sites de recycleries solidaires et points de vente en seconde main et notamment sur la Ville de Strasbourg.

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Cible:** acteurs et réseaux de l'ESS ou structures ayant une politique de l'ESS sur le territoire

Encourager les donateur·trices et usager·es acheteur·trices

# PLAN d'action CLIMat STRASBOURG



## axe 2

# Strasbourg, ville résiliente, qui place la nature au cœur de sa politique d'adaptation au changement climatique

PAGE | 77

**objectif 5**  
Préparer et  
engager la ville  
résiliente

PAGE | 91

**objectif 6**  
Promotion  
de la santé et  
transformation  
écologique  
du territoire

PAGE | 110

**objectif 7**  
La nature,  
la biodiversité,  
capital à  
protéger et  
à enrichir

PAGE | 121

**objectif 8**  
Le plan canopée  
pour une ville  
plus verte,  
plus fraîche et  
plus respirable

PAGE | 126

**objectif 9**  
Préparer et des  
aménagements  
en faveur de  
plus de nature  
et de bien-être

## objectif 5

# Préparer et engager la ville résiliente

## action 5.1 Accompagner, analyser pour apporter les réponses à la surchauffe urbaine

### fiche 5.1.1 Strasbourg renforce le suivi des personnes âgées et handicapées en période de crise – plan canicule

#### Contexte et objectif général

Prévu par la loi 2004-626 30 juin 2004, le Plan canicule est un dispositif de veille et d'alerte institué dans chaque département au profit des personnes âgées et celles en situation d'handicap en cas de risques météorologiques exceptionnels en période estivale.

Il prend en compte la situation des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement ou de leur situation de précarité: obligation pour les communes de mettre en place un registre nominatif recensant les publics cibles qui ont demandé à y être inscrits.

Le public concerné: les personnes pouvant être inscrites sur le registre selon le décret 2004-926 du 1<sup>er</sup> septembre 2004:

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile.
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile.
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

Le Plan a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule et de définir les actions à mettre en œuvre au niveau local pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci; il s'agit d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion en portant une attention particulière aux populations concernées.

Cette mission est assurée sur le territoire de la ville de Strasbourg par le service Santé et autonomie qui réactualise périodiquement le registre nominatif canicule (RNC) et pilote une veille saisonnière de juin à mi-septembre en coordonnant des appels téléphoniques réguliers aux personnes inscrites au RNC.

Lors du déclenchement d'une alerte canicule par la Préfecture, le service Santé et autonomie renforce son intervention en:

- S'assurant de l'état des personnes.
- Veillant à ce que leur entourage ou leur médecin traitant soit contacté en cas d'absence de réponse et, lorsque la situation l'exige, procède à l'alerte des services d'urgence.

Depuis 2022, une association accompagne la Ville dans la déclinaison opérationnelle du plan canicule. En effet, depuis la crise sanitaire de 2020, la Ville a étendu le suivi des personnes inscrites sur toute l'année.

Ainsi, cette mission se décline selon trois degrés d'intervention:

- 1/ La Veille annuelle, hors période estivale
- 2/ La Veille saisonnière durant la période estivale (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)
- 3/ L'intervention en cas de déclenchement d'une alerte canicule par la Préfecture

#### Enjeux

Le plan canicule de la Ville de Strasbourg, piloté pour le versant personnes âgées et handicapées par le service santé et autonomie, s'articule autour des axes suivants:

- > Réaliser la mise à jour annuelle du plan canicule,
- > Organiser la période de veille canicule entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre
- > Repérer les personnes isolées et leur apporter une réponse
- > Suivre, en lien avec la préfecture et les services internes de la collectivité, les indicateurs de déclenchement du plan canicule
- > Informer les habitant·es

En 2023, près de 700 personnes sont recensées sur le registre, réparties sur l'ensemble de la ville.

#### 1/ La Veille annuelle, hors période estivale

Chaque personne inscrite au RNC sera appelée en moyenne tous les trimestres, et les publics les plus fragiles et isolés pourront être appelés selon une fréquence plus importante.

Cette période est propice à la mise à jour du fichier et permet de prendre son temps avec les personnes appelées et de détecter une problématique à caractère social ou sanitaire, de vulnérabilité ou d'isolement.

#### 2/ La Veille saisonnière durant la période estivale (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)

Durant cette période, la veille est renforcée. Les personnes sont appelées en moyenne toutes les 3 semaines et plus pour les plus isolées.

Les situations sensibles d'un point de vue sanitaire, qui nécessitent une vigilance particulière en prévision d'un possible déclenchement d'alerte canicule par la Préfecture, sont repérées. Ces situations seront répertoriées sur une liste spécifique afin que les personnes soient appelées en priorité en cas de déclenchement d'une alerte canicule.

Les signalements et le traitement des problématiques à caractère social sont relevés quotidiennement.

#### 3/ L'intervention en cas de déclenchement d'une alerte canicule par la Préfecture

D'une manière générale, les alertes canicule sont déclenchées par la Préfecture lorsque les températures sont supérieures à 34 °C en journée et à 19 °C la nuit pendant trois jours d'affilée. D'autres facteurs tels que les conditions atmosphériques (pics de

pollutions), le nombre d'hospitalisations liées aux fortes chaleurs et la durée globale de la période de fortes températures, sont néanmoins susceptibles de concourir au déclenchement de ce niveau d'alerte.

## Objectifs

Les objectifs du dispositif sont de permettre à la collectivité d'être réactive en cas de déclenchement d'une situation de crise canicule. Ainsi les objectifs sont les suivants :

- > Mettre à jour annuellement le référentiel canicule
- > Mettre à jour annuellement le registre nominatif canicule à partir du mois de février
- > Recenser les lieux rafraîchis internes à la collectivité (musées, médiathèques...) et externes (EHPAD, pharmacies, hôtels, lieux de cultes...) et réaliser une carte recensant les sites climatisés et les points d'eau temporaires
- > Organiser des visites à domicile des personnes isolées et/ou des appels téléphoniques réguliers
- > Repérer les personnes isolées
- > Communiquer de façon préventive sur le dispositif
- > Mobiliser les services en interne
- > Mobiliser des réseaux : réseaux seniors, associations, ATP...
- > Piloter une équipe de veille canicule du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre composée de 6 personnes, afin de pouvoir répondre à une alerte
- > Piloter le dispositif en cas de déclenchement d'une canicule (appels téléphoniques, visite en cas de doute sur la situation d'une personne, gestion des personnes injoignables...)

## Indicateurs de suivi

- > Fréquence d'appel moyenne
- > Nombre de signalements effectués au Service santé et Autonomie
- > Nombre d'orientations vers des partenaires
- > Nombre de visites sur site pour compléments d'information
- > Nombre de visites sur site pour lever de doutes
- > Nombre de personnes fragiles
- > Nombre de demandes d'intervention des secours

## Coût/Budget

Un budget de fonctionnement Ville :

- > Prestation de service
- > Frais de personnel

250000 €

## Étapes - livrables

Action reconduite annuellement

## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Collectivité :

- > 1 Pilote et 1 co-pilote du dispositif, service santé et autonomie
- > Un CDD de 6 mois

### Partenaires extérieurs :

- > EHPAD
- > Pharmacie, hôtels, lieux de cultes, commerces...
- > Associations intervenant dans le domaine de la lutte contre l'isolement

### Démarches et outils :

Réunion d'une cellule de crise en cas de besoin

## fiche 5.1.2 Des espaces de fraîcheur mieux identifiés et attractifs: le plan fraîcheur

### Contexte et objectif général

Les canicules et vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes sur le territoire et les zones de fraîcheur habituellement ciblées (piscines, plans d'eau, parcs...) souvent saturées lors de ces périodes. Pour rendre plus soutenables ces épisodes, il est proposé d'augmenter le nombre d'espaces de fraîcheurs dans les piscines et plans d'eau.

#### Enjeux

Adaptation aux aléas climatiques – canicules, vagues de chaleur

#### Objectifs

- > Recenser les espaces / parcours de fraîcheur publics actuels
- > Étudier la mise en œuvre d'espaces de fraîcheur complémentaires dans les piscines et plans d'eau
- > Réaliser les espaces de fraîcheurs complémentaires dans les piscines et plans d'eau

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre d'espaces de fraîcheurs complémentaires créés: (bilan 2023 : 3 sur 5)
- > Surface déminéralisée
- > Nombre d'arbres plantés: (bilan 2023:28)

#### Coût/Budget

Budgets PPI et Canopée

#### Étapes – livrables

- > **2020-2023:** Engagement de la démarche (mobilisation des partenaires, élaboration de premières cartes fraîcheur...) et étude de propositions complémentaires
- > **Dès 2024:** Poursuite de la réalisation des projets dès la prise de poste du chargé de mission

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

Communes de l'EMS

## fiche 5.1.3 Analyse, cartographie des îlots de chaleur urbain : modéliser et fournir des prescriptions

### Contexte et objectif général

Dans un contexte de réchauffement climatique global, le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) est amené à s'accroître dans les décennies à venir. L'augmentation de la température exposera ainsi davantage encore les populations les plus vulnérables au stress thermique lors des futures grandes vagues de chaleur, représentant de ce fait un enjeu sanitaire considérable. Il apparaît alors essentiel de mieux cerner les caractéristiques de l'ICU afin de mettre en place des actions d'adaptation les plus efficaces possible. Affiner la connaissance de l'ICU via l'étude de sa distribution spatiale permettra ainsi de cibler les zones les plus sensibles, et d'y développer au mieux diverses actions en faveur de l'amélioration du confort thermique humain en ville.

L'atténuation de l'îlot de chaleur urbain passe par des solutions liées au renforcement du végétal en ville, mais également par des prescriptions d'aménagement impliquant les caractéristiques morphologiques du bâti. La géométrie urbaine est en effet un élément indissociable de la caractérisation de l'ICU, influençant grandement la distribution et l'intensité de ce dernier. Ainsi, des facteurs comme la hauteur des bâtiments, la nature du revêtement et la densité urbaine, ont un rôle primordial dans la lutte contre l'ICU et l'adaptation aux vagues de chaleur.

Face à cette augmentation du stress thermique en ville, les zones de fraîcheur urbaine représentent une possibilité non négligeable de confort thermique accru pour les habitants lors d'épisodes caniculaires. Également nommées îlots de fraîcheur urbain (IFU), ces zones peuvent se présenter sous diverses formes, allant du parc urbain classique aux berges de cours d'eau. Répertorier ces IFU au sein de la Ville, ainsi qu'évaluer leur potentiel en matière d'amélioration du confort thermique, permettra d'améliorer les moyens de prévention et d'information de la population lors d'apparitions de vagues de chaleur estivales.

Des études ont été menées avec Météo France dans le cadre du contrat local de santé et en partenariat avec le laboratoire de recherche ICube afin de déboucher sur des prescriptions d'aménagement précises et prenant en compte l'ensemble des moyens d'atténuation de l'îlot de chaleur urbain passant par le bâti.

### Enjeux

Développement et renforcement des connaissances scientifiques pour l'aide à l'adaptation du territoire aux conséquences de la surchauffe urbaine, et à l'atténuation de l'ICU.

### Objectifs

- > Appréhension de la notion de confort thermique urbain : potentiel d'atténuation du stress thermique par la végétation et la morphologie urbaine (formes et matériaux), rôle de la température ressentie, du rayonnement solaire, du revêtement de surface, de la vitesse du vent, de l'humidité relative, ...
- > Benchmark d'autres collectivités (France, Europe, Monde) : identification d'outils techniques et réglementaires innovants et ré-applicables.
- > Cartographie de l'ICU via les données de températures.
- > Mise en place d'une classification de zones climatiques locales

- (local climate zone - LCZ) en fonction de la géométrie urbaine.
- > Établissement de zones à enjeux.
- > Production d'un document de prescriptions d'aménagement prenant en compte le confort thermique et la modélisation urbaine.
- > Travail sur l'influence et le choix de revêtements concernant le bâti, le sol et les toitures avec albédo élevé dans une réflexion intégrée de performance énergétique et à différentes échelles spatiales (impact sur le bâti voisin...).
- > Modélisation de la géométrie urbaine et des ambiances climatiques associées, optimisation de l'orientation afin de bénéficier de la ventilation naturelle.
- > Intégration desdites prescriptions d'aménagement dans tout réaménagement de l'espace public.
- > Appréhension de la notion de confort thermique urbain (rayonnement solaire, températures de l'air et ressentie, vitesse du vent, humidité relative) et travailler à son optimisation via les facteurs liés à la végétation, la géométrie urbaine et l'eau.
- > Végétalisation du terrain et du bâtiment.
- > Établissement d'une définition générale d'un îlot de fraîcheur urbain (IFU).
- > Utilisation des indices de confort thermique humain dans l'évaluation de la pertinence d'une zone de fraîcheur.
- > Mise en place des zones de vigilance.
- > Information et sensibilisation du grand public et des professionnels.
- > Information plan canicule.
- > Association des citoyens pour les relevés de température - meilleure sensibilisation (Contrat local de Santé - Feuille de route santé environnementale).

### Indicateurs de suivi

- > Points d'étape de la thèse CIFRE (réalisés tous les 4 à 6 mois)
- > Nombre d'articles scientifiques et de papiers de conférence publiés sur les travaux menés.
- > Comités de suivi (CST).

### Cartographie et BDD

- > Cartographie de l'ICU de la Ville de Strasbourg et de l'ensemble du territoire eurométropolitain.
- > Cartographie des résultats des différentes modélisations climatiques.

### Coût /Budget

- > Eurométropole de Strasbourg
- > ARS/Météo France



## Étapes – livrables

### 2023:

- > Finalisation de l'étude menée avec Météo France et de la thèse CIFRE
- > Cartographie des zones climatiques locales
- > Cartographie de l'îlot de chaleur urbain
- > Production de prescriptions d'aménagement
- > Production du rapport d'étude de Météo France et de la plaquette de communication

### 2024-2030:

- > Création d'un outil d'évaluation de l'ICU
- > Cartographie des zones de fraîcheur
- > 75 % de la population à moins de 300 m d'un îlot de fraîcheur



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Direction Urbanisme et Territoires/Aménagement du territoire et projets urbains/Ecoter

**Partenaires extérieurs:** laboratoire Icube, Université de Strasbourg, Météo France

### Démarches et outils:

Réalisation de mesures climatiques estivales entre juin et juillet 2021 via des appareillages issus de l'Université de Strasbourg et du laboratoire Icube

## action 5.2 Les leviers d'un urbanisme résiliente

### fiche 5.2.1 Les documents d'urbanisme, des leviers pour une mise en œuvre des objectifs Climat-Air-Énergie et lutter contre l'artificialisation des sols

#### Contexte et objectif général

Les dernières évolutions législatives ne permettent pas d'ambiguïté quant à l'ambition qu'elles prônent en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte, les collectivités doivent mettre en œuvre les actions nécessaires à la traduction de ces objectifs dans leurs politiques publiques. L'Eurométropole de Strasbourg s'est, dès 2009 avec l'élaboration de son premier Plan Climat Territorial, attachée à intégrer ces thématiques dans ses réflexions.

Constituant un réel levier de mise en œuvre de ses politiques publiques, le plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal de l'Eurométropole de Strasbourg comprend, depuis son approbation en 2016, un volet Air-Climat-Énergie.

Élaboré à l'échelle de la métropole, le PLU est le relais des actions menées à l'échelle de la Ville de Strasbourg en matière d'urbanisme. Dans le respect des orientations générales, il s'adapte et permet la mise en œuvre des actions portées par la Ville et son Plan Climat.

Les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux au sens large se déclinent à travers toutes les pièces du document d'urbanisme qui trouvent un ancrage territorial sur toutes les communes de l'Eurométropole de Strasbourg, dont la ville de Strasbourg.

Ainsi, la mise en œuvre du principe de limitation de la consommation foncière qui constitue un des fondements du PLUi, conformément au cadre législatif et réglementaire national, a permis de reclasser plus de 800 ha de zones d'urbanisation future en zone agricole ou naturelle, par rapport aux POS et PLU communaux. Ce sont donc 2809,60 ha de zones agricoles et naturelles qui ont été sanctuarisées dans le PLUi, pour le territoire de Strasbourg, soit environ 36 % du territoire communal.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont, avec les règlements écrit et graphique, des pièces du PLU opposables aux autorisations d'urbanisme. Elles déterminent des principes d'aménagement sur des secteurs et des quartiers à enjeux. Les OAP sectorielles situées dans la zone de vigilance du Plan de Protection de l'Atmosphère de Strasbourg peuvent inclure des prescriptions particulières, pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air ou pour le développement des énergies renouvelables.

Le règlement constitue, avec les OAP, une pièce du PLU opposable aux autorisations d'urbanisme. Le règlement écrit fixe les règles et les conditions d'urbanisation pour chaque zone définie sur le plan graphique.

Le règlement graphique du PLU utilise plusieurs typologies de trames plantées en vue d'assurer le développement, la mise en valeur ou la préservation d'espaces végétalisés repérés à différents titres :

- Les espaces contribuant aux continuités écologiques (ECCE) : les 1219,50 ha d'ECCE s'appliquant sur la ville de Strasbourg, constituent le principal outil du règlement graphique pour pérenniser et développer la Trame verte et bleue de l'agglomération telle qu'identifiée dans l'OAP « Trame verte et bleue ».
- Les espaces plantés à conserver ou à créer : ils sont au nombre de 204,16 ha pour la ville de Strasbourg, participent à l'amélioration du cadre de vie urbain, et constituent des espaces relais pour les éléments de la trame verte et bleue (corridors écologiques).
- Les jardins de devant, alignements d'arbres et arbres ou groupes d'arbres à conserver ou à créer.

L'Eurométropole porte un certain nombre d'opérations sur le territoire, assurant une gestion optimisée de la ressource foncière. Au travers du PLU et de ses outils d'évaluation, le suivi de la consommation et des disponibilités foncières est assuré. Une politique foncière active est en place, avec un budget de 4,3 M€/an pour les réserves foncières, opportunités d'acquisition, préemptions et aide aux communes pour le logement social. La reconquête des friches est également au cœur du dispositif. À cette fin les services de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg se veulent facilitateurs mais veillent également à la parfaite prise en compte des enjeux sanitaires liés à la présence de sites et sols pollués, qu'il s'agisse de cessions d'activités à venir ou de friches plus anciennes. Pour ce faire, la collectivité a mis en place une méthode de recensement et de suivi des sites et sols pollués qui va plus loin que les obligations réglementaires nationales notamment lorsqu'il s'agit d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). De plus, les collectivités veillent à la qualité des projets souvent situés au cœur du tissu urbain.

La modification n° 3 du PLU, approuvée le 25 juin 2021, a permis de renforcer le dispositif existant et de disposer ainsi d'un levier d'action plus important en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

La modification n° 4 du PLU en cours, a pour objectif sur Strasbourg de préserver la Ceinture Verte en déployant de nouveaux outils réglementaires tels que la compensation obligatoire en cas d'imperméabilisation et le recensement d'un patrimoine arboré et des dispositifs de protection.

Cette modification vise également à préserver 248 ha en espaces plantés à conserver ou à créer (EPCC) sur toute la ville, 14 ha en espaces contribuant aux continuités écologiques (ECCE) et le retour des espaces boisés classés (EBC) avec 12 ha inscrits dans la Ceinture Verte.

Les enjeux énergétiques restent présents dans cette nouvelle modification avec 2 projets de parc solaire à Strasbourg.

## Enjeux

- > Application territoriale du Plan Climat sur le territoire de la ville de Strasbourg
- > Renforcement du dispositif Air-Climat-Énergie du PLUi via la modification n° 3 du document
- > Application territoriale du PLUi modifié sur le territoire de la ville de Strasbourg

## Objectifs

- > **Impact Air :** Réduire les émissions de pollution, réduire l'exposition des populations à la pollution de l'air, favoriser la santé des habitant-es, le bien-être et la qualité de vie (non chiffré). Meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et bioclimatiques dans la conception de projets, limitation de l'exposition des personnes vulnérables dans les secteurs les plus sensibles en terme de qualité de l'air, développement du mix énergétique et contribution à la transition énergétique.
- > **Impacts Climat & Énergie :** Prendre en compte ces thématiques dès la conception des bâtiments et leur donner une place centrale au sein du projet. Développer les espaces de nature en ville. Développer les énergies renouvelables.

## Indicateurs de suivi

- > Indicateurs existants au PLU
- > Indicateurs de suivi de la construction sur le territoire

## Cartographie et BDD

- > Zonage du PLUi (planches spécifiques à la ville de Strasbourg).

## Coût/Budget

Pas de budget spécifique (évolution du cadre réglementaire)

## Étapes – livrables

- > **Fin 2019 :** Élaboration et finalisation des propositions pour la modification n° 3 du PLUi.
- > **2020-2021 :** Procédure de la modification n° 3 du PLUi.
- > **25 juin 2021 :** Approbation de la procédure de modification n° 3 et applicabilité du dispositif renforcé Air-Climat-Énergie.
- > **2022-2023 :** procédure de la modification n° 4 du PLUi
- > Jusqu'à 2030: Application et évolutions du PLUi.

## Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité :** pilotage Eurométropole de Strasbourg en lien avec la Ville de Strasbourg notamment, et l'ADEUS

**Partenaires extérieurs :** travail sur l'application du volet Air-Climat-Énergie du PLUi, issu de la modification n° 3, via le PACTE, la Police du bâtiment, les agents des communes, les acteurs locaux de la construction et de l'habitat (aménageurs, architectes, promoteurs, bailleurs, bureaux d'études, etc.), les structures relais conseillers

**Modalité de participation citoyenne :** Concertation auprès de la population dans le cadre de l'enquête publique de la modification n° 3 du PLUi

### Démarches et outils :

Le travail mené pour l'approbation en décembre 2019 du Plan Climat 2030 a conduit à la volonté des collectivités de renforcer le volet Air-Climat-Énergie du PLU. Ainsi, dans le cadre de la modification n° 3 du document d'urbanisme, les axes de travail ont été les suivants :

- > La limitation ou l'interdiction possible de nouvelles constructions (logement ou établissement sensible) aux abords directs des zones où l'air est le plus pollué
- > Le développement des espaces végétalisés en lien avec la « Trame verte et bleue »
- > La prise en compte des changements climatiques dans la conception des bâtiments, en prenant en compte la notion de confort d'été
- > La possibilité de renforcer les performances énergétiques dans le neuf pour le logement et le tertiaire afin de préparer la nouvelle réglementation environnementale (RE 2020)
- > Le développement des réseaux de chaleur et le niveau de raccordement envisagé (encourager, inciter au raccordement futur, imposer...) pour les nouveaux dossiers en neuf et en réhabilitation
- > Le développement de la production d'énergie renouvelable: par exemple en proposant un coefficient de production solaire
- > L'implantation de bornes de recharge électrique sur les places de stationnement

## fiche 5.2.2 S'engager dans la transformation du territoire par les grands projets urbains sur Strasbourg

### Contexte et objectif général

La Ville de Strasbourg s'est engagée dans une politique de transformation de son territoire dans le but de répondre aux besoins de ses habitants en matière de cadre de vie, de logements, d'activité, de services et d'équipements. Les projets urbains, quelle que soit leur échelle ou leur nature, sont l'occasion de transformer les territoires pour s'adapter au changement climatique, réduire l'empreinte environnementale et notamment carbone en incluant les habitants et associer les acteurs aux processus d'élaboration.

### Enjeux

L'empreinte carbone du développement urbain

La santé des habitants

L'adaptation au changement climatique et notamment le confort d'été

La préservation et la valorisation des patrimoines (écologiques, paysagers, urbains, architectural)

L'implication des habitants

L'attractivité du territoire

### Objectifs

Des logements de qualité répondant à la diversité de situation de vie

Des espaces publics confortables et sécurisés pour tous

Des lieux d'activités accompagnant ou répondant aux initiatives et acteurs de la transition écologique et de l'inclusion sociale

La constitution d'une trame verte offrant des opportunités de sports, et de loisirs proches des lieux de vie

Inverser la hiérarchie des modes de déplacements et favoriser la ville marchable

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de projets urbains avec une ou plusieurs démarches allant au-delà de la réglementation en vigueur
- > Superficie totale des projets urbains
- > Nombre de logements livrés dans les projets urbains
- > Surface de plancher développée dans les projets urbains
- > Nombre de logements locatifs sociaux livrés dans les projets urbains
- > Surface de pleine terre dans les projets urbains
- > Surface d'espace public dans les projets urbains
- > Nombre d'équipement d'intérêt public livré dans les projets urbains

### Cartographie et BDD

Base de données et atlas thématique des projets urbains

mise en place d'indicateurs de suivi en 2021

### Coût / Budget :

Pas de budget Ville spécifique pour cette démarche de coordination

### Étapes – livrables

Constitution d'un référentiel des projets – fin 2024

Application à l'ensemble des nouveaux projets urbains – fin 2024

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Ville de Strasbourg

**Partenaires extérieurs:**

- > Public et professionnels
- > Aménageurs
- > Promoteurs, bailleurs sociaux
- > Bureaux d'études, concepteurs (architectes, urbanistes...)
- > Fédérations professionnelles
- > AMU: assistant à Maîtrise d'usage
- > Entreprises de l'aménagement et de la construction

**Démarches et outils:**

- > Le PACTE: animation et mobilisation des acteurs de l'urbanisme
- > Documents de cadrage: Plan Climat Ville, PLU
- > Outils opérationnels d'aménagement: ZAC, consultation promoteurs et bailleurs sociaux avec cahiers des charges, accompagnement des porteurs de projets
- > Instances d'échanges avec les fédérations professionnelles (AREAL, FPI, FFB, BTP...)
- > Projets démonstrateurs et expérimentaux

## fiche 5.2.3 Démarche avant-projet des demandes d'urbanisme

### Contexte et objectif général

Mettre en place une démarche d'avant-projet pour assurer l'égalité de traitement des avant-projets urbains et immobiliers et garantir l'application des politiques publiques de l'Eurométropole de Strasbourg.

### Enjeux

Mettre en place une démarche garantissant une qualité urbaine des projets, conforme aux réglementations et en adéquation avec les orientations politiques

### Objectifs

- > Envoi d'un courrier aux professionnels pour informer et sensibiliser sur la démarche à suivre pour l'obtention d'une autorisation d'urbanisme. Mobiliser le réseau du Pacte
- > Organisation du fonctionnement interne des services : réunions techniques de préconisation
- > Organisation des informations et validations politiques

### Indicateurs de suivi

- > Nombre d'avant-projets instruits
- > Nombre de Fiches navettes établies

### Cartographie et BDD

Mettre en place une base de données et la possibilité d'inscription sur une cartographie de tous les avant-projets, directement par la porte d'entrée

### Coût / Budget :

Demande, mise en attente, de création d'un poste « urbaniste conseil » au service de la Police du bâtiment

### Étapes – livrables

**2021** : Validation de la démarche « Avant-projet »

Rédaction et envoi d'un courrier à l'attention de tous les professionnels (architectes, bailleurs, promoteurs, ...) à la signature de Suzanne Brolly instaurant la démarche avant-projet

Organisation des réunions techniques de préconisation

#### Mise en œuvre des 3 étapes de la démarche :

- > Intention – esquisse
- > Avant-projet
- > Instruction permis

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité** : Strasbourg (dans un premier temps)

**Partenaires extérieurs** : Architecte des Bâtiments de France

#### Outils :

- > Flyers communication
- > navette
- > BBD cartographique
- > Logiciel droits de cité + guichet numérique aussi pour les avant-projets
- > Mobilisation du Réseau du Pacte

#### Gouvernance :

- > Réunions techniques de préconisation
- > Conférence PB
- > Conférence Urbanisme

## fiche 5.2.4 Stratégie patrimoniale - clauses dans les transactions

### Contexte et objectif général

En vue de la réalisation de nouvelles constructions, la cession foncière des biens de la Collectivité peut être encadrée par des clauses dans les actes transactionnels permettant d'assurer le respect des enjeux et objectifs climatiques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les clauses environnementales ont été intégrées dans les transactions dans le cadre des dossiers lancés en lien avec le service Conduite des projets d'aménagement (CPA) dans le cadre de grands projets d'ensemble (CUBE, Archipel, etc.) mais pas sur l'ensemble des transactions, dès lors que l'ensemble des dossiers de cessions ne s'y prêtent pas nécessairement.

En parallèle, une action a été menée depuis 2021 sur les conventions d'occupation et baux pour y intégrer des clauses environnementales (interdiction des intrants, fauches, semences locales...).

### Enjeux

- > La transition écologique notamment énergétique
- > L'utilisation du bois dans la construction.

### Objectifs

- > Assurer le respect du PLUi en soumettant la programmation au PLUi au jour de la conclusion de l'acte (et éviter la cristallisation des règles d'urbanisme par l'obtention d'un certificat d'urbanisme - CU).
- > Privilégier la construction et la rénovation par le prisme de la filière bois.
- > Assurer un certain niveau de performance énergétique des nouvelles opérations.

### Indicateurs de suivi

Tableau de suivi à créer permettant de vérifier les critères respectés pour chaque acte de cession de fonciers nus.

### Coût/Budget

Restera à déterminer le niveau de préconisations et d'encadrement transactionnel permettant au futur acquéreur de ne pas solliciter un abattement sur le prix de cession.

### Étapes - livrables

**2023-2024:** Analyse et préparation des différentes clauses à proposer dans les actes.

**2024-2026:** Mise en œuvre dans les différents:

- > Cahiers des charges de cession
- > Délibérations
- > Actes

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Services de la Direction Urbanisme et Territoires: PFI, CPA, Aménagement du territoire et projets urbains, service juridique et Direction du Développement Économique et de l'Attractivité, Direction Transitions Énergie Climat.

**Partenaires extérieurs:** promoteurs, bailleurs.

## action 5.3 Un accès renforcé et équitable aux espaces verts

### fiche 5.3.1 Permettre à tous les citoyen·nes d'accéder à un espace vert et/ou de fraîcheur à moins de 300 mètres de leur domicile

#### Contexte et objectif général

Cette action vise à renforcer le confort urbain des habitant·es de Strasbourg à échelle fine en renforçant la lutte contre les îlots de chaleur urbain. Elle s'inscrit en lien direct avec les actions de l'objectif 8 (relative au déploiement du Plan Canopée) et l'action concernant le développement d'une stratégie de déminéralisation et végétalisation du territoire strasbourgeois.

En particulier, Strasbourg s'engage à mettre en œuvre le « plan canopée », adopté par délibération du Conseil municipal le lundi 31 août 2020. Ce plan vise à planter massivement de nouveaux arbres et à renouveler le patrimoine dépérissant, pour adapter le territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbain) et atténuer ses effets, sur les domaines publics et privés et en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles. Les nouvelles plantations du plan Canopée, comme les espaces publics végétalisés et déminéralisés sont sélectionnés aux moyens de critères de priorisation prenant en compte directement le niveau d'îlot de chaleur urbain, l'indice de Canopée actuel, et la distance aux îlots de fraîcheur les plus proches, afin de garantir une répartition équitable des espaces végétalisés.

#### Enjeux

Limiter la vulnérabilité des habitant·es face à l'îlot de chaleur urbain

#### Objectifs

- > Développer de nouveaux espaces verts et de fraîcheur notamment pour :
  - Lutter contre l'inconfort thermique
  - Réduire l'anxiété pouvant être engendrée par l'environnement urbain
  - Encourager les activités physiques
- > Déminéralisation de l'espace public et privé dans le cadre des projets d'aménagement
- > Développement du patrimoine arboré

#### Indicateurs de suivi

- > Proportion d'arbres plantés dans les secteurs identifiés comme peu pourvus en espaces verts et de fraîcheur
- > Augmentation de prairie urbaine en m<sup>2</sup> dans le cadre du plan prairie
- > Développement de la strate arbustive en mètres linéaires dans le cadre des plans d'évolution des grands parcs strasbourgeois
- > Nombre de m<sup>2</sup> d'espaces publics de la collectivité déminéralisés

#### Cartographie et BDD

- > Cartographie représentant les espaces dépourvus en espaces verts – une cartographie a été réalisée par le service de la géomatique dans le cadre d'European Green Capital, et une seconde par l'ADEUS
- > Cartographie sur l'ICU (thèse CIFRE de Nathalie Philipps)
- > Cartographie plan prairie

#### Coût/Budget

Le budget correspond aux budgets cumulés des sous-actions de l'objectif 8 et de l'action 9.1, eux-mêmes dépendant des projets

#### Étapes – livrables

Cartographies à plusieurs échelles

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

Services de la collectivité + ADEUS

## fiche 5.3.2 Aménager et transformer la ceinture verte en bouclier végétal

### Contexte et objectif général

Il s'agit d'affirmer le rôle de ceinture verte dans toutes ses dimensions: environnementale, écologique, sociale, culturelle et urbaine et de faire de la ceinture verte un territoire de référence en matière de transformation de la ville répondant aux enjeux climatiques, sociaux, patrimoniaux et en matière de mobilisation des habitant-es.

Le projet de ceinture verte ne se limite pas aux terrains situés dans le périmètre des anciennes Lois de 22 et 27 dont les limites sont issues de logiques militaires aujourd'hui disparues (809 ha). Il s'élargit à un territoire total de 1 400 ha intégrant des promenades, des parcs ou des quartiers-jardins attenants pour jouer ainsi son rôle d'élément fédérateur et moteur du projet de transformation écologique de la ville.

### Enjeux

Une vision d'ensemble à long terme est nécessaire pour piloter les décisions à court et moyen termes. Elle passe par l'élaboration d'un Livre Blanc, base d'un schéma directeur paysager d'ensemble. La réalisation de ce livre Blanc doit permettre une démarche participative, de co-construction et inviter à l'imagination et la créativité. Les processus d'IBA (Internationale BauAusstellung, dispositif d'accompagnement du développement de grandes opérations d'aménagement) peuvent être une source d'inspiration.

### Objectifs

- > Un territoire d'expérimentation pour fabriquer la « Ville nature »
- > Une ceinture bioclimatique
- > Une ceinture de patrimoine bâti et naturel
- > Une ceinture nourricière
- > Une ceinture de promenades, loisirs et festive
- > Une ceinture support des initiatives éco-citoyennes pour les générations futures

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de partenaires mobilisés
- > Nombre de projets labélisés « ceinture verte » (AMI, projets immobiliers...)
- > Nombre d'arbres plantés
- > Solde annuel des m<sup>2</sup> désimperméabilisés
- > Consommation du budget d'investissement dédié

### Cartographie et BDD

- > État de la connaissance (patrimoniale, écologique...)
- > Vision transversale (inventaire des études, projets...)
- > Schéma directeur 2024

### Coût/Budget

Chef de projet: 1 ETP

Budget prévisionnel 2023 pour ingénierie de projet: 100 000 €

### Étapes – livrables

#### 2020

- > Présentation en Conseil municipal du 20/09
- > Présentation en revue de concertation du 1/10
- > Premier comité d'orientation le 4/11

#### 2021

- > Premier comité d'acteurs le 22/01
- > Premier comité technique le 29/01
- > Synthèse des travaux des comités: mai
- > Activation citoyenne lors d'ateliers territoriaux citoyen-nes: juin
- > Définition du programme du centenaire de la ceinture verte
- > Première réunion travail partenarial pour élaboration d'un OAP ceinture verte dans le PLU

#### 2022

- > Version 1 du Livre Blanc: septembre
- > Définition du cadre de l'appel à manifestation d'intérêt n° 1: octobre
- > Élargissement et intégration des protections et orientations dans la modification du PLU
- > Animation du centenaire de la ceinture verte en 2022 (conférences, expositions, visites, événements ou animations festives) mise en place d'un événement par saison

#### 2023

- > Concertations PLU et précision des protections dans la modification du PLU: mars
- > Lancement de l'étude Perméasol: mai
- > Finalisation livre Blanc: juillet
- > Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt n° 1: septembre
- > Mise en place d'un temps festif: septembre
- > Retour AMI: décembre

#### 2024

- > Définition d'un cadre pour la spatialisation du schéma directeur: janvier
- > Jury AMI: janvier février
- > Choix des modalités de réalisation du schéma directeur: avril
- > Résultat année 1 Perméasol: mai
- > Contractualisation AMI: juin
- > Mise en place d'un temps festif: septembre
- > Première spatialisation du schéma directeur et définition du plan d'action 2024-2026: novembre - décembre



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** direction de projet Direction Urbanisme et Territoires / Aménagement du territoire et projets urbains – Direction des Espaces Public et Naturels, Direction du Développement Économique et de l'Attractivité, Espaces verts, Sports, Santé environnementale, Ville en transition, Conduite des projets d'aménagement, Directions de territoire, ...

**Instance:** Comité politique ceinture verte

**Partenaires extérieurs:** ADEUS, ENGEES, ENSAS, INSA, association ZONA, LPO, Alsace nature, Odonat, club vosgien, Agence l'eau Rhin-Meuse, CDC, SNCF, VNT, PAS, Habitation Moderne, OPHEA...

**Démarches et outils:**

Comité d'orientation, comité des acteurs et technique,

**Modalité de participation citoyenne:**

Ateliers citoyen·nes de co-construction à partir de juin 2020

## fiche 5.3.3 Création d'un parc en lien avec les habitant·es - Parc des Romains Koenigshoffen

### Contexte et objectif général

Le projet devait initialement intégrer le projet d'aménagement d'une plateforme pour la foire Saint Jean. Suite au refus des forains et à l'opposition des riverains, cette idée a finalement été abandonnée. Les nouveaux objectifs consistent à :

- Réaliser un parc d'agrément et de loisirs qui réponde aux besoins du quartier à moyen terme
- Créer un parvis au Sud en lien avec la station tram et une liaison piétons / cycles entre le tram et l'ASPTT (déjà réalisé au printemps 2020)
- Restructurer les terrains de l'ASPTT (comprenant la suppression de 2 terrains de foot en gazon et création d'un terrain synthétique)
- Concerter avec les habitant·es et forces vives sur la programmation et le plan guide du parc.

L'identité du parc sera basée sur la renaturation en premier lieu, avec un parcours de promenade et une approche pédagogique sur l'histoire du quartier.

Une partie ludique et loisirs est envisagée sur la partie Ouest du Parc. L'aménagement du parking de l'ASPTT, un temps envisagé dans le cadre du projet, a été retiré. Cet espace sera finalement retenu pour y construire le bassin du Schéma Directeur de l'Assainissement qui ne sera ainsi plus réalisé dans le parc, permettant ainsi d'y envisager toutes sortes de plantations.

Une végétation dense pourra se déployer sur le site (en favorisant une renaturation spontanée des espaces).

### Enjeux

- > Le Parc, un maillon à valoriser
- > Des axes routiers voisins à prendre en compte
- > Une surface à aménager comparable à celle du parc du Heyritz
- > Redonner du paysage, amener de la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur
- > Valoriser l'entrée du quartier
- > Mettre en scène des points de vue avec les quartiers de Cronembourg et de la Gare
- > Valoriser l'histoire et rappeler le passé Romain du quartier

### Coût/Budget

Budget prévisionnel à ce stade

Ville de Strasbourg: Environ 5,4 M€

Eurométropole de Strasbourg: Environ 2,5 M€

### Étapes - livrables

- > **Octobre 2019**: Bilan des ateliers du projet global
- > **Été 2020**: Réalisation des travaux provisoires de la voie verte
- > **Septembre 2020**: Mise en service de l'extension de la ligne F du tramway
- > **Février 2021**: COPIL de présentation et d'orientation du projet
- > **Printemps 2021**: Études préliminaires du parc et concertation
- > **2022**: Déplacement des terrains de sport
- > **Début 2023**: travaux du parvis des Compagnons du Devoir
- > **3 avril 2023**: COPIL de validation du projet
- > **À partir de janvier 2024**: Travaux du parc

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

Ville de Strasbourg (et Eurométropole de Strasbourg pour certains projets routiers périphériques: rue Rufrenus et Caprius)

+ Partenaires ext.

#### Modalité de participation citoyenne:

Ateliers de projet ouverts au public entre 2019 et 2022

## objectif 6

# Promotion de la santé et transformation écologique du territoire

## action 6.1 Santé environnementale et impact du changement climatique sur la santé

### fiche 6.1.1 La dynamique santé environnementale du Contrat Local de Santé (CLS) de l'Eurométropole au bénéfice du territoire strasbourgeois

#### Contexte et objectif général

Favoriser le bien-être global et préserver la santé des habitant-es en agissant sur les déterminants de la santé liés au cadre de vie, allant des politiques publiques aux comportements individuels.

#### Enjeux

Promotion de la santé environnementale sur le territoire strasbourgeois et métropolitain

#### Objectifs

- > Créer un cadre dynamique pour développer des initiatives en santé environnementale, répondant aux enjeux du territoire et aux besoins des populations
- > Développer l'observation locale en santé environnementale
- > Renforcer la prise en compte de la santé dans toutes les politiques publiques de la collectivité
- > Favoriser le partage d'expériences entre les communes de l'Eurométropole
- > Encourager le déploiement d'actions de sensibilisation du public aux bons gestes à adopter

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre de partenaires mobilisés
- > Nombre de projets développés

#### Cartographie et BDD

Mise en œuvre d'un observatoire local en santé environnementale sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg pour constituer une aide à la décision

#### Coût/Budget

- > Budget 2018-2019: 337 000 €
- > Budget 2021: 195 000 €

- > Budget 2022: 150 000 €
- > Budget 2023: 200 000 €
- > Budget 2024/2027: non défini

#### Étapes – livrables

- > **CLS II 2015-2020:** phase de finalisation et de bilan
- > **CLS III:**
  - **1. 2022:** Phase de relance et de construction d'un nouveau plan d'action, en concertation avec les communes, les acteurs institutionnels et associatifs du territoire
  - **2. 2023:** Signature d'un nouveau CLS pour la période 2023-2027
  - **3. 2023:** Lancement d'un appel à projets annuel pour encourager les acteurs du territoire à la réalisation d'actions innovantes en santé environnementale.

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

##### Collectivité:

- > Pilotage du volet santé environnementale: service Hygiène et santé environnementale
- > Pilotage des CLS (Ville et EMS) portés par le service Santé et autonomie

**Partenaires extérieurs:** ARS Grand Est comme co-pilote du CLS/ Autres partenaires signataires du CLS: Régime Local, CPAM, CAF, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Agence de l'eau Rhin-Meuse, ADEME

##### Démarches et outils:

- > Bilan du CLS II
- > Concertation des maires de l'EMS
- > Concertation/consultation des acteurs (associations, institutionnels, acteurs privés)
- > Définition des engagements santé environnementale du CLS III
- > Appel à projets pour l'axe santé environnementale
- > Signature du CLS III

## fiche 6.1.2 Impact sur la santé du changement climatique

### Contexte et objectif général

Prendre en compte la menace pour la santé que représentent les impacts du changement climatique (prolifération de vecteurs tels que le moustique tigre, exposition croissante aux pollens allergisants...)

### Enjeux

Appréhender sur le territoire strasbourgeois la question des impacts santé du changement climatique liés à la prolifération du moustique tigre, des problématiques posées par les pollens...

### Objectifs

- > Limiter l'exposition de la population aux allergisants d'origine pollinique, dont la quantité est en augmentation du fait du changement climatique et de l'augmentation progressive des températures
- > Prévenir l'expansion de la colonisation du moustique tigre sur le territoire en sensibilisant les citoyen·nes aux bons gestes à adopter

### Indicateurs de suivi

- > Suivi annuel du développement du moustique tigre sur le territoire et nombre d'actions de promotion des bons gestes vis-à-vis du moustique tigre
  - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées:
    - 2022 : 26 actions SLM67 sur Strasbourg
    - 2021 : 20 actions SLM67 sur Strasbourg
  - Nombre de signalements de présence ou de piqûres de moustique tigre reçus pour le secteur de Strasbourg : quelques-uns en 2019 contre plusieurs dizaines en 2023.
- > Réseau de surveillance des pollens allergisants
  - Mise en place du dispositif POLLIN'AIR par ATMO Grand Est sur Strasbourg (+ EMS) depuis 2019 pour
    - alerter les personnes allergiques
    - consolider les données territoriales via des relais de territoire (botanistes amateurs formés par ATMO Grand Est)

### Coût/Budget

- > Sensibilisation moustique tigre sur l'EMS :
  - 30 000 € en 2021
  - 30 000 € HT en 2022
  - 40 000 € HT en 2023
- > Étude diagnostique de prolifération du moustique tigre sur l'EMS : 20 000 € HT en 2019
- > Étude expérimentale de lutte intégrée : 15 000 € HT en 2023

### Cartographie et BDD

- > Étude portant sur le lien entre changement climatique et pollens allergisants menée par ATMO Grand Est
- > Diagnostic de colonisation du moustique tigre sur l'EMS par le SLM 67 et l'Unistra
- > <https://www.slm67.fr/moustique-tigre/bas-rhin> (carte interactive de la colonisation de l'EMS par le moustique tigre depuis 2014 à nos jours, visible en bas de la page web)

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Service Hygiène et santé environnementale
- > Service Espaces verts
- > Service Gestion et prévention des risques environnementaux

#### Partenaires extérieurs:

- > Syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin (SLM 67)
- > Université de Strasbourg, ATMO Grand Est

#### Modalité de participation citoyenne:

Réunion publique d'information

## action 6.2 Une prise en compte des enjeux santé-climat-mobilité

### fiche 6.2.1 Réduction de l'exposition des élèves à la pollution de l'air et au bruit

#### Contexte et objectif général

Dans un contexte de multiplication des études scientifiques qui constituent un faisceau de preuves irréfutables sur l'impact sanitaire de la pollution de l'air, il est primordial de réduire l'exposition de la population à la pollution de l'air intérieur et extérieur, dans les secteurs géographiques les plus impactés, quel que soit l'usage des bâtiments mais tout en priorisant les établissements accueillant des populations dites « sensibles », à l'instar des écoles et des crèches.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est emparée de ce sujet il y a quelques années, lors de l'élaboration de la première version de la cartographie des établissements sensibles impactés par des dépassements de valeur limite, dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération strasbourgeoise approuvé en 2014. Par la suite, s'en sont suivies de nombreuses modélisations et études menées dans le cadre notamment des projets « Strasbourg Ville et Métropole respirables » et EUROSTR'AIR (lauréat AACT-AIR en 2015), qui ont fortement alimenté les réflexions sur l'intégration de prescriptions relatives à la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme.

Un travail a également commencé à être mené auprès des aménageurs afin de les sensibiliser et de les faire progresser sur la prise en compte des nuisances combinées du bruit et de la qualité de l'air issues des mêmes sources de pollution.

Dans ce contexte, le projet SCOLAIR constitue un programme d'actions portant sur l'approfondissement du diagnostic d'ATMO Grand Est via de nouvelles campagnes de mesure à l'échelle de l'agglomération strasbourgeoise et l'étude de solutions techniques à mettre en place aux abords et/ou à l'intérieur des établissements accueillant des jeunes enfants, identifiés comme étant potentiellement les plus exposés à des dépassements de valeur limite.

En complément, il est proposé de faire capitaliser les actions d'amélioration de la qualité de l'air avec celles visant la lutte contre le bruit, en permettant d'initier des études techniques complémentaires au bénéfice de propriétaires de patrimoines qui se situent à l'échelle d'un secteur routier affecté par des dépassements de valeurs limites tant en matière de pollution atmosphérique que du bruit.

Un autre axe du projet vise à vérifier la pertinence du renforcement des prescriptions air/climat/énergie du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg, en réalisant des mesures d'air extérieur par « transects » en proximité immédiate et en s'éloignant progressivement d'établissements scolaires. Selon la situation particulière de l'école, des points de mesure pourront aussi être positionnés dans la cour, derrière un bâtiment (afin d'appréhender des mesures côté cour et côté rue).

En parallèle, dans le cadre de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur (QAI) introduite en 2010 par la loi Grenelle2, la Ville de Strasbourg a engagé sur la période 2014-2020 des diagnostics, par mesures de polluants et évaluation des moyens

d'aération, dans l'ensemble des écoles primaires et structures d'accueil de la petite enfance relevant de son patrimoine.

En accompagnement de ces diagnostics, des mesures opérationnelles et actions de sensibilisation ont été mises en place. En 2010, un travail de collaboration entre la Ville et l'Éducation nationale a permis d'aboutir à la définition d'un plan d'action relatif à l'aération des locaux. Ce plan d'action doté de documents pédagogiques (flyer, guide) est à destination des personnels enseignants et techniques des écoles. Il est diffusé chaque année auprès des personnels.

Parallèlement, une attention plus particulière a été portée à l'acquisition de mobilier et produits de décoration moins émissifs ainsi qu'à l'entretien et nettoyage régulier des systèmes de ventilation existants. Les produits d'entretien utilisés dans ces structures ont été progressivement remplacés par des produits moins émissifs en formaldéhyde pour en arriver actuellement à l'utilisation de produits éco-labélisés.

Par ailleurs, à l'occasion des opérations de réhabilitation des structures, des systèmes de ventilation mécanique sont désormais mis en place systématiquement.

À échéance 2021-2024, une nouvelle campagne de diagnostics est engagée sur l'ensemble des écoles primaires et structures d'accueil de la petite enfance.

#### Enjeux

Réduire l'exposition de la population à la pollution de l'air intérieur et extérieur, en priorisant les établissements accueillant des populations dites « sensibles », à l'instar des écoles et des crèches.

#### Objectifs

- > Étudier et mettre en œuvre des solutions techniques permettant de réduire l'exposition des enfants à la pollution atmosphérique
- > Proposer des améliorations et/ou modifications à apporter lors d'une prochaine mise à jour du PLU intercommunal et/ou du volet air de l'OAP air-climat-énergie associée
- > Accompagner des propriétaires de patrimoines relevant d'une voie affectée par la pollution de l'air et le bruit par la définition d'étude pré-opérationnelle répondant aux enjeux air, bruit et performances énergétiques
- > Sensibiliser et accompagner le personnel des structures accueillant des populations dites « sensibles »



## Indicateurs de suivi

- > Nombre d'écoles ou d'établissements de la petite enfance ayant fait l'objet de campagnes de mesure de la qualité de l'air aux abords et à l'intérieur des locaux (156 établissements)
- > Nombre d'actions d'améliorations préconisées et/ou mises en œuvre aux abords voire à l'intérieur des établissements pour réduire l'exposition à la pollution de l'air : 20 mesures dépassaient les valeurs guide (7 en intérieur et 13 en extérieur) ; les établissements concernés ont donc été étudiés avec attention
- > Nombre de propriétaires ayant bénéficié d'une étude pré-opérationnelle fixant des objectifs air/bruit/performances énergétiques à atteindre pour réhabiliter leurs patrimoines exposés



## Coût/Budget

Le projet SCOL'AIR fait l'objet d'un financement ADEME dans le cadre de l'AAP AACT'AIR 2020.

- > Fonctionnement 2020 : 14 000 €
- > Fonctionnement 2021 : 49 000 €
- > Fonctionnement 2022 : 10 000 €
- > Recettes ADEME : 54 000 €

La surveillance réglementaire QAI est financée par la collectivité :

- > Campagne 2021 : 206 688 €
- > Campagne 2022 : 95 520 €
- > Campagne 2023 : 258 174 €
- > Campagne 2024 : 186 024 €
- > TOTAL 2021-2024 : 746 406 €
- > Ressources internes : 1 ETP



## Étapes – livrables

**Projet SCOL'AIR :**

- > Mai 2021 – mars 2022 : Campagne de mesure NO<sub>2</sub> "accompagnement du renforcement du PLU"
- > Octobre 2021 – mars 2022 : Campagne de mesure NO<sub>2</sub> et PM<sub>2,5</sub> pour les "sites les plus exposés"
- > À partir de décembre 2021 : étude de solutions techniques à mettre en œuvre pour réduire l'exposition des enfants à la pollution atmosphérique
- > Mai 2021 – mars 2022 : mise en œuvre des études pré-opérationnelles air/bruit/énergie chez des particuliers volontaires
- > Rédaction et diffusion d'un protocole d'aération des salles de classe.

**Surveillance réglementaire QAI**

- > Mesures de polluants : formaldéhyde et benzène
  - > Mesure de CO<sub>2</sub> pour calcul de l'indice de confinement
  - > Évaluation des moyens d'aération
- Campagne 2021 : 30 sites scolaires (55 bâtiments – 238 pièces)  
 Campagne 2022 : 32 sites petite enfance (42 bâtiments – 116 pièces)  
 Campagne 2023 : 34 sites scolaires (56 bâtiments – 343 pièces)  
 Les rapports des campagnes de mesure réalisés depuis 2020 ont été diffusés aux établissements déjà investigués.  
 Campagne 2024 : 48 sites scolaires (54 bâtiments – 237 pièces)

L'évolution réglementaire relative à la surveillance de la QAI en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 entraîne d'importants changements au niveau des collectivités.

- > **L'évaluation des moyens d'aération et l'autodiagnostic** de la QAI doivent être réalisés tous les 4 ans (contre 7 ans auparavant)
- > **La campagne de mesures des polluants réglementés** doit être réalisée à chaque étape clé de la vie du bâtiment (ex : travaux, réaménagement, construction... - contre tous les 7 ans auparavant) – les organismes de prélèvement et d'analyse doivent être accrédités COFRAC
- > **Le plan d'action d'amélioration** doit être réalisé au plus tard fin 2026 et actualisé régulièrement.

Le calendrier d'organisation et la planification des campagnes de mesures devront suivre celles des travaux et de la maintenance des bâtiments.



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Projet SCOL'AIR :**

- > **Partenaires extérieurs associés :** ADEME, ATMO Grand Est, prestataire pour les diagnostics air/bruit/énergie
- > **Modalités de mise en œuvre :** Les services de l'Eurométropole les plus impliqués (Pilotage Climat Air, Hygiène et Santé Environnementale, Direction de l'Enfance et de l'Éducation, etc.) et ATMO Grand Est seront en contact régulier pour assurer le bon avancement des actions ; ils formeront l'équipe projet opérationnelle, sa composition étant arrêtée lors du premier comité technique puis soumise à la validation du comité de pilotage. L'ensemble des notes et rapports sera partagé entre les partenaires du projet et transmis à l'ADEME en version papier et version électronique. Toute communication de résultats non validés (résultats intermédiaires par exemple) doit être soumise à l'accord de l'ADEME.

**Surveillance réglementaire QAI**

- > **Partenaires extérieurs associés :** VERITAS - Prestataire pour les diagnostics QAI
- > **Modalités de mise en œuvre :** Trois services de la Ville de Strasbourg sont plus particulièrement impliqués (Direction de la construction et du Patrimoine Bâti ; Direction de l'Enfance et de l'Éducation, Hygiène et Santé Environnementale). Ils assurent le lien avec le prestataire et le suivi des rendus, procèdent à l'analyse et à la communication des résultats des diagnostics et accompagnent à la mise en œuvre des mesures opérationnelles adéquates d'un plan d'action préventif et correctif en faveur de la qualité de l'air intérieur.

## fiche 6.2.2 Enjeu bruit – Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement (zoom Strasbourg)

### Contexte et objectif général

Les agglomérations de plus de 100000 habitant-es sont tenues tous les 5 ans de mettre à jour des cartes de bruits stratégiques et d’adopter un plan de prévention du bruit dans l’environnement (PPBE).

Pour Strasbourg, il s’agit d’appréhender le paysage sonore du territoire et de mettre en œuvre le Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement (PPBE) établi par l’Eurométropole afin d’améliorer le cadre de vie, protéger les zones calmes et résorber les points noirs bruit.

Il s’agit par ailleurs que la politique publique de « lutte contre le bruit » soit intégrée dans les politiques d’aménagement et d’urbanisme, de mobilité et d’énergie.

### Enjeux

Protéger la santé des habitant-es et améliorer le cadre de vie de Strasbourg vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transport

### Objectifs

- > Mobiliser les cartes stratégiques du bruit pour conduire les projets d’aménagement et/ou de réhabilitation en visant un paysage sonore apaisé
- > Développer, mettre en œuvre toutes actions et projets issus des orientations stratégiques du PPBE propres à favoriser la résorption des points noirs bruits (chèques diagnostics acoustiques...)
- > Protéger et développer les zones calmes
- > Mener toutes actions et projets en faveur de la lutte contre le bruit (apaisement des niveaux sonores dans les cours d’école, bruits de voisinage...)

### Indicateurs de suivi

- > Suivi du pourcentage de la population en dépassement des seuils (8 % en 2012 à 6 % en 2027 et 2,3 % en 2022 – changement de méthode d’évaluation plus précise)
- > Nombre de résorptions de points noirs
- > Nombre (évolution) de zones calmes en cours

### Cartographie

- > Cartographie du bruit 2012 et 2017 sur <https://www.strasbourg.eu/cartes-de-bruit> et en open data <https://www.opendata.strasbourg.eu/explore/?q=carte+de+bruit&sort=modified>
- > Mise à jour des cartes de bruit (approbation et publication en 2024)

### Coût/Budget

Marché cartographie du bruit et PPBE avec déclinaison de projets (diagnostics acoustiques, ...) : 300000 € / 4 ans dont 100000 € pour le PPBE

Ressource: 1 ETP lié au PPBE

### Étapes – livrables

- > Adoption du second PPBE en 2022 (EMS)
- > Volet bruit du projet Scol’Air: expérimentation du diagnostic acoustique pour le compte de propriétaires dont le bien est en situation de points noir bruit (route de Schirmeck: 4 diagnostics mixtes pour des logements et un pour une école réalisés)
- > Développement d’actions et des projets selon les orientations du PPBE 2019/2023 sur le territoire de Strasbourg (en particulier le chèque diagnostic acoustique) et recherche de financements (ADEME, Europe...): suite à un diagnostic (EMS), 120 logements de bailleurs sociaux ainsi que 3 écoles et une maison de l’enfance ont vu les performances acoustiques et thermiques de leurs façades renforcées
- > Favoriser une synergie vertueuse entre les politiques publiques d’amélioration des performances énergétiques, de prise en compte des enjeux de qualité de l’air intérieur (dispositifs de ventilation) et de résorption des points noirs bruit dans les bâtis
- > À l’occasion de travaux de déminéralisation des cours d’écoles (projet OASIS), 4 établissements ont été retenus afin de réaliser des études acoustiques en vue de quantifier l’impact de la végétalisation sur les ambiances sonores dans les cours. L’analyse des résultats est en cours
- > L’amélioration des performances acoustiques d’un bâti permet de traiter l’enveloppe sous l’angle performances énergétiques, l’inverse n’est pas vrai)
- > Nombre (évolution) de zones calmes: l’étude comparative entre les situations 2017 et 2022 sera livrée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Service Hygiène et Santé Environnementale

**Partenaires extérieurs:**

- > Prestataire CEREMA/OTE
- > Préfecture / DDT
- > SNCF Réseau
- > DREAL
- > DGAC
- > Aménageurs
- > Opérateur du PIG « habiter mieux »
- > Agence du climat...

**Démarches et outils:**

- > Cartographie du bruit
- > PPBE

## fiche 6.2.3 L'avenue du Rhin, des mesures à venir

### Contexte et objectif général

Le projet d'apaisement de l'Avenue du Rhin constitue une action identifiée de l'axe 2 de la Stratégie Climat de la Ville de Strasbourg à horizon 2030. L'objectif poursuivi est la promotion de la santé et la transformation écologique du territoire. Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) déplacements du PLUi se fixe des objectifs propres aux problématiques de mobilité, à l'horizon 2030 :

- Réduire la part modale de la voiture individuelle à 30 % de l'ensemble des déplacements des résidents de l'Eurométropole de Strasbourg.
- Réduire de 30 % le kilométrage parcouru en voiture dans le cadre des déplacements en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans le PLUi, l'urbanisation de « l'axe Strasbourg Kehl » rebaptisé « Deux Rives », engagée depuis plus de 20 ans, prévoit dès l'origine l'apaisement de l'Avenue du Rhin comme une condition.

L'avenue du Rhin accueille environ 41 500 véhicules chaque jour, ce qui en fait le deuxième axe le plus emprunté de la métropole. Les voitures individuelles et petits utilitaires représentent 92 % du trafic présent sur l'avenue. Ces véhicules sont utilisés à 87 % par des personnes seules.

L'Avenue du Rhin supporte en grande partie des déplacements d'échange (71 % du trafic total). Ce sont des flux de courte distance générés par des véhicules qui utilisent l'avenue pour entrer ou sortir de Strasbourg. L'objectif est de reporter ces flux vers des alternatives à la voiture individuelle (i.e: ligne de Bus à Haut Niveau de Service G, tramD, train Strasbourg-Kehl-Offenburg à cadencement renforcé...) tout en préservant l'accessibilité en nombre de personnes, voire en l'améliorant.

Aussi, il s'agit de faciliter et sécuriser la circulation des piétons et des cycles, en rendant l'axe plus perméable dans le sens nord sud, par une augmentation des temps de feux vert piétons et des franchissements.

L'avenue étant un axe majeur d'accès à l'Eurométropole, l'objectif est de préserver l'accessibilité au Port de Strasbourg, aux équipements structurants ainsi que vers et depuis l'Allemagne. Pour cela, le maintien des temps de parcours pour les véhicules légers et les poids lourds est bien une condition incontournable de réussite du projet d'apaisement de l'axe.

### Enjeux

Réduire la part modale de la voiture individuelle, améliorer l'accessibilité nord/sud pour les modes actifs.

### Objectifs

Améliorer la qualité de l'air, réduire le bruit et l'insécurité.

### Indicateurs de suivi

Qualité de l'air, bruit, temps de parcours véhicules légers (VL) et poids lourds (PL), volume de véhicules circulants, fréquentation des transports en commun (TC) et comptages vélo.

### Coût/Budget

Estimation: 500 000 € pour développer ces nouvelles fonctions de gestion des carrefours

Estimation: 500 000 € pour l'amélioration des franchissements piétons

Estimation: 300 000 € pour l'amélioration des continuités cyclables

Estimation: 400 000 € pour l'automatisation des contrôles

### Étapes – livrables

> Constitution d'un comité de suivi pour accompagner la démarche via un groupe de suivi constitué des acteurs usagers de l'infrastructure ainsi que des riverains. (Univers associatif, économique, transfrontalier...)

> Suivi régulier des trafics, des valeurs de la pollution de l'air et du bruit

> Contrôles réguliers à organiser sur le transit des PL

> Définition d'un programme d'apaisement de l'axe par le comité technique puis arbitrage en COPIL

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Internes EMS

SIRAC, Direction des Espaces Publics et Naturels, Direction Urbanisme et Territoires, Direction du Développement Économique et de l'Attractivité, Direction Transitions Énergie Climat

#### Partenaires extérieurs

Groupe des Usagers des Ports de Strasbourg, Port Autonome de Strasbourg, Clinique Rhéna, Mobilité Club, Strasbourg Respire, ARAN, Voglertrans, Strasbourg à vélo, Réinventons l'Av du Rhin

Pour les contrôles réguliers à organiser sur le transit des PL mobilisation de la Police Nationale et des contrôleurs de la DREAL

Pour l'automatisation des contrôles partenariat à mener avec le CEREMA pour rechercher les bonnes solutions techniques puis portage au niveau des services de l'État pour homologuer ces dispositifs.

Partenariat avec ATMO Grand Est pour définir les capteurs de pollution et leur implantation.

#### Modalité de participation citoyenne:

Réunion publique

## fiche 6.2.4 Déploiement de la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m)

### Contexte et objectif général

Une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) est un dispositif, encouragé par l'État, destiné à faire baisser les émissions de polluants notamment dans les grandes agglomérations, pour améliorer la qualité de l'air et garantir aux habitant-es un air qui ne nuise pas à leur santé.

Déjà adopté par plus de 200 villes européennes, il est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions de polluants provenant du trafic routier, la voiture étant l'une des principales sources de pollution en ville.

Aussi, le principe d'une ZFE est de limiter, dans un périmètre défini et de manière permanente, la circulation des véhicules les plus polluants sur la base des vignettes Crit'Air. La Ville de Strasbourg a déjà une Zone à faibles émissions concernant les véhicules de livraison dans le centre-ville de Strasbourg.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée dès le 8 octobre 2018 avec l'État à déployer une Zone à faibles émissions sur son territoire d'ici fin 2020.

L'Eurométropole de Strasbourg a délibéré, en septembre 2019, pour présenter les contours du projet et engager avec l'ensemble des acteurs concernés les prochaines étapes pour sa mise en œuvre. Suite à la crise sanitaire et à la volonté du nouvel exécutif de mener une concertation poussée, la mise en œuvre de la ZFE a été reportée du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La délibération du 15 octobre 2021 a validé les principes de la ZFE-m après une large concertation : le périmètre, le calendrier de déploiement et les mesures d'accompagnement mises en place (conseil individualisé, aides, dérogations). Les interdictions de circulation des véhicules en fonction de leur vignette Crit'Air se font de manière progressive sur l'ensemble de l'Eurométropole, avec une phase pédagogique précédant la date d'interdiction définitive de circuler :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les Crit'Air 5 et sans Crit'Air
- au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les Crit'Air 4
- au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les Crit'Air 3
- au 1<sup>er</sup> janvier 2028 pour les Crit'Air 2

Le dispositif est soumis à une évaluation régulière et partagée pour évaluer les effets de la ZFE-m, garantir l'efficacité et la proportionnalité des mesures et du calendrier, et adapter le dispositif le cas échéant. Deux évaluations renforcées sont programmées en 2024 et en 2026.

Ce calendrier répond à plusieurs objectifs : un dispositif cohérent et lisible pour tous-tes sur le territoire de l'Eurométropole, une temporalité qui permet à chacun-e d'adapter ses pratiques de mobilité, l'atteinte des résultats escomptés en terme de qualité de l'air et de santé publique.

Les phases pédagogiques sont dédiées à la sensibilisation et l'accompagnement à la transition (aides, conseil en mobilités, information). Durant cette phase, les contrôles sont pédagogiques.

### Enjeux

- > Sanitaire : Protection de la santé des habitant-es en préservant la qualité de l'air

- > Économique : Attractivité du territoire en lien avec la qualité de vie et impact pour les propriétaires des véhicules concernés
- > Social : Accompagnement nécessaire via du conseil en mobilité et des aides



### Objectifs

- > Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des habitant-es
- > Respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur



### Indicateurs de suivi

- > Évolution des véhicules selon leurs vignettes Crit'Air
- > Évolution de la qualité de l'air



### Coût/Budget

Frais de communication, d'études et de panneaux

Budget pour l'accompagnement par la Métropole :

- > **50 millions d'euros** prévus sur le mandat : conseil individualisé en mobilité assuré par l'Agence du climat, aides aux mobilités alternatives et aides à la conversion pour les habitants et les entreprises du territoire.



### Étapes - livrables

- > **Avril 2021** : campagne de communication sur la conférence citoyenne
- > **Mai à juin 2021** : conférence citoyenne sensibilisant aux enjeux de qualité de l'air et portant sur les solutions de mobilité pour permettre la transition
- > **août à octobre 2021** : consultation réglementaire des personnes publiques associées et du grand public sur les projets d'arrêtés
- > **Novembre 2021** : campagne de communication réglementaire de 3 mois
- > **1<sup>er</sup> janvier 2022** : première étape de la ZFE-m
- > **1<sup>er</sup> janvier 2023** : interdiction définitive des véhicules Crit'Air 5 et sans Crit'Air
- > **1<sup>er</sup> janvier 2024** : interdiction des véhicules Crit'Air 4
- > Deux évaluations renforcées en **2024 et 2026** pour évaluer les effets de la ZFE-m et confirmer le calendrier de restriction concernant les véhicules Crit'Air 2 et 3 et le dispositif d'accompagnement et de dérogation



### Acteurs et modalités de mise en œuvre

Concertation continue avec les acteurs économiques, le grand public, les institutions du territoire et les partenaires allemands.

Observatoire pour évaluer la mise en place de la ZFE-m et quatre comités de suivi qui se réunissent régulièrement (comité politique, comité territorial avec les différents acteurs du territoire, comité économique et enfin comité partenarial des impacts sociaux).

## fiche 6.2.5 Déploiement de la zone à circulation restreinte (ZCR)

### Contexte et objectif général

Depuis septembre 2018, des évolutions réglementaires favorisant l'usage de véhicules propres pour les livraisons et de nouveaux services de mutualisation, sont en place dans la Grande Île de Strasbourg.

Le bilan de cette première étape de régulation au centre-ville est globalement très positif et a produit de réels effets sur la transformation des pratiques. Elle a permis l'émergence de nouveaux services, accompagnés par la collectivité, comme l'initiative de logistique fluviale, la création de services de livraison par vélos cargos, le renouvellement des motorisations, l'optimisation des tournées.

La réglementation doit maintenant favoriser les pratiques vertueuses et les impacts favorables pour la qualité de l'air avec un objectif de 100 % des livraisons en véhicule à faibles émissions. Les démarches de co-construction engagées depuis plusieurs années par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg avec les partenaires du territoire vont continuer.

Cette action s'articulera avec le projet d'une Zone à Faibles Émissions élargie sur l'agglomération avec des restrictions envisagées sur l'ensemble des poids lourds et véhicules utilitaires les plus polluants.

### Enjeux

- > **Sanitaire:** Protection de la santé des habitants en préservant la qualité de l'air
- > **Économique:** Attractivité du territoire en lien avec la qualité de vie et impact pour les propriétaires des véhicules concernés

### Objectifs

- > Inciter à une réorganisation des transports pour isoler les marchandises à destination de l'agglomération
- > Encourager à l'usage de véhicules propres
- > Soutenir l'immobilier logistique de proximité pour permettre la mise en place de services innovants

### Indicateurs de suivi

Les indicateurs suivants sont basés sur l'année 2022 et concernent plusieurs périmètres (la Grande Île, reste du centre-ville, reste de Strasbourg, reste de l'agglomération)

- > Km.EVP\*/jour générés par la logistique urbaine B2B
- > Km.EVP/jour générés par la logistique urbaine B2B (par typologie de véhicules VUL/camion porteur/camion articulé)
- > Nombre d'opérations hebdomadaires B2B par mode de gestion (compte propre/compte d'autrui)
- > Nombre d'opérations B2C hebdomadaires
- > Émergence et efficacité des services logistiques: liste des projets expérimentaux

### Coût/Budget

Enquête à venir

### Étapes – livrables

Des réunions d'échanges/concertation ont lieu plusieurs fois par an sur la logistique urbaine et notamment sur la Zone à circulation restreinte (ZCR).

La réglementation mise en place en 2019 n'a pas évolué. Il n'y a pas de modification prévue pour le moment.

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Cibles:** logisticiens, entreprises, chambres consulaires, VNF..

**Moyens techniques et humains:** Eurométropole de Strasbourg

\* EVP: équivalent vingt pieds. Unité approximative de mesure basée sur le volume d'un conteneur de 20 pieds (6,1 mètres), utilisée pour simplifier le calcul du volume de conteneurs.

## fiche 6.2.6 Requalification de la M35

### Contexte et objectif général

Dans le cadre de la politique des mobilités, dont les principaux objectifs visent à décarboner les mobilités et améliorer la qualité de l'air notamment, l'accessibilité au sein, et "de et vers" l'Eurométropole, va être fortement modifiée, du fait des projets structurants tels que les extensions tram Nord et Ouest – accompagnées de restructurations du réseau bus –, du développement des pistes cyclables, du covoiturage, de l'autopartage, la mise en place du REMe ferroviaire et routier, etc.

Dans ce contexte, la M35 joue et jouera, un rôle important dans le développement et l'articulation des alternatives à l'automobile; elle doit de fait opérer sa mue, tant sur ses fonctions pour ainsi devenir un véritable support de la multimodalité, que par ses caractéristiques et évoluer vers un profil plus urbain.

La M35 est un axe stratégique de circulation, concentrant plus de 165 000 véhicules à hauteur du virage de Cronembourg. Elle constitue un support de mobilité pour plusieurs usages: déplacement de véhicules en transit (sans arrêt de véhicules dans l'EMS), en échanges (une origine ou une destination dans l'EMS) et interne (origine et destination dans l'EMS).

Cet axe, en plein cœur de Strasbourg, induit cependant des niveaux en NO<sub>2</sub>, PM10 et PM<sub>2,5</sub> supérieurs aux valeurs limites fixées par l'Union Européenne.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est fixée des objectifs ambitieux en matière d'amélioration de la qualité de l'air qui se traduisent pour la M35 par une diminution du nombre de véhicules, poids lourds (PL) et véhicules légers (VL).

Avec la mise en service de l'A355 le 17 décembre 2021, trois mesures de circulation ont été prises sous compétence de l'EMS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021:

- Une baisse de la vitesse limite autorisée de 90 km/h à 70 km/h sur la M35 entre la place de Haguenau et la porte de Schirmeck et une baisse de la vitesse de 110 km/h à 90 km/h sur la rocade sud (M353) entre Geispolsheim et Fegersheim.
- La mise en place de voies réservées expérimentales sur les secteurs de la M35 à trois voies de circulation, dans le sens entrant sur Strasbourg au Nord et au Sud.
- L'application de l'arrêté P2021-095 destiné à interdire la circulation de poids lourds en transit entre l'échangeur A355-A4-A35 au nord et l'échangeur M35-M353 au sud.

L'arrêté d'interdiction de transit PL est signé le 15 décembre 2021 conjointement par l'EMS, la Collectivité européenne d'Alsace et l'État. Sont considérés comme en transit tous les PL de plus de 3.5 tonnes ne chargeant ou ne déchargeant pas dans le périmètre de l'EMS.

Les deux voies réservées au covoiturage (VR2+) relèvent pour l'heure d'une expérimentation agréée par le Ministère de l'Intérieur et de la Transition Écologique et solidaire pour une durée de trois ans. Les voies réservées le sont au covoiturage à deux personnes ou plus, aux transports en commun et aux taxis.

Les voies réservées ont été mises en place en décembre 2021. Le dispositif sera adapté au printemps 2024 pour plus de lisibilité pour les usagers, avec une activation des VR2+ entre 6h et 19h tous les jours de la semaine.

La vitesse limite autorisée sera abaissée de 90 km/h à 70 km/h sur toute l'ampleur de la plage horaire d'activation des VR2+ et sur l'ensemble des voies de la M35 dans le sens entrant à Strasbourg, sur l'itinéraire nord et sud de la VR2+.

À moyen/long terme (horizon 2030 et au-delà), l'Eurométropole avec ses partenaires (État, Collectivité européenne d'Alsace, RGE) étudie une préfiguration de l'infrastructure capable de mieux répondre à l'urgence d'un rééquilibrage entre modes de déplacements, en lien avec le fonctionnement du territoire.

### Enjeux

**De santé publique:** réduire l'acuité des problèmes de pollution atmosphérique au niveau de l'agglomération en participant à la réduction du trafic sur la M35 dans la traversée et la desserte de Strasbourg

**Économique:** apporter une réponse optimisée aux besoins de déplacement à l'échelle de l'agglomération, de la future métropole régionale en développant l'accessibilité multimodale de la métropole strasbourgeoise et en veillant à limiter les reports de trafic sur les autres réseaux de voirie

**De transition énergétique:** favoriser la multimodalité dans un objectif d'efficacité et de sobriété énergétique

**D'acceptabilité sociale et politique:** veiller à une cohérence des réponses apportées aux besoins de déplacements pour les usagers métropolitains et au-dehors

### Objectifs

- > Favoriser le report modal vers les transports en commun, les nouvelles formes de mobilité (covoiturage, transport à la demande, etc.) et les modes actifs
- > Réduire les nuisances environnementales (air et bruit)
- > Préserver le gain de capacité procuré par le Contournement Ouest de Strasbourg (COS) en évitant un appel de trafic
- > Améliorer l'insertion urbaine en cherchant à limiter l'effet de coupure
- > Contribuer au report de trafic de transit de la M35 actuelle sur le COS

### Indicateurs de suivi

- > Mise en place d'un observatoire des mesures visant au suivi de différents indicateurs (cahier des charges en cours de validation) ayant trait au trafic, au bon usage des voies, à la bonne compréhension de la mesure et aux modifications en matière d'usage des transports

### Coût/Budget

Opération incluse dans le contrat de plan État – Région 2015-2022

Mesures de court terme: 6,5 M€ conventionnées

Mesures de moyen terme: en cours de chiffrage



## Étapes – livrables

### Transformations à court terme

- > **Avril à mai 2021** : validation politique des mesures de court terme
- > **Juin à décembre 2021** : travaux de mise en place des actions de court terme
- > **Décembre 2021** : mise en service de l'A355, de l'abaissement des vitesses et des voies réservées au covoiturage
- > **Janvier-Décembre 2022** : évaluation des premiers effets de la requalification de la M35 à travers un Observatoire multipartenarial
- > **Novembre 2023** : validation de l'adaptation de l'activation des VR2+
- > **Janvier 2024** : remise du programme de transformation multimodale
- > **T1 2024** : mise en œuvre de la signalisation des VR2+ selon l'adaptation souhaitée et mise en œuvre du contrôle sanction automatisé.

### Transformations à moyen/long terme

- > **Janvier 2024** : remise des études et du programme de transformation multimodale.
- > **Courant 2024** : l'identification des variantes et modélisation.
- > **Fin 2024** : choix des variantes à approfondir
- > **Courant 2025** : études techniques des variantes retenues
- > **Fin 2025** : choix de la variante finale de transformation.



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** projet piloté par le Service Planification et Organisation des Mobilités, en lien avec les services de la Direction de la Mobilité et de la Direction Urbanisme et Territoires.

**Co-financeurs:** Région Grand Est, État, Collectivité européenne d'Alsace

**Gouvernance:** Cotech et Copil réguliers

### Partenaires extérieurs:

- > Concertation avec les acteurs économiques et les territoires connexes.
- > Communication envers les usagers, les acteurs économiques et les territoires connexes

### Démarches et outils:

- > Aménagement progressif de l'infrastructure en cohérence avec les projets connexes afin d'assurer sens et acceptabilité du projet.
- > Observatoire M35 monté début 2022 pour suivre les évolutions de trafic. Des études quantitatives et qualitatives mises en place.

## fiche 6.2.7 Une politique de stationnement

### Contexte et objectif général

**L'offre et la gestion du stationnement: un levier fort du changement de pratique modale sur le territoire de Strasbourg.**

La Ville de Strasbourg souhaite mieux partager l'espace public entre les différents modes, en particulier au centre-ville et dans les secteurs les plus denses. Dans ce cadre, la gestion du stationnement sur voirie vise, à travers la mise en place de mesures pragmatiques, à favoriser un usage raisonné de la voiture et à encourager le report vers les modes de déplacement les plus respectueux de l'environnement lorsque c'est possible (transports en commun, vélos, autopartage, marche à pied).

Il vise également à maintenir la fonction résidentielle de la ville, à contribuer à l'amélioration du cadre de vie des strasbourgeois-es, ainsi qu'à renforcer l'accessibilité de la ville, son attractivité et ses activités économiques.

La réforme nationale du stationnement payant sur voirie, mise en œuvre en 2018, a été l'occasion pour la Ville de renforcer les objectifs assignés à l'espace public et au stationnement payant sur la voirie dans un cadre cohérent et global, c'est-à-dire y compris au regard des fonctions que doivent remplir les parkings en ouvrage dans ce dispositif :

- Faciliter le stationnement de courte durée sur la voirie et plus particulièrement dans les zones sous forte pression (centre-ville en particulier), au bénéfice des clients des commerces, des patients des professionnels de santé, et plus généralement des visiteurs de courte durée. Cela se fera en particulier grâce au déploiement des places violettes
- Limiter au contraire les stationnements de longue durée sur la voirie, et lutter contre le phénomène des voitures ventouses dans tous les quartiers
- Inciter, de fait, les automobilistes à utiliser pour leurs stationnements longs (et en particulier les salariés pendulaires), les P+R et les parkings en ouvrage
- Pour ce faire, mettre en place une grille tarifaire « incitative » et cohérente, avec des tarifs élevés au-delà d'une durée raisonnable de stationnement, en fonction de trois zones tarifaires ayant des durées maximums de stationnement idoines
- Améliorer ainsi globalement la rotation des places et leur disponibilité, en particulier pour les résidents ne disposant pas d'un garage privé, avec accès à une tarification préférentielle
- Inciter au stationnement des résidents dans les parkings en ouvrages grâce à la mise en place d'un abonnement résident dans les parkings
- Mettre en place un bouclier social pour les abonné-es résident-es en voirie, grâce à une tarification sociale

**De nouvelles orientations de la politique du stationnement: Des dispositions pour faire face au changement climatique et améliorer le cadre de vie des habitant-es:**

Dans plusieurs quartiers de Strasbourg, libérer de l'emprise sur voirie, en supprimant des places de stationnement, afin de permettre des plantations, de la végétalisation, redonner de l'espace aux piétons et améliorer le déplacement des modes doux. Ces places seraient reconstituées en tout ou partie dans des ouvrages dits « mixtes » (fonction stationnement plus commerces de proximité, services, bureaux, etc.).

**Des évolutions de l'offre et de la gestion du stationnement:**

- > Une refonte de la tarification sur voirie et en ouvrage afin d'inciter en particulier les résidents à opérer un report vers les modes de déplacement actifs ou vers un parking en ouvrage
- > L'extension de périmètres payants soumis à une forte pression du stationnement, en particulier au Neudorf et dans le quartier de l'Orangerie.

### Enjeux

- > Améliorer le cadre de vie des habitant-es et répondre aux enjeux climatiques
- > Enjeux économiques, d'attractivité et d'accessibilité de la ville

### Objectifs

- > Favoriser un usage raisonné de la voiture et le report modal
- > Permettre un meilleur partage de l'espace public

### Indicateurs de suivi

- > Évolution du nombre de places de stationnement sur voirie (payantes et réglementées « zone bleue »), en ouvrage et en P+R
- > Taux d'occupation de la voirie par catégorie d'utilisateurs (ainsi que dans les parkings)
- > Taux de rotation des véhicules stationnés sur voirie (nombre de voitures par place et par jour)
- > Évolution du nombre de résidents sur voirie et en ouvrage

### Cartographie et BDD

- > Outil d'analyse statistique du stationnement payant sur voirie développé par Inddigo dans le cadre du contrat de concession
- > Diverses cartographies avec données relatives au stationnement payant sur voirie, enquêtes LAPI

### Étapes – livrables

- > **2021** : Lancement des démarches/projets
- > **Mars 2023** : Délibération « Pour un espace public mieux partagé: une nouvelle stratégie pour la politique du stationnement à Strasbourg – nouvelle tarification pour le stationnement sur voirie et en ouvrage et extensions de secteurs payants. »
- > 2023-2024 : Déploiement des périmètres supplémentaires de stationnement payant et nouvelle tarification

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:**

Ville et Eurométropole de Strasbourg

**Partenaires extérieurs:**

ADEUS, Parcus, Inddigo

**Démarches et outils:**

Travail d'analyse et de prospective avec l'ADEUS

## action 6.3 Des dispositions pour encourager les mobilités alternatives et favorables à la santé

### fiche 6.3.1 Le plan piéton de la Ville de Strasbourg

#### Contexte et objectif général

La Ville de Strasbourg soutient de longue date le développement de la marche. Elle a été la première à adopter un plan piéton en 2012. Cela a contribué à la placer en deuxième position des villes où l'on marche le plus.

Mode durable de déplacement par excellence, répondant aux enjeux du dérèglement climatique, de la pollution de l'air et du bruit, bénéfique pour la santé, la marche est aussi un mode de déplacement abordable. Accessible au plus grand nombre, elle contribue au maintien des sociabilités et à la vitalité culturelle et commerçante des cœurs de ville et quartiers.

Un deuxième plan piéton a été délibéré en 2021, pour la période 2021-2030: Ce nouveau plan piéton vise à ce que tous les résidents puissent accéder à pied ou à vélo, partout et à tout moment, en autonomie et en sécurité, à ses besoins quotidiens (emplois, habitat, soins, commerces, loisirs) et en ne parcourant que de courtes distances. Il s'agit de créer un espace public de qualité, apaisé et végétalisé, favorisant la rencontre et la citoyenneté, mieux partagé au profit des piétons et dans lequel la place accordée à la voiture est réduite.

#### Enjeux

Rendre la ville plus agréable et accessible à pied.

Donner plus de place à la marche à pied dans les espaces publics strasbourgeois.

Encourager les modes actifs à l'échelle communale.

#### Objectifs

- > Repenser la marche et l'accès à la ville pour toutes et tous
- > Assurer des continuités piétonnes
- > Apaiser la voirie pour favoriser tous les usages de la rue
- > Favoriser la marche vers l'école et développer les rues-écoles
- > Faciliter les franchissements des axes majeurs
- > Améliorer les perméabilités piétonnes du territoire
- > Rendre la marche agréable par des espaces publics plus confortables
- > Mieux prendre en compte le piéton dans les nouveaux aménagements
- > Réduire les conflits d'usage de l'espace public
- > Innover, expérimenter, évaluer
- > Communiquer positivement, créer des événements fédérateurs, favoriser la participation citoyenne en lien avec Strasbourg capitale européenne

#### Indicateurs de suivi

- > Part modale de la marche à pied à faire progresser pour les motifs non contraints
- > Nombre de rues-écoles mises en place
- > Nombre de discontinuités piétonnes / franchissements problématiques traités
- > Part de la voirie en zone apaisée ou à circulation particulière favorable aux piétons.
- > Réalisation des magistrales identifiées

#### Coût/Budget

##### Ville de Strasbourg:

Le plan piéton n'a pas de budget spécifique. Il se traduit concrètement au gré des projets, qui peuvent concerner des magistrales identifiées. Ces projets prennent en compte ses directives et servent, chemin faisant, ses objectifs.

#### Étapes – livrables

- > **2012** : premier plan piéton mis en place Strasbourg
- > **2021** : lancement du nouveau plan piéton sur la période 2021-2030
- > **2030**: Tendre vers les nouvelles valeurs guides OMS en matière de qualité de l'air

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

##### Cible:

Tous les utilisateur-trices des espaces publics strasbourgeois.

##### Moyens techniques et humains:

Différents services de l'Eurométropole de Strasbourg (déplacements, aménagement des espaces publics, voies publiques...)

##### Démarches et outils:

- > Enquête de mobilité
- > Évaluation des objectifs fixés par le plan piéton (comme cela a été fait pour le premier plan piéton en 2021)

## fiche 6.3.2 La sécurisation et l'amélioration de l'accessibilité des écoles au travers des rues scolaires

### Contexte et objectif général

La création des rues scolaires vise d'une part à sécuriser les déplacements actifs et d'autre part à faire prendre de bonnes habitudes dès le plus jeune âge, en agissant sur la motivation et la sensibilisation des parents.

### Enjeux

Il est avéré que les enfants se rendant à pied ou à vélo à l'école sont plus concentrés durant les premières heures de cours.

Les actions visent à :

- > Pacifier la rue devant l'école pour la rendre plus sécurisée et plus attractive pour y effectuer les déplacements en mobilités actives
- > Améliorer l'accessibilité et les cheminements
- > Améliorer la qualité d'air autour des écoles
- > Améliorer l'environnement urbain au travers de la végétalisation, la plantation et la déminéralisation des espaces, en luttant contre les îlots de chaleur
- > Constituer un véritable changement des habitudes de déplacements des parents et des écoliers

### Objectif

D'ici 2030, 100 rues scolaires dans la ville de Strasbourg à raison de 10 nouveaux établissements par an concernés par les mesures.

### Indicateur de suivi

Nombre des rues scolaires réalisées devant les établissements scolaires.

### Coût/Budget

Eurométropole de Strasbourg :

- > 50000 € ont été inscrits pour en 2022 et renouvelé en 2023 pour réaliser les rues scolaires (phase d'expérimentation avec barrières démontables)
- > 350000 € ont été inscrits en 2023 pour pérenniser les rues scolaires par des bornes

### Étapes – livrables

- > **2019** : Vote du PAMA (plan actions mobilités actives) ; Lancement, dans 5 écoles, d'ateliers animés par les équipes éducatives et des parents d'élèves afin d'établir un plan d'action pour mobilités actives
- > **2020** : 5 nouvelles écoles accompagnées
- > **2021** : Généralisation des rues scolaires à travers le vote du Plan piéton en conseil municipal le 3 mai 2021
- > **2022** : 10 rues scolaires programmées à Strasbourg et 2 pérennisées par des bornes.
- > **2023** : 10 rues scolaires programmées et 3 pérennisées par des bornes
- > **2030** : Tendre vers les nouvelles valeurs guides OMS en matière de qualité de l'air ; 100 rues scolaires dans la ville de Strasbourg

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Cible** : scolaires

**Moyens techniques et humains** : pilotage Eurométropole de Strasbourg en lien avec les écoles, les associations des parents d'élèves et les usagers.

**Démarches et outils** :

- > Plan d'action pour les Mobilités Actives
- > Expérimentation à l'aide de barrières démontables, suivi d'une pérennisation grâce à l'installation de bornes

## fiche 6.3.3 À l'école en mobilité active

### Contexte et objectif général

En matière de mobilité, de bonnes habitudes peuvent être prises dès le plus jeune âge. Il est avéré que les enfants se rendant à pied ou à vélo à l'école sont plus concentrés durant les premières heures de cours. Plusieurs actions de la Ville sont organisées afin de promouvoir les bonnes habitudes de déplacements déjà à l'école. Les actions visent à :

- > Apprendre aux élèves à faire du vélo
- > Apprendre comment prendre soin et réparer un vélo
- > Montrer que les mobilités actives sont des mobilités ludiques
- > Constituer une véritable habitude de déplacements à pied et à vélo chez les écoliers

### Enjeux

Sensibiliser les élèves aux mobilités actives.

### Objectifs

D'ici 2030, toutes les écoles primaires auront au moins une fois participé au challenge « A l'école à vélo ».

### Indicateurs de suivi

Nombre des écoles participantes au challenge « A l'école à vélo » sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

### Coût/Budget

#### Ville de Strasbourg:

- > S'Cool bus: 40000 €

#### Eurométropole de Strasbourg:

- > Challenge « A l'école à vélo »: 10700 €
- > Les ateliers d'autoréparation: 4800 €
- > Intervention dans les CM2: 30000 €

### Étapes – livrables

- > **2019** : Vote du PAMA
- > **2020** : Challenge « A l'école à vélo » organisé pour la 3<sup>e</sup> fois
- > **2021** : S'Cool bus mis en place à la Robertsau
- > **2023-2024** : 2 ateliers de sensibilisation pour chaque classe du programme Moby

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Cible:** scolaires

#### Moyens techniques et humains:

Différents services de l'Eurométropole de Strasbourg (déplacements, vie sportive, santé et autonomie, mission participation citoyenne) avec les subventions aux associations (CADR67, Bretz'selle)

#### Modalité de Modalité de participation citoyenne:

Information par l'organisation de réunions publiques

#### Démarches et outils:

Vélo école pour les enfants, challenge « À l'école à vélo », les ateliers d'autoréparation, S'Cool bus, formation sur la sécurité de déplacement à vélo en CM2

## fiche 6.3.4 Des manifestations pour favoriser les mobilités actives : journée sans voiture

### Contexte et objectif général

Dans le cadre du plan piéton 2021-2030, ainsi que dans le cadre de la promotion de la mobilité active, la ville de Strasbourg organisera plusieurs fois par an la fermeture des rues à la circulation motorisée. Grâce à cette action les citoyen·nes peuvent s'approprier de l'espace public et se rendre compte que la rue est à toutes et à tous, et pas seulement aux automobilistes.

Les actions visent à :

- > Redonner l'espace public et notamment toute la largeur d'une rue aux marcheur·euses, cyclistes, enfants...
- > Promouvoir les déplacements à pied et à vélo
- > Montrer que les mobilités actives sont des mobilités ludiques

### Enjeux

Donner la possibilité aux citoyen·nes de s'approprier l'espace public qui est d'habitude réservé à la circulation automobile.

### Objectifs

Faire participer activement les citoyen·nes dans les manifestations de fermeture de rues à travers les animations et l'espace qui leur est mis à disposition.

### Indicateurs de suivi

Nombre des participant·es dans les manifestations.

### Coût/Budget

Eurométropole de Strasbourg:

- > Manifestation : 100 000 €

### Étapes – livrables

- > **2016** : première véloparade organisée à Strasbourg
- > **2021** : première manifestation avec la fermeture des rues organisée à Strasbourg
- > **2030** : tendre vers les nouvelles valeurs guides OMS en matière de qualité de l'air

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Cible:

Tous·tes les citoyen·nes de l'Eurométropole de Strasbourg

#### Moyens techniques et humains:

Différents services de l'Eurométropole de Strasbourg (déplacements, événements, police municipale, office des sports, centres socio-culturels)

#### Démarches et outils:

Création d'un kit pour la fermeture des rues, campagne de communication, concertation et participation citoyenne

## action 6.4 Prévenir, anticiper, innover pour protéger

### fiche 6.4.1 Strasbourg, ville et territoire sans perturbateurs endocriniens

#### Contexte et objectif général

Dans le cadre de son adhésion à la démarche « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » portée par le Réseau Environnement et Santé (RES), la Ville de Strasbourg s'engage pour lutter contre les perturbateurs endocriniens (PE) et ainsi protéger ses habitant.es des dangers liés à leur exposition.

#### Enjeux

Prévenir des dangers des PE la population et en particulier les publics cibles, et limiter les expositions dans les sites fréquentés par les usagers de la collectivité

#### Objectif

**Plan d'action dans le cadre de la charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens (VTSPE) sur le territoire de Strasbourg**

- > Faire en sorte que la commande publique limite voire supprime la présence de PE
- > Sensibiliser les professionnels intervenant auprès des publics les plus sensibles (enfants, femmes enceintes) vis-à-vis des PE, notamment au regard de leurs pratiques
- > Favoriser une meilleure connaissance des enjeux liés aux PE et des bons gestes à adopter auprès du grand public et de publics ciblés (i.e. parents de jeunes enfants, jardiniers amateurs)

**Mise en œuvre d'une ordonnance verte pour les femmes enceintes de Strasbourg**

- > Diminuer l'exposition des femmes enceintes et de leur futur enfant aux PE pour protéger leur santé
- > Développer l'adoption de bons gestes par les femmes enceintes pour se protéger, ainsi que leur futur enfant, de l'exposition aux PE dans leur vie quotidienne grâce à la participation à 2 ateliers de sensibilisation
- > Accompagner le changement de comportements par une distribution gracieuse de paniers de légumes issus de l'agriculture biologique, permettant de s'affranchir de certaines expositions.

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre d'actions menées
- > Nombre de personnes sensibilisées
- > Nombre d'ateliers ordonnance verte organisés
- > Nombre de paniers de légumes distribués
- > Nombre de femmes enceintes intégrées au dispositif ordonnance verte

#### Coût/Budget

Réalisation d'études et actions de sensibilisation sur les PE: 30K€ à 60K€/an

Ordonnance verte - expérimentation (nov. 2022 - nov. 2023): 330000 € TTC (budget initial) + 11250 € (complément avec avenant à hauteur de 10 % pour les ateliers de sensibilisation)

Ordonnance verte - pérennisation du dispositif (à partir de 2024, marché annuel reconductible 2 fois): 655000 € TTC/an

#### Étapes - livrables

- > **2019-2020:** expérimentation d'ateliers de sensibilisation de femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens avec remise d'un panier de légumes biologiques en fin de séance
- > **2021:** expérimentation de la sensibilisation de jardiniers amateurs aux techniques de jardinage au naturel et réalisation d'un diagnostic des sources d'exposition aux PE dans une structure petite enfance de Strasbourg
- > **2022:** Mise en œuvre de l'année d'expérimentation du dispositif « Ordonnance verte »
- > **2023:** Approbation du conseil municipal pour la pérennisation du dispositif « Ordonnance verte » avec un marché pluriannuel (1 an reconductible 2 fois) et un doublement du nombre de bénéficiaires
- > **2024:** Mise en œuvre de la pérennisation du dispositif « Ordonnance Verte »

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** service Hygiène et santé environnementale, service Achat et commande publique, service Santé et autonomie, Direction Éducation et enfance,

**Partenaires extérieurs:** Professionnels de santé, acteurs associatifs en santé environnementale, associations de chantiers de jeunes en insertion, agriculteurs bio, centres médicaux-sociaux, centres sociaux-culturels,

**Démarches et outils:**

- > Diagnostic des sources d'exposition - de la construction à l'exploitation - dans une structure petite enfance de la collectivité et établissement d'une stratégie de remédiation
- > Diffusion de la stratégie de remédiation aux acteurs du territoire (élargissement aux autres structures petite Enfance)

## fiche 6.4.2 Alimentation et activité physique

### Contexte et objectif général

Élaborer et déployer une stratégie de prévention primaire nutritionnelle territoriale répondant aux besoins d'aujourd'hui et anticipant les logiques de demain.

#### Zoom sur 2 des 6 objectifs:

- Pilotage Maison Sport Santé (GIP dans lequel la Ville est contributive et est Présidente) Je joue pour ma santé: bâtir un programme co-construit avec l'ensemble de la communauté éducative, visant l'acquisition la plus précoce des compétences psychosociales des enfants; ce programme se fondera avant tout sur des principes ludiques, l'enjeu étant que les messages classiques de type « manger bouger », « programme 3 6 9 12 » sur les écrans et les bons gestes en matière de santé environnementale, de mobilités actives ne soient plus appréhendés de façon injonctive mais ancrés dans le quotidien des familles sous la forme de jeux et de réflexes
- Serres connectées: implantation de serres permettant de cultiver des légumes hors sol éventuellement en aquaponie et en circuit d'eau fermé. Pilotage numérique des paramètres de conditions de croissance. Projet associé à une action d'activité physique. Support de programme pédagogique intégré au parcours éducatif des élèves d'une école de Koenigshoffen et de familles fréquentant un CSC au Neuhof.

### Enjeux

Acquisition de comportements favorables à la santé et respectueux de l'environnement (air, sol, eau, aménagement du territoire...).

### Objectifs

- > Développement du programme « Je joue pour ma santé » (Maison Sport santé de Strasbourg): Il s'agit de développer un programme ludique de prévention nutritionnelle (alimentation et activité physique) respectueux de l'environnement
- > Mettre en place deux serres connectées et leur programme pédagogique (service santé autonomie de la Ville)
- > Apprentissage du vélo des enfants (service des déplacements de l'EMS): associations Le Galet et Unis vers de sport
- > Organiser des ateliers culinaires / petits-déjeuners respectueux des principes environnementaux dans les écoles et CSC (service Hygiène et santé de la Ville)
- > Renforcer des compétences des porteurs de projets nutrition dans les QPV (Plan alimentaire territorial / IREPS/MSS)
- > Accompagner le développement de rues écoles favorables à la qualité de l'air et à l'activité physique (service Hygiène et santé, service santé autonomie, service déplacements)

### Indicateurs de suivi

- > Nombre d'élèves et de parents inscrits au challenge « je joue pour ma santé »
- > Consommation des budgets d'investissement et de fonctionnement dédiés
- > Évaluations intermédiaires et bilans en 2024 pour éventuelle reconduction

### Cartographie et BDD:

#### Travaux étudiants 2019-2020:

- > Master2 Géographie Environnement aménagement: « Inscrire les cités Spach et Rotterdam dans la dynamique de la Maison sport santé par le parc naturel urbain »
- > Master2 Politiques du sport et d'aménagement du territoire: « inscrire le quartier gare dans la dynamique de la maison sport santé par les mobilités actives »

### Coût /Budget

Je joue pour ma santé: 102000 €/an sur 4 ans (TSD et ARS)

Serres: 12000 € (3000 € par serre + 6000 € de surcoût) et 6000 € de maintenance annuelle

Apprentissage vélo enfants: 16000 €/an

Ateliers culinaires / petits-déjeuners: 40000 € annuels.

Formation porteurs projets: 10000 €/an

Rues écoles: 5000 €/an sur le volet humain

Le projet « Je joue pour ma santé » vient compléter les actions prévues, il est piloté par la maison sport santé de Strasbourg qui pourra recourir aux compétences du laboratoire d'innovation ouverte pour le développement d'objets connectés prévus par la Plateforme numérique de TSD et les pièges à particules fines expérimentés par SICAT.

### Étapes – livrables

- > **Septembre 2021** : 1<sup>re</sup> rue écoles favorables à la qualité de l'air et à l'activité physique – fin 2024
- > **Novembre 2021** : conférence de presse annonçant l'installation et mise en œuvre du programme pédagogique des serres connectées (TSD)
- > **Janvier 2022** : formations proposées aux porteurs de projets nutrition par l'IREPS
- > **Juin 2022** : apprentissage du vélo des enfants (version intégrée au schéma vélo de l'EMS)
- > **Septembre 2022** : lancement du challenge « Je joue pour ma santé »
- > **Septembre 2022** : ateliers culinaires / petits-déjeuners respectueux des principes environnementaux sur la base d'un appel à projets contrat de ville et hors contrat de ville

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Services pilotes:
  - Service hygiène et santé
  - Service santé et autonomie
  - Service des déplacements
  - Service périscolaire, enfance et éducation
  - Service de l'économie sociale et solidaire
- > Instance de suivi:
  - COPIL et GT du Projet je Joue pour ma santé
  - COPIL rues écoles piloté par F. SCHAETZEL notamment

**Partenaires extérieurs:**

- > Maison sport santé de Strasbourg (14 membres fondateurs et associés dont la Ville et l'EMS)
- > Ligue Contre le Cancer 67
- > Novo Nordisk
- > Jardins de la Montagne Verte
- > Centre socio culturel du Neuhof
- > École des Romains
- > IREPS
- > Siel Bleu

L'ambition du programme « Je joue pour ma santé » reprend parfaitement la méthode d'implication des citoyen·nes qui irrigue le projet Territoires de santé de demain (TSD).

**Démarches et outils:**

- > Conseil d'administration et comité d'usagers de la Maison sport santé
- > Ateliers de co-construction par projet
- > Délibérations si nécessaire selon les projets
- > Tableaux de bord par projets
- > Comités techniques par projet
- > Conférences de presse selon les projets

## fiche 6.4.3 Strasbourg, au service de la pratique sportive

### Contexte et objectif général

Permettre aux citoyen·nes d'accéder à des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire afin d'effectuer une pratique sportive. Ces équipements doivent être accessibles et ne présenter aucun risque sanitaire et d'utilisation.

#### Mise en place d'un maillage d'équipements en libre accès dans tous les parcs urbains et naturels

L'ensemble des parcs urbains et naturels répartis sur le territoire de Strasbourg seront équipés d'agrès sportifs pour une pratique libre et pour tous les usagers.

#### Suppression du granulats SBR des terrains de football synthétiques au profit du granulats naturel

Suite à la suspicion d'un risque sanitaire avec l'utilisation d'un granulats SBR sur les terrains synthétiques, la Ville de Strasbourg a engagé le renouvellement des surfaces de jeu de ces terrains avec l'utilisation d'un granulats naturel. La suppression de ces granulats permet aussi de diminuer la température de surface des terrains de football synthétiques.

### Enjeux

Permettre aux citoyen·nes de pratiquer un sport de proximité sans risque sanitaire et d'utilisation

### Objectifs

- > Réalisation d'un maillage d'agrès sportifs sur l'ensemble du territoire avec la mise en place d'équipements sportifs dans les parcs urbains et naturels. Les parcs seront reliés pour une jonction permettant l'activité sportive.
- > Remplacement des granulats SBR par du granulats naturel lors du renouvellement des surfaces de jeux des terrains de football synthétiques
- > Diminution de la température de surface des terrains de football synthétiques

### Indicateurs de suivi

Nombre de spots d'agrès sur le ban communal de Strasbourg: 24  
% de mise en œuvre de spots d'agrès par rapport à l'objectif: 56 %  
% de terrains de football synthétiques avec du granulats naturel / terrains de football synthétiques: 26 %

### Cartographie et BDD

- > Cartographie des agrès
- > Terrains de football synthétiques

### Coût/Budget

#### Mise en place d'un maillage d'équipements en libre accès dans tous les parcs urbains et naturels

Un budget de 1 500 000 € a été validé au PPI de la Ville de Strasbourg pour réaliser ces opérations agrès et équipements de proximité durant le mandat

#### Suppression du granulats SBR des terrains de football synthétiques au profit du granulats naturel

Un budget de 7 800 000 € a été validé au PPI de la Ville de Strasbourg pour la réalisation des terrains de football et le remplacement du granulats SBR durant le mandat

### Étapes – livrables

#### Mise en place d'un maillage d'équipements en libre accès dans tous les parcs urbains et naturels

- > **2021-2022**: Détermination du plan d'équipements sur l'ensemble du territoire et mise en œuvre du projet
- > **2023**: Premiers déploiements
- > **2024-2026**: Poursuite de la démarche

#### Suppression du granulats SBR des terrains de football synthétiques au profit du granulats naturel

- > **2021-2023**: mise en œuvre de la démarche repoussée, en attente du recrutement du chargé de mission dédié
- > **2024-2026**: Reprise de la démarche, après prise de poste du chargé de mission.

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité**: Direction des sports, Direction des Espaces publics et naturels, Direction Urbanisme et Territoires

**Partenaires extérieurs**: Entreprises

**Modalité de Modalité de participation citoyenne**: Concertation

## objectif 7

# La nature, la biodiversité, capital à protéger et à enrichir

## action 7.1 Une faune et une flore protégées

### fiche 7.1.1 Inventaire / suivi des espèces exotiques et de la flore locale

#### Contexte et objectif général

La connaissance de la flore locale et exotique présente sur le territoire est indispensable pour orienter les modes de gestion.

Un suivi de la flore locale notamment remarquable est à réaliser sur les espaces de la collectivité.

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont un des facteurs importants qui menacent la biodiversité.

Une espèce exotique envahissante est une espèce exotique, dite aussi allochtone ou non indigène, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

Les EEE sont souvent plantées par méconnaissance dans les jardins des particuliers et dans les espaces verts, leur caractère pionnier et leur forte capacité à concurrencer la flore et la faune locale les conduisent alors rapidement à se répandre le long d'axes de circulation, en particulier les bords de route et les cours d'eau.

L'objectif est de mettre en place un programme d'actions. Ce programme prévoit de développer une information spécifique, de mettre en place un système de veille et d'éradication rapide sur les terrains publics, de mettre en œuvre des plans de lutte et de renforcer les actions de police de la nature et de communication pour le nourrissage.

#### Enjeux

- > Améliorer la connaissance sur la flore locale et exotique.
- > Protéger la flore locale remarquable via une gestion adaptée de nos espaces.
- > Limiter la présence des espèces envahissantes sur le territoire.

#### Objectif

- > Dresser une liste des espèces locales remarquables et envahissantes
- > Réaliser un inventaire puis un suivi de la présence de ces espèces sur le territoire
- > Engager des opérations de protection ou de lutte
- > Renforcer les actions de communication et de police

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre et quantité d'espèces présentes sur le territoire

#### Coût/Budget

Suivi: 2000 €/an

Opérations de lutte: 23000 €/an

Budgets EMS

#### Étapes – livrables

- > Liste des espèces locales remarquables et envahissantes
- > Inventaire et cartographie à l'échelle du territoire
- > Plan d'action de lutte par espèce

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Ville & Eurométropole de Strasbourg

#### **Partenaires extérieurs:**

- > DREAL Grand Est
- > CEN Lorraine (mandaté pour dresser la liste)
- > SBA/Odonat
- > CBA
- > CEN-Alsace

#### **Démarches et outils:**

- > Atlas de la Biodiversité communale 2021-2023
- > ATLAS des espèces envahissantes

## fiche 7.1.2 Protéger et gérer le patrimoine naturel remarquable

### Contexte et objectif général

Gestionnaire de trois réserves naturelles nationales situées sur son ban communal, la Ville de Strasbourg est à ce titre une exception en France et en Europe.

La mosaïque d'habitats des milieux alluviaux du Rhin constitue l'enjeu principal de ces sites. En bon état de conservation, cet écosystème contribue à de nombreux services écosystémiques dont certains liés à la résistance du territoire au changement climatique. Les plans de gestion déclinent des objectifs à long terme, facteurs clés de la réussite, objectifs et opérations de gestion qui doivent tous répondre à cet enjeu.

De la responsabilité de l'État français, la gestion d'une réserve naturelle fait également l'objet de nombreuses participations, qu'elles soient financières ou partenariales. La Ville de Strasbourg contribue volontairement au budget de gestion de ces réserves afin d'atteindre les objectifs ambitieux des plans de gestion. L'objectif est d'engager la collectivité à tous ses niveaux pour :

- Garantir la priorité donnée au patrimoine naturel et à la biodiversité, sur les espaces classés
- Assurer la protection des réserves naturelles par la création de zones réglementées en périphérie
- Déployer les moyens matériels et humains permettant la réalisation des plans de gestion

### Enjeux

Prioriser la biodiversité aux autres enjeux (socio-économiques) dans les territoires classés

### Objectifs

- > Instaurer une zone réglementée pour chaque réserve naturelle
- > Arrêter l'érosion de la biodiversité
- > Garantir la préservation des espèces patrimoniales

### Indicateurs de suivi

- > Suivis faune/flore
- > Taux de réalisation des plans de gestion
- > Surface des zones réglementées autour des réserves naturelles
- > État de conservation des habitats naturels

### Coût/Budget

- > RNN Rohrschollen: 330 k€ /an (subv. 70 %)
- > RNN Neuhoef-Illkirch: 500 k€ /an (subv. 70 %)
- > RNN Robertsau: 400 k€ / an (subv. 70 %)

### Étapes - livrables

#### **RNN Neuhoef-Illkirch – action partiellement terminée:**

- > Validation nouveau plan de circulation par arrêté préfectoral du 22/12/2020
- > Mise en place des « zones de quiétude » par signalétique + fermeture de chemins + campagne communication en janvier 2022
- > Démantèlement d'anciennes routes fermées au public en 2023
- > Étude, planification et mise en œuvre des alternatives aux itinéraires existants dans les zones de quiétude des secteurs complexes (rue de La Rochelle, ancienne route de la faisanderie, piste cyclable d'Altenheim...)

#### **2024:**

- RNN Robertsau – action à engager: élaboration du nouveau plan de circulation à mener en concertation avec les acteurs du territoire
- RNN Rohrschollen – diagnostic de la situation actuelle à réaliser: analyse des surfaces en zone de quiétude

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Ville de Strasbourg

#### **Partenaires extérieurs:**

- > DREAL Grand Est
- > Agence de l'eau Rhin-Meuse

#### **Démarches et outils:**

- > Plans de gestion
- > Outil de suivi du taux de réalisation des plans de gestion/Carnet de bord des réserves

## fiche 7.1.3 Restaurer les fonctionnalités naturelles

### Contexte et objectif général

La mosaïque d'habitats des milieux alluviaux du Rhin constitue l'enjeu principal des réserves naturelles nationales (RNN) gérées par la Ville de Strasbourg. Cette mosaïque est constituée de milieux aquatiques courants ou stagnants, de zones humides, de prairies, de boisements pionniers à climaciques. Lorsque le Rhin était « sauvage », cette mosaïque était entretenue par les fonctionnalités naturelles comme les crues du Rhin ou l'action des grands herbivores. Les continuités écologiques étaient fonctionnelles et permettaient les déplacements d'espèces tout le long de la bande rhénane mais également des Vosges au Rhin.

Perturbée par bientôt deux siècles d'aménagements du Rhin, d'extension urbaine et d'intensification de l'usage des sols, l'intensité de ces fonctionnalités n'est plus suffisante au maintien de la mosaïque d'habitats sur le long terme.

L'objectif est de restaurer ou au moins d'améliorer fortement l'expression de certaines de ces fonctionnalités naturelles :

- Fonctionnalité alluviale en restaurant le lien entre le fleuve Rhin et les forêts alluviales protégées
- Fonctionnalité herbivorie en étudiant l'opportunité de réintroduire de grands herbivores capables d'entretenir des milieux ouverts ou semi-ouverts
- Continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité, de la ville de Strasbourg (Nord-Sud: Robertsau/Neuhof et Est-Ouest Neuhof/Rohrschollen), vers les espaces de nature urbains et les continuités régionales (Ceinture verte et Nature en ville)

### Enjeux

Des milieux naturels fonctionnels

### Objectifs

- > Restaurer la fonctionnalité alluviale sur chaque RNN
- > Rétablir des continuités écologiques entre les espaces gérés
- > Privilégier les fonctionnements naturels (dont herbivorie) pour la gestion des milieux

### Indicateurs de suivi

- > Avancement des projets de restauration (Robertsau, Neuhof)
- > Mise en œuvre des opérations de fonctionnalité alluviale (Rohrschollen)
- > Indicateurs de suivi de la fonctionnalité alluviale à développer : lien avec Agence de l'eau et monde de la recherche

### Coût/Budget

#### Fonctionnalité alluviale:

1 poste chef de projet restauration de la fonctionnalité (subv. 80 %)  
Réfection et amélioration des ouvrages Rohrschollen: 500 k€  
AMO 25000 €  
Projet fonctionnalité Robertsau: 15 M€

#### Fonctionnalité herbivorie:

Étude d'opportunité de mise en place de l'herbivorie sur l'EMS:  
100 k€

### Étapes – livrables

- > Étude de faisabilité
- > Choix d'un scénario de restauration
- > Dossier de demande de financement
- > Dossier d'autorisation réglementaire
- > Recrutement MOE
- > Cahier des charges et suivi travaux
- > Maintenance et gestion des ouvrages
- > Mise en œuvre des crues écologiques

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Ville de Strasbourg

#### Partenaires extérieurs:

- > Eurométropole de Strasbourg
- > DREAL Grand Est
- > Agence de l'eau Rhin Meuse
- > Région Grand Est
- > Office Français Biodiversité
- > Nombreux partenaires techniques (VNF, EDF, Communes...)

#### Instance de suivi:

- > COTECH
- > COPIL

#### Démarches et outils:

Information du public

## fiche 7.1.4 Favoriser la libre évolution et permettre l'expression spontanée de la nature

### Contexte et objectif général

La libre évolution forestière apparaît être une bonne réponse au changement climatique en augmentant la résilience de l'écosystème adapté spontanément. Celle-ci implique l'arrêt des interventions humaines, notamment liées à la mise en sécurité des biens et des personnes.

Certaines espèces de la faune particulièrement farouches ont par ailleurs besoin de territoires sans dérangement et sans intervention humaine pour accomplir certaines étapes de leur cycle de vie. Aménagées en priorité pour l'accueil des visiteurs et usagers depuis les années 1980, les forêts alluviales de Strasbourg supportent un réseau de routes, voies, chemins et sentiers très dense. L'objectif est de recréer des zones de quiétude représentant une surface importante de chaque site. Les zones de quiétude sont des zones favorables à la libre évolution car situées en cœur de réserve sans chemin y pénétrant.

La définition des zones de quiétude/libre évolution implique des changements d'habitudes et des modifications d'usages sociaux dans des espaces fortement fréquentés. Celle-ci sera réalisée en concertation avec les usagers et riverains des réserves naturelles afin de concilier au mieux la protection du patrimoine naturel et l'accueil du public.

### Enjeux

- > Libre évolution des écosystèmes forestiers
- > Zones de quiétude pour la faune

### Objectif

- > Au moins 50 % de la surface de chaque réserve naturelle en zone de libre évolution/zone de quiétude
- > Zones de quiétudes définies en concertation avec les usagers

### Indicateurs de suivi

Surface de zone de quiétude

### Coût/Budget

Atelier de concertation: 30 k€

Mise en œuvre: 40 k€

### Étapes – livrables

- 1/ Ateliers de concertation et campagne de communication dédiée;
- 2/ Plan de circulation à valider par arrêté préfectoral;
- 3/ Mise à jour de la signalétique et du balisage;
- 4/ Communication et accompagnement au changement

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Ville de Strasbourg

**Partenaires extérieurs:** usagers et riverains

**Modalité de participation citoyenne:**

Co-construction du nouveau Plan de circulation de la RNN de Neuhof-Illkirch (7 ateliers et 180 participants en 2019)

**Démarches et outils:**

Comité consultatif des réserves naturelles / conseil des visiteurs

## action 7.2 Une ville qui agit pour le bien-être animal

### fiche 7.2.1 L'animal en ville

#### Contexte et objectif général

Définir une stratégie globale de gestion de l'animal en ville:

- Protéger et prendre soin des animaux domestiques
- Partager l'espace urbain et avoir un comportement éthique envers les animaux de notre ville
- Préserver et soigner la faune sauvage
- Être une ville exemplaire de la protection animale
- Porter un regard neuf sur les animaux et sensibiliser à leur bien-être

#### Objectifs

- > Validation de la stratégie et gouvernance animal en ville
- > Mise en place et pérennisation du dispositif chats libres
- > Évolution du zoo de l'Orangerie
- > Installation de pigeonniers contraceptifs
- > Célébration de la journée mondiale des animaux
- > Création d'une brigade de protection animale
- > Voir plan d'action global avec les 25 objectifs détaillés

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre d'actions du plan en cours de réalisation
- > Nombre d'animations autour de l'animal à l'Orangerie
- > Nombre d'événements grand public
- > Nombre de chats stérilisés/an
- > Nombre d'œufs de pigeons stérilisés
- > Nombre cumulé de nichoirs installés (Ville et partenaires)

#### Coût/Budget

Coût global: ~450000 €/an

Coût personnel: 1 ETP + 2 volontaires en service civique annuels

Souhaité 2020-2030:

- > 5000 € subvention Ville LPO
- > 7500 €/an stérilisation chats
- > 100000 € pour 5 pigeonniers contraceptifs en investissement + 8000 €/pigeonnier/an en fonctionnement 40000 €/an 2026
- > Subvention aux associations de protection animale: 80000 €/an
- > 50000 € communication + journée mondiale des animaux + nourrissage
- > Budget zoo: 270000 €

#### Étapes – livrables

- > Plan d'action animal en ville (2023)
- > Supports de communication
- > Évolution du zoo de l'Orangerie suite aux résultats de l'AMI en 2024
- > Mise en œuvre progressive de tous les objectifs du plan d'action au cours du mandat

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Direction Urbanisme et Territoires/Aménagement du territoire et projets urbains/Ecoter, Direction Réglementation Urbaine/Hygiène et Santé Environnementale, Direction des Espaces Publics et Naturels/Espaces Verts et de Nature

#### **Instance de suivi:**

COPIL/ COTECH

#### **Partenaires extérieurs:**

- > Associations de protection animale (ERA, Cat'mon doux, Chats'Franchis, Lianes...)
- > Associations naturalistes (LPO, GEPMA, GORNA...)
- > Partenaires institutionnels (Université, OFB, CTS, groupe SACPA...)

#### **Modalité de participation citoyenne:**

Co-construction avec des structures partenaires (institutions, associations de protection animale, associations naturalistes, ...)

#### **Démarches et outils**

- > Comités partenariaux
- > Conférences de presse selon les sujets
- > Plan d'action
- > Délibérations

## action 7.3 Strasbourg entérine la gestion écologique de ses espaces verts

### fiche 7.3.1 Une gestion écologique des espaces végétalisés

#### Contexte et objectif général

Depuis 2008, Strasbourg adopte une politique 0 pesticide dans la gestion de ses espaces verts. La mise en œuvre de cette politique passe par l'utilisation de produits respectueux de l'environnement en cas de nécessité, mais surtout par des choix de gestion alternatifs, et la planification d'une gestion dite différenciée des espaces. Elle consiste à appliquer à chaque élément du patrimoine, une gestion adaptée et spécifique en fonction de sa nature et des objectifs recherchés.

Pour garantir la gestion écologique des espaces végétalisés, il est prévu :

- De garantir la stratégie 0 pesticide
- D'assurer le principe de gestion différenciée
- De développer des plans d'évolution aux plus grands parcs de la ville (documents d'Objectif et d'actions)
- De poursuivre la démarche d'éco-labellisation

#### Enjeux

Une gestion écologique des espaces verts

#### Objectif

- > Maintenir et développer une gestion écologique de tous les espaces végétalisés appartenant à la collectivité
- > Formaliser les pratiques de gestion et revoir la cartographie de gestion différenciée
- > Développer au maximum les plantes mellifères pour les insectes pollinisateurs
- > Être plus économe en eau

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre d'espaces labélisés Éco-jardins (maintien du nombre de parcs labélisés Eco-jardin)
- > Augmentation de surfaces gérées de manière extensive (classes 4 et 5 de la gestion différenciée) / La méthode d'évaluation de cette augmentation est en cours d'élaboration
- > Nombre de plans d'évolution élaborés pour les parcs et jardins de la ville (un plan de gestion/an)

#### Cartographie et BDD

Cartographie de gestion différenciée (en cours de mise à jour)

#### Coût/Budget

Budget estimé sur la base des montants de 2022 :

- > Coût des entretiens courants : 2,4 M€/an
- > Budget annuel lié à l'externalisation : 1,3 M€/an
- > Coût moyen au m<sup>2</sup> : 3,20 €/m<sup>2</sup>/an

Ce budget est à mettre au regard des surfaces appelées à augmenter dans le cadre de la stratégie de végétalisation/déminéralisation

#### Étapes – livrables

- > Élaboration de plans d'évolution pour les grands parcs Strasbourgeois
  - **2021/2022** : Plan d'évolution du parc du Schulmeister
  - **2022/2023** : Plan d'évolution du parc de la Citadelle
- > Renouvellement à échéance des labels éco-jardins des parcs de l'Orangerie, du Pourtalès, du jardin des Deux Rives, du parc du Schulmeister, du Heyritz et de la Citadelle
- > Fournir le document de présentation de la redéfinition des classes de gestion
- > Approbation de la Charte de l'arbre en mars 2024

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité :** Service des espaces verts et de nature, département « espaces verts urbains »

**Partenaires extérieurs :** Entreprises prestataires (marchés publics)

**Démarches et outils :**

- > Plan de gestion des parcs
- > Plan de gestion différenciée
- > Labellisation

## fiche 7.3.2 Développer l'écopâturage

### Contexte et objectif général

L'écopastoralisme ou écopâturage est un mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires, consistant à faire pâturer des animaux herbivores (moutons, chèvres, bovins...). Cette solution alternative à l'entretien mécanique des espaces permet de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées.

L'écopâturage réduit par ailleurs les déchets verts liés à la fauche, tout en contribuant à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à l'équilibre des prairies, à la faune et à la flore. Il permet de limiter l'embroussaillage, les espèces ligneuses et les espèces végétales envahissantes, y compris sur des sites difficiles d'accès.

Plus largement, la présence de l'animal en ville ou sur des espaces péri-urbains permet de sensibiliser les élèves des écoles et des centres de loisirs à l'environnement et à la biodiversité.

L'objectif est de développer ce type d'entretien sur l'agglomération en tenant compte des enjeux locaux et des usages sur chaque zone concernée: biodiversité, loisir, pédagogique, contraintes de gestion...

Cette opération pourra être développée soit en régie, soit en partenariat avec le monde agricole.

### Enjeux

Gestion des espaces verts et de nature par l'animal

### Objectif

- > Développer l'éco pâturage en ville et dans les espaces naturels
- > Mettre en place une gestion des milieux ouverts protégés par l'animal lorsque l'habitat naturel le permet
- > Développer les partenariats avec le monde agricole

### Indicateurs de suivi

- > Surface gérée par pâturage
- > État de conservation des milieux gérés

### Coût/Budget

Étude de faisabilité: 40 k€

Achat et gestion de troupeaux en régie (à estimer)

Achat bétail: 24000 € (2023)

Prestation de service via des agriculteurs (à estimer)

### Étapes - livrables

Étude de faisabilité pour le déploiement d'un éco pâturage au sein du territoire de la collectivité

**2024:** Participation au projet INTERREG diagnostic de l'éco pâturage dans les espaces protégés de la bande rhénane

Mise en œuvre d'un écopâturage en régie en développant un troupeau d'Highland avec mise en œuvre d'un suivi floristique

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Ville de Strasbourg

**Partenaires extérieurs:** Agence de l'eau, mécénat, agriculteur-ices, chambre d'agriculture,

**Démarches et outils:** Rationalisation des outils

## fiche 7.3.3 Protection du ciel et de l'environnement nocturne

### Contexte et objectif général

Établir une trame nocturne en lien avec le service écologie urbaine (sur la base des trames vertes et bleues et du tissu naturel urbain) et réaliser le plan d'action pour limiter et réduire l'impact environnemental des éclairages.

### Enjeux

Limiter et réduire les nuisances lumineuses

### Objectifs

- > Établir une trame nocturne avec des spécifications propres aux espaces de nature pour prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses
- > Établir des indicateurs liés aux aspects environnementaux significatifs (lumen, t° couleur)
- > Remplacer les luminaires d'éclairage public émettant plus de 50 % de lumière au-dessus de l'horizontal : remplacement de 600 luminaires type "boule" pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (arrêté du 27 décembre 2018)
- > Remplacer les luminaires dans les réservoirs de biodiversité des trames vertes et bleues et espace de nature pour être en conformité avec la trame nocturne
- > Améliorer la connaissance des impacts sur la biodiversité
- > Améliorer la prise en compte de la pollution lumineuse à proximité des réservoirs et corridors
- > Prendre en compte la pollution lumineuse dans le cadre de tout nouvel aménagement géré par la collectivité
- > Mettre en place une offre de sensibilisation autour de la nuit
- > Sensibiliser et impliquer les acteurs privés dans la lutte contre la pollution

#### Avancement:

- > Périmètre de la trame nocturne identifié
- > Communication en mars avril 2023
- > Plan d'action pluriannuel identifié

### Indicateurs de suivi

- > Validation de la trame nocturne
- > 650 remplacements de luminaires d'éclairage public type « boule »
- > Remplacement de luminaires dans les réservoirs de biodiversité

### Cartographie et BDD

- > Outil Smartgéo
- > Cartographier la Trame Nocturne

### Coût/Budget

1 M€ sur 6 ans ou entre 2022 et 2026 (100 k€ en 2022 puis 225 k€/ans entre 2023 et 2026)

#### Service voies publiques investissement éclairage:

Dans les réservoirs de biodiversité, avec des mesures d'atténuation de la pollution lumineuse grâce au remplacement des luminaires émettant plus de 50 % de lumière au-dessus de l'horizontal

**Biodiversité:** 120 k€ sur 6 ans (20000 €/an) inventaires inscrits pour 2020 écologie urbaine

1/6 ETP cumulé (écologie urbaine)

**Communication:** 30000 € (campagne d'affichage, exposition...)

### Étapes - livrables

- > **2020 :** Définition de la méthodologie pour établir une trame nocturne
- > **2022:**
  - Remplacement de 130 luminaires type boule, 450 restants
  - Extinction en milieu de nuit de 40 sites ou espaces de nature
- > **2023 :** Validation du périmètre de la trame nocturne et identification d'un plan d'action
- > **Fin 2024:** Suppression des luminaires type « boule »

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Ville de Strasbourg

- > Direction des Espace Public et Naturels/ Voies publiques / Dpt Éclairage
- > Direction Urbanisme et Territoires/Aménagement du territoire et projets urbains/Dpt Ecoter

**Partenaires extérieurs:** associations naturalistes, Musées

## fiche 7.3.4 Adapter la gestion des forêts à vocation productive

### Contexte et objectif général

Les forêts comptent parmi les principaux puits de carbone de la planète. En effet, le dioxyde de carbone est nécessaire à la croissance des végétaux. Chaque année, la forêt française stocke ainsi 65 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de 12 % des gaz à effet de serre émis au niveau national.

Diminuer la vulnérabilité des forêts face aux changements climatiques en vue de préserver la capacité de développer une résilience est un enjeu majeur.

Pour cela il est proposé de :

#### ● **Faire évoluer la gestion en vue de :**

- > Favoriser un peuplement diversifié en structure et composition
- > Favoriser les essences locales
- > Mettre en place des zones de libre évolution dans la gestion forestière
- > Augmentation du nombre d'arbres biologiques à l'hectare
- > Favoriser la régénération naturelle et les essences locales
- > Travailler sur l'équilibre sylvo-cinématique

● **Maintenir une forêt multifonctionnelle :** maximiser la biodiversité, tout en maintenant une production de bois durable par l'approvisionnement de filières locales

● **Maximiser le potentiel de fixation du carbone** améliorant les connaissances sur la capacité de stockage carbone des forêts gérées et en développant une stratégie de compensation des aménagements de l'agglomération strasbourgeoise

● **Mettre en place une gouvernance partagée** de massifs forestiers pour une gestion concertée, comprise et consentie

L'objectif est de mettre en place une gestion exemplaire et de la faire rayonner à l'échelle du massif.

### Enjeux

Forêts résilientes aux changements climatiques - solutions basées sur la nature

### Objectifs

Maximiser le potentiel de fixation du carbone par la promotion d'une forêt multifonctionnelle et durable

### Indicateurs de suivi

- > Développer la surface forestière ou naturelle pour la compensation carbone
- > Suivi par placettes de l'équilibre sylvo-cinématique
- > Pourcentage de libre évolution forestière
- > Nombre d'arbres biologiques

### Coût/Budget

Budget Fonctionnement :

75000 €/an (dont 20000 €/an supplémentaires) 100000 € pour l'AMI

### Étapes - livrables

#### 2021 :

- > Audit de fonctionnement ONF/Ville de Strasbourg
- > Définition des adaptations des plans d'aménagements forestiers pour chaque site
- > Adaptation des pratiques sur le terrain
- > Rédaction d'une charte forestière sur les engagements de la collectivité

#### À partir de 2022 :

- > Programmation annuelle et définition des travaux patrimoniaux et d'exploitation conformément aux adaptations prévues
- > Réalisation des travaux conformes aux prescriptions
- > Contrôle de la conformité des travaux engagés.
- > Suivi des placettes permanentes tous les 3 ans

2023 : Candidature à un appel à manifestation d'intérêt pour réinterroger les modes de gestion du massif forestier de l'Oedenwald

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité :** Ville de Strasbourg

**Partenaires extérieurs :** Office Nationale des Forêts

#### Démarches et outils :

- > Audit de fonctionnement ONF/Ville de Strasbourg ;
- > Travail partenarial avec l'ONF pour adaptation des plans d'aménagements forestiers et des programmes de travaux

# action 7.4 Étendre la gestion écologique à tous les acteurs

## fiche 7.4.1 Convaincre les partenaires

### Contexte et objectif général

Après un premier cap franchi et accepté de la gestion écologique des espaces verts dans la collectivité, l'objectif est d'étendre la démarche à l'ensemble des gestionnaires d'espaces de nature du territoire.

- Talus ferroviaires: un partenariat innovant avec SNCF Réseau sur 9 sites pilotes d'expérimentation devrait apporter des éléments pour généraliser une gestion écologique sur ces espaces
- Berges: une convention avec VNF permet de développer une gestion écologique des berges afin qu'elles puissent pleinement remplir leur rôle de trames écologiques
- Dir-Est: discussions engagées pour la gestion des talus routiers (transfert EMS à venir)
- Cimetières confessionnels: les cimetières confessionnels sont partie intégrante de la ville; afin d'être en cohérence avec l'ensemble écologique du territoire, il est nécessaire d'accompagner les gestionnaires de ces espaces vers une gestion écologique
- Port Autonome de Strasbourg: diagnostic biodiversité réalisé, plan d'action en cours de réalisation
- SPL-2Rives: Plan Guide mis à jour intégrant un diagnostic sanitaire et écologique du patrimoine arboré pour chaque lot
- Implication dans la démarche Ceinture verte (cf. fiche 5.3.2)

### Enjeux

Adaptation au changement climatique - biodiversité

### Objectifs

- > Mettre en place un protocole de gestion écologique avec la SNCF pour la gestion de tous les talus ferroviaires du territoire
- > Étendre le périmètre des berges gérées écologiquement
- > Tous les cimetières confessionnels du territoire gérés écologiquement
- > Résorber les points noirs et favoriser la biodiversité, par des aménagements écologiques les espaces portuaires
- > Améliorer la connaissance de la faune et de la flore sur ces espaces et suivre cette évolution

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de sites bénéficiant d'un diagnostic écologique
- > Nombre de talus ferroviaires gérés sans pesticides et écologiquement
- > Linéaire de talus gérés sans pesticides et écologiquement
- > Nombre de cimetières confessionnels gérés sans pesticides et écologiquement
- > Nombre de berges gérées sans pesticides et écologiquement
- > Linéaire de berges gérées sans pesticides et écologiquement

### Cartographie et BDD

Linéaires et surfaces concernés

### Coût/Budget

700000 € inscrits pour les dépendances vertes au Plan de relance  
Accompagnement des acteurs via la Charte tous unis pour + de biodiversité, (EMS)

### Étapes - livrables

- > Diagnostic réalisé par VDS sur 1 site SNCF (2021)
- > Diagnostic réalisé par SNCF-Réseau sur les 9 sites pilotes (2022)
- > Diagnostic écologique des espaces portuaires (2022)
- > Plans de gestion pour les différents sites
- > Partenariat VNF
- > Plan Guide ZAC 2 Rives

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Direction Urbanisme et Territoires/Aménagement du territoire et projets urbains & Direction des Espaces Publics et Naturels/Service des Espaces verts et de nature

**Partenaires extérieurs:** SNCF Réseau, VNF, État, cimetières confessionnels, SPL 2 Rives, PAS, réseau des partenaires,...

#### Démarches et outils:

Charte Tous unis pour plus de biodiversité (EMS)

## fiche 7.4.2 Sensibiliser et accompagner les jardiniers amateurs

### Contexte et objectif général

Au-delà du respect de la loi Labbé (interdisant l'utilisation et le stockage des produits phytosanitaires par les particuliers), la Ville de Strasbourg souhaite accompagner un changement de pratiques plus global des jardiniers de son territoire, notamment pour les locataires de jardins familiaux.

### Enjeux

Adaptation au changement climatique

### Objectifs

- > Développer l'offre de formation aux jardiniers
- > Développer le concours éco-jardinier
- > Développer des ambassadeurs de bonnes pratiques écologiques
- > Créer des parcelles d'exposition et d'expérimentation
- > Développer les ateliers moustiques tigres
- > Sensibiliser aux perturbateurs endocriniens

### Indicateurs de suivi

- > Nombre d'éditions du concours éco-jardinier réalisées
- > Nombre d'ambassadeurs
- > Nombre de parcelles créées
- > Nombre d'ateliers moustique
- > Surface de jardins familiaux

### Coût/Budget

Actuel =

Concours éco-jardinier: 8000 €/an

Animation réseau Jardins Partagés: 20000 €/an

Étude perturbateurs endocriniens (PE): 10000 €

Animation PE: 17000 €

Concours éco-jardinier: 10000 €/an

40000 €/an formation jardiniers

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

Direction des Espaces Publics et Naturels/Espaces verts et de nature /Dpt Jardin

Direction Urbanisme et Territoires/Aménagement du territoire et projets urbains/Dpt Ecoter

Direction de la réglementation urbaine/ Hygiène et santé environnementale

**Partenaires extérieurs:** ARS, Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin

#### Démarches et outils:

Concours éco-jardinier

## objectif 8

Le plan canopée pour une ville plus verte, plus fraîche et plus respirable

### action 8.1 Un patrimoine arboré urbain historique à surveiller et protéger

#### fiche 8.1.1 Protéger et préserver le patrimoine arboré existant, en lien avec le plan Canopée

##### Contexte et objectif général

Strasbourg s'engage à mettre en œuvre le « plan canopée », adopté par délibération du Conseil municipal le 31 août 2020. Ce plan vise à planter massivement de nouveaux arbres et à renouveler le patrimoine déperissant pour adapter le territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbain) et atténuer ses effets, sur les domaines publics et privés et en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles.

Cette sous-action correspond à l'axe 1 du plan Canopée qui prévoit :

- Des mesures de protection et de préservation du patrimoine existant (Action Canopée 1.1)
- Le renforcement des dispositions réglementaires en faveur de la préservation et de la plantation d'arbres dans les documents d'urbanisme (Action Canopée 1.2)
- La gestion durable du patrimoine arboré (Action Canopée 1.3)

##### Enjeux

Pérennité et bonne gestion du patrimoine arboré

##### Objectifs

- > Révision du PLU et Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) intégrant des orientations au profit de la canopée ;
- > Création et diffusion d'un guide pour renforcer la protection de l'arbre lors des chantiers.

##### Indicateurs de suivi

Nombre d'arbres suivis dans la base de données SAPIN

##### Cartographie et BDD

Inventaire du patrimoine arboré

##### Coût/Budget

Pas d'investissement immédiat

##### Étapes – livrables

- > Étendre les mesures de protection des arbres et les dispositions coercitives du règlement de voirie au patrimoine arboré de la ville de Strasbourg
- > Réviser et moderniser le mécanisme de protection conformément aux travaux de l'organisme « Plante-et-cités »
- > Intégrer des objectifs et orientations au profit de la canopée urbaine dans des OAP et dans des articles de règlement des PLU et PSMV

##### Acteurs et modalités de mise en œuvre

###### Collectivité:

Service des Espaces verts et de nature

###### Partenaires extérieurs:

ADEUS (en lien avec la Direction Urbanisme et Territoires)

###### Démarches et outils:

PLUi – OAP Air Climat Énergie (ACE) / Trame Verte et Bleue (TVB) / règlement écrit et graphique (EPCC, ECCE, jardin de devant, etc.). L'ADEUS a réalisé un benchmark pour le renforcement de ces outils de protection de la végétation.

## action 8.2 Le développement de la canopée pour répondre aux enjeux climatiques

### fiche 8.2.1 Étendre le patrimoine arboré et sa canopée sur le territoire de la Ville de Strasbourg (domaine public), conformément aux objectifs du plan Canopée

#### Contexte et objectif général

Strasbourg s'engage à mettre en œuvre le « plan canopée », adopté par délibération du Conseil municipal le 31 août 2020. Ce plan vise à planter massivement de nouveaux arbres et à renouveler le patrimoine dépérissant, pour adapter le territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbain) et atténuer ses effets, sur les domaines publics et privés et en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles.

Cette sous-action correspond à l'axe 2 du plan Canopée qui prévoit l'extension du patrimoine arboré, par la plantation notamment de 1 000 arbres par an entre 2020 à 2030, notamment via:

- Le projet « des arbres pour Strasbourg » (Action Canopée 2.4) : 300 arbres plantés/an dans les espaces verts et équipements publics (compétence Ville de Strasbourg)
- La création de microforêts urbaines, ou îlots de biodiversité, (Action Canopée 2.5)
- Le « plan de renouvellement et d'extension des alignements d'arbres » (Action Canopée 2.6) : 300 arbres plantés/an en alignement (compétence Eurométropole)
- Le développement d'un indice de canopée (Action Canopée 2.7)
- Des plantations pour ombrer les façades et lutter contre la surchauffe des bâtiments (Action Canopée 2.8)
- Une réorientation des ports de certains arbres vers une forme libre, dont le houppier plus développé fournit plus d'ombre (Action Canopée 2.9)

#### Enjeux

Atténuation du changement climatique (stockage de carbone), lutte contre les îlots de chaleur, renforcement du confort urbain et de la nature en ville

#### Objectifs

- > 10 000 arbres plantés d'ici 2030 (domaines public+privé de la collectivité)
- > Augmentation de l'indice de canopée de 26 % à 30 % à horizon 2050

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre d'arbres plantés par an, dans les espaces verts et au sein des équipements publics (crèches, écoles, centres sociaux-culturels, cimetières, ...)
- > Nombre d'arbres passés en forme libre
- > Évolution de l'indice de canopée (si de nouvelles données LiDAR sont disponibles)

#### Cartographie et BDD

- > Cartographie des sites repérés pour la plantation d'arbres
- > Cartographie pour le plan de renouvellement et d'extension des alignements d'arbres: repérage des alignements d'arbres à conserver, à conserver en passant en forme libre, à renouveler et à créer
- > Cartographie de l'indice de canopée par commune/quartier, sans et avec les forêts périurbaines

#### Coût/Budget

1 000 000 € par an pour la plantation + frais d'entretien (confortement/parachèvement) les premières années

#### Étapes – livrables

- > Identifier des espaces non bâtis susceptibles d'accueillir des plantations denses
- > Projet pilote de micro forêt urbaine en 2020/2021 sur budget participatif
- > Identification des critères de priorisation pour les futures campagnes de plantation (sous forme de tableau)
- > Création d'une méthodologie pour répartir les 305 ha de canopée à créer pour atteindre l'objectif de 30 % en partenariat avec la Direction Urbanisme et Territoires

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Partenaires extérieurs:** pour la création de micro-forêt (ou « îlot de biodiversité, »): forces vives des quartiers concernées (associations, CSC, etc.), Éco-conseil, chercheurs, prestataire à identifier le cas échéant

#### **Démarches et outils:**

- > Tableau des critères de priorisation pour les futures campagnes de plantation;
- > Benchmark et retour d'expérience d'une promotion d'étudiants en éco-conseil (micro-forêt).
- > Suggestions de plantations à travers le bouton « Planter un arbre » du portail Strasbourgcapousse.eu

## fiche 8.2.2 Étendre le patrimoine arboré et sa canopée sur le domaine institutionnel et privé de la ville

### Contexte et objectif général

Strasbourg s'engage à mettre en œuvre le « **plan canopée** », adopté par délibération du Conseil municipal le 31 août 2020. Ce plan vise à planter massivement de nouveaux arbres et à renouveler le patrimoine dépérissant, pour adapter le territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbain) et atténuer ses effets, sur les domaines publics et privés et en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles.

Cette sous-action correspond à une partie de l'axe 4 du plan Canopée qui prévoit la mobilisation et l'engagement des acteurs institutionnels et privés pour étendre la canopée, par :

- La végétalisation de l'espace privé dans les quartiers en rénovation urbaine (Action Canopée 4.15)
- L'encouragement des initiatives privées (Action Canopée 4.16)

### Enjeux

Mobilisation de la sphère privée et institutionnelle et extension de la Canopée

### Objectifs

- > 1 000 arbres plantés par an jusqu'en 2030 (domaines public + privé de la collectivité)
- > Augmentation de l'indice de canopée de 26 % à 30 % à horizon 2030

### Indicateurs de suivi

Nombre d'arbres plantés par an

### Coût/Budget

À déterminer en fonction des projets

### Étapes – livrables

- > Intégrer un volet de végétalisation et plantations dans les mesures de résidentialisation des projets de rénovation
- > Réaliser des cahiers de recommandations sous forme de guides à l'attention des particuliers pour proposer une démarche de végétalisation des cours et petits jardins
- > Intégrer et promouvoir la plantation d'arbres au sein de « Strasbourg, ça pousse » sur parcelles privées, avec un mécanisme de subvention

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Acteurs:** services de la collectivité, partenaires extérieurs.

**Démarches et outils:**

PACTE

## action 8.3 Un patrimoine arboré urbain source d'expérimentations, générateur et bénéficiaire de résultats scientifiques

### fiche 8.3.1 Renforcer la recherche et le développement autour de l'arbre urbain et de l'adaptation au changement climatique, en lien avec le plan Canopée

#### Contexte et objectif général

Strasbourg s'engage à mettre en œuvre le « plan canopée », adopté par délibération du Conseil municipal le 31 août 2020. Ce plan vise à planter massivement de nouveaux arbres et à renouveler le patrimoine dépérissant, pour adapter le territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbain) et atténuer ses effets, sur les domaines publics et privés et en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles.

Cette sous-action correspond à l'axe 3 du plan Canopée qui prévoit le renforcement des connaissances sur l'influence de la végétation sur la climatologie urbaine et l'adaptation des espèces végétales aux problématiques de changement climatique et de préservation de la biodiversité. Elle s'appuie, pour la période 2020-2022, sur :

- Le projet Cooltrees concernant le rafraîchissement des villes par les arbres (Action Canopée 3.10)
- Une thèse CIFRE concernant la contribution de la végétation et de la géométrie urbaine pour l'atténuation des îlots de chaleurs urbains à Strasbourg (Action Canopée 3.11)
- Des mesures du potentiel rafraîchissant de trois espèces différentes en ville (tilleul, platane, micocoulier) (Action Canopée 3.12)
- Une stratégie d'adaptation de la palette végétale et sa diversification pour plus de résilience (Action Canopée 3.13)
- Des expérimentations en faveur de l'adaptation au changement climatique (Action Canopée 3.14)

#### Enjeux

Développement et renforcement des connaissances scientifiques pour l'aide à la décision et à la mise en œuvre de la politique de l'arbre en ville

#### Objectifs

Transfert de connaissance et appui aux politiques publiques de l'arbre en ville

#### Indicateurs de suivi

Nombre et référence des rapports et articles publiés par les projets

#### Cartographie et BDD

Carte des îlots de chaleur urbains de la ville de Strasbourg et des communes de première et deuxième couronnes

#### Coût/Budget

Pour les mesures du potentiel rafraîchissant des trois espèces différentes en villes: 15000 € TTC

Participation financière à des projets de recherche par voie de subventions au fil de l'eau

#### Étapes – livrables

- > Résultats et conclusions du projet Cooltrees (rapport) - Finalisé
- > Résultats et conclusions de la thèse CIFRE (articles publiés, rapport, maintenance)
- > Résultats / comparaison des performances de résistance à la sécheresse et de rafraîchissement de différentes espèces d'arbres – de mars 2021 à mars 2022

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

##### Partenaires extérieurs:

INRAE, ICUBE, Université de Strasbourg, Ville de Strasbourg, EMS, ...

##### Démarches et outils:

- > Réalisation de transect durant la période estivale
- > Outils de mesures scientifiques

## action 8.4 L'arbre au cœur de l'attention des citoyen·nes

### fiche 8.4.1 Développer les démarches participatives autour et en faveur de l'arbre

#### Contexte et objectif général

Strasbourg s'engage à mettre en œuvre le « **plan canopée** », adopté par délibération du Conseil municipal le lundi 31 août 2020. Ce plan vise à planter massivement de nouveaux arbres et à renouveler le patrimoine déperissant, pour adapter le territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbain) et atténuer ses effets, sur les domaines publics et privés et en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles.

Cette sous-action correspond à une partie de l'axe 4 du plan Canopée qui prévoit de sensibiliser et mobiliser les citoyen·nes sur ses objectifs par :

- Des initiatives citoyennes en faveur de l'arbre (Action Canopée 4.17)
- Des actions pédagogiques en faveur de l'arbre urbain (Action Canopée 4.18)

#### Enjeux

Démarche participative et sensibilisation citoyenne autour de l'arbre urbain

#### Objectifs

- > Diffuser des connaissances et communiquer sur les enjeux de l'arbre urbain
- > Concerter et co-construire les projets en lien avec l'arbre urbain avec les citoyen·nes

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre de suggestions reçues par le bouton « suggestion de plantation d'arbres » sur le site internet « strasbourg.eu »
- > Budget participatif consacré à des actions autour de l'arbre urbain
- > Nombre d'actions pédagogiques réalisées

#### Cartographie et BDD

- > Carte avec la localisation des suggestions de plantation d'arbres

#### Coût/Budget

À déterminer annuellement

**2021** : 57 000 € nécessaires pour de la communication

#### Étapes – livrables

- > Recueillir les actions proposées au budget participatif, étudier la faisabilité et sélectionner les actions pouvant être mises en place
- > Créer un parcours autour de l'arbre
- > Développer des actions de sensibilisation lors des plantations sur l'espace public ou dans les cours d'écoles (en lien avec le projet de végétalisation des cours d'école)
- > Évènements de communication autour du plan Canopée

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Acteurs** : services de la collectivité, partenaires extérieurs (bailleurs, État, etc.)

**Modalité de participation citoyenne** :

Budget participatif

**Démarches et outils** :

- > Outils de communication
- > Démarche de concertation, etc.

## objectif 9

# Des aménagements en faveur de plus de nature et de bien-être

## action 9.1 Déminéralisation et végétalisation des espaces de la collectivité

### fiche 9.1.1 Création d'oasis de fraîcheur dans les cours des écoles et établissements de la petite enfance – déminéralisation, végétalisation et nouveaux usages

#### Contexte et objectif général

Végétaliser les cours d'école et Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) répond à de multiples objectifs afin d'offrir les meilleures conditions d'éducation possibles aux enfants :

- Créer des îlots de fraîcheur
- Réinventer les cours en réinterrogeant en profondeur leurs usages, la mixité fille/garçon, en concevant la cour comme un outil d'apprentissage et de développement de compétences
- Sensibiliser et éduquer la communauté éducative aux enjeux climatiques et environnementaux, mais également à la biodiversité, et à la ville nourricière en favorisant la prise de conscience de chacun, de ses capacités à agir pour l'environnement
- Proposer une méthode de co-conception des espaces avec les usagers
- Faire évoluer les modes d'entretien des espaces verts et de la cour
- Renforcer le lien social à l'échelle du voisinage, en développant un véritable protocole de démocratie contributive qui permettra d'aboutir à un collectif de citoyen-nes engagé-es, et à créer de nouveaux espaces de fraîcheur et de convivialité de proximité

#### Enjeux

##### Adaptation des écoles au réchauffement climatique:

- > Déminéraliser
- > Désimperméabiliser et infiltrer les eaux pluviales
- > Végétaliser

##### Cour égalitaire et des enfants (re)connectés à la nature

- > Revoir la géographie traditionnelle de la cour pour favoriser un usage égalitaire des espaces
- > Faire de la cour un lieu éducatif et pédagogique
- > Éduquer DE et PAR la nature

##### Des oasis de fraîcheur pour les habitant-es

- > Rendre accessible ces espaces aux habitant-es hors temps scolaires et périscolaires: week-ends et vacances.

#### Indicateurs de suivi

- > Le nombre d'espaces extérieurs transformés
- > Superficies déminéralisées (m<sup>2</sup>)
- > Nombre d'arbres plantés dans les cours d'écoles, 2023: 97
- > Nombre de Responsables Techniques de Site (RTS) formés à l'entretien des espaces
- > Nombre de Responsables Péri-Scolaire (RPS), animateurs, ATSEM, enseignants formés aux usages éducatifs et pédagogiques des cours
- > Nombre de RPS, animateurs, ATSEM, enseignants formés aux usages égalitaires des cours
- > Mesures acoustiques avant/après
- > Mesures faunes/flores avant/après
- > Observation des rapports sociaux entre enfants avant/après
- > Représentation de la nature par les enfants avant/après
- > Nombre de vues des newsletters

#### Coût/Budget

##### Coût moyen en investissement

Travaux d'aménagement (crédits déjà arbitrés et intégrés dans le PPI) :

- > Pour le programme 2021 (5 cours d'école et 2 établissements de la petite enfance) : 1,750 M€
- > Pour le programme 2022-2026: 20 cours/an, soit 5 M€/an. Dont:
  - 200000 € pour la concertation
  - 25000 € pour l'accompagnement après travaux sur le volet nature
  - 30000 € après travaux sur le volet égalité filles/garçons
  - 4,75 M€ pour les études et travaux
- > 2023: total – 4,5 M€



## Étapes – livrables

Délibération cadre: novembre 2020

**Programme 2023** (10 cours d'école et 2 EAJE en travaux):

- > Appel à projet à destination des écoles pour prioriser les interventions
- > Choix des écoles pour 2025 et 26: automne 2023
- > Concertation 6 mois
- > Programmation des travaux (aménagement été, plantations automne)

**Programme 2024** (Intervention sur 14 écoles + 3 établissements de la petite enfance):

- > Concertation en cours jusqu'à fin avril 2024
- > Réalisation des travaux d'aménagement en été 2024 et ponctuellement sur les sites appropriés
- > Plantations, végétalisation: automne

**Poursuite de la démarche** pour les prochaines années. Chaque année sera structurée en 2 temps de manière à réaliser 15/18 cours/an:

- > Temps de concertation: 6 mois par établissement (temps d'ateliers, temps de formation des acteurs).
- > 6 ou 12 mois: analyse technique, commande, déclaration d'urbanisme, diagnostics archéologiques, travaux durant les vacances scolaires.

**Objectif fixé:** traiter 65 % des cours d'établissement sur le mandat (15-18 cours par an entre 2022 et 2026)



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Collectivité:

- > Direction de l'Enfance et de l'Éducation: 1 chef de projet
- > Service Patrimoine de la Direction de l'Enfance et de l'Éducation: 1 référent végétalisation
- > Direction des Espaces Publics Naturels: 2 personnes dédiées à partir de septembre 2022 pour le pilotage pré opérationnel et opérationnel (déjà arbitré et intégré dans la délibération de juin)
- > Direction de l'Architecture et du Patrimoine
- > Direction des territoires
- > Mission droits des femmes et égalité de genre
- > Groupe genre & ville

### Partenaires extérieurs:

- > Éducation Nationale: les IEN, Directions des écoles, enseignants

Intervenants externes:

- > Association ÉcoConseil pour la concertation
- > Association Strasbourg Initiative Nature Environnement pour l'accompagnement après travaux sur le volet Nature
- > Bureau d'études Trait Clair pour l'accompagnement après travaux sur le volet Égalité Filles/Garçons
- > 3 experts thématiques / an sur des webinaires

### Modalités de participation citoyenne:

- > Co-construction

## fiche 9.1.2 Déminéralisation et végétalisation de l'espace public, privé et du bâti de la collectivité

### Contexte et objectif général

Cette action vise à déminéraliser et végétaliser les espaces publics et privés de la ville de Strasbourg afin de les désimperméabiliser et d'augmenter la couverture végétale du territoire, réduire les îlots de chaleur, faciliter la pénétration des eaux de pluies et apporter plus de confort urbain dans les zones à enjeux forts (pour les cours d'école, voir fiche 9.1.1).

L'étude du potentiel de déminéralisation concerne l'ensemble du patrimoine compatible de la Ville de Strasbourg (bâti, parking, cimetières...) intégrant la gestion des toitures et des façades afin d'engager une stratégie ambitieuse.

Les objectifs de végétalisation des bâtiments et/ou des espaces extérieurs du parc bâti de la collectivité sont également pris en compte au niveau des opérations de rénovation du parc bâti existant et des constructions neuves (cf. fiches 11.1.3 et 11.1.4).

Les lieux à déminéraliser et végétaliser seront priorités selon une liste de critères objectifs. En particulier, la priorisation des espaces à végétaliser/déminéraliser tiendra compte de la répartition équitable des espaces de nature sur le territoire.

### Enjeux

Adaptation au changement climatique

### Objectifs

- > Déminéraliser et végétaliser l'espace public de la collectivité, y compris les trottoirs (Strasbourg ça pousse - ScP)
- > Déminéraliser et végétaliser l'espace privé de la collectivité
- > Végétaliser 100 % des surfaces végétalisables des cimetières de la ville (solde 8 ha)
- > Accompagner la déminéralisation des concessions dans les cimetières publics
- > Inventaire des toitures/façades végétalisées et végétalisables du bâti existant
- > Végétalisation des toitures et des façades végétalisables du bâti existant

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de m<sup>2</sup> d'espaces publics de la collectivité déminéralisée (sans et avec ScP)
- > Nombre de m<sup>2</sup> d'espaces privés de la collectivité déminéralisés
- > Nombre de m<sup>2</sup> déminéralisés et végétalisés dans les cimetières
- > Nombre de m<sup>2</sup> de concessions végétalisées
- > Surface de toitures végétalisées patrimoine collectivité (20 700 m<sup>2</sup> en 2020)
- > Nombre de toitures/façades végétalisées

### Cartographie et BDD

- > Établir une cartographie des espaces publics à enjeu de déminéralisation
- > Établir une cartographie SIG des toitures végétalisées
- > Établir une cartographie SIG Strasbourg ça pousse

### Coût/Budget

#### Actuel

- > 100 000 €/an Invest. ScP
- > 1 ETP ScP – Direction des Espaces Publics et Naturels/SICEP cumulé
- > 60 000 €/an travaux cimetières
- > 800 000 €/an pour la déminéralisation/végétalisation des espaces publics sur le territoire de la Ville de Strasbourg

#### Besoin pour objectifs 2030

- > 1 ETP global supplémentaire ScP
- > Budget cimetière
- > Budget à déterminer/identifier pour la déminéralisation/végétalisation des espaces privés des bailleurs (1 M€)

### Étapes - livrables

- 2021** : priorisation des espaces publics à déminéraliser et végétaliser
- 2022** : réalisation des études et démarrage des chantiers
- 2023** : mise en place d'une méthodologie d'intervention en pieds d'arbres et poursuite des études et travaux

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité** : Direction des Espaces Publics et Naturels & Direction Urbanisme et Territoires/Aménagement du territoire et projets urbains/Ecoter & DCBP & DCP

**Partenaires extérieurs** : AERM

#### Démarches et outils :

- > Tableau de priorisation des lieux à déminéraliser/végétaliser
- > cartographie des différents espaces

## action 9.2 Le renforcement de la place et des usages de l'eau

### fiche 9.2.1 Réactualisation du partenariat "Vie fluviale" entre la Ville, l'Eurométropole et VNF

#### Contexte et objectif général

**Le partenariat « Vie fluviale »** initié par la Ville de Strasbourg et Voies Navigables de France (VNF) et validé par la **signature d'une Charte de Partenariat en septembre 2017**, a permis d'engager une dynamique de projets autour de 7 orientations thématiques sur le territoire de la Ville de Strasbourg.

Un premier bilan des projets réalisés ou engagés sur la période 2017-2021 en partenariat avec Voies Navigables de France fait état de la réalisation ou du lancement de près de 20 projets pour un montant estimé à près de 2 millions d'euros.

**La poursuite de cette dynamique, validée par délibération en date du 21 juin 2021 et la signature d'une convention de partenariat Ville de Strasbourg – VNF le 19 octobre 2021**, a permis de réorienter les objectifs en 5 axes d'intervention :

1. Améliorer l'accueil et la logistique touristique autour de la Voie d'Eau en synergie avec les acteur-trices et usager-ères
2. Développer une activité de fret fluvial pérenne, innovante et intégrée dans le paysage urbain
3. Contribuer à la préservation de l'environnement et du cadre de vie
4. Permettre aux habitant-es et visiteur-euses de retrouver un lien privilégié avec la Voie d'eau
5. Développer les synergies entre les différents acteur-trices et usager-ères de la Voie d'eau et ses abords

Sur les bases de ces orientations, une phase de concertation regroupant partenaires historiques, usager-ères, gestionnaires des voies d'eau et communes mouillées a été organisée entre janvier 2022 et janvier 2023 (AMO Vie fluviale).

Le Comité de suivi « Vie fluviale » du partenariat en date du 13/01/2023 a permis de dégager un programme d'actions à deux échelles géographiques distinctes.

#### **6 propositions d'actions prioritaires à l'échelle « Ville de Strasbourg »**

- > Favoriser l'intégration paysagère de la plateforme logistique ULS Quai des pêcheurs
- > Étudier la faisabilité d'une logistique fluviale touristique pour l'acheminement des touristes du site d'accueil vers les sites touristiques d'intérêt
- > Étudier la faisabilité d'une plateforme logistique fluviale sur les quais Nord de l'Ellipse insulaire
- > Conception et installation de panneaux pédagogiques autour de l'Ellipse insulaire
- > Poursuite de l'étude de faisabilité d'un site de baignades urbaines à Strasbourg
- > Poursuite de la gouvernance partagée VNF – Ville de Strasbourg en y intégrant la participation des usager-ères

#### **8 propositions d'actions prioritaires à l'échelle « Eurométropole de Strasbourg »**

- > Étudier les potentialités du site portuaire « Marinst » à Strasbourg
- > Étudier la faisabilité d'une halte nautique et aire de stationnement pour Camping-Car à Schiltigheim

- > Étudier la faisabilité d'une halte nautique et aire de stationnement pour Camping-Car à Plobsheim
- > Étudier la faisabilité d'une halte nautique et aire de stationnement pour bateaux activités à Eschau
- > Étudier la faisabilité d'une plateforme logistique multimodale au droit de la zone commerciale Nord à Vendenheim
- > Accompagner le projet « Archipel II » en favorisant le recours à la voie d'eau
- > Étudier la faisabilité d'équipements fluviaux et pontons sur l'Ill à Strasbourg – Montagne verte
- > Conception et installation de panneaux pédagogiques le long des voies d'eau eurométropolitaines

La mise en œuvre de ces actions, portées par chacune des directions concernées, fera l'objet d'un arbitrage politique.



#### Enjeux

Développer une gouvernance et stratégie commune Ville de Strasbourg – Eurométropole – Voies navigables de France autour de la Voie d'Eau



#### Objectifs

- > **Améliorer l'accueil et la logistique touristique** autour de la Voie d'Eau en synergie avec les acteur-trices et usager-ères : aménagements de haltes fluviales, améliorer les conditions d'accueil, d'acheminement et d'activités touristiques, développer les activités croisiéristes.
- > **Développer une activité de fret fluvial** pérenne, innovante et intégrée dans le paysage urbain : développer et améliorer l'intégration paysagère des activités de fret fluvial, adapter la réglementation en lien avec le développement des ZFE.
- > **Contribuer à la préservation de l'environnement** et du cadre de vie : développer les fonctions pédagogiques des bords de voies d'eau, accompagner la restauration des milieux aquatiques et la transparence migratoire, valoriser le bâti et les équipements liés à la voie d'eau.
- > Permettre aux habitant-es et visiteur-euses de **retrouver un lien privilégié avec la Voie d'eau** : aménager un ou plusieurs sites de baignades urbaines, poursuivre l'aménagement des quais et développer les activités nautiques, développer la voie d'eau et ses abords comme outil de transport du quotidien.
- > **Développer les synergies entre les différents acteur-trices et usager-ères** de la Voie d'eau et ses abords : développer une stratégie commune de gestion de la voie d'eau, développer les synergies transfrontalières



### Indicateurs de suivi

- > Projets et actions mises en œuvre dans le cadre du partenariat (nombre d'actions et bilan financier)
- > Volume de matériaux transportés par fret fluvial
- > Haltes fluviales, quais aménagés
- > Actions pédagogiques mises en œuvre
- > Réunions, échanges organisés



### Coût/Budget

#### AMO Vie Fluviale

36000 € répartis de la manière suivante: **Ville de Strasbourg (18000 €)** et VNF (18000 €)

**Programme d'actions 2021** (budget opérationnel transversal porté par autres directions selon actions)

**Programme d'actions 2022-2026:** à définir par AMO



### Étapes – livrables

**Septembre 2020 – février 2021:** Élaboration concertée Ville – Eurométropole - VNF des orientations et objectifs

**21/06/2021:** Délibération au Conseil Municipal de Strasbourg

**19/10/2021:** Convention de partenariat Ville de Strasbourg - VNF

**Janvier 2022 – janvier 2023 :** Concertation élargie et élaboration d'un programme d'actions (AMO Vie fluviale)

**13/01/2023:** Comité de pilotage de validation des propositions d'actions prioritaires



### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Partenaires signataires:** Ville de Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg et Voies Navigables de France

**Partenaires associés pressentis:** ADEUS, Port Autonome de Strasbourg, Collectivité Européenne d'Alsace, Région Grand Est, EDF, Eurodistrict, Office du Tourisme, bailleurs sociaux, acteurs économiques, ...

#### Modalités de mise en œuvre:

Signature d'une Charte de Partenariat « Vie Fluviale » entre l'Eurométropole, la Ville de Strasbourg et Voies Navigables de France

Mise en place d'une **gouvernance partagée** axée sur les instances suivantes:

#### Comité de suivi:

- > Piloté par les partenaires signataires (élu.es Ville, élu.es Eurométropole et représentant-es VNF) et composé des membres associés.

#### Comités thématiques:

- > Groupes de travail liés aux 4 objectifs Logistique et activités touristiques, Fret fluvial et activités économiques, Environnement et Cadre de Vie, Loisirs et mobilité du quotidien

## fiche 9.2.2 Développement des baignades écologiques en milieu urbain

### Contexte et objectif général

Création d'un ou de plusieurs sites de baignades urbaines à Strasbourg

### Enjeux

- > Valorisation et développement de la voie d'eau à Strasbourg
- > Répondre aux enjeux du changement climatique en développant sur le territoire une offre écologique de points de fraîcheur telles des baignades urbaines et des lieux d'activités aquatiques ponctuels

### Objectifs

- > Augmenter l'offre de baignade en période estivale à Strasbourg
- > Valoriser le cadre naturel d'une baignade dans l'III Montagne Verte ou ailleurs
- > Sensibiliser les populations à la préservation de l'environnement, intrinsèquement liée à la bonne qualité de l'eau de baignade
- > Économiser la ressource en eau potable utilisée pour alimenter les piscines publiques

### Indicateurs de suivi

- > Réalisation des profils de baignade
- > Nombre de sites ouverts
- > Capacité d'accueil

### Coût/Budget

Élaboration des profils: 100000 €

Implantation d'une baignade: entre 500 k€ et 1 M€ selon le format retenu (estimation)

Possibilité de faire appel à une AMI, qui pourrait réduire les coûts (montage en cours de réflexion)

### Étapes - livrables

**2018-2020:** travaux préparatoires internes, identification des sites potentiels, sélection du secteur Montagne Verte / île Weiler

**2020 :** marché public avec un bureau d'études spécialisé pour réalisation des profils de baignades (études de faisabilité sanitaire visant à la création de baignades)

**Fin 2020:** ajout du secteur Malraux dans les études

**Été 2023:** livraison des rapports finaux

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

Hygiène et Santé Environnementale / Sport / Assainissement / Direction Urbanisme et Territoires / Événement / Direction des Espaces publics et naturels

#### Partenaires extérieurs:

Région Grand Est / VNF / PAS

#### Démarches et outils:

- > Études (profils de baignades, MOE)
- > Travaux

## fiche 9.2.3 Renforcement des accès à l'eau pour se désaltérer et se rafraîchir dans le cadre d'une stratégie de déploiement de fontaines

### Contexte et objectif général

Garantir un accès à l'eau potable pour toute la ville durant toute l'année, et particulièrement sur les périodes de fortes chaleurs

### Enjeux

Le constat sur les dernières années est à des fréquence et durée accrues des épisodes caniculaires. L'accès à l'eau pour se désaltérer et se rafraîchir constitue dès lors un enjeu essentiel pour la santé et le bien-être de la population.

### Objectifs

La Ville est dotée de plus de 70 fontaines à boire, réparties dans l'espace public, les parcs et jardins.

Pendant la période estivale (juin-septembre), le service de l'Eau et de l'Assainissement renforce le dispositif par le déploiement de bornes-fontaines canicule sur les lieux de forte fréquentation (23 en 2022, 45 en 2023).

Des distributeurs d'eau sont également accessibles dans certains bâtiments publics.

Mis à jour chaque année, le plan canicule recense notamment ces points d'accès à l'eau pour la population.

L'objectif principal est d'assurer un maillage suffisant, pertinent et visible des points d'eau à boire. Il se décline sur :

- > Une connaissance précise des points d'eau (emplacements, caractéristiques...)
- > Une dotation homogène et pertinente sur le territoire selon des critères répondant à une nécessité d'accès à l'eau : fréquentation (secteurs touristiques), activités pratiquées (aires de jeux, terrains multisports)
- > Une maîtrise de l'entretien en vue de garantir la disponibilité du point d'eau et la qualité de l'eau distribuée

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de points d'eau installés
- > Consommation d'eau

### Cartographie et BDD

<https://www.strasbourg.eu/plan-canicule>

### Coût/Budget :

Investissement - Création d'un point d'eau fixe: env. 10000 €/unité (travaux de raccordement, fourniture et installation fontaine)

Fonctionnement - Hivernage, mise en service, analyses d'eau, nettoyage, interventions, matériel...: env. 1200 €/an / point d'eau

Campagne annuelle de déploiement des bornes-fontaines canicule: env. 17000 € de dépenses de fonctionnement par an (une douzaine de points d'eau) et 0,5 ETP

### Étapes – livrables

**2021-2022:** définition des critères de renforcement du dispositif, recensement des sites potentiels de déploiement de nouveaux points d'eau

**2023:** mise en œuvre du programme de renforcement des points d'eau à boire – travaux d'installation – mise à jour des outils cartographiques et des sites d'information au public. Réorientation vers une densification des fontaines estivales: passage de 23 à 45 fontaines déployées sur l'ensemble des 33 communes de l'EMS. Travail sur le diagnostic territorial pour un accès à l'eau pour tous, conformément à l'ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 (transposition de la directive 2020/ 2184 relative à l'eau potable). Ce diagnostic territorial devra être réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Projet transversal: Direction de l'environnement et des services publics urbains/Direction des Espaces publics et naturels/Direction Urbanisme et Territoires
- > Commission Eau et Assainissement

#### Démarches et outils:

- > Recensement des points d'eau existants
- > Définition des critères de déploiement
- > Recensement des sites de déploiement
- > Étude des possibilités de raccordement au réseau d'eau (branchement)
- > Délibérations si nécessaires
- > SIG thématique
- > Site Strasbourg.eu (plan canicule)



# PLAN d'action CLIMat STRASBOURG

## axe 3

# Strasbourg, ville sur la voie de l'exemplarité

PAGE | 134

### objectif 10

Strasbourg évalue ses impacts et se mobilise pour les réduire

PAGE | 143

### objectif 11

Strasbourg engagée dans la réduction de l'impact environnemental de son parc bâti

PAGE | 162

### objectif 12

Strasbourg déterminée à réduire l'impact environnemental de ses déplacements et de son éclairage public

PAGE | 168

### objectif 13

Strasbourg encourage une consommation responsable à travers ses achats et activités

## objectif 10

# Strasbourg évalue ses impacts et se mobilise pour les réduire

## action 10.1 Une collectivité qui planifie la réduction de son impact carbone

### fiche 10.1.1 Réalisation du BEGES de la collectivité en s'orientant vers une estimation de l'empreinte carbone et en initiant la compensation carbone de certaines de ses activités

#### Contexte et objectif général

En 2021, la Ville de Strasbourg disposait d'un suivi annuel des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une partie de son patrimoine: bâtiments (à travers le bilan carbone du parc bâti de la direction de l'architecture et du patrimoine) et véhicules (suivi annuel Parc Véhicules et Ateliers). Le service impression et reprographie fait également un reporting de ses émissions depuis 2015.

Depuis fin 2021, ce suivi est généralisé à l'ensemble du patrimoine et des compétences de la collectivité et compatible au format « BEGES » réglementaire (Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre). Depuis le changement de la réglementation du BEGES réglementaire en juillet 2022, celui-ci est élargi aux émissions indirectes de la collectivité (travaux dans les bâtiments, constructions, matériel informatique, achats pour la restauration scolaire, etc.).

L'objectif fixé est de réduire de moitié les émissions de GES de la Ville d'ici 2030 sur les 3 scopes (par rapport à 2019).

Le plan d'action de réduction des émissions a été retravaillé en 2023 pour quantifier le gain carbone des actions mises en place et le coût associé. Un travail avec les services contributeurs est mené en continu pour sensibiliser à l'empreinte carbone de leurs activités et co-construire les actions de réduction.

Enfin, pour se rapprocher de l'objectif de neutralité carbone, la Ville devra se doter d'une stratégie de compensation des émissions résiduelles. Cette action sera réalisée en parallèle de la création d'un dispositif de contribution carbone local sur le territoire eurométropolitain.

#### Enjeux

Mieux estimer l'empreinte globale de la Ville et tendre vers la neutralité carbone

#### Objectifs

- > Réaliser un BEGES prenant en compte les émissions directes et indirectes du périmètre « Patrimoine et Compétences »
- > Baisse de 50 % du BEGES de la Ville (sur les 3 scopes) en 2030 par rapport à 2019
- > Utiliser l'analyse du BEGES comme un outil pour éclairer et orienter les politiques publiques de la collectivité (réduction de l'impact environnemental et de GES)
- > Définir une stratégie de compensation carbone

#### Indicateurs de suivi

- > Respect des obligations réglementaires relatives au BEGES
- > Nombre de tonnes de CO<sub>2</sub>e émises chaque année (tCO<sub>2</sub>e)
- > Nombre de tonnes de CO<sub>2</sub> compensées
- > Budget annuel consacré à la compensation carbone

#### Coût/Budget

- > Coût associé à la mise en place des actions du plan d'action
- > Budget alloué à la compensation carbone: estimation des émissions résiduelles et compensation avec des projets locaux certifiés (en moyenne 27 €/tCO<sub>2</sub>e en France en 2020)

#### Étapes - livrables

- > **Fin 2021** : finalisation du BEGES pour la Ville, puis mise à jour réglementaire tous les 3 ans
- > Suivi annuel des émissions (non réglementaire)
- > **À partir de 2024** : stratégie de compensation carbone de la collectivité

---

 **Acteurs et modalités de mise en œuvre****Collectivité:**

- > Direction Transitions Énergie Climat (pilotage) et autres directions et services (contributeurs)
- > Instance de suivi: COPIL trajectoire carbone

**Partenaires:**

- > Fournisseurs de la collectivité
- > DREAL (approbation du BEGES réglementaire)
- > Dispositif de compensation carbone local

**Démarches et outils:**

- > BEGES: obligation réglementaire
- > Compensation carbone: s'inspirer du Label national Bas Carbone

## action 10.2 Une mobilisation et un changement de comportement encouragés pour une prise en compte transversale des enjeux climatiques

### fiche 10.2.1 Mettre en œuvre des actions de formation et de sensibilisation climat-air-énergie et transition écologique

#### Contexte et objectif général

La démarche **Territoire Engagé en Transition Écologique** (anciennement Cit'ergie) a mis en évidence dès 2019 un manque de connaissance sur les outils de suivi et de gestion énergétique du patrimoine. La création du service énergie et patrimoine et la démarche de sobriété, qui se déploient depuis, ont permis d'avancer dans ce domaine (voir fiches 11.1.1 et 11.1.2).

Le partenariat EMS-ATMO Grand Est, dans le cadre du projet transfrontalier INTERREG « ATMO VISION », prévoyait un accompagnement de la collectivité, mobilisé en 2020: l'ensemble du plan climat de l'Eurométropole a été détaillé avec présentation des enjeux associés et des actions envisagées.

La nouvelle mandature devait enfin être sensibilisée à compter de 2020 au travail mené par les services techniques et impulsant la dynamique énergie-climat de la collectivité sur la durée du mandat.

Plusieurs temps de restitution administration/élu-es/grand public ont été organisés en présence de l'exécutif, cadencés avec les publications du GIEC, en novembre 2021 et juin 2022. En juin 2023, le décryptage du 6<sup>e</sup> rapport en lien avec les réponses locales a été mené en présence de Valérie Masson-Delmotte et l'équipe du Shift Project.

En complément, ces informations ont également été présentées au sein d'instances existantes: la conférence des maires (22/04/2022), le CODIR (19/04/2022) et certaines directions (ex: direction service public urbain le 04/05/2022).

Le groupe intercommunal sur le climat permet parallèlement d'apporter des connaissances aux élu-es avec les thématiques décryptées lors des rencontres (voir fiche 5.3.1.3 du Plan Climat de l'EMS).

En 2023, 45 représentants des directions concernées par la transition énergétique du patrimoine bâti ont suivi une formation approfondie de 2 jours « Comprendre les processus de changement individuels et collectifs en jeu dans la Transition écologique, et savoir ajuster son accompagnement » animée par l'institut Négawatt. 36 agents du patrimoine bâti ont également suivi, en juin 2023, une formation de 2 jours consacrés à l'économie circulaire, et en particulier au réemploi, dans la construction.

Enfin, de nombreuses formations techniques sont dispensées aux agent-es qui en font la demande, dans le cadre des évolutions de leurs métiers liées à la Transition Écologique.

La démarche Territoire Engagé en Transition Écologique, Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire, pointe néanmoins le manque de formalisation du plan de formation en faveur de la transition écologique, de ses enjeux et des modalités de sa mise en œuvre.

À ce jour, la collectivité n'a pas mis en avant l'ensemble des possibilités offertes pour se former aux enjeux de la transformation

écologique, et le reporting sur les formations liées à la transformation écologique suivies par les agent-es/élu-es reste à mettre en place. Il s'agira, dans les 2-3 années à venir, de toucher tous les encadrants et un nombre plus important d'agents, en les incitant à suivre des formations/sensibilisations leur permettant de faire le lien entre la Transition Écologique, y compris l'économie circulaire, et leur activité, et de prendre conscience de la nécessaire évolution des pratiques et des organisations qui y est liée.

#### Enjeux

Permettre à tous les agents de connaître des enjeux de la transition écologique et de l'économie circulaire, de faire le lien avec leur activité et leurs leviers d'action, et de prendre conscience de la nécessaire évolution des pratiques et des organisations qui y est liée.

#### Objectifs

- > **Former les managers/encadrants** pour leur permettre de faire le lien entre Transition Écologique (TE), y compris l'économie circulaire, et leur activité, et de prendre conscience de la nécessaire évolution des pratiques et des organisations qui y est liée.
- > **Installer dans la durée des semaines de la TE en interne**, proposant diverses animations à tous les agents (fresques, conférences, films...).
- > **Intégrer un volet TE dans le parcours d'intégration des nouveaux agents.**
- > **Mettre en valeur les modules TE** dans l'offre de formation faite aux agents (Formation/sensibilisation générale/socle de base et/ou formation d'adaptation des métiers)
- > **Faire un bilan quantitatif et qualitatif annuel des actions de formation TE suivies par les agents** (Formation/sensibilisation générale/socle de base et/ou formation d'adaptation des métiers), en s'appuyant sur le nouvel outil de gestion des talents.

#### Indicateurs de suivi

- > Nombre d'encadrants formés
- > Nombre d'agent-es formé-es: « socle de base » et adaptation des métiers
- > Nombre de formations dispensées: idem
- > Satisfaction des stagiaires: idem
- > Nombre d'animations proposées et nombre de personnes touchées dans le cadre des semaines de la TE



## Coût/Budget

- > À déterminer, surtout un coût en terme de temps et de ressources humaines.



## Étapes – livrables

### 2020 :

- > Présentation du plan climat de l'Eurométropole, des enjeux associés et des actions envisagées.

### 2021-2023:

- > Restitutions administration/élu-es/grand public cadencées avec les publications du GIEC,
- > Interventions dans les instances existantes: conférence des maires, groupe intercommunal pour le climat, CODIR, directions thématiques.
- > Visioconférence sur l'accompagnement humain au changement dans la transition écologique (250 participants) et formation approfondie sur 2 jours (45 participants), animées par l'Institut Négawatt.
- > Formations techniques dans le cadre des évolutions métiers liées à la Transition Écologique.

### 2024 et suivantes:

- > Former les managers/encadrants.
- > Installer dans la durée des semaines de la TE en interne.
- > Intégrer un volet TE dans le parcours d'intégration des nouveaux agents.
- > Mettre en valeur les modules TE dans l'offre de formation faite aux agents.
- > Faire un bilan quantitatif et qualitatif annuel des actions de formation TE suivies par les agents.



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

- > Service Emploi Formation
- > Réseau des référents Plan Climat/TETE de l'Eurométropole
- > Réseaux des Ambassadeurs de la Transition Écologique de l'Eurométropole
- > Conseillères TETE CAE et ECI: accompagnement dans l'élaboration du programme d'actions, suivi annuel
- > Organismes de formation (CNFPT, AFNOR, ...) et associations: formations techniques et actions de sensibilisation
- > ADEME Académie: nouveau site pour faciliter l'accès à tous aux outils et modules de formation pour s'engager dans la transition écologique (services/élu-es).

## fiche 10.2.2 La formation des agent·es à la communication responsable

### Contexte et objectif général

La direction de la communication et celle des ressources humaines s'engagent auprès des agent·es dans leur parcours de formation. Elles établissent ensemble les formations obligatoires et veillent à conserver les compétences, les savoir-faire et les savoir-être indispensables à l'ancrage d'une culture du travail axée autour de l'écoresponsabilité, de l'égalité et de la non-discrimination.

### Enjeux

Les communicant·es constituent la porte d'entrée pour transmettre les messages. C'est par eux que transitent les services pour mettre en avant leurs réalisations. En développant et en automatisant leurs réflexes autour des enjeux d'écoresponsabilité, ces dernier·es transmettent leurs valeurs aux agent·es commanditaires des campagnes de communications, auprès des prestataires ainsi que dans les messages diffusés. Ils jouent ainsi le rôle de prescripteurs des bonnes pratiques.

### Objectifs

- > Informer, sensibiliser les communicant·es et l'ensemble des agent·es aux enjeux climatiques et à l'impact de leurs métiers sur le climat
- > Sensibiliser à l'empreinte carbone de la collectivité et participer à la construction d'une culture interne d'actions en faveur du climat
- > Former à l'utilisation systématique de messages forts ayant pour but d'accompagner et de faciliter le changement de comportement

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de formations ayant trait à la communication responsable proposées aux agent·es
- > Nombre d'agents ayant suivi ces formations
- > Pourcentage de satisfaction des agent·es à l'issue de la formation

### Coût/Budget

- > Coût estimatif des formations en 2023: uniquement autour de la communication responsable et *gender issues*
- > Investissement dans les Guides de la communication Responsable (12 €/guide)
- > Budget des actions de communication interne

### Étapes – livrables

- > Formation à la communication écoresponsable pour tous les agent·es de la DIRCOM en juin 2023
- > Mise à disposition du « Guide de la communication responsable » de l'ADEME à tous les communicants
- > Statistiques de consultation des pages dédiées sur Totem
- > Suivi spécifique à chaque action qui sera mise en place (participation pour l'organisation d'événements, de concours, retours suite à la diffusion de documents, réactions sur Totems et Sharecan)
- > Formation à l'écriture inclusive et *gender issues*

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Ville de Strasbourg et l'ensemble des communicant·es.

#### Partenaires:

- > ADEME pour les guides de communication responsable
- > IPAMA pour l'organisation de la formation communication responsable

#### Démarches et outils:

- > Plan et sessions de formation
- > Guide de la communication responsable
- > État des lieux des actions de communication interne
- > Relais sur le réseau intranet Totem

## fiche 10.2.3 Mobilisation de la direction de la culture au service du développement durable

### Contexte et objectif général

La direction de la culture est pleinement consciente des enjeux de la transition écologique et souhaite contribuer pleinement aux objectifs de résilience du territoire. Pour ce faire, la direction de la culture s'est saisie d'un devoir d'exemplarité en réfléchissant à réduire son impact environnemental au sein de ses propres services, tout en sensibilisant les différents acteurs culturels et en les accompagnant sur les différents enjeux d'éco-responsabilité. Forte de différentes initiatives et réflexions initiées de manière localisée, la direction de la culture souhaite se doter d'une stratégie claire en matière de transition écologique qui pourra ensuite se décliner par différentes feuilles de routes adaptées aux enjeux et contraintes des différents services et équipements.

Les principaux leviers pour le secteur culturel portent sur les points suivants :

- Rénovation thermique des bâtiments (se référer à la fiche dédiée)
- Déplacement des œuvres et des publics
- Formation des équipes aux enjeux énergie-climat (un marché de formation vient d'être lancé et une série de plusieurs ateliers de réflexion/ sensibilisation auront lieu à partir de décembre)
- Évolutions des usages : mutualisation des dates de tournées, allongement de la durée d'exploitation des spectacles/ expositions...
- Écoconception des décors, scénographies et/ou recours aux ressourceries
- Approvisionnements locaux, notamment pour la nourriture et mobilisation des artistes locaux dans les projets artistiques
- Décarbonation de la restauration
- Exemplarité interne : sobriété numérique et réduction du papier

Des groupes de travail ont commencé à se structurer au sein de différents services, mais la stratégie globale reste encore à écrire et à mettre en œuvre. Le récent recrutement d'une direction adjointe chargée de déployer les grands objectifs du mandat (démocratie, justice, sociale et transition écologique) au sein de la direction devra permettre la mise en place d'une stratégie claire ainsi que le suivi des différents indicateurs choisis.

### Enjeux

Réduction de l'impact environnemental de la politique culturelle en prenant en compte les bouleversements écologiques

### Objectifs :

- > Réduction des déchets, notamment liés à la communication
- > Favoriser les modes de transport moins polluants pour les artistes et les œuvres
- > Réfléchir à la question du déplacement des publics (tickets mobilité combiné avec un ticket de spectacle, etc.)
- > Inscrire un objectif de réduction de l'impact environnemental dans les conventions passées avec les structures partenaires
- > Mise en place d'une charte d'éco-responsabilité à destination des acteurs culturels non conventionnés
- > Promouvoir les tournages éco-responsables sur le territoire de l'Eurométropole

- > Réfléchir aux enjeux de sobriété numérique
- > Mettre en place un plan de formation afin de sensibiliser tous les acteurs aux enjeux de sobriété et de changement des pratiques allant dans le sens d'une politique culturelle plus vertueuse sur le plan écologique
- > Favoriser un temps long de création et de vie des œuvres



### Indicateurs de suivi

- > Évolution du volume de publications imprimées (brochures, programmes, flyers) par an par rapport à l'année précédente
- > Évolution du nombre de publications diffusées en ligne par an par rapport à l'année précédente
- > Évolution du nombre de déplacements d'artistes, intervenants extérieurs et œuvres ; évolution de la part de chaque mode de transport (train, voiture, avion)
- > Suivi des déplacements des publics allant dans le sens des mobilités douces
- > Part des conventions pluriannuelles d'objectifs et des délégations de service public intégrant au moins un objectif de réduction de l'impact environnemental
- > Nombre de chartes d'éco-responsabilité signées
- > Évolution des déchets et de la consommation énergétique générés par les tournages accueillis
- > Part des décors provenant de l'économie circulaire ou du recyclage



### Cartographie et BDD

Onglet « [culture](#) » du site internet, comptes « Strasbourg culture » sur les réseaux sociaux ([Facebook](#), [Instagram](#), [Youtube](#))



### Coût / Budget

À déterminer, surtout un coût en termes de temps et de ressources humaines.



### Étapes – livrables

- > Démarche d'optimisation de la communication numérique
- > **Fin 2023 début 2024 :** plan de formation aux enjeux de la transition écologique à destination des agents et des partenaires culturels
- > **2024 :** adoption d'une stratégie de transition écologique
- > Sourcing sur les solutions existantes en matière d'éclairages scéniques moins énergivores
- > Étude de l'origine géographique des intervenants et des publics
- > Détermination d'objectifs de réduction de l'impact environnemental adaptés à l'activité des structures culturelles conventionnées
- > Détermination de critères permettant de définir ce qu'est un tournage « éco-responsable » (en termes de pollution, de nuisances, d'externalités négatives générées)



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Collectivité:

- > Direction de la culture
- > Direction de la construction et du patrimoine bâti
- > Service achats et commande publique
- > Instances de suivi et/ou groupes de travail

### Partenaires:

- > Acteurs culturels
- > Fournisseurs

### Démarches et outils:

- > État des lieux de la communication papier et numérique de la direction de la culture
- > État des lieux des pratiques existantes, évaluation de leur coût et impact carbone, et formulation d'objectifs de réduction chiffrés
- > Méthodologie permettant de mesurer la consommation énergétique d'une activité culturelle donnée
- > Association des différents acteurs culturels à la réflexion et la formulation d'une feuille de route claire et échelonnée dans le temps (ateliers de participation, co-construction, etc.)
- > Possibilité de consultation du public sur des enjeux écologiques ciblés

## fiche 10.2.4 Engagement du service du Protocole dans la démarche de certification ISO 14001

### Contexte et objectif général

Le service du Protocole s'est engagé dans la démarche ISO 14001, la norme relative à un système de management environnemental. La certification ISO 14001 a été obtenue en février 2022.

Par ce biais, il tient à prendre en compte les enjeux inscrits dans les deux déclarations d'urgence climatique, tant au niveau de la Ville (4 juillet 2020) que de l'Eurométropole (23 octobre 2020).

### Enjeux

Réduction de l'impact environnemental de l'ensemble des activités du service du Protocole.

### Objectifs

- > Maîtriser les aspects environnementaux significatifs
- > Réduire les consommations énergétiques et les déchets
- > Recycler, réaffecter les produits consommables

### Indicateurs de suivi

- > Réduire le gâchis alimentaire: nombre d'occurrences où l'écart entre le nombre de personnes prévues et présentes a atteint 30 %
- > Gestion des déchets: nombre d'événements où il y a eu plus de 100 g/convive de déchets
- > Suivi des fournisseurs (suppression éventuelle de certains produits)
- > Suivi des dépenses énergétiques: consommation gaz/eau/électricité

### Coût/Budget

À déterminer, surtout un coût en terme de temps et de ressources humaines.

### Étapes - livrables

Obtention de la certification ISO 14001 en février 2022.

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Service Protocole
- > Service de la commande publique pour la définition du marché traiteur
- > Direction de l'architecture et du patrimoine,
- > Service de l'eau

**Partenaires:** Fournisseurs

#### Démarches et outils:

- > État des lieux de l'état d'avancement ISO 14001
- > Méthodologie permettant de mesurer la consommation énergétique du service (lien avec les services internes SMB, Eau...)

## fiche 10.2.5 Mobilisation de la Direction de sports au service du développement durable

### Contexte et objectif général

L'ensemble des équipes et des services de la Direction des sports est mobilisé pour promouvoir des actions en faveur du plan climat par la tenue ou la programmation d'actions. D'une manière générale, la volonté d'améliorer notre environnement fait partie des principes fondateurs des missions de la Direction des Sports.

**Prise en compte des objectifs de Développement Durable dans tous les projets (bâti et actions):** dans sa démarche de pilotage de projet sur le patrimoine sportif, la Direction des sports considère tous les impacts des opérations sur les objectifs de Développement Durable (ODD).

**Création de réseaux d'échanges et collaborations dans le domaine sportif avec une considération des éléments du plan climat:** dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, le Projet Sportif Territorial en construction intègre la dimension développement durable et permet de croiser les regards et de s'inspirer des bonnes pratiques à l'échelle régionale. Les réseaux constitués comme France Urbaine, l'ANDES, l'ANDIIS, abordent également ces questions. Un réseau « sport villes vertes » est également proposé.

**Clauses de développement durable dans les marchés publics:** mise en œuvre d'une démarche pour intégrer des clauses de développement durable dans les marchés publics de la Direction des Sports.

**Mise en œuvre du SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables):** mise en œuvre du SPASER dans les opérations de la Direction des Sports.

### Enjeux

Intégrer la prise en compte du développement durable dans les missions de la Direction des sports

### Objectifs

- > Considérer les ODD dans les projets de la Direction des sports
- > Suivi environnemental des équipements sportifs
- > Prise en compte de la nouvelle gouvernance du sport
- > Création de réseaux d'échanges et de collaboration
- > Mise en œuvre des clauses de développement durable dans les marchés, mise en œuvre du SPASER

### Indicateurs de suivi

- > Utilisation de la d'analyse ODD pour tous nouveaux projets (sauf maintenance)
- > Clauses d'insertion sociale: % de suivi des préconisations
- > SPASER: % de suivi des préconisations - cible: 100 %
- > Nombre de rencontres des réseaux – cible: 3 réunions par année avec un sujet sur le développement durable

### Cartographie et BDD

- > Liste des marchés avec application des clauses de développement durable
- > Liste des marchés avec application Spaser
- > Programme des réunions de réseaux avec compte rendu des points sur le développement durable

### Coût/Budget

À déterminer, surtout un coût en terme de temps et de ressources humaines.

### Étapes – livrables

- > **2021 – 2023:** animation par la direction d'un point ODD lors des réunions d'échanges et de collaborations dans le domaine sportif
- > **2023:** prise en compte des ODD dans tous les projets liés au patrimoine sportif
- > Clauses de développement durable dans les marchés publics et mise en œuvre du SPASER: participation et application des consignes liées à la démarche mise en œuvre par le service des Achats et de la commande publique

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Direction de l'architecture et du patrimoine
- > Direction des Espaces Publics et Naturels
- > Direction des Ressources Logistiques
- > Service achats et commande publique
- > Collecte des déchets
- > Communication

#### Partenaires:

- > Associations sportives
- > Réseaux: France Urbaine, ANDIIS, ANDES, Sport Villes vertes, Terrains de football du Grand Est, Eurocités
- > Entreprises

## objectif 11

# Strasbourg engagée dans la réduction de l'impact environnemental de son parc bâti

## action 11.1 Réduction de l'impact énergétique et environnemental du parc bâti de la collectivité

### fiche 11.1.1 Améliorer les connaissances, le suivi et le contrôle à distance des consommations concernant les bâtiments de la collectivité

#### Contexte et objectif général

Afin de pouvoir mettre en œuvre les actions les plus pertinentes pour réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, il est primordial de disposer des informations les plus complètes et précises possibles : données patrimoniales, consommations énergétiques, conditions d'usages et d'occupation... Ceci est d'autant plus vrai que le patrimoine bâti est étendu (≈ 1230 bâtiments) et diversifié (groupes scolaires, gymnases, stades, musées, salles de spectacles, médiathèques, centres socio-culturels...).

Pour ce faire, la direction de l'architecture et du patrimoine s'est réorganisée afin de mettre la transition énergétique au cœur de ses activités. Pour cela, un nouveau service dédié à l'énergie a été créé en septembre 2022. Les missions principales de ce nouveau service sont de porter la stratégie de la performance énergétique du patrimoine et de la décliner opérationnellement (de l'audit énergétique à l'optimisation de la performance énergétique en exploitation, avec la réalisation d'opérations globales de rénovation et de travaux correctifs). Des auditeurs énergétiques analysent également le fonctionnement des installations techniques, afin de les optimiser et de réaliser les travaux correctifs nécessaires pour optimiser l'exploitation technique des bâtiments.

Depuis la mise en place du premier Plan Climat de 2009, la réalisation d'un bilan carbone annuel et le déploiement de la supervision des bâtiments sont déjà mis en œuvre.

En complément, le décret tertiaire n° 2019-771 fixe des objectifs réglementaires de saisie des données pour le patrimoine bâti concerné depuis 2022 : données patrimoniales, indicateurs d'usage des bâtiments et consommations énergétiques.

En 2023, environ 50 % de la surface du parc bâti public de la Ville de Strasbourg est supervisée : elle représente plus de 60 % de la consommation totale de chauffage des bâtiments.

#### Enjeux

Impacts énergie et GES : contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030

#### Objectifs

- > Appliquer des conditions de température définies par typologie d'usage dès la rentrée 2022, optimiser et standardiser l'exploitation technique des bâtiments selon l'occupation sur la durée
- > Compléter les données patrimoniales sur l'ensemble du parc bâti d'ici fin 2022 et les améliorer au fil de l'eau : surface, année de construction, conditions d'occupation, factures énergétiques...
- > Renforcer la supervision et le suivi des consommations des bâtiments par :
  - le déploiement du dispositif de contrôle et de commande à distance des températures et des consommations, compatible avec le dispositif de supervision, en priorisant les bâtiments soumis au décret BACS
  - La mise à disposition en 2024 d'un logiciel permettant à chacun de suivre les données de consommations d'énergie et d'eau des bâtiments et des équipements connectés
- > Partager les données liées à la performance énergétique de chaque bâtiment :
  - Mettre à disposition en 2025 les étiquettes énergétiques et GES des bâtiments via le logiciel de suivi des consommations
  - Réaliser en 2024 les diagnostics de performance énergétique (DPE) de tous les logements privés et mettre à jour les DPE des logements de service

#### Indicateurs de suivi

- > Résultats annuels du bilan carbone
- > Part de bâtiments supervisés
- > Nombre de logements dont le DPE a été réalisé



## Cartographie et BDD

- > Bilan carbone (base de données patrimoniale GIMA)
- > Données liées aux factures énergétiques (SALVIA)
- > Couche patrimoine bâti disponible dans le SIG (Elyx/QGIS)
- > Données disponibles au niveau de la télégestion (TOPKAPI)
- > Plateforme en ligne OPERAT (décret tertiaire)



## Coût/Budget

### Financements:

- > Ville de Strasbourg
- > Financement BEI (Banque Européenne d'Investissement) du service énergie et patrimoine (90 % des nouveaux postes sur 3 ans)
- > Subventions ponctuelles pour les équipements techniques et logiciels (programmes CEE, ACTEE)

### Moyens techniques et humains complémentaires:

- > Création du service énergie et patrimoine à la rentrée 2022: 20 personnes incluant 14 nouveaux postes
- > Acquisition d'un outil de suivi et gestion énergétique



## Étapes - livrables

- > **2022:** création du service énergie et patrimoine
- > Amélioration de la connaissance du parc bâti de la collectivité en ramenant:
  - la part des données manquantes ou obsolètes à moins de 10 % de la surface totale
  - la part des consommations estimées à moins de 10 % de la surface totale (données estimées en 2016: environ 27 %)
- > Augmentation du nombre de sites supervisés: 151 bâtiments d'ici fin 2028
- > DPE logements: 320 logements (dont 40 logements de service)



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Collectivité:

- > Direction architecture et patrimoine: service énergie et patrimoine (pilotage), services ingénierie de la construction, opérationnels de la construction, gestion et inventaire du patrimoine bâti, et maintenance bâtiment
- > Direction transitions énergie climat
- > Directions thématiques (éducation, sports, culture, etc.)
- > Direction des ressources logistiques: mission achats opérationnels
- > Instances de gouvernance/de suivi de l'action: COPIL Renovation énergétique, réseau des référents patrimoniaux

### Démarches et outils:

- > Mise en application du décret tertiaire (décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019)

## fiche 11.1.2 Favoriser un usage mutualisé des surfaces existantes et limiter la construction de surfaces de plancher supplémentaires

### Contexte et objectif général

Au-delà de l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, qui reposent essentiellement sur le parc bâti existant, la construction de bâtiments met en lumière d'autres enjeux : l'étalement urbain, la minéralisation des espaces et la création d'îlots de chaleur, la consommation et l'épuisement des ressources, la production de déchets, l'augmentation des dépenses...

Sur la durée de vie du bâtiment, chaque m<sup>2</sup> construit émet l'équivalent d'une tonne de CO<sub>2</sub>, pour moitié au moment de la construction. La construction d'un m<sup>2</sup> génère 2 tonnes de déchets non dangereux et inertes. Sur le territoire eurométropolitain, les chantiers de démolition et construction représentent près de 25 % de l'ensemble des déchets produits. Au niveau financier, le coût de fonctionnement d'une construction neuve peut représenter jusqu'à trois à quatre fois le coût d'investissement.

Par conséquent la mise en œuvre d'une stratégie transversale, favorisant la mutualisation des espaces existants pour divers usages et limitant la construction de surfaces supplémentaires, est bénéfique au plan environnemental, énergétique et économique.

Dans cette perspective, il est utile de repenser les besoins, les missions et les manières de travailler, afin que l'exigence de surfaces supplémentaires soit une décision raisonnée. Les impacts du réchauffement climatique et de crises potentielles comme celle de la Covid-19 rendent cette démarche d'autant plus nécessaire pour faire face aux défis de demain.

En complément, le plan patrimoine permet de valoriser les actifs immobiliers de la collectivité en fonction des projets d'intérêt public planifiés et des stratégies urbaines sur le territoire. La cession de biens immobiliers non stratégiques pour la collectivité permet notamment aux acteurs du territoire d'acquérir des bâtiments existants et participe donc à éviter de nouvelles constructions. Des clauses de performance énergétique sont également expérimentées sur certaines ventes immobilières depuis fin 2018.

### Enjeux

- > Impacts Énergie et GES : contribuer aux objectifs de maîtrise de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030
- > Impact Adaptation : réduction de l'étalement urbain, de la minéralisation des espaces et des îlots de chaleur
- > Impact Déchets : réduction des déchets générés par les activités de construction

### Objectifs

**Développer une stratégie patrimoniale de mutualisation des locaux :**

- > Mise en place des instances décisionnelles adéquates en 2022
- > Mise en œuvre du plan de cession du mandat défini en 2022
- > Renforcement de l'intégration de clauses environnementales et énergétiques dans le cadre de cessions ou baux à réhabilitation des biens immobiliers
- > Utilisation temporaire des sites vacants par des usages intercalaires depuis 2023

- > Structuration d'un plan d'action spécifiques sur la vacance en 2024
- > Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir le diagnostic patrimonial du parc privé de la collectivité en 2024, dont les potentialités de mutualisation
- > Élaborer un ou des schémas directeurs immobiliers pour doter la collectivité de plans d'actions à l'horizon 2030
- > Favoriser l'échange d'informations sur les opportunités et les besoins immobiliers avec les autres acteurs institutionnels

### **Concevoir des bâtiments évolutifs dans le temps :**

- > Amener une meilleure maîtrise des besoins et de leurs évolutions par le biais de la mise en place d'une vraie culture de la maîtrise d'usage
- > Favoriser les opérations permettant la mutualisation de locaux
- > Anticiper les besoins futurs à l'échelle du territoire en déclinant si possible le principe de mutualisation
- > Penser chaque bâtiment comme un bien polyvalent, réversible, adaptable à l'évolution des besoins de la collectivité

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de m<sup>2</sup> d'équipements publics par habitant
- > Nombre de m<sup>2</sup> cédés, part des cessions immobilières intégrant des clauses environnementales
- > Surfaces mutualisées, quantité de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre évitées, etc.

### Coût/Budget

#### **Financements :**

- > Ville de Strasbourg

#### **Moyens techniques et humains complémentaires :**

- > Poste de chargé de mission stratégie patrimoniale en cours de recrutement (début 2024)

### Étapes - livrables

- > **2023 :** exécution du plan de cession du mandat jusqu'en 2026
- > **2024 :** définition et suivi du plan d'action sur la vacance
- > **2025 :** diagnostic patrimonial du parc privé
- > **Avant 2030 :** élaboration d'un ou des schémas directeurs immobiliers

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**CibleS :** bâtiments appartenant à la collectivité

**Acteurs :** Ville de Strasbourg

- > pilotage opérationnel : direction architecture et patrimoine, en lien avec la direction générale des services
- > recueil des besoins et collaborations : toutes les directions concernées

**Instances de gouvernance/de suivi de l'action :** COPIL stratégie patrimoniale, comité d'attribution des locaux, commission patrimoine

## fiche 11.1.3 Rénover d'un point de vue énergétique le parc bâti dans sa globalité en adoptant une approche bas carbone

### Contexte et objectif général

Les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti de la Ville de Strasbourg représentent un impact important à l'échelle du territoire : 172,5 Giga Watt heures (en énergie finale, données corrigées du climat), ce qui correspond à 22300 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> et une facture de 9 M€ TTC pour la collectivité (données 2019).

La rénovation énergétique du parc bâti existant de la collectivité (public et privé) correspond au levier majeur pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre. De plus, le décret tertiaire n° 2019-771 fixe des objectifs réglementaires ambitieux à atteindre d'ici 2030, 2040 et 2050 pour les bâtiments tertiaires.

Depuis la mise en place du premier Plan Climat en 2009, plusieurs bâtiments ont déjà fait l'objet d'une rénovation énergétique.

**! L'action proposée ci-dessous repose sur l'hypothèse d'un gain énergétique de 10 à 15 % d'ici 2030 à l'échelle du patrimoine bâti total en agissant uniquement sur le volet comportemental auprès des exploitants et usagers afin d'atteindre les objectifs globaux (voir fiche 11.2.1).**

### Enjeux

**Impact Énergie :** réduire a minima de 40 % la consommation d'énergie finale du patrimoine bâti de la collectivité en 2030 par rapport à 2012, et de 60 % en 2050

**Impact GES :** réduire de 40 % des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti de la collectivité en 2030 par rapport à 2008, et de 90 % en 2050

**Impact Ressources :** réduction de la consommation de matériaux

**Impact Végétalisation :** augmenter le nombre d'arbres plantés

### Objectifs

- > En 2019, identifier les équipements énergivores, et depuis 2021, programmer le premier volant du plan de rénovation énergétique.
- > Élaborer courant 2024 la stratégie énergétique 2030-2050 de l'intégralité du patrimoine bâti via des outils numériques en définissant les scénarios les plus pertinents
- > Depuis 2021 : intégrer des objectifs et actions visant la performance énergétique et environnementale du parc bâti en gestion externalisée (principalement le parc privé)
- > Pour toute opération de rénovation, se donner a minima les objectifs suivants :
  - Analyser la performance énergétique du bâti pour toute nouvelle opération
  - Atteindre le niveau de performance « rénovation passive » par défaut, et viser a minima le niveau du label « BBC Rénovation » en cas de contraintes patrimoniales
  - En cas de rénovation partielle, s'assurer d'être « passif compatible »
  - Avoir recours aux énergies renouvelables et étudier les potentialités d'installation de panneaux solaires thermiques

et photovoltaïques en maximisant la part autoconsommée

- Privilégier l'intégration de matériaux biosourcés/géosourcés, bas carbone et issus du réemploi/réutilisation
  - Poursuivre la démarche « bâtiment intelligent » raisonnée, en choisissant les solutions les plus adaptées aux usages et à la performance énergétique du bâtiment, tout en mettant en place une infrastructure sobre et des équipements évolutifs et pérennes afin de prédisposer le bâtiment aux besoins futurs
  - Effectuer des missions complémentaires en fin d'opération afin d'optimiser la performance des équipements et former les exploitants et usagers
  - Limiter l'artificialisation des sols, par la végétalisation des terrains et du bâti notamment, afin de limiter le phénomène d'îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité
  - Effectuer la programmation en intégrant une approche empreinte carbone sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments
  - Appliquer pour des opérations cibles les outils opérationnels adaptés : diagnostic produits-équipements-matériaux-déchets/ressources, charte de chantier à faible impact environnemental...
  - Étoffer les clauses environnementales des marchés pour favoriser l'économie circulaire, et prévenir/réduire la production de déchets en phase travaux
- > Expérimenter des projets pilotes avec optimisation de l'empreinte carbone et intégration d'un volet réemploi/réutilisation de matériaux

Des objectifs complémentaires sont également fixés au niveau des opérations d'un point de vue impact carbone, qualité de l'air, gestion des eaux pluviales, confort d'été, lutte contre les îlots de chaleur, et respect de la biodiversité.

La désimperméabilisation des sols, en les végétalisant essentiellement, représente une priorité en complément de la rénovation énergétique des bâtiments. Les sites accueillant un public sensible, en particulier les écoles, sont les plus prioritaires.

### Indicateurs de suivi

- > Résultats annuels du bilan carbone
- > Nombre de m<sup>2</sup> rénovés par an
- > Quantités des matériaux mis en œuvre issus des filières de réemploi et de réutilisation
- > Quantité de déchets de chantier évités

### Cartographie et BDD

- > Bilan carbone (base de données patrimoniale GIMA)
- > Plateforme en ligne OPERAT

## Coût/Budget

> **1 100 M€ TTC sur la période 2020-2050** (hors inflation)

### Financements:

- > Ville de Strasbourg
- > Subventions ponctuelles: Climaxion, DSIL, Fonds Vert, programme européen React-EU, CEE
- > Total des économies d'énergie générées (hypothèses ADEME 2019 sur le prix des énergies): 280 M€ TTC entre 2020 et 2050, et plus de 17 M€ par an à partir de 2051
- > **Moyens techniques et humains complémentaires:**
- > Création du service énergie et patrimoine à la rentrée 2022 : 20 personnes incluant 14 nouveaux postes

## Étapes – livrables

- > **Depuis 2021** : programmation du premier volet du plan de rénovation énergétique
- > **Courant 2024** : élaboration de la trajectoire énergétique 2030-2050 de tout le patrimoine bâti

## Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Cibles:** bâtiments appartenant à la collectivité

**Acteurs:** Ville de Strasbourg

- > pilotage opérationnel: services opérationnels de la construction, énergie et patrimoine
- > études de programmation et expertises: service ingénierie de la construction
- > maîtrise d'œuvre: architectes/bureaux d'études, groupements CPE
- > maîtres d'ouvrage délégués: SERS, SPL, bailleurs...

**Instances de gouvernance/de suivi de l'action:** COPIL Rénovation énergétique, COPIL Stratégie énergétique, COPIL spécifiques dans le cadre des opérations

### Démarches et outils:

- > Mise en application du décret tertiaire (décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019)
- > Contrat d'objectifs Déchets et Économie circulaire 2020-2024 (CODEC)
- > Feuille de route économie circulaire 2020-2030

### Modalités de participation citoyenne:

Elle se fait dans le cadre des opérations sur chaque site, avec un niveau de participation citoyenne variable selon les sujets et les opérations (de l'information à la co-construction).

### Planning opérationnel:

Les opérations de rénovation énergétique inscrites au plan pluriannuel d'investissement sont les suivantes:

SITE	date de livraison
Centre sportif Robertsau	2023
Groupe scolaire Finkwiller	2023
Maison sport santé (bains municipaux)	2023
Groupe scolaire Gustave Doré	2023
Groupe scolaire Hohberg	2023

Groupe scolaire Schluthfeld	2023
Gymnase Albert Le Grand	2023
Gymnase Vinci	2023
École maternelle Meinau	2023
Manufacture de tabacs	2024
Logement RTS du groupe scolaire Romains	2024
Maison de la petite enfance Finkwiller	2024
Gymnase Conseil des XV	2024
Bâtiment du personnel du cimetière Ouest	2024
Maison de service au public Koenigshoffen	2025
Centre socio-culturel Aquarium	2026
Maison de service au public Route des Romains	2026
Gymnase Karine C	2026
Ateliers et bâtiment du personnel de l'Orangerie	2026
Groupe scolaire Schwilgué	2026
Gymnase Ampère	2026
Gymnase Musau	2026
Groupe scolaire Fischart	2027
Groupe scolaire Rosa Parks	2027
École élémentaire Conseil des XV	2027
Groupe scolaire Niederau	2027
Groupe scolaire Sturm	2027
Gymnase Brigitte	2027
Hôtel de Ville	2025-2027
Immeuble Belin	2027
Pôle Sud	2027
Médiathèque Olympe de Gouges	2027
Centre socio-culturel Schoelcher	2028
École maternelle Cronenbourg	2028
École maternelle Branly	2028
Groupe scolaire Reuss	2028
Groupe scolaire Erckmann Chatrian	2028
Groupe scolaire Finkwiller	2028
Groupe scolaire Langevin	2028
Groupe scolaire Neufeld	2028
Groupe scolaire Schuman	2028
Groupe scolaire Ziegelau	2028
Palais des Rohan	2028
Base nautique Eaux Vives	2029
École maternelle Gutenberg	2029

Groupe scolaire Neuhof	2029
Groupe scolaire Vinci	2029
Gymnase Schongauer	2029
Groupe scolaire Robertsau Adler	2026-2030
Groupe scolaire Éléonore	2027-2030
Groupe scolaire Ziegelwasser	2032

Gains énergétiques estimés pour l'ensemble des projets: 22 GWh, soit une baisse d'environ 12 % par rapport à la consommation totale du parc bâti en 2012.

La part d'investissement dédiée à la rénovation énergétique est de 91,7 M€ TTC sur la période 2023-2026 dont 13,6 m€ TTC au budget 2023. Sur les opérations planifiées, 93,8 M€ TTC sont déjà fléchés sur le prochain mandat (données avant ajustements PPI).

## fiche 11.1.4 Construire des bâtiments exemplaires au niveau énergétique et environnemental

### Contexte et objectif général

Pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, le levier principal se porte sur le parc bâti existant. Néanmoins, l'exemplarité énergétique et environnementale des nouvelles constructions est importante afin de ne pas détériorer la consommation énergétique du parc. Ceci inclut la prise en compte des enjeux liés à la construction bas carbone et à l'économie circulaire. Elle permet également de faire évoluer les pratiques des entreprises du bâtiment étant donné le niveau de performance exigé. Cette montée en compétences bénéficiera à l'ensemble du secteur, y compris pour la rénovation énergétique du parc existant.

### Enjeux

**Impact Énergie et GES:** atténuation de l'impact des constructions neuves sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti de la collectivité

**Impact Ressources:** diminution des matériaux utilisés

**Impact Végétalisation:** augmentation du nombre d'arbres plantés

### Objectifs

**Adopter une stratégie de mutualisation des besoins à toutes les étapes d'un projet:**

- › Réinterroger les besoins pour optimiser les surfaces construites
- › Favoriser l'évolutivité, la réversibilité et la déconstructibilité du bâtiment

**Viser des objectifs ambitieux pour toute nouvelle construction:**

- › A minima le niveau « bâtiment passif » renforcé par un objectif bas carbone (viser une exigence supérieure à la RE2020 et a minima équivalente au niveau « Carbone 1 » du label E+/C-), incluant une production photovoltaïque minimale, l'optimisation de l'empreinte carbone du bâtiment sur tout son cycle de vie, voire tendre vers le bâtiment à énergie positive
- › Avoir recours aux énergies renouvelables et étudier les potentialités d'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en maximisant la part autoconsommée
- › Poursuivre la démarche « bâtiment intelligent » raisonnée, en choisissant les solutions les plus adaptées aux usages et à la performance énergétique du bâtiment, tout en mettant en place une infrastructure sobre et des équipements évolutifs et pérennes afin de prédisposer le bâtiment aux besoins futurs
- › Effectuer des missions complémentaires en fin d'opération afin d'optimiser la performance des équipements et former les exploitants et usagers
- › Limiter l'artificialisation des sols, par la végétalisation des terrains et du bâti notamment, afin de limiter le phénomène d'îlots de chaleur et favoriser la biodiversité
- › Intégrer la problématique de l'adaptation aux changements climatiques, en privilégiant les systèmes passifs dès la conception
- › Estimer l'empreinte carbone des projets sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment pour enrichir la prise de décisions: outil déployé au 1<sup>er</sup> semestre 2024

- › Appliquer pour des opérations cibles des outils opérationnels: diagnostic produits-équipement-matériaux-déchets/ressources, charte de chantier à faible impact environnemental...
- › Étoffer les clauses environnementales des marchés pour favoriser l'économie circulaire, et prévenir/réduire la production de déchets en phase travaux

**Expérimenter des opérations pilotes de construction en intégrant un volet réemploi/réutilisation de matériaux**

Des objectifs complémentaires sont également fixés au niveau des opérations d'un point de vue impact carbone, qualité de l'air, gestion des eaux pluviales, confort d'été, lutte contre les îlots de chaleur, et respect de la biodiversité.

### Indicateurs de suivi

- › Nombre de m<sup>2</sup> de constructions neuves par an
- › Niveau de performance énergie/carbone des nouvelles constructions
- › Quantités des matériaux mis en œuvre issus des filières de réemploi et de réutilisation
- › Quantité de déchets de chantier - Nombre de chaudières fioul encore en service

### Coût/Budget

**Financements:**

- › Ville de Strasbourg
- › Subventions ponctuelles: DSIL, CAF

**Moyens techniques et humains complémentaires:**

- › Aucun

### Étapes - livrables

- › **2020** : lancement des premiers programmes avec des objectifs E3C1 en 2019 et bâtiment passif
- › **2024** : livraison des premiers projets visant les objectifs E3C1 du label E+/C- et passif

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Cibles:** bâtiments appartenant à la collectivité

**Acteurs:** Ville de Strasbourg

- › pilotage opérationnel: services opérationnels de la construction
- › études de programmation et expertises: service ingénierie de la construction
- › maîtrise d'œuvre: architectes/bureaux d'études
- › maîtres d'ouvrage délégués: SERS, SPL, Bailleurs...

**Démarches et outils:**

- › Contrat d'Objectif Déchets et Économie circulaire 2020-2024 (CODEC)
- › Feuille de route économie circulaire 2020-2030

**Modalités de participation citoyenne:**

Elle se fait dans le cadre des opérations sur chaque site, avec un niveau de participation citoyenne variable selon les sujets et les opérations (de l'information à la co-construction).

**Planning opérationnel**

Les constructions neuves exemplaires inscrites au plan pluriannuel d'investissement sont les suivantes:

<b>SITE</b>	<b>date de livraison</b>
Restaurant du groupe scolaire Erckmann Chatrian	2023
Salle de boxe Elsau	2024
Groupe scolaire Mentelin à Koenigshoffen	2024
Groupe scolaire à la Meinau	2024
Maison de la petite enfance Carpe Haute	2025
Restaurant du groupe scolaire Reuss	2025
Groupe scolaire Starlette	2026
Maison du service au public de l'Elsau	2026
Extension du groupe scolaire Erckmann Chatrian	2027

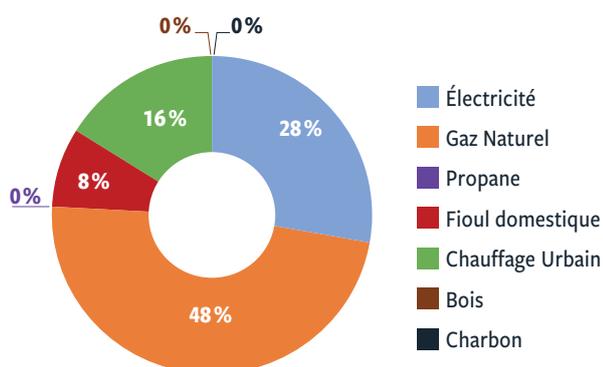
La part d'investissement dédié à l'exemplarité énergétique et environnementale des projets de constructions est de 6 M€ TTC sur la période 2023-2026 dont 1,6 M€ TTC au budget 2023.

# fiche 11.1.5 Réduire les consommations d'énergie fossile et augmenter la production d'énergies renouvelables pour aller vers la neutralité carbone

## Contexte et objectif général

En complément de la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessitent l'abandon progressif de l'utilisation des énergies fossiles et la production d'énergie provenant de sources renouvelables.

Le parc bâti de la Ville de Strasbourg consomme 172,5 Giga Watt heures (en énergie finale, données corrigées du climat) et émet l'équivalent de 22300 tonnes de CO<sub>2</sub> (données 2019). Le mix énergétique de la consommation du parc est le suivant:



En 2021, les 850 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments publics de la collectivité produisent l'équivalent de 115000 kWh d'électricité par an en vente. De plus, 1200 m<sup>2</sup> supplémentaires de panneaux photovoltaïques ont été installés entre fin 2021 et 2023.

## Enjeux

**Impact Énergie et GES:** contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, et à l'augmentation de la part d'énergie renouvelable à 40 % d'ici 2030

## Objectifs

- > Remplacer toutes les chaudières fioul de la Ville de Strasbourg par l'énergie la plus adaptée d'ici 2030
- > Profiter de l'opportunité de chaque opération pour :
  - analyser l'approvisionnement énergétique du site
  - prioriser les systèmes de chauffage à base d'énergie renouvelable, dont notamment le raccordement aux réseaux de chaleur vertueux, les chaudières biomasses, les pompes à chaleur géothermiques
  - étudier les potentialités d'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, en maximisant la part autoconsommée
- > Organiser et mettre en œuvre la stratégie de raccordement des bâtiments publics aux réseaux de chaleur urbains à partir de 2024 et potentiellement jusqu'à 2035 (réseaux existants et en développement)

## Indicateurs de suivi

- > Résultats annuels du bilan carbone
- > Part EnR de la consommation totale du parc bâti
- > Production photovoltaïque annuelle
- > Nombre de chaudières fioul encore en service

## Coût/Budget

### Financements:

- > Ville de Strasbourg
- > Subventions ponctuelles: Climaxion, CEE

### Moyens techniques et humains complémentaires:

- > Création du service énergie et patrimoine à la rentrée 2022: 20 personnes incluant 14 nouveaux postes

## Étapes - livrables

- > Remplacer au moins la moitié des systèmes de production de chauffage à base de fioul d'ici 2025, et l'intégralité d'ici 2030
- > Augmenter à 40 % de la part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique totale d'ici 2030

## Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Cibles:** bâtiments appartenant à la collectivité

**Acteurs:** Ville de Strasbourg

- > pilotage opérationnel: services opérationnels / énergie et patrimoine / maintenance bâtiment
- > études de programmation et expertises: service ingénierie de la construction
- > maîtrise d'œuvre: architectes/bureaux d'études
- > maîtres d'ouvrage délégués: SERS, SPL, bailleurs...

**Instances de gouvernance/de suivi de l'action:** COPIL Rénovation énergétique, COPIL par opération

### Planning opérationnel

Liste des opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement concernant l'installation de panneaux photovoltaïques:

SITE	date de livraison
Extension gymnase Albert Le Grand	2023
Salle de boxe Elsau	2023
Groupe scolaire Mentelin à Koenigshoffen	2024
Gymnase Conseil des XV	2024
Groupe scolaire à la Meinau	2024
Maison de la petite enfance Carpe Haute	2025
Restaurant du groupe scolaire Reuss	2025
Foyer Saint Joseph	2026

Groupe scolaire Schwilgué	2026
Groupe scolaire Starlette	2026
Gymnase Karine C	2026
Laiterie	2026
Maison du service au public de l'Elsau	2026
Immeuble Belin	2027
École maternelle Branly	2028
École maternelle Cronembourg	2028
Groupe scolaire Reuss	2028
Groupe scolaire Erckmann Chatrian	2027-2028
Groupe scolaire Neuhof	2029
Groupe scolaire Robertsau	2026-2030
Groupe scolaire Éléonore	2027-2030

Le plan de raccordement des bâtiments publics aux réseaux de chaleur urbains existants concerne 112 bâtiments pour un investissement estimé à 20 M€ TTC.

Raccordements réalisés entre 2024 et 2035 pour l'ensemble (réseaux existants et réseaux en développement).

Les réseaux en développement conduiront également au raccordement de nouveaux bâtiments non identifiés à ce jour.

## action 11.2 Une stratégie de sobriété déclinée par typologie de bâti

### fiche 11.2.1 Établissement d'un plan de sobriété et d'efficacité énergétique

#### Contexte et objectif général

Afin d'atteindre les objectifs fixés de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, la sobriété énergétique est axe de travail essentiel. Il s'agit d'identifier le gaspillage énergétique et de le résorber, par des actions simples d'optimisation (contrôle des températures, réduits en cas d'inoccupation...), et par la sensibilisation des usagers des bâtiments et des employés de la collectivité aux éco-gestes. Le gisement d'économies d'énergie est très important comme l'ont démontré les résultats obtenus à l'issue du premier plan de sobriété énergétique au cours de l'hiver 2022/2023. De plus, cela permet de faire entrer plus concrètement les citoyens et les agents dans la transition énergétique, par cette éducation et sensibilisation du quotidien.

L'objectif est de l'ordre de 15 % de réduction par la sobriété énergétique d'ici 2030. Cette baisse est à prendre en compte dans l'objectif global et à ajouter à celle liée à l'efficacité et la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Cette fiche action est une fiche cadre de la stratégie globale de sobriété énergétique. Quatre fiches spécifiques sur le patrimoine administratif, culturel, éducatif et sportif ont été rédigées afin de fixer des objectifs et engager des actions spécifiques à ces différents patrimoines.

#### Enjeux

**Impacts Énergie et GES :** contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti : -40% en 2030 par rapport à 1990.

#### Objectifs

- > Mettre en place un suivi des températures des bâtiments de la Ville de Strasbourg, par de déploiement de sondes relevant en continu la température, afin d'identifier les dérives (trop chaud/trop froid).
- > Mettre en place un suivi strict des consommations énergétiques du patrimoine de la Ville de Strasbourg, grâce au déploiement de la télé-relève et par l'analyse des factures énergétiques, afin d'identifier les dérives de consommations, les erreurs de facturation, etc.
- > Responsabiliser les occupants (associations, commerces, directions thématiques) des bâtiments de la collectivité,
- > S'appuyer sur les gestionnaires de patrimoine et les chefs d'établissement pour être le relais du plan de sobriété énergétique au travers de leurs missions,
- > Mettre en place des outils pédagogiques, indicateurs de consommation, de coût énergétique, de température, etc. dans les bâtiments publics.

- > Sensibiliser et intégrer très largement la notion de sobriété énergétique dans toutes les actions de la collectivité : achats, mutualisation des espaces, usage économe de l'énergie et des transports, etc.

#### Indicateurs de suivi

- > Résultats annuels du bilan carbone
- > Économie d'énergie réalisée
- > Nombre de bâtiments traités
- > Nombre d'associations sensibilisées
- > Nombre d'agents sensibilisés

#### Coût/Budget

##### Financements :

- > Ville de Strasbourg
- > Subventions ponctuelles (CEE) pour des programmes d'éducation, de l'achat de matériel pédagogique via des programmes PRO-INNO
- > Programme ACTEE via AMI SEQUOIA : axe 3 du programme concernant le déploiement de la télégestion et l'outil de suivi et gestion énergétique, les outils de mesure et d'affichage pédagogique (60000 € d'aides)

**Investissement :** budget restant à définir sur la période 2021-2026

**Fonctionnement :** 2 ETP répartis sur le groupe de travail, en plus des services techniques dédiés à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine

#### Étapes – livrables

##### Réalisé en 2022 :

- > Mise en place d'un groupe de travail rassemblant la Direction Transitions Énergie Climat, la Direction Architecture et Patrimoine, la Direction des Ressources et de la Logistique et les directions thématiques en charge de patrimoine bâti (éducation, sport, culture, jeunesse)
- > Définition des températures de consigne par type de bâtiment et d'usage, en lien avec services techniques et CHSCT
- > Décalage de la mise en chauffe des bâtiments : la date de démarrage du chauffage dépend désormais du type d'équipement, de son usage, des conditions météorologiques ou encore de la performance de l'isolation thermique de la construction et des installations de chauffage.
- > Élaboration et diffusion d'un guide des éco-gestes aux agents

### Réalisé en 2023 :

- › Suivi et mise en œuvre des nouvelles consignes de température
- › Formation des référents patrimoniaux des directions à l'utilisation de l'outil permettant de suivre les températures dans les bâtiments grâce aux 840 sondes Lora déployées.
- › Définition des règles d'interruption du chauffage (comme pour le démarrage)
- › Création d'une rubrique « Sobriété » sur l'intranet
- › Communication aux agents au travers d'une vidéo du Directeur Général sur l'intranet en novembre 2023
- › Rédaction d'une clause sobriété pour les conventions d'occupation passées avec les associations

### 2024 et suivantes :

- › Suivi et mise en œuvre
- › Intégration de clause de sobriété dans les conventions d'occupation des bâtiments passées avec les associations
- › Recrutement d'un économiste de flux pour le suivi et l'accompagnement de la démarche
- › Poursuite de la sensibilisation des usagers des bâtiments
- › Mesure des résultats obtenus
- › Déploiement d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments par télérelevés fréquents
- › Recrutement d'une équipe de médiateurs de l'énergie pilotée par l'économiste de flux
- › Déploiement des outils pédagogiques mobiles dans les sites pertinents



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Cibles:** bâtiments appartenant à la collectivité

### Collectivité:

Direction Transitions Énergie Climat- Service Coopération et Animation des Transitions

Direction de l'Architecture et du Patrimoine : service énergie et patrimoine, service ingénierie de la construction (pilotage), service maintenance du bâtiment, services opérationnels de la construction et gestion et inventaire du patrimoine bâti

Direction des ressources logistiques, mission achats opérationnels

Directions thématiques : éducation, sports, culture, jeunesse...

- › Direction Transitions Énergie Climat- Service Coopération et Animation des Transitions
- › Direction de l'Architecture et du Patrimoine : service énergie et patrimoine, service ingénierie de la construction (pilotage), service maintenance du bâtiment, services opérationnels de la construction et gestion et inventaire du patrimoine bâti
- › Direction des ressources logistiques, mission achats opérationnels
- › Directions thématiques : éducation, sports, culture, jeunesse...

### Partenaires:

- › Responsables d'associations occupant les bâtiments de la Ville
- › Personnel enseignant

### Instances de gouvernance/de suivi de l'action:

COFIL Sobriété, qui s'est réuni sur une base hebdomadaire au cours de l'hiver 2022-2023, bimensuel depuis.

### Démarches et outils:

- › Groupe de travail sobriété énergétique hebdomadaire avec les directions concernées
- › Élaboration d'un programme ACTEE de la FNCCR à travers l'AMI SEQUOIA

› Démarche Cube écoles à tester en 2024

› Déploiement des dispositifs CUBE proposés par le CEREMA

› Mise en place d'un outil de suivi et gestion énergétique

## fiche 11.2.2 Une démarche de sobriété et d'optimisation des usages déclinée sur le patrimoine culturel

### Contexte et objectif général

Afin d'atteindre les objectifs fixés de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, il convient de s'appuyer sur la démarche Négawatt, et notamment le premier volet « sobriété énergétique », qui revient à identifier le gaspillage énergétique et le résorber. Par des actions simples, des éco-gestes, principalement auprès des usagers des bâtiments publics, mais également des employés de la collectivité, le volume d'économies d'énergie au regard des investissements peut s'avérer très important. De plus, cela permet de faire entrer plus concrètement les citoyens et les agents dans la transition énergétique, par cette éducation et sensibilisation du quotidien.

L'objectif, concomitamment à la baisse de la consommation liée aux travaux de rénovation énergétique, est de l'ordre de 15 % de réduction par la sobriété énergétique d'ici 2050.

En lien avec les actions cadres sobriété des usages sur le patrimoine et plan d'efficacité énergétique des bâtiments publics, le choix a été fait de réaliser un focus sur le patrimoine culturel, puisqu'il représente 17 % de la consommation énergétique (données 2018) de la Ville de Strasbourg. Il regroupe des bâtiments très consommateurs comme des musées, des salles de spectacle ou des médiathèques. Ces bâtiments ont un fonctionnement spécifique lié à leur spécificité ou contraintes techniques, et c'est pour cela que des actions propres à ces contraintes seront à mettre en place, pour à la fois préserver l'offre de service, mais surtout réduire la consommation énergétique de ce patrimoine, en lien avec les objectifs fixés.

La direction de la culture s'est pleinement inscrite dans la démarche de sobriété engagée par la collectivité durant la saison 2022/2023. À ce titre, un groupe de travail réunissant les responsables techniques de différents services (action culturelle, musées, médiathèques) a permis de déployer de manière conjointe les différentes mesures relatives au respect des températures, et à la mise en route de la saison de chauffe.

Ainsi un suivi de consommation a été instauré grâce à l'installation de 850 sondes dans les bâtiments directement gérés et occupés par la Ville. Les médiathèques feront prochainement l'objet d'une évaluation de leur bilan carbone. De même, une note de sensibilisation a été transmise aux différents acteurs culturels afin de les informer sur les mesures de sobriété énergétiques mises en place par la collectivité.

Dans le cadre de sa future stratégie de transition écologique, la direction de la culture souhaite développer une réflexion autour de la question de son patrimoine (consommation énergétique, utilisation des espaces, etc.). Cette réflexion sera articulée tout d'abord sur le plan macroscopique à l'échelle de la direction de la culture, puis sera ensuite déclinée service par service grâce à l'écriture de feuilles de route adaptées aux contraintes de chacun (musées, médiathèques, archives, etc.).

Des groupes de travail ont été lancés au sein de différents services (musées et médiathèques notamment) mais sont encore aux prémices de leur réflexion. Un poste de direction adjointe a été récemment créé, avec notamment pour objectif la coordination transversale de la stratégie de transition écologique de la direction de la culture (voir fiche dédiée).

### Enjeux

**Impacts Énergie et GES:** contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine public bâti d'ici 2030.

### Objectifs

- > Réaliser une visite et un état des lieux énergétiques de tous les complexes culturels
- > Effectuer un travail d'analyse sur les consommations spécifiques liées à la scénographie ou la mise en valeur des œuvres, et avoir une démarche de sobriété, notamment sur l'éclairage
- > Sensibiliser les utilisateurs des salles de spectacle à un usage raisonné de l'énergie
- > Engager un travail spécifique de sobriété dans les médiathèques
- > Engager un travail spécifique de sobriété dans les musées
- > Engager un travail de réflexion sur les usages des différents bâtiments (partage, mutualisation, etc.)
- > Accompagner et optimiser les marchés de maintenance en fixant des objectifs de réduction aux prestataires (contrats de performance énergétique?)
- > Uniformiser la prise en charge des frais énergétiques et d'eau par les occupants

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de complexes étudiés
- > Bilan énergétique et GES annuel
- > Suivi des relevés des sondes via l'outil Homeys plateforme Web

### Coût /Budget

Un budget de fonctionnement Ville qui reste à définir

### Étapes – livrables

**2021-2026:** réaliser une visite et un état des lieux énergétiques de tous les complexes culturels

**2021-2024:** réécrire les conventions d'occupation en indiquant un objectif de réduction de la consommation énergétique

**Fin 2023-2024:** écrire une stratégie de transition énergétique du patrimoine culturel avec une déclinaison selon les types de lieux (musées, médiathèques, etc.)

**2023-2024:**

- > Former les responsables techniques des différents sites à l'optimisation des utilisations énergétiques
- > Encourager la sobriété énergétique par la sensibilisation des utilisateurs des bâtiments
- > Effectuer un travail de « zonage » des locaux afin de chauffer au plus près des besoins réels
- > Cibler les sites les plus énergivores afin de construire un plan d'optimisation énergétique adapté



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### **Collectivité:**

- > Un poste d'économe de flux partagé sur le patrimoine de la Ville et l'EMS
- > Un groupe de travail transversal Ville et EMS (Direction Architecture et Patrimoine, Direction Transitions Énergie Climat, Direction des Ressources Logistiques, Directions en charge de la culture, des sports, de la solidarité et de la jeunesse, de l'enfance et de l'éducation...)

### **Instances de gouvernance/de suivi de l'action:**

COPIL Sobriété, qui s'est réuni sur une base hebdomadaire au cours de l'hiver 2022-2023.

### **Partenaires:**

- > Les utilisateurs des salles de spectacle
- > Les partenaires associatifs utilisateurs des salles mises à disposition

### **Démarches et outils:**

- > Tableaux de bord des consommations énergétiques
- > Groupe de travail patrimoine
- > Plans d'actions spécifiques « énergie » par type d'équipement et bâtiment

## fiche 11.2.3 Une démarche de sobriété et d'optimisation des usages déclinée sur le patrimoine éducation-petite enfance

### Contexte et objectif général

En lien avec l'action cadre portant sur la sobriété des usages sur le patrimoine (Fiche 3.11.2.1), le choix a été fait de réaliser un focus sur le patrimoine de l'éducation et de la petite enfance, puisqu'il représente 37 % de la consommation énergétique de la Ville de Strasbourg (données 2018). Ce patrimoine regroupe des bâtiments à fort usage pour à la fois le temps scolaire, mais également périscolaire, de la restauration ou les temps sportifs (dans le cas d'un gymnase intégré à un groupe scolaire).

L'usage raisonné de l'énergie est donc un réel enjeu à la fois pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique (-40 % d'ici 2030), mais également pour préparer les générations futures à acquérir les bons réflexes à l'école et auprès de leur entourage.

Les actions portant sur des travaux de rénovation énergétique des bâtiments sont centralisées les fiches dédiées au patrimoine bâti (action 11.1).

La Direction de l'Enfance et de l'Éducation (DEE) s'est impliquée fortement dans la démarche de sobriété engagée par la collectivité durant la saison 2022/2023 :

- Elle a préparé et diffusé en novembre 2022 aux occupants des écoles un guide « sobriété énergétique dans les écoles » ainsi qu'un ensemble d'affiches récapitulant les consignes et bonnes pratiques en la matière. Cette démarche a été concertée avec l'inspection académique de l'Éducation Nationale
- Un travail a été réalisé pour organiser le défi Cube.écoles dans 6 écoles de la Ville de Strasbourg, en lien avec le CEREMA. Les actions de sensibilisation et les groupes école devraient se mettre en place à partir de la rentrée 2023
- La Direction Architecture et Patrimoine (DAP) a mis en place des sondes LORA (T°C) dans tous les établissements scolaires fin 2022, et la DEE réalise un suivi régulier en partenariat avec le service Énergie et Patrimoine
- La politique de petits travaux de maintenance de la DEE a été orientée préférentiellement vers des travaux d'amélioration énergétique (relamping LED, rénovation des circuits de chauffage, etc.)
- Dès 2023, les travaux de rénovation énergétique ont été priorités sur les bâtiments les plus énergivores.
- Un responsable technique en charge des questions de sobriété énergétique a été identifié au sein du service et anime des temps dédiés avec les RTS pour l'évolution des pratiques
- Procédure d'arrêt / remise du chauffage: un guide élaboré par la DAP a été diffusé aux RTS et des RTS référents ont été formés afin de participer aux opérations chaque année et gagner en réactivité sur le parc bâti.
- Relation aux usagers: communication anticipée, affichages, intégration de règles dans les conventions d'occupation, mise en place d'outil pour sensibiliser les usagers, y compris les associations

### Enjeux

**Impacts Énergie et GES:** contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030

Sensibilisation et éducation à la sobriété énergétique des générations futures

### Objectifs

- > **Réalisé** - Effectuer, d'ici 2026, une visite de chaque complexe et réaliser un état des lieux énergétique, afin d'établir un plan d'action de sobriété et performance énergétique
- > **Réalisé et poursuivi** - Former les responsables techniques de site à l'usage raisonné de l'énergie et l'optimisation de l'exploitation
- > **Réalisé et poursuivi** - Régler au plus juste et par zonage les plages de chauffage des locaux en fonction de l'occupation (intervenir techniquement si le zonage n'est pas possible)
- > Réaliser un travail d'éducation et sensibilisation à l'énergie par le biais d'ateliers ludiques (partage des bonnes pratiques parents / enfants)
- > Proposer un challenge aux écoles de réduction des consommations énergétiques par l'usage raisonné en reversant une part des bénéfices pour des activités scolaires, animations, etc.
- > **Programmé** - Impliquer les écoles dans des défis de sobriété type école à énergie positive
- > Encourager la sobriété énergétique par l'évolution des usages (en partageant par ex. avec les utilisateurs les anomalies persistantes)
- > Systématiser le calcul de coût environnemental global pour chaque nouvel investissement sur l'existant (équipements plus complexes...)

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de complexes étudiés
- > Bilan énergétique et GES annuel
- > % de personnel technique formé aux bonnes pratiques
- > Nombre de classes ou d'enfants sensibilisés...
- > % d'économie d'énergie réalisée par établissement /année n/n-1
- > Nombre d'établissements fixés à la T°C de consigne

### Coût/Budget

Environ 700 K€ / an dédiés à la rénovation énergétique (DEE)

Environ 84 m€ (DAP) affectés à la rénovation énergétique sur le mandat (2021-2026)



## Étapes – livrables

### 2021-2026:

- › réaliser une visite et un état des lieux énergétique de tous les établissements éducatifs

### 2022-2023:

- › Établissement d'un premier plan d'action de sobriété et performance énergétique

### 2022:

- › Réalisation et diffusion aux RTS d'une procédure d'arrêt/remise du chauffage et formation des RTS référents afin de participer aux opérations chaque année et gagner en réactivité
- › Diffusion d'un guide « sobriété énergétique dans les écoles » et des affiches consignes/bonnes pratiques aux occupants des écoles

### 2023 et suivantes:

- › Organiser les premiers défis/challenges test sur la sobriété énergétique pour mettre en avant les écoles volontaires et/ou exemplaires
- › Un responsable technique en charge des questions de sobriété énergétique anime des temps dédiés avec les RTS pour l'évolution des pratiques.
- › Suivi régulier des sondes LORA (T°C).
- › Orientation des petits travaux de maintenance vers des travaux d'amélioration énergétique
- › Priorisation des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments les plus énergivores.
- › Relation aux usagers : communication anticipée dans la saison, affichages, intégration de règles dans les conventions d'occupation, mise en place d'outil pour sensibiliser les usagers y compris les associations. Travail collectif à mener.



## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Collectivité:

- › Un service Énergie et Patrimoine rassemblant 14 ingénieur·es audit/études/rénovation énergétiques et analystes programmeurs GTBC énergie partagés sur le patrimoine de la Ville et l'EMS.
- › Un responsable technique en charge des questions de sobriété énergétique au sein de la Direction de l'Enfance et de l'Éducation (DEE)
- › Un groupe de travail transversal (DAP, Direction Transitions Énergie Climat, DEE)

### Instances de gouvernance/de suivi de l'action:

COFIL Sobriété, qui s'est réuni sur une base hebdomadaire au cours de l'hiver 2022/2023 et bimensuel depuis.

### Partenaires:

Les prestataires de maintenance et entretien technique

### Démarches et outils:

Tableaux de bord des consommations énergétiques

Groupe de travail patrimoine

### Modalités de participation citoyenne:

Deux réunions publiques de présentation des démarches aux parents d'élèves et aux enseignants ont eu lieu fin 2022.

## fiche 11.2.4 Une démarche de sobriété et d'optimisation des usages déclinée sur le patrimoine sportif

### Contexte et objectif général

En lien avec l'action 11.1 « Réduction de l'impact énergétique et environnemental du parc bâti de la collectivité » et la fiche 11.2.1 « Établissement d'un plan de sobriété et d'efficacité énergétique de sobriété et d'efficacité énergétique », le choix a été fait de réaliser un focus sur le **patrimoine sportif**, puisqu'il représente **17 %** de la consommation énergétique de la Ville de Strasbourg (données 2018). Ce patrimoine regroupe des bâtiments à fort usage puisqu'il concerne principalement des gymnases, vestiaires sportifs, halls couverts de tennis ou foyers. Les piscines et la patinoire font l'objet d'une fiche spécifique dans le plan climat de l'EMS.

L'usage raisonné de l'énergie est un réel enjeu pour ces bâtiments utilisés principalement par des associations, à la fois pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique (-40 % d'ici 2030), mais également pour responsabiliser les usagers de ces bâtiments.

La Direction des Sports s'est impliquée dans la démarche de sobriété engagée par la collectivité durant la saison 2022/2023 de la manière suivante :

- Communication auprès des associations sportives sur la démarche
- Adaptation ponctuelle du niveau de chauffage d'équipements sportifs
- Programmation des consignes de température sur les équipements sportifs en lien avec les services de la Direction Architecture et Patrimoine
- Propositions de manière graduée de mesures pour améliorer la sobriété énergétique des équipements
- Arrêt des installations sportives à certaines périodes

### Enjeux

**Impacts Énergie et GES :** contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030 (-40 %)

Sensibilisation et éducation à la sobriété énergétique des associations

### Objectifs

- > Cibler les sites les plus énergivores pour construire un plan d'action sobriété gradué et prioriser les actions
- > Mise en place d'un suivi des températures des équipements et intervention en cas de divergence avec la consigne donnée
- > Mise en place d'un groupe de réflexion avec les associations sportives pour définir des règles d'usage (bonnes pratiques) pour l'exploitation des équipements sportifs et responsabiliser les associations sur les charges de fonctionnement des équipements sportifs
- > Mise en œuvre de clauses de sobriété dans les conventions avec les associations sportives
- > Communication régulière avec le service énergie et patrimoine sur les plannings d'occupation/inoccupation des équipements sportifs
- > Procédure de démarrage et d'arrêt du chauffage dans les équipements

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de complexes étudiés
- > Bilan énergétique et GES annuel
- > Nombre d'associations sensibilisées
- > Guide des bonnes pratiques / exploitation des sites
- > Nombre de conventions réalisées avec clause sobriété

### Coût/Budget

L'objectif est de réduire la consommation en optimisant les installations existantes.

Les réhabilitations lourdes sont prises en charge par la Direction Architecture et Patrimoine (cf. fiche 11.1.3)

### Étapes – livrables

#### 2023:

- > Initiation d'un groupe de réflexion avec les associations pour définir des règles d'usage (bonnes pratiques) pour l'exploitation des équipements sportifs
- > Démarche de suivi de la température et mode d'intervention
- > Plan de sobriété gradué
- > Procédure de démarrage et d'arrêt des chauffages

#### 2024-2026:

- > Ciblage des sites les plus énergivores
- > Responsabilisation des associations sportives sur les charges des équipements

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Direction des sports,
- > Service Énergie Patrimoine
- > Direction Transitions Énergie Climat

#### Instances de gouvernance/de suivi de l'action:

COPIL Sobriété, qui s'est réuni sur une base hebdomadaire au cours de l'hiver 2022/2023 et bimensuel depuis

#### Partenaires:

- > Associations sportives

#### Démarches et outils:

- > Tableaux de bord des consommations énergétiques
- > Suivi des sondes de température
- > Groupe de travail avec les associations sportives

## fiche 11.2.5 Une démarche de sobriété et d'optimisation des usages déclinée sur le patrimoine de la Direction Solidarités, santé et jeunesse

### Contexte et objectif général

En lien avec l'action 11.1 « Réduction de l'impact énergétique et environnemental du parc bâti de la collectivité » et la fiche 11.2.1 « Établissement d'un plan de sobriété et d'efficacité énergétique de sobriété et d'efficacité énergétique », le choix a été fait de réaliser un focus sur les Centres socioculturels. Ces bâtiments sont destinés à offrir un service public de proximité délégué à des partenaires associatifs. Ils regroupent des bâtiments relevant de modes de gestion et de qualités patrimoniales distincts. La Direction Solidarités, santé et jeunesse (DSSJ) a retenu ces équipements en raison de leur surface importante, de la sollicitation des exploitants et des enjeux forts de maîtrise des consommations d'énergie qui pèsent sur le budget des associations (financés quasi exclusivement par les financeurs publics).

Le curseur est placé dans un premier temps sur les Centres socioculturels, mais le plan d'action a vocation à se décliner sur d'autres équipements de la Direction (CMS, Centres d'Hébergement d'urgence, aires d'accueil...).

### Enjeux

**Impacts Énergie et GES :** contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030

**Équilibre financier des partenaires associatifs**

### Objectifs

**Réduire la consommation énergétique du parc bâti des Centres socio-culturels par :**

- > La mise en œuvre d'éco-gestes
- > L'adéquation du chauffage aux occupations des locaux
- > La maîtrise des consommations énergétiques
- > La réalisation de travaux à caractère énergétique

### Indicateurs de suivi

- > Consommation énergétique des bâtiments solidarités santé jeunesse
- > Suivi des relevés de température
- > Délai de résolution des demandes d'intervention

### Étapes – livrables

- > **Constituer un référentiel destiné à améliorer la connaissance des caractéristiques énergétiques du parc bâti de la DSSJ :**
  - Connaissance précise des coûts de fonctionnement des bâtiments
  - Identifier les établissements télé-gérés (peu nombreux), disposant de sous-compteurs...
  - Partager avec les exploitants les données de consommation
- > **Mettre en place un suivi des températures et des consommations**, via les sondes Lora, les factures, les données Mission Achats Opérationnels/Direction Architecture et Patrimoine (DAP)
- > **Introduire dans les contrats par objectifs et de moyens des exigences de performance énergétiques** adaptés à l'état des bâtiments et aux missions de service public
- > **Mettre en place des réduits de températures** dans les sites non télé-gérés
- > **Intégrer des prescriptions énergétiques et des objectifs de réduction de la consommation** (éclairage, chauffage, rafraîchissement, ventilation)
- > **Prioriser les besoins de travaux remontés à la DAP** en fonction des consommations observées et de l'usage des bâtiments
- > **Organiser la réponse apportée aux plaintes et dysfonctionnement liés aux questions d'énergie** et définir les mesures d'accompagnement

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Services Jeunesse Education Populaire, Administration Générale et Ressources et ambassadeurs du Développement durable de la DSSJ
- > Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAP)
- > Direction Transitions Énergie Climat

#### Partenaires:

- > Associations partenaires

#### Démarches et outils:

- > Tableaux de bord des consommations énergétiques
- > Groupe de travail patrimoine

## fiche 11.2.6 Une démarche de sobriété et d'optimisation des usages déclinée sur le patrimoine administratif

### Contexte et objectif général

En lien avec l'action 11.1 « Réduction de l'impact énergétique et environnemental du parc bâti de la collectivité » et la fiche 11.2.1 « Établissement d'un plan de sobriété et d'efficacité énergétique de sobriété et d'efficacité énergétique », le choix a été fait de réaliser un focus sur le patrimoine administratif. Les bâtiments concernés ici sont les bâtiments de bureaux occupés en majorité par les agents de la collectivité, peu importe leur propriétaire.

L'usage raisonné de l'énergie est un réel enjeu pour ces bâtiments, à la fois pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique (-40 % d'ici 2030), mais également pour responsabiliser leurs usagers.

### Enjeux

**Impacts Énergie et GES:** contribution aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti d'ici 2030

**Réduction de la consommation d'eau**

**Sensibilisation et éducation à la sobriété énergétique** des agents de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg

### Objectifs

- > Réduire la consommation énergétique du parc bâti administratif du pôle Étoile
- > Former les responsables de site à l'usage raisonné de l'énergie et l'optimisation de l'exploitation
- > Identifier un référent technique dans chaque bâtiment garant des bonnes pratiques, et faisant remonter les besoins de sensibilisation, ou d'intervention dans l'optimisation des systèmes énergétiques
- > Sensibiliser et impliquer les occupants à une utilisation sobre des équipements mis à disposition.

### Indicateurs de suivi

**Démarche de sobriété**

- > Bilan énergétique et GES annuel pour les bâtiments concernés
- > Nombre d'agents sensibilisés
- > Nombre de responsables de site formés

**Cible sobriété:** -10 à -15 % sur les équipements administratifs par rapport à l'adéquation et l'usage

### Cartographie et BDD

Mise en œuvre de la démarche de sobriété

Cartographie des équipements analysés et non analysés

Liste des plans d'actions par équipement et général

### Coût/Budget

Un budget de fonctionnement Ville de 10 k€ par année pour les interventions sur les équipements techniques, et l'organisation de sessions de sensibilisation des agents

### Étapes - livrables

**2021:** Réalisation d'un plan d'action pour la réduction de la consommation énergétique en considérant le clos et le couvert de l'équipement, les équipements techniques et leur adéquation avec l'usage et la sensibilisation des usagers

**2021-2026:** réaliser une visite et un état des lieux énergétiques de tous les complexes administratifs avec rédaction d'un plan d'action

**2024-2025:** Participation au programme Cube-Flex pour les bâtiments du Pôle Étoile

Intégration du plan d'action dans des opérations de restructuration ou de maintenance des équipements

**2024-2025:** Participation au programme Cube-Flex pour les bâtiments du Pôle Étoile

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Direction des Ressources Logistiques, Direction Transitions Énergie Climat, Direction Architecture et Patrimoine (interventions techniques)

**Partenaires extérieurs:** BE, entreprises, associations d'éducation à l'énergie

**Démarche et outils:**

- > 2 postes d'économiste de flux partagés sur le patrimoine spécifique administratif, culturel-éducatif-sport à recruter
- > Tableaux de bord des consommations énergétiques
- > Groupe de travail patrimoine

## objectif 12

Strasbourg déterminée à réduire l'impact environnemental de ses déplacements et de son éclairage public

### action 12.1 Réduction de l'impact environnemental des déplacements au sein de la collectivité

#### fiche 12.1.1 Le développement de l'autopartage

##### Contexte et objectif général

L'article L.1231-14 du code des transports, créé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), définit l'autopartage comme « la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules. Chaque abonné ou utilisateur habilité peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée ».

##### Enjeux

- > Limiter le choix systématique de la voiture personnelle sauf pour les déplacements irréaliables autrement (éloignement trop important, absence de desserte par les transports en commun...)
- > Diminuer le nombre de véhicules et donc réduire l'encombrement des routes et les nuisances qui en résultent;
- > Fluidifier ainsi la circulation routière et donc contribuer à la baisse de l'insécurité routière
- > Libérer l'espace public auparavant utilisé pour le stationnement
- > Contribuer à la protection de l'environnement, en limitant la consommation d'énergie, la pollution atmosphérique et les nuisances sonores et donc participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des dépenses de santé occasionnées par la pollution et le bruit

##### Objectifs

En 2021, la collectivité s'était fixée l'objectif d'un déploiement en 2022. C'est une démarche qui a abouti et nous visons à augmenter son utilisation de manière progressive.

##### Indicateurs de suivi

- > Réalisation en 2022: atteint à 100 %
- > Nombre de sorties liées à cette prestation

##### Coût/Budget

Coût de la prestation: environ 330000 €/an.

##### Étapes – livrables

###### Réalisé:

- > Validation de la démarche en CT/CHSCT
- > Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 7 mai 2021 - Lancement d'un appel d'offres d'autopartage pour les déplacements des agent-es de l'Eurométropole de Strasbourg
- > Réalisation d'un marché de prestation, travail avec le prestataire et conclusion du marché à l'été 2021
- > Prise de contact avec les agent-es utilisateur-trices potentiel-les concerné-es par le service
- > Période d'accoutumance aux badges
- > Communication au quotidien en adaptant avec les agent-es en fonction de leurs besoins, par exemple en proposant une carte CITIZ ou Vel'auto plutôt qu'un véhicule de service permanent.

###### À venir:

- > Envisager la mise en place d'une station CITIZ dans le parking public

##### Acteurs et modalités de mise en œuvre

###### Collectivité:

- > Agent pour assurer le suivi du prestataire
- > Mise en place d'un appel d'offre

###### Partenaires:

- > Prestataire qui réalise la gestion de la flotte

###### Démarches et outils:

Plateforme de réservation

## fiche 12.1.2 Verdissement de la flotte des véhicules afin d'améliorer la qualité de l'air

### Contexte et objectif général

Améliorer la qualité de l'air sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

#### Enjeux

Améliorer la qualité de l'air sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

#### Objectif

Se conformer aux exigences de la Zone à Faibles Émissions Mobilité.

#### Indicateurs de suivi

> Pourcentage de véhicules par catégorie de vignette Crit'Air: calendrier respecté à ce stade.

#### Coût/Budget

**Sur 5 années:**

> 12 000 000 € pour la Ville de Strasbourg

#### Étapes – livrables

**Réalisé:**

> **1<sup>er</sup> janvier 2022:** suppression des véhicules sans vignette et vignette 5

> **1<sup>er</sup> janvier 2023:** suppression des véhicules vignette 4

**À venir:**

> **1<sup>er</sup> janvier 2024:** suppression des véhicules vignette 3

> Au-delà, la suppression des vignettes 2 sera envisagée en fonction de l'évolution de la qualité de l'air et des normes européennes réglementaires.

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:**

> Service Parc et véhicules ateliers

## fiche 12.1.3 Utilisation de biocarburant pour réduire l'impact sur le climat

### Contexte et objectif général

En parallèle du plan de renouvellement de la flotte, certains véhicules peuvent utiliser du biocarburant afin de limiter leur impact sur le climat.

### Enjeux

Les biocarburants sont des carburants de substitution obtenus à partir de la biomasse (matière première d'origine végétale, animale ou issue de déchets). Ils sont généralement incorporés dans les carburants d'origine fossile.

Selon le Ministère de la Transition Écologique, l'utilisation des biocarburants (aujourd'hui en mélange avec les carburants traditionnels) dans le secteur des transports a pour but de répondre à cinq enjeux essentiels :

- > Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- > Anticiper l'épuisement des réserves mondiales de pétrole
- > Réduire la dépendance énergétique pétrolière
- > Offrir un débouché supplémentaire aux filières agricoles
- > Créer une filière de valorisation des déchets

### Objectifs

- > Réduire le taux de dioxyde de carbone sur les véhicules qui sont encore à carburant liquide.
- > Analyser les véhicules techniques pour lesquels il n'y a pas encore de solution alternative et utiliser du biocarburant.

### Indicateurs de suivi

- > Bilan carbone
- > Consommation essence/diesel vs biocarburants

### Coût/Budget

Uniquement le coût de location des cuves de biocarburants : estimation en cours.

### Étapes - livrables

**2023 :** conclusion de marchés d'achat de biogaz et de biodiesel

## fiche 12.1.4 Processus d'entretien des véhicules

### Contexte et objectif général

Réduction de l'impact environnemental de nos interventions afin d'être le plus vertueux possible.

### Enjeux

Réduire notre impact et nos consommations.

### Objectifs

- > Avoir le plus faible impact sur nos rejets (étude des micropolluants, rejets dans l'air, déchets)
- > Entamer une démarche zéro déchet
- > Développer des marchés publics avec critères environnementaux
- > Consommer le moins possible de ressources (électricité, eau, pièces neuves) : travailler sur les pièces de réemploi

### Indicateurs de suivi

aucun pour le moment

### Coût/Budget

Dépenses à prévoir mais les recettes générées par ces actions devraient les amortir.

### Étapes - livrables

#### 2021:

- > Filière vertueuse pour les Véhicules Hors d'Usage

#### 2023:

- > Mise en place d'un marché pour les pièces de réemploi

# fiche 12.1.5 Plan de mobilité interne de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg

## Contexte et objectif général

Depuis 1998, l'administration de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg a été l'une des premières de France à mettre en œuvre un plan de déplacements d'administration aujourd'hui intitulé, de par la LOM: Plan de mobilité employeur (PDMe).

Les actions mises en œuvre visent à limiter la part modale de la voiture lors des déplacements domicile/travail et professionnels des agents.

Ce PDMe témoigne de l'exemplarité de la collectivité face aux citoyens et aux acteurs économiques et de sa légitimité à proposer des mesures équivalentes testées et mises en œuvre.

## Enjeux

**RH:** anticiper la mise en place de la ZFE

**Environnementaux/sociétaux:** réduire les émissions de polluants et réduire le trafic routier, limiter l'usage de la flotte de véhicules en régie, externaliser cette offre en ayant recours à l'autopartage, inciter à utiliser plus souvent les TC et les vélos.

## Objectifs

- > Réduire la part modale de la voiture en autosolisme au profit des transports en commun, du vélo et du covoiturage lors des déplacements domicile/travail et professionnels. Pas d'objectif quantitatif de part modale chiffré.
- > Mettre en œuvre les actions du plan d'action défini pour 2022-2024

## Indicateurs de suivi

- > Part modale des déplacements domicile/travail
- > Nombre d'agents ayant une prise en charge de l'abonnement TC ou Vélhop ou bénéficiant du Forfait Mobilité Durable
- > Nombre de km effectués en voiture du pool
- > Nombre de réservations de vélos

## Coût/Budget

**Eurométropole de Strasbourg:**

40000 €/an

Comprenant la communication et la création des outils de sensibilisation.

## Étapes – livrables

- > **Septembre 2020:** réunir le groupe projet et démarrer la mise en œuvre des premières actions
- > **Début 2021:** mise à jour de la page Optimix sur Totem et début de la réflexion sur la communication interne
- > **Avril 2021 :** 1<sup>er</sup> Copil pour validation des actions
- > **Avril 2021 :** 3 vidéos sur les aménagements cyclables
- > **Mai 2021 :** mise en place de l'atelier d'autoréparation
- > **Mai 2021 :** lancement de l'enquête de mobilité auprès des 8000 agents
- > **Fin 2021:** analyse des enquêtes et formalisation du nouveau plan d'action
- > **Avril 2022 :** validation des grands axes du plan d'action 2022-2024
- > **Dès 2022:** mise en œuvre du nouveau plan d'action
- > **Décembre 2022 :** obtention du label employeur pro vélo niveau or

## Acteurs et modalités de mise en œuvre

### Collectivité:

- > Groupe projet piloté par le Service Pilotage et organisation de la mobilité
- > Directions et services contributeurs: DRH, service parc véhicules et ateliers, moyens généraux, stationnement, Mission des temps et communication interne
- > Instances de gouvernance/de suivi de l'action: COPIL avec les élus en charge des RH et de la mobilité

### Démarches et outils:

- > À partir des données collectées auprès des différents services (nombre d'agents touchant le remboursement abonnement TC, nombre de vélos chez Vél'auto, nombre d'utilisations des véhicules Vél'auto) et des résultats de l'enquête 2021, il est établi un plan d'action évolutif.
- > Au fil de l'eau, actions « simples » permettant de faciliter les déplacements: déplacement des borne de badgeage, évolution du logiciel de réservation des véhicules... en fonction des retours des agents usagers.

# action 12.2 Une réduction de l'impact environnemental de l'éclairage public

## fiche 12.2.1 Déclinaison de la stratégie plan lumière (économie énergie)

### Contexte et objectif général

Réduction des consommations d'énergie liées à l'éclairage public.

### Enjeux

- > Économiser l'énergie liée à l'éclairage public
- > Émettre moins de lumière, réduire et limiter les nuisances lumineuses

### Objectifs

**Réduire de 40 à 50 % la consommation d'énergie sur 10 ans** entre 2020 et 2030, à périmètre constant soit une baisse comprise entre 5,4 et 6,8 GWh.

**Consommation de référence:** 13,6 GWh par an au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Indicateurs de suivi

- > Facture d'électricité et consommation associée (consommation 2021 facturée en éclairage: 11,76 GWh).
- > Revue de management ISO 50-001
- > Économie annuelle estimée grâce au programme d'économie d'énergie 2022: 581 392 kWh

### Cartographie et BDD

- > Smartgéol

### Coût/Budget

Environ 6,7 M€ en investissement pour un objectif de baisse de 40 à 50 % de la consommation d'énergie liée à l'éclairage public en 10 ans (période 2020-2030)

#### Répartition:

- > Période 2020-2026 (7 ans) :
  - 4,5 M€ (soit environ 500 k€/an en 2020 et 2021)
  - puis 700 k€/an (entre 2022 et 2026 inclus) pour un objectif de baisse annuelle entre 4 et 5 % par an
- > Période 2027-2030 (3 ans) : ce chiffrage sera à revoir pour la seconde période, les économies d'énergie les plus "rentables" étant réalisées en premier

Aujourd'hui, très bonne rentabilité avec un taux de 1 €HT engagé pour 1 kWh économisé.

### Étapes - livrables

Baisse entre 4 et 5 % par an de la consommation d'énergie liée à l'éclairage public, soit 540 à 680 kW économisés par an.

#### Décomposition par période

- > **Période 2020-2026** (7 ans) : baisse estimée entre 3,8 et 4,7 GWh sur la consommation annuelle fin 2026 par rapport à début 2020
- > **Période 2027-2030** (3 ans) : baisse estimée entre 1,6 et 2 GWh sur la consommation annuelle fin 2030 par rapport à début 2027

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

Ville de Strasbourg

#### Démarches et outils:

ISO 50001, management de l'énergie

## objectif 13

# Strasbourg encourage une consommation responsable à travers ses achats et activités

## action 13.1 L'exemplarité dans la commande publique

### fiche 13.1.1 Gouvernance et outil pour une commande publique plus responsable

#### Contexte et objectif général

Mise en place et suivi du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), issu de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et élargi par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Il est devenu obligatoire pour les collectivités territoriales et leurs groupements dont le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros. Il s'agit d'un document retraçant les grandes orientations de politique d'achat à caractère social et écologique, leurs modalités de mise en œuvre et le suivi de ces Objectif.

Deux SPASER ont été successivement adoptés par les assemblées délibérantes en mars 2018 et en juin 2021.

#### Enjeux

Adaptation de la politique des achats aux enjeux sociaux et climatiques

#### Objectifs

- > Renforcer le recours aux dispositifs d'insertion dans le marché du travail
- > Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et lutter contre les discriminations
- > Encourager une politique d'approvisionnement en énergie « verte »
- > Renforcer le recours aux clauses environnementales dans les marchés publics, visant notamment une gestion des déchets vertueuse, la préservation des ressources naturelles et la protection de la santé

#### Indicateurs de suivi

- > Volume d'heures d'insertion et de formation intégrés dans les marchés publics, taux de marchés comportant une clause sociale, nombre de marchés réservés, taux de marchés remportés par les structures de l'ESS
- > Dispositifs intégrés dans les marchés publics
- > Part des marchés publics comportant des dispositions environnementales

#### Coût/Budget

- > Marché récurrent d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les clauses sociales.
- > Marchés ponctuels d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des segments d'achats spécifiques (2020, 2021 et 2022).

#### Étapes – livrables

##### Mars 2018:

- > adoption du 1<sup>er</sup> SPASER

##### 2021 :

- > Délibération - Approbation d'un nouveau Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables de la Ville de Strasbourg

##### Objectif 2026:

- > 100 % marchés comportant des dispositions environnementales
- > 30 % marchés comportant une disposition sociale

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Cible:** l'ensemble des achats de la collectivité

**Instances de gouvernance/de suivi de l'action:** 2 comités techniques par an, un comité de pilotage annuel

##### Moyens techniques et humains:

- > Un élu dédié à la commande publique responsable
- > Un suivi transversal porté par le service des achats et de la commande publique
- > Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales (facilitateur)
- > Le guichet vert dédié à l'accompagnement de premier niveau des chefs de projets pour l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics
- > Des réseaux divers en interne (correspondants Commande publique, correspondants Achats), des réseaux divers en externe (France Urbaine, Achats écoresponsables de la Région Grand Est)

##### Démarches et outils:

- > Outils mis à disposition auprès des acheteurs sur Totems (intranet de la collectivité)

## fiche 13.1.2 Accompagner les achats en réemploi dans les secteurs pertinents : 1<sup>res</sup> expérimentations pour l'achat de mobilier et d'électroménager

### Contexte et objectif général

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), comporte un axe « Achat écoresponsable et protecteur de la santé ».

Le cadre des achats en réemploi a ainsi été exploré à titre expérimental :

- Les achats en réemploi de mobilier avec des premiers équipements (3 pépinières d'entreprises). Cette expérimentation a permis de vérifier la faisabilité et de construire les premiers cadres : achat, et valorisation des matériels dont la collectivité n'a plus l'usage via le don et ou la revente (Agorastore).
- Un marché transversal de réparation, d'acquisition, de location d'appareils d'électroménager en réemploi a été passé dans le cadre d'un groupement de commande avec la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville, la Ville d'Entzheim. Les agents de la collectivité ont été invités par la direction générale à privilégier ce marché plutôt que de passer par la centrale d'achat UGAP ou l'achat d'électroménager neuf.
- La loi AGECE a imposé aux collectivités d'acheter des fournitures en réemploi, réutilisation ou comportant des matières recyclées. Pour ce faire, des nomenclatures correspondant au périmètre de cette loi ont été créées. Elles permettent de passer des commandes à hauteur de 40000 € HT sans mise en concurrence ni publicité. Il s'agit d'une dérogation aux règles internes de la commande publique qui reste conforme à la réglementation nationale.

Un cadre contractuel a été élaboré et diffusé auprès des chefs de projets (valorisation ou imposition de clause en fonction de la maturité du segment d'achat sur la question).

### Enjeux

Adaptation de la politique des achats aux enjeux sociaux et climatiques

### Objectifs

- > Faire évoluer les pratiques achats au sein de la collectivité
- > Montée en charge des achats en réemploi et analyse des premiers résultats : points positifs et à améliorer
- > Définir et construire les modalités de mise en œuvre et de suivi

### Indicateurs de suivi

- > Nombre de marché / commande en réemploi (14 en 2023)

### Étapes – livrables

- > Proposition de fiches techniques adaptées à ce type de marché (volet achat, don et vente)
- > Analyse synthétique des premiers marchés
- > Évaluation des actions en comité (élu·es)

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Élu·es
- > Service Achats et Commande Publique (SACP) / Direction du Développement Économique et de l'Attractivité
- > Toutes directions / services opérationnels concernés
- > Instances de gouvernance/de suivi de l'action : COPIL SPASER

**Partenaires :** architectes décorateurs, professionnels de l'électroménager, opérateurs du réemploi (Emmaüs, banque de l'objet, Envie...)

#### Démarches et outils:

- > Fiches techniques SACP
- > Nomenclatures
- > Dispositif contractuel sur le périmètre de la loi AGECE

## fiche 13.1.3 Une politique d'approvisionnement en énergie "verte" encouragée

### Contexte et objectif général

L'Eurométropole de Strasbourg, coordonnatrice d'un groupement de commande de 167 membres associant la Ville de Strasbourg et les autres communes de l'Eurométropole, les deux conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les deux services départementaux d'incendie et de secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi que le service départemental de l'eau et de l'assainissement, soit près de 650 points de livraison d'énergie électrique et gaz, a fait un pas important et exemplaire dans son objectif de 100 % d'énergie renouvelable en 2050 pour son patrimoine et le territoire.

La politique d'achat, performante par la taille du groupement, et responsable et durable par les exigences du cahier des charges, a permis la mise en place de contrats faisant passer dans un premier temps de 25 % à 100 % la part d'électricité verte renouvelable sur les 650 sites les plus importants, puis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 100 % la part d'électricité verte renouvelable sur l'ensemble du patrimoine municipal et métropolitain. L'électricité utilisée à partir de 2019 a pour source l'hydraulique en majeure partie, et éventuellement ponctuellement l'éolien ou le solaire.

De la même façon, les contrats d'approvisionnement gaz de tous les sites intégraient 5 % de biogaz en 2021, ce qui en faisait l'un des premiers groupements de commande au niveau national avec ce ratio d'énergie renouvelable.

L'objectif est de poursuivre la politique d'approvisionnement en énergie renouvelable et locale, en tendant vers un accroissement de la part renouvelable (maintien de 100 % d'électricité d'origine renouvelable et accroissement de la part de biogaz), à l'occasion du renouvellement des marchés de fourniture.

### Enjeux

Promotion des filières de production d'énergies renouvelables et locales

### Objectifs

- > Maintien à 100 % du taux de fourniture d'électricité d'origine renouvelable
- > Accroissement du taux de biogaz dans la fourniture de gaz
- > Favoriser les filières locales en exigeant des garanties d'origines régionales

### Indicateurs de suivi

- > Taux d'électricité EnR locale en 2022 : 100 % (70 % hydraulique, 21 % éolien, 5 % thermique et 4 % solaire). 81 % d'origine France et 19 % d'origine Europe.
- > Taux de Biogaz local dans la fourniture: 10 % (100 % de ce biogaz est d'Alsace)

### Cartographie et BDD

- > Cartographie des sites de production énergétique desservant le territoire

### Coût/Budget

Coût de la fourniture énergétique conjoncturel, négocié à l'occasion du renouvellement des marchés

### Étapes – livrables

Marchés de fourniture électrique actuels:

- > **De 2019 à 2022** pour les contrats > 36 kVA
- > **De 2021 à 2024** pour tous les contrats (y compris ceux < 36 kVA)

Renouvellement à échéance selon les modalités détaillées supra.

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

Ville de Strasbourg en tant que membre du groupement de commande coordonné par l'Eurométropole de Strasbourg, associant 167 membres.

**Instances de gouvernance/de suivi de l'action:** COTECH Énergies, réunion tous les deux mois.

#### Partenaires:

Les 165 membres du groupement

# fiche 13.1.4 Des exigences renforcées au sein des marchés publics de l'alimentation scolaire et de la petite enfance

## Contexte et objectif général

La Ville de Strasbourg souhaite promouvoir une restauration responsable et citoyenne.

Depuis 2009, le contenu de l'assiette fait l'objet d'une forte exigence dans un triple objectif de santé publique, de démarche éducative et de conscience environnementale. La Ville veille tout autant au respect de l'équilibre nutritionnel, qu'à la variété des menus, la qualité et l'origine des produits proposés conformément à la réglementation en vigueur.

## Enjeux

S'engager dans une démarche qualité globale de la restauration scolaire et de la petite enfance

## Objectifs

### Le renforcement de la qualité dans les assiettes

➤ **Mise en avant régulière de produits de saison, labellisés SIQO** (Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine: label rouge, AOC, AOP...), issus de **filières engagées dans le bien-être animal** ou provenant du **commerce équitable**, en lien avec les exigences de la loi EGALIM (50 % de produits labellisés dont 20 % de produits AB a minima)

Marché 2021/2024: minimum 20% de produits SIQO dans les prestations proposées, en valeur d'achat, pour le scolaire et 10 % pour la petite enfance dont 2 produits équitables par mois

➤ **Mise en avant de produits issus de l'Agriculture Biologique**, en privilégiant ceux issus des circuits contribuant au développement d'une agriculture nourricière de proximité (légumes, fruits, laitages, pains, céréales, viandes, œufs, etc.) pour répondre aux exigences de la Loi EGALIM (minimum 20 % de produits AB en valeur achats). Pour mémoire 2019-2020: 18,6 % dont 13,6 % de bio local

Marché 2021/2024: a minima 30 % de produits bio en scolaire et 40 % en petite enfance dont les 2/3 de produits bio locaux en valeur achats

➤ **Renforcer la part des denrées conventionnelles issues de filières de proximité.** Pour mémoire 2019-2020: 17,6 % (scolaire et PE)

Marché 2021/2024: a minima 30 % de produits conventionnels issus de filières de proximité

➤ **Privilégier les préparations « maison »** et limiter les produits industriels et ultra-transformés: potages, pâtisseries, compotes, desserts lactés, etc.

Marché 2021/2024: donner une définition du « fait maison » et fixer une représentativité minimale de préparations « maison » sur les menus (potages, vinaigrettes, pâtisseries, plats végétariens...)

➤ **Développer la restauration avec un fonctionnement en mode « cuisine sur place » - Études prospectives pour mettre en place des livraisons en liaisons chaudes**

Perspectives: Ouverture du premier restaurant avec cuisine sur place au sein de l'école Mentelin pour la rentrée scolaire de

2024. Ce site servira de base expérimentale. Mise en œuvre d'un marché spécifique.

### La limitation de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

➤ **Généraliser la suppression du plastique en restauration**  
Intégrer l'usage de contenants réutilisables inertes en inox pour le conditionnement des repas livrés en liaison froide, en remplacement des barquettes: poursuivre la restructuration des anciens restaurants scolaires et construire de nouveaux restaurants intégrant le fonctionnement en « tout inox ». Le cas échéant, trouver une autre alternative au plastique (étude en cours pour le nouveau marché 2024/2028)

Marché 2021/2024: Favoriser les contenants inox au fur et à mesure des transformations de restaurants et des créations.

➤ **Limiter, voire supprimer l'usage des bouteilles d'eau**

- Pour la confection des biberons et des collations hydriques en structures petite enfance municipale, au profit de l'eau du robinet

- Promouvoir auprès des familles l'usage de gourdes en inox pour les pique-niques organisés dans le cadre périscolaire, en remplacement des bouteilles d'eau fournies par le prestataire

**Objectif fixé en 2021** (1<sup>er</sup> trimestre): plus d'eau en bouteilles dans les structures petite enfance, sauf problématiques sur le réseau d'eau potable

➤ **Poursuivre notre démarche de réduction, voire de suppression de certains additifs** présentant un risque pour la santé des consommateurs.

Limiter les produits ultra-transformés dans les préparations. Supprimer l'huile de palme et les OGM.

Marché 2021/2024: suppression des additifs controversés identifiés dans le marché 2017/2021 (E620 à E625: tous les glutamates et dérivés; E150d: caramel; E471: mono et diglycérides d'acides gras). Puis poursuite de la suppression progressive d'autres additifs controversés en cours d'exécution du marché, via des avenants, en lien avec les disponibilités du marché (groupe de travail)

### La limitation de l'impact carbone

➤ **Augmenter la fréquence d'apparition d'un repas végétarien pour tous les convives**

Marché 2021/2024: 1 repas végétarien par semaine, en intégrant un « repas bon pour ta planète » à base de produits de saison, issus de l'agriculture biologique en circuits courts et de proximité 1x/mois. Exigence de qualité par la mise en avant de préparations maison. Formation des cuisiniers exigée. Évolution possible en cours de marché en fonction de l'acceptabilité de ce repas par les convives (communication en accompagnement à prévoir)

Indicateurs de suivi: nombre de repas végétariens par semaine et nombre de repas bons pour ta planète par mois.

En restauration scolaire municipale, poursuivre la **proposition d'un tarif préférentiel** pour une inscription en formule « **repas végétarien** » (en fonction du choix qui sera fait dans le cadre du marché).

## La réduction, le traitement et la valorisation des déchets

### > Poursuite des engagements du marché 2017/2021 :

- Proposer des menus à 4 composantes pour les enfants en maternelle et en élémentaire (entrée, plat protidique, garniture et dessert ou plat protidique, garniture, fromage et dessert)
- Adapter les quantités de pain livré tenant compte de la composition des menus (difficile à mettre en œuvre pour les boulangers)

### > Diminuer la part des déchets en restauration

- Renforcer les actions éducatives pour sensibiliser les enfants à la nutrition, au goût et à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Mettre en place des conventions avec les associations caritatives: dons alimentaires (en amont et en aval)
- Poursuivre la démarche de réservation des repas le jeudi pour la semaine suivante pour permettre aux prestataires d'appréhender au plus juste leurs commandes et leur production
- Inciter les prestataires à proposer des produits en vrac pour diminuer les emballages
- Poursuivre le tri des déchets dans les cantines scolaires impliquant les enfants et la valorisation des bio-déchets

Perspectives à 2025: diminuer de 20 % la part des déchets en amont et en aval.



### Indicateurs de suivi

- > Produits SIQO en valeur achat (reporting trimestriel transmis par les prestataires), nombre de produits équitables par mois
- > Produits bio et bio local en valeur achats (reporting trimestriel transmis par les prestataires)
- > Produits locaux en valeur achats
- > Nombre de restaurants avec cuisine sur place, avec ou sans export
  - **Mai 2023** : 47 cantines scolaires municipales dont 17 en « tout inox » (maternelles et élémentaires) et 10 selfs (élémentaires) soit 60 % des effectifs.
  - **Petite enfance**: 5 sites/10 en cuisine sur place en 2023 et 7 en 2024
- > Nombre de sites transformés
  - **2017 à 2020**: 12 sites transformés soit 2 400 000 €
- > Nombre de nouveaux restaurants
- > Poids des déchets collectés
- > Nombre de sites collectés



### Coût/Budget

- > **La mise en place des exigences liées à la nouvelle loi EGALIM** générera un surcoût estimé à 0,25 à 0,31 €/couvert soit entre +402 500 €/an et +499 100 €/an de coûts supplémentaires (base de 11 500 repas/j – 140 J)  
(Surcoût estimé par la Ville de Bordeaux – cuisine en régie)
- > **Cuisine sur place:**
  - Surcoût de l'ordre de 530 000 € en investissement
  - Fonctionnement: DSP ou marché
  - Surcoût estimé de l'ordre de 100 000 € en fonctionnement

- > **Le fonctionnement en tout inox** génère des surcoûts estimés sur les bases suivantes:

Fonctionnement - Ressources humaines:

Agent de restauration (AR): + 0,5 ETP /site (base cadre C bilan social 2018 : 40990 €/an + 3,8 % pour des frais d'équipement et de formation)

Encadrement: 2h de vacation supplémentaires/jour (base 8 heures par semaine x 36 semaines à 15,88 € l'heure): 4374 €/an/site

- **2017 à 2020**: 12 sites transformés

AR: 6 ETP soit 245 940 €/an soit 737 820 €

Encadrement: 54881 €/an soit 164 643 € sur 3 ans

- **2021 à 2025**: 10 créations, 45 transformations de restaurants existants dont 6 nouveaux

AR: 27,5 ETP soit 1 127 225 €/an soit 4 508 900 € sur 4 ans

Encadrement: plus forcément de renfort car 1 adulte pour 10

### Investissements

Transformation de restaurants et nouveaux restaurants: surcoût du tout inox estimé autour de 200 000 € pour les sites à transformer

Investissement beaucoup plus lourd pour les extensions, reconstructions et créations de restaurants – étude en cours à la Direction Architecture et Patrimoine.



### Étapes – livrables

- > Marché spécifique pour la **restauration sur place** (Mentelin pour la rentrée scolaire 2024, Meinau et REUSS en 2025)
- > **Contenants inertes réutilisables**: programme de restructurations et de constructions de nouveaux restaurants
- > **Biodéchets**: programme de déploiement pour la mise en œuvre du dispositif dans tous les restaurants scolaires et réflexion à mener pour les structures petite enfance



### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

Ville de Strasbourg – Direction de l'Enfance et de l'Éducation

**Instances de gouvernance/de suivi de l'action:** des comités techniques et des comités de pilotage sont créés; tout comme un comité des usagers de la restauration qui intègre des parents élus.

#### Partenaires:

Prestataires des différents marchés:

- > L'Alsacienne de restauration (cuisines centrales de Schiltigheim pour les scolaires et Erstein pour Petite enfance) et API Cuisiniers d'Alsace (scolaires) de 2021 à 2024
- > Agrivalor pour les biodéchets
- > Prestataires futurs

## fiche 13.1.5 Collecte des biodéchets dans les restaurants scolaires de la Ville de Strasbourg

### Contexte et objectif général

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la réglementation française et européenne a instauré une obligation de tri des biodéchets pour les gros producteurs.

La loi de transition énergétique d'août 2015 impose en outre de généraliser le tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets d'ici 2025. Les collectivités devront disposer de systèmes de collecte et de solutions de compostage de proximité.

La collectivité a décidé qu'à l'occasion du renouvellement du marché de la restauration scolaire, en sus de l'utilisation de contenants inertes réutilisables soient réalisés :

- Le tri et la collecte des biodéchets
- La communication des pesées hebdomadaires par restaurant scolaire
- La mise à disposition de bacs de tri spécifique aux biodéchets
- La fourniture de supports de communication adaptés aux enfants de maternelle et élémentaires

### Enjeux

- > Trier les biodéchets dans les restaurants scolaires en associant les enfants.
- > Limiter les émissions de gaz à effet de serre en privilégiant les modes de transport les moins polluants possibles, en optimisant les parcours de collectes.
- > Privilégier les exutoires les plus proches du périmètre de la prestation.
- > Préférer un mode de valorisation permettant un retour au sol, éventuellement couplé à une valorisation énergétique.
- > Réduire et gérer les coûts de collectes des déchets ultimes.

### Indicateurs de suivi

- > État hebdomadaire des pesées
- > Analyse entre nombre de repas servis et quantité de nourriture jetée
- > La mobilisation et la formation des agents de restauration et des équipes périscolaires, informations aux parents d'élèves
- > Les retours des enfants et accompagnants, observateurs au quotidien

### Coût/Budget

40 000 € annuel

### Étapes - livrables

- > Renouvellement du marché de collecte et de revalorisation des bio-déchets (par période de 4 ans - dernier renouvellement en 2022 à Agrivalor)
- > Actions en faveur de la réduction des bio-déchets à poursuivre selon opportunité à horizon 2025 (cf. fiche 13.1.4)
- > Communication auprès des équipes de la Direction de l'Enfance et de l'Éducation, des enfants et des parents à mettre en place d'ici la rentrée 2024

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Ville de Strasbourg

Direction de l'enfance et de l'éducation: Service Patrimoine pour l'enfance et l'éducation

**Partenaires:** Société AGRIVALOR ENERGIE

# fiche 13.1.6 La promotion d'une restauration administrative responsable

## Contexte et objectif général

La Ville de Strasbourg souhaite promouvoir une restauration responsable et citoyenne. Cette démarche s'ancre aujourd'hui dans 2 axes complémentaires: d'une part les prestations réalisées par le service du Protocole et d'autre part dans la gestion et l'exploitation des restaurants administratifs. Ces 2 axes sont illustrés ci-dessous

### Illustration n° 1: Cas des prestations réalisées par le service du Protocole

Depuis 2009, le contenu de l'assiette fait l'objet d'une forte exigence dans un triple objectif de santé publique, de démarche éducative et de conscience environnementale. La Ville veille tout autant au respect de l'équilibre nutritionnel, qu'à la variété des menus, la qualité et l'origine des produits proposés conformément à la réglementation en vigueur.

#### Enjeux

S'engager dans une démarche de qualité globale de la restauration collective lors des événements

#### Objectifs

Suivre le budget alimentaire du service du Protocole pour les événements/restauration des élu-es

#### Indicateurs de suivi

- > Réduction des prestations de prestige (dîner de gala, réceptions nombreuses) et augmentation du nombre de menus végétariens, via les circuits courts
- > Réduction des boissons mises à disposition des élu-es, privilégier l'origine locale, voire biologique. Réduction et maîtrise des déchets (machine à grain pour réduire les déchets de capsules), remplacement des boissons conditionnées en plastique par du verre.
- > Suivi des excédents alimentaires dans le cadre des réceptions: dons aux associations à étudier
- > Évènements: les décorations florales ne sont plus majoritairement des fleurs coupées

#### Coût/Budget

À déterminer, surtout un coût en terme de temps et de ressources humaines.

(comparatif budgétaire des années passées)

#### Étapes – livrables

**Poids moyen des déchets:** 59,16 g en moyenne/convive en 2021; 56 g moyenne / convive en 2022

#### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Protocole, commande publique

**Partenaires:** fournisseurs.

**Démarches et outils:**

Suivi des prestations traiteurs

### Illustration n° 2: Cas de la gestion et de l'exploitation des restaurants administratifs

Dans le cadre de la DSP restauration pour la gestion et l'exploitation de ses deux restaurants administratifs, l'Eurométropole de Strasbourg a contractualisé avec API cuisiniers d'Alsace pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

#### Enjeux

L'Eurométropole de Strasbourg ayant fait de l'amélioration de la qualité de la pause méridienne un élément important de ses politiques sociales et de développement durable, les prestations objet de la présente délégation de service public s'inscrivent dans un double objectif:

##### > Agir dans une logique de santé publique et de bien-être au travail

L'Eurométropole de Strasbourg veille au respect de l'équilibre nutritionnel, à la variété des menus, à la qualité des produits.

Si bien se nourrir est important, la pause méridienne doit également être pour chacun un moment de plaisir, de détente. C'est aussi l'occasion de valoriser cette période de la journée comme un temps de partage et de détente pour se ressourcer. En consommateurs avertis, ils apprécient d'autant plus les prestations qui leur sont proposées.

##### > Poursuivre son engagement en faveur du développement durable, dans ses trois dimensions: environnementale, sociale et éthique

L'Eurométropole de Strasbourg est engagée depuis 2009 dans une politique agricole durable: conversion d'exploitations en agriculture biologique, accroissement du maraîchage sur l'Eurométropole... Par ailleurs depuis 2015, la Ville de Strasbourg est labellisée « Territoire de commerce équitable ». Forte de tout cela, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite poursuivre les efforts déjà initiés en contribuant à la structuration de filières responsables et éthiques pour permettre aux producteurs de pérenniser leur activité et aux publics éloignés de l'emploi d'y accéder.

Les axes dans lesquels s'inscrit la présente délégation de service public sont, en l'espèce, les suivants:

##### > Contribuer au développement d'une agriculture nourricière de proximité et de qualité

Le délégataire devra développer ses approvisionnements de manière à renforcer l'**ancrage territorial** et à remettre les **productions au cœur des territoires:**

- en privilégiant les fruits et les légumes **de saison** visant à garantir les qualités organoleptique et nutritionnelle des denrées proposées;

- en proposant régulièrement des produits biologiques issus de préférence de **circuits de proximité**

› **Soutenir une démarche éthique et sociale**

Le délégataire proposera dans son offre de menus des **produits équitables**, pour un commerce international plus juste.

Il prendra en compte la notion de bien-être animal, intégrant les conditions d'élevage et – si possible – d'abattage des animaux, par le choix de produits issus de filières engagées.

Enfin, le titulaire soutiendra l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés sur les métiers d'avenir dans le cadre du programme « Strasbourg Éco 2030 ».

› **Limiter le gaspillage alimentaire et valoriser les déchets**

Dans le cadre d'une nouvelle politique de réduction, réutilisation, recyclage et valorisation des déchets, inscrite dans le label « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » ayant été décerné en 2016 par le Ministère de l'Environnement, l'Eurométropole de Strasbourg ambitionne de lutter drastiquement contre toutes les formes de gaspillage.

Le délégataire est force de proposition et impliqué dans toutes les démarches de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire déployées.

Il intégrera dans sa prestation la question de la gestion et de la valorisation de ses déchets.

Il assurera une veille technique quant à la valorisation des conditionnements, le temps nécessaire vers l'évolution des contenants réutilisables inertes.

---



### Coût/Budget

Pris en charge dans le cadre de la DSP

**Délégataire:**

La société Api restauration

---



### Étapes – livrables

Démarrage de la DSP: 1<sup>er</sup> avril 2018

Durée 10 ans

---



### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:**

Ville de Strasbourg – Direction des Ressources Logistiques

Instances de gouvernance/de suivi de l'action: Comité des usagers, qui se réunit 2 fois par an

**Partenaires:**

Délégataire: API cuisiniers d'Alsace DSP de 10 ans (2018-2028)

**Démarches et outils:**

Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : cabinet AGRIATE Conseils

## action 13.2 Une politique et des outils d'information et de communication responsables

### fiche 13.2.1 La collectivité engagée dans une démarche « numérique responsable et inclusif »

#### Contexte et objectif général

Au niveau mondial, le numérique représente près de 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), 4,2 % de la consommation énergétique et 0,2 % de la consommation en eau. Cela s'ajoute à des enjeux de rarefaction des métaux et alliages essentiels aux technologies du numérique, aussi appelés « terres rares ».

La transformation numérique et technologique de la collectivité doit donc intégrer le concept de sobriété numérique pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

L'objectif de la démarche « Numérique responsable » est d'appliquer et généraliser le principe de sobriété comme ceux d'inclusion, d'accessibilité et d'éthique à toutes les dimensions de la stratégie numérique. Cela passe notamment par :

- Acquisition, réemploi et recyclage du matériel informatique via l'analyse du cycle de vie (ACV)
- Achats responsables
- Hébergement des serveurs
- Écoconception des services et biens numériques
- Promotion et diffusion de pratiques plus vertueuses : développement du télétravail et de la visioconférence pour réduire les déplacements, bonne gestion des ressources informatiques par le personnel et la population usagère de nos services
- Production et valorisation des données environnementales

#### Enjeux

Réduire l'empreinte environnementale du numérique et intégrer le « numérique responsable » comme principe d'action de la collectivité.

#### Objectifs

- > Signature de la charte « Numérique responsable » par nos collectivités
- > Labellisation « Numérique Responsable » du SI, pilote pouvant servir à une généralisation à d'autres directions ;
- > Incorporation dans la formation et l'intégration du personnel de l'Eurométropole des enjeux de « Numérique responsable »
- > Inclusion numérique (accompagnement, déploiement Wifi Public gratuit, ...)
- > Extension du dispositif sur le territoire eurométropolitain de l'allongement de la durée de vie des équipements et dons aux associations
- > Hébergement de la salle informatique dans des centres de données intégrant les dernières et meilleures exigences technologiques environnementales comme de performance ; Étude sur la valorisation (récupération et réacheminement) de chaleur produite

- > Publication de données environnementales sur le portail data.strasbourg.eu
- > Algorithmes / green-code / éco-conception dans la charte urbanisation du système d'information et exigences auprès de nos sous-traitants dans les marchés de nos sous-traitants dans les marchés
- > Sensibilisation et accompagnement de la population sur les enjeux de Numérique Responsable (NR)



#### Indicateurs de suivi

Un travail est en cours pour retenir les indicateurs pertinents pour le suivi des engagements de la stratégie pour un numérique responsable. L'objectif est de trouver les indicateurs les plus représentatifs des impacts des actions mises en œuvre. À noter que pour chacun des trois axes de la stratégie (sobriété numérique, solidarités numériques et confiance numérique), deux engagements ont été identifiés comme prioritaires pour la deuxième partie de mandat et seront particulièrement suivis.



#### Coût/Budget

- > Budget concernant le projet d'évolution du datacenter (et salle de secours) : ~10 millions sous réserve d'arbitrage favorable
- > Budget pour le catalogue de services numériques intégrant la composante Numérique Responsable : 3 millions sous réserve d'arbitrage favorable
- > Signature charte NR : 0 €
- > Étude sur la valorisation de la chaleur des centres de données : reste à évaluer
- > Labellisation de la Direction du Numérique et des Systèmes d'Information : 15 000 € sur le budget 2020
- > Sensibilisation / formation interne du personnel eurométropolitain aux enjeux NR (0 €)
- > Inclusion Numérique : budget et financement (plan de relance pour les médiateurs numériques, pass numériques, ...) : 1 million € (2 ans)
- > Wifi Public : fourchette comprise entre 2-3 millions (Ville de Strasbourg) et 0,7-1,4 (Eurométropole) sous réserve d'arbitrage favorable
- > Budget Semaine du Numérique Responsable : 60 K€



#### Étapes - livrables

- > Étude sur l'hébergement des serveurs
- > Intégration de la composante « numérique responsable au sein de la Charte TIC »
- > Grille d'analyse des projets numériques intégrant un critère de sobriété environnementale

- > Évaluation annuelle de l'impact des actions
- > Organisation annuelle de la Semaine du Numérique Responsable
- > Délibération janvier 2023 : Stratégie de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur d'un numérique responsable
- > Fin 2023 : Obtention du Label Numérique Responsable niveau 2 (le plus haut niveau) par la Direction du Numérique et des Systèmes d'Information
- > Fin 2026 : Finalisation des engagements liés à la labélisation

---

## Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Ville et Eurométropole de Strasbourg

**Instances de gouvernance/de suivi de l'action:**

COFIL numérique porté par l'élue référente et le Directeur Général Adjoint Accompagnement humain, transformation et innovation.

**Partenaires:** Université, ADEME, DInum, Institut du Numérique Responsable (INR), Agence Lucie...

**Démarches et outils :**

Feuille de route sur le numérique et l'environnement - 50 mesures (Conseil National du Numérique – 2020).

**Modalités de participation citoyenne :**

Le comité des usagers du numérique, initialement porté par la mission digitale, a été repris en 2023 par la Direction du Numérique et des Systèmes d'Information et les modalités de participation sont en cours de construction avec des représentants de cette instance, et notamment le lien avec le suivi de la stratégie pour un numérique responsable. Une première réunion de travail s'est déroulée lors de la semaine européenne du numérique responsable.

## fiche 13.2.2 Réduction de l'impact environnemental des campagnes au travers de choix responsables sur les canaux digitaux, les supports print et les ciblage de diffusion

### Contexte et objectif général

La direction de la communication assure à son niveau la mise en œuvre de la transition écologique sociale et démocratique portée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Cela implique de mobiliser l'ensemble des leviers de l'action publique locale au service de la transformation de notre territoire, dont la commande publique responsable. Pour les marchés communication, comme tous les autres marchés publics, des critères sociaux et environnementaux sont intégrés au cahier des charges et sont mêmes prioritaires.

Exemples de critères: distance de transport, matières utilisées, emploi social...

### Enjeux

Diminuer l'impact environnemental des supports et des campagnes de communication et intégrer la dimension RSE des entreprises prestataires.

### Objectifs

#### Commande publique et cadre des marchés

- > Mettre en place le schéma des achats socialement et écologiquement responsables de l'Eurométropole de Strasbourg (SPASER) dans chaque marché porté par la direction de la communication
- > Insertion systématique de clauses environnementales et RSE dans les cahiers des charges
- > Prioriser les critères environnementaux dans la sélection des prestataires pour l'exécution des marchés

#### Réalisation des engagements des prestataires

- > Intégrer des clauses aux contrats autorisant des contrôles inopinés de vérification de la bonne mise en place et du respect des critères environnementaux engagés
- > Au niveau de la commande initiale: favoriser l'écoconception pour éviter toute sur-qualité (lourdeur des images, de la bande passante des vidéos, du remplissage des encres...)
- > Obtention du label « relations fournisseurs et achats responsables »

#### Eco responsabilité des supports et messages de communication

- > Privilégier les supports peu énergivores en fabrication
- > Évaluer au plus juste les quantités à produire
- > Préférer le réutilisable plus que le jetable (présentoirs mobilier – louer plutôt que d'acheter)
- > Pratiquer l'écriture inclusive dans nos supports de communication
- > Veiller à éviter les stéréotypes sur nos campagnes
- > Limiter les déplacements dans notre activité

### Indicateurs de suivi :

- > Nombre de clauses environnementales intégrées aux marchés
- > Nombre de marchés intégrant les clauses environnementales SPASER
- > Nombre de contrôles inopinés programmés
- > Bilan sur la provenance de nos supports
- > Relevé des stocks de supports non utilisés
- > Supports traités en écriture inclusive et non stéréotypée.

### Étapes – livrables

- > **Janvier 2024:** refonte des magazines « Strasbourg magazine » et « EMS magazine »
- > Nouvelle procédure des marchés de communication en cours d'élaboration
- > Formation à la communication responsable
- > Bilan de campagnes.

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

- > Direction de la Communication
- > Administration générale et ressources
- > Prestataires externes.

#### Démarches et outils:

Mise en application du SPASER:

- > Ville: Délibération au Conseil Municipal du lundi 21 juin 2021
- Formation à la communication responsable.

Distribution du guide de l'ADEME sur la communication responsable aux communicant-es.

## fiche 13.2.3 Des sites web revisités

### Contexte et objectif général

Mettre l'ensemble des sites internet de l'Eurométropole en conformité avec la réglementation en matière d'accessibilité des sites internet des collectivités.

Refondre les sites internet de la collectivité sous le prisme de la sobriété numérique (voir fiche 13.2.1).

Tendre vers plus de sobriété énergétique des sites web en :

- Rationalisant l'offre existante en matière de sites internet
- Mettant en place une politique visant à rendre nos sites plus légers afin d'améliorer leur impact environnemental
- Privilégiant les supports vertueux en énergie et respectueux de l'environnement
- Passant à un hébergeur web qui respecte les normes ISO en vigueur

Cette volonté est soutenue politiquement par la collectivité. En témoigne la délibération sur le numérique responsable qui a été adoptée lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 et du Conseil Métropolitain du 3 février 2023. Ces 2 délibérations stipulent notamment que :

- « la collectivité limitera le développement de nouveaux sites internet et s'efforcera de faire converger les sites existants »
- « la collectivité procédera à l'audit de ses principaux sites web et mettra en œuvre toutes actions utiles. »

### Enjeux

- > Renforcer l'expérience utilisateur sur nos sites pour l'ensemble des publics, y compris les mal et non-voyants
- > Optimiser l'impact environnemental des sites internet

### Objectifs

- > Améliorer les scores d'accessibilité des sites gérés par l'Eurométropole de Strasbourg (norme RGAA - Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité)
- > Systématiser les bonnes pratiques d'accessibilité lors de la mise en ligne de contenus sur nos sites
- > Diminuer le nombre de sites internet gérés par l'Eurométropole de Strasbourg
- > Alléger les contenus des sites pour améliorer les temps de chargement (vidéos, images, documents...)
- > Sensibiliser en interne au numérique responsable

### Indicateurs de suivi

- > Score d'accessibilité des sites
- > Évolution du nombre de sites internet
- > Évolution du poids des sites internet
- > Évolution du temps de chargement des pages des sites internet

### Coût/Budget

Dans le cadre du marché passé, l'audit d'un site internet coûte 4752 € TTC.

Il faut prévoir ensuite le coût d'éventuels développements correctifs des éléments identifiés par l'audit.

À titre d'exemple, le coût des développements liés à l'accessibilité et identifiés comme nécessaires par l'audit du nouveau portail des médiathèques s'élève à 2430 € TTC.



### Étapes – livrables

#### Accessibilité des sites

- > Un marché a été publié en 2022
- > Sites audités en 2023 :
  - Portail des médiathèques
  - Strasbourg.eu
  - Site de Noël

#### Diminution du nombre de sites

- > Clôture de sites (depuis janvier 2023) :
  - Bibliothèques idéales
  - Festival des arts de rue (Farse)
  - Medtech
  - Lumière
  - Périscolaire du Neufeld
  - VideoDay
- > Intégration des contenus de sites dans strasbourg.eu :
  - Objectif Z
  - Strasbourg ça pousse
  - Éducation à l'environnement

#### Impact environnemental des sites

- > Refonte du site strasbourg.eu



### Acteurs et modalités de mise en œuvre

#### Collectivité:

- > Direction de la Communication, service de la communication numérique
- > Tous les services qui publient du contenu sur les sites internet
- > Direction des Systèmes d'Information

#### Partenaires:

- > Prestataire de développement informatique
- > Prestataire de création graphique

#### Démarches et outils:

- > Outils d'analyse des sites internet
- > Outils de mesure des sites internet (gt metrix, light house, eco index)
- > Audit d'accessibilité pour tous les sites internet gérés par l'Eurométropole de Strasbourg
- > Rédaction et mise en ligne du schéma pluriannuel de mise en accessibilité des sites internet
- > Sensibilisation des agents aux bonnes pratiques en matière d'accessibilité
- > Sensibilisation des prestataires aux livrables adaptés à l'accessibilité
- > Mise en place d'un système pour créer des « mini sites » à l'intérieur de strasbourg.eu
- > Réduction du poids des pages de nos sites internet
- > Veille sur les solutions existantes en matière de bonnes pratiques concernant l'accessibilité
- > Reporting régulier sur les scores d'accessibilité des sites

## fiche 13.2.4 Des prestations d'impressions offset et numériques performantes et toujours respectueuses de l'environnement

### Contexte et objectif général

Engagé dans une démarche de qualité avec une triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, le service Imprimerie de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg propose à l'administration des prestations d'impressions offset et numériques performantes et toujours plus respectueuses de l'environnement.

Strasbourg a ainsi été classée en 2018 première ville de France par le Baromètre PAP50 du WWF, qui vise à évaluer la politique papier des grandes entreprises, collectivités ou institutions implantées en France, face à 57 autres organisations dont les ministères, les 13 régions, 14 grandes villes et 20 organismes publics.

En complément à la démarche de certification, le Service Imprimerie détient aussi les certifications PEFC et FSC qui attestent de la conformité de la chaîne de contrôle pour le papier utilisé en impression offset. Le taux d'utilisation de papier recyclé et/ou certifié (PEFC ou FSC) est ainsi en constante progression et atteint désormais 100 % des impressions offset, qui se voient également appliquée la marque Imprim'vert pour la gestion des déchets.

La diminution des produits chimiques utilisés en imprimerie est constante et la substitution de produit est instaurée dès que possible.

Le Bilan Carbone du Service Imprimerie a enfin fortement baissé en 2022 pour atteindre 233 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> émises (contre 292 tonnes en 2021, 285 en 2020 et 444 en 2019).

### Enjeux

Poursuivre la réduction de l'empreinte carbone des impressions pour atteindre 40 % de réduction des émissions équivalentes de CO<sub>2</sub> en 2030 (réf. 1990) en accord avec la stratégie territoriale du Plan Climat.

### Objectifs

- > Réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> de 40 % en 2030
- > Diminution des formats d'achat en remplaçant le format 52 x 72 cm par du format 45 x 64 cm
- > Diminution des grammages

### Indicateurs de suivi

- > Tonnes de papier selon label ou par catégorie de responsabilité environnementale

### Coût/Budget

- > Moyens financiers dépendants des Ressources Logistiques, surcoût de la politique papier restant à évaluer

### Étapes - livrables

- > Préfiguration de la démarche dans le cadre du management environnemental du service
- > Évaluation du surcoût des achats en papiers à haute responsabilité environnementale en 2023
- > Prochain groupement de commande de papier intégrant des critères de responsabilité environnementale plus stricts
- > Politique interne de réduction des volumes d'impression en lien avec la démarche label TETE

### Acteurs et modalités de mise en œuvre

**Collectivité:** Service Imprimerie

#### **Démarches et outils:**

La mise en œuvre et le suivi s'appuient sur la démarche environnementale ISO 14001 appliquée par le Service.



